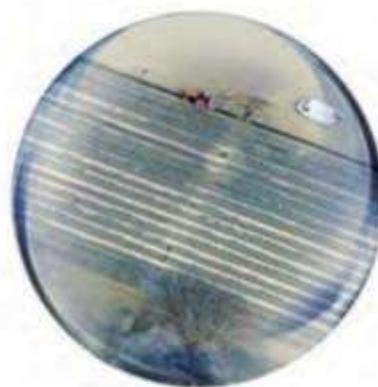


20
11

RAPPORT DE Développement Durable



Notre territoire agit pour un avenir meilleur.



PARTIE I PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : LE TERRITOIRE, L'INSTITUTION, SON FONCTIONNEMENT

6

n I-1 Le territoire08 n I-2

Carte d'identité.....10 n I-3 La

Démocratie communautaire.....16

A/ L'INSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT16

B/ ORGANIGRAMME POLITIQUE.....27

C/ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....29

 n I-4 Des Compétences pour garantir
un Développement Durable du territoire34

PARTIE II NÎMES MÉTROPOLITAINE, ACTRICE DE SON DÉVELOPPEMENT DURABLE

38

 n II-1 Vers Nîmes Métropole équilibrée
et moins vulnérable : répondre et s'adapter
au changement climatique et aux risques.....40

 II-1-1/ UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
POUR FAIRE FACE DANS LA DURÉE, AUX BESOINS
DE LA POPULATION.....40

 A/ Le projet de la Gare TGV/Manduel-Redessan, intégré
dans un projet urbain innovant est un outil de développement
pour l'Agglomération.....41

B/ Le Projet de Pôle Métropolitain Alès-Nîmes42

 II-1-2/ FAVORISER UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS
COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIFS À LA VOITURE :
DES PROJETS STRUCTURANTS, DES RÉPONSES AUX
ATTENTES DES USAGERS, LA MOBILITÉ POUR TOUS43

 A/ Adapter le réseau Tango aux besoins des communes
membres : irriguer le territoire de manière solidaire43

 B/ La mobilité au cœur des préoccupations :
des solutions et des outils concrets.....45
C/ Le vélo, un outil de développement durable.....46

 D/ Prévoir les réserves foncières
pour créer un pôle d'échanges multimodal.....46

 E/ Suivi de l'élaboration du contournement ferroviaire
à grande vitesse de Nîmes et Montpellier.....46

 F/ Mettre en place un plan de déplacement
interentreprises sur l'actiparc Georges Besse.....46

 G/ LeTCSP est une réalisation durable
pour l'Agglomération Nîmoise48

 II-1-3/ AMÉNAGER, CONSTRUIRE
ET RÉHABILITER DURABLEMENT49

 II-1-4/ ETABLIR UNE POLITIQUE DE PRODUCTION
ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES49

 n II-2 Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité
économique, biodiversité et cadre de vie.....52

 II-2-1/ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET INNOVER,
POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE52

 NÎMES MÉTROPOLITAINE CULTIVE SES ATOUTS DE COMPÉTITIVITÉ
ET D'ATTRACTIVITÉ.....53

 A/ Aménager durablement, commercialiser, animer
ses quatre ZAC : un tryptique gagnant pour Nîmes Métropole.....53

 B/ Immobilier d'entreprise : travailler en partenariat
pour dynamiser le développement économique.....55

 C/ La pépinière d'entreprises Nîmes Valdegour : offrir aux créateurs d'entreprise, en
phase de démarrage, un environnement privilégié56

 D/ Poursuivre l'exploitation de la plateforme aéroportuaire,
c'est renforcer l'attractivité du territoire57

 PROMOUVOIR UNE IMAGE ÉCONOMIQUE INNOVANTE,
DYNAMIQUE ET DURABLE : ANIMATION ÉCONOMIQUE
ET MARKETING TERRITORIAL58

A/ "Les Matinales" : dialoguer avec les entreprises58

B/ Faire connaître les entreprises implantées sur le territoire.....59

C/ Soutenir des manifestations.....59

 D/ La stratégie de prospection d'entreprises
et de promotion territoriale59

 FAVORISER L'INNOVATION COMME MOTEUR
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DÉVELOPPER LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE60

 A/ Nîmes Métropole est active dans six pôles de compétitivité,
moteurs de croissance et d'emploi.....60

 B/ L'école de L'ADN renforce l'image technologique et innovante
de l'Agglomération dans le secteur des biotechnologies.....64

C/ INNOV'UP : accompagner la création d'entreprises innovantes.....64

 D/ Un partenariat soutenu pour développer les formations professionnalisantes
.....65

 E/ Soutenir l'Ecole des Mines :
un outil performant d'accompagnement des entreprises65

 LE PROGRAMME ARTISANAT-COMMERCE :
PARTENARIAT, EXPERTISE ET SOUTIEN66

 II-2-2/ CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS
CLÉS DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ66

A/ Valoriser le patrimoine naturel et paysager.....67

B/ Préserver la Biodiversité.....68

 II-2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE
ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS69

 1/ La Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers : une gestion,
des investissements et des outils pour atteindre
les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.....69

ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GRENELLE.....70

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS70

2/ Lutter contre les pollutions - Préserver un air de qualité71



II-3 Pour une Agglomération solidaire et conviviale : Renforcer les solidarités territoriales et le “vivre ensemble”72

II-3-1/ DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE, C’EST PERMETTRE L’ACCÈS DE TOUS LES HABITANTS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET AUX SERVICES72

1/ Des Équipements Communautaires pour mailler

durablement le territoire72

A/ UNE AGGLOMÉRATION SPORTIVE ET SOLIDAIRE : LE STADE NAUTIQUE NEMAUSA...72

B/ LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES “PALOMA” : UN ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR PARTAGER, TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES, LE PATRIMOINE MUSICAL73

2/ Une politique territoriale axée sur les services à la personne76

II-3-2/ “BIEN VIVRE ENSEMBLE” C’EST : ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D’OUVERTURE CULTURELLE, FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, CRÉER DU LIEN SOCIAL76

1/ Culture, Cultures et traditions régionales : des manifestations, des activités, des projets qui renforcent le caractère identitaire et symbolique de l’Agglomération...

pour une Agglomération solidaire et conviviale76

LE PROJET CULTUREL DE NÎMES MÉTROPOLE FÉDÈRE LES HABITANTS

DE L’AGGLOMÉRATION76

LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES : RESPECTER LA DIVERSITÉ CULTURELLE...79

2/ La politique sportive communautaire au service

de tous les habitants de l’Agglomération81

3/ Améliorer les conditions de vie des habitants :

Le CUCS, un projet partagé de progrès social84

II-3-3/ DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE :

“METTRE EN RÉSEAU” LE TERRITOIRE, DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE, SE METTRE AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ87

1/ Le Plan de Développement Numérique :

un enjeu incontournable d’aménagement87

2/ Nîmes Métropole, territoire THD.....88

3/ Les TIC au service de la citoyenneté.....88

II-4 Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire :

prévoir les besoins essentiels de demain.....90

II-4-1/ SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU ET PROMOUVOIR SA GESTION RAISONNÉE.....90

II-4-2/ PROMOUVOIR DES FILIÈRES AGRICOLES DE PROXIMITÉ RAISONNÉES ET BIO97

II-4-3/ FAVORISER POUR TOUS DES LOGEMENTS SUFFISANTS ET DE QUALITÉ.....99

II-5 Nîmes Métropole exemplaire et partenaire :

S’impliquer et mobiliser pour le développement durable.106

II-5-1/ DÉVELOPPER L’ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR CHANGER LES PRATIQUES106

II-5-2/ ORGANISER DES MODES DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION : L’ÉVALUATION DE L’AGENDA 21.....108

II-5-3/ RENFORCER LES COOPÉRATIONS NÎMES METROPOLE/ COMMUNES ET LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ.....111

II-5-4/ DOTER NÎMES MÉTROPOLE DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE.....116

**PARTIE III
DE LA RESPONSABILITÉ
VERS L’EXEMPLARITÉ**

118

III-1 Appliquer le Développement Durable dans l’organisation et le fonctionnement de l’EPCI implique de mettre ses valeurs au cœur de l’activité des services120

III-1-1/ LES RESSOURCES HUMAINES/ LES VALEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : TRANSMETTRE, CULTIVER ET PARTAGER LA FIERTÉ DE TRAVAILLER DANS LA COLLECTIVITÉ120

III-1-2/ NÎMES METROPOLE TRANSPOSE AU NIVEAU FINANCIER SON ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.126

III-1-3/ LE SERVICE DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES CONFORTE LA LIGNE DE CONDUITE ADOPTÉE DANS L’AGENDA 21.132

III-1-4/ COMMANDE PUBLIQUE : DES ACHATS RESPONSABLES. ...135

III-1-5/ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL INSCRIT SES ACTIONS DANS UNE DÉMARCHE LIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 21 DE LA COLLECTIVITÉ.....135

III-1-6/ LES SYSTÈMES D’INFORMATION ACCOMPAGNENT LA CONDUITE DU CHANGEMENT.137

III-2 Nîmes Métropole vers l’exemplarité : une Administration moderne et apprenante pour concrétiser ses ambitions de Développement Durable140

III-2-1/ LA PERFORMANCE EST UN DISPOSITIF DE PILOTAGE141

A/ La Mutualisation est porteuse d’efficience : elle renforce l’expertise au service des projets de la Communauté141

B/ Le Mode Projet renforce la qualité du pilotage.....142

C/ Des outils de coaching interne au service des projets et au cœur du changement143

D/ L’Evaluation “quantitative, qualitative, et participative”, au service de la performance144

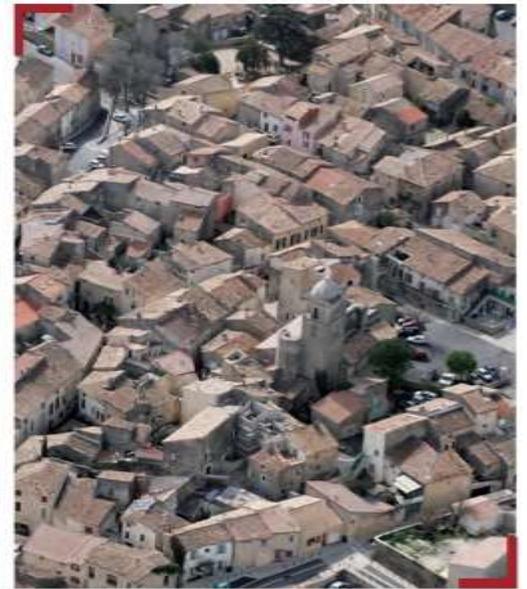
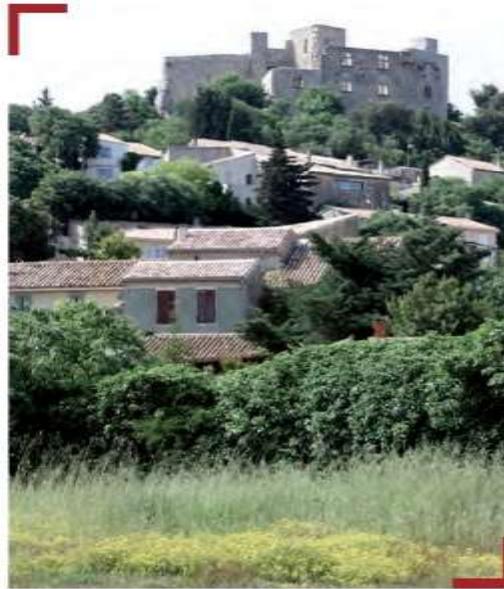
III-2-2/ DES MODES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX : UNE ADMINISTRATION OUVERTE ET RICHE DU PARTAGE DE SES COMPÉTENCES145

A/ Les outils collaboratifs renforcent le processus participatif145

B/ GED&MAT et la Dématérialisation : “Soyons éco-responsables, Dématérialisons”145

III-2-3/ PARTAGER ET RENDRE COMPTE, MAIS AUSSI SENSIBILISER ET MOBILISER SONT LES OBJECTIFS DU PROCESSUS D’AMÉLIORATION CONTINUE DE L’AGENDA 21147

III-2-4/ “DES ESPACES” DANS LESQUELS SE MATÉRIALISE LA PARTICIPATION DES CITOYENS149





Le présent document est **le premier Rapport de Développement Durable de Nîmes Métropole.**

Complémentaire au Rapport annuel d'Activités des Services, il rend compte de l'ensemble des actions, des initiatives et des projets de Développement Durable menés par notre Collectivité.

Avec la publication de ce document, la Communauté d'Agglomération répond aux exigences de la Loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui prescrit aux Collectivités Territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Rapport sur leur situation, en matière de Développement Durable.

Au-delà de cette obligation légale, **l'Agglomération affiche clairement et avec détermination sa stratégie et son programme d'actions en matière de Développement Durable, et ce dans l'exercice de ses différentes compétences et dans tous ses domaines d'intervention.**

L'Agenda 21 de Nîmes Métropole s'inscrit dans une dynamique territoriale qui fédère élus, partenaires institutionnels, représentants de la société civile réunis au sein du Conseil de Développement Durable, porteurs de projets ; la Communauté d'Agglomération anime un réseau d'acteurs, d'expertises et de savoir-faire, pour refonder le Projet d'Agglomération 2007-2020.

Vous découvrirez au fil des pages, que nous avons pour objectif d'appliquer systématiquement les principes du Développement Durable dans nos politiques territoriales, mais aussi dans le fonctionnement de notre Collectivité.

Cela implique le décloisonnement des domaines de compétence des élus communautaires et des Services, amenant la construction progressive d'une synergie et d'une optimisation des interventions et des investissements.

Dans nos différents champs d'intervention, les cinq finalités du Développement Durable sont prises en compte. Les axes stratégiques de notre Agenda 21 mettent en cohérence nos actions et nos projets, avec une démarche concertée et pragmatique qui prend bien évidemment en compte l'évolution de notre territoire.

Par ailleurs, "le processus" de mise en œuvre de l'Agenda 21 est loin d'être figé ; il procède par étapes... Autant de jalons qui permettent de vérifier la validité des objectifs, d'évaluer et d'ajuster les actions au plus près des attentes de nos concitoyens, de porter de nouvelles actions de Développement Durable.

Le Développement Durable place en première ligne nos modes de faire, l'efficacité de nos procédures et la transparence de nos pratiques.

Partenaire et Responsable, notre Communauté d'Agglomération conjugue le Développement Durable, au quotidien et pour les générations futures, dans toutes ses interventions.

Elle porte la responsabilité du mieux vivre ensemble et d'un avenir meilleur !



Jean-Paul Fournier

Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

Vincent Allier

Vice-Président délégué à l'Agenda 21,
au Développement Durable et aux Paysages
Maire de Saint-Côme-et-Maruéjols

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement



Nîmes Métropole, née le 1^{er} Janvier 2002, est le fruit d'une logique de coopération intercommunale. Cette coopération trouve ses fondements dans un environnement remarquable, des échanges économiques et culturels denses, ainsi qu'une histoire depuis longtemps partagée. La Communauté d'Agglomération regroupe désormais 27 communes.

S'affirme et signe... La Communauté d'Agglomération, territoire à la fois



compétitif et solidaire, est au service de ses 240 000 habitants et des entreprises qui font sa richesse.

La pierre angulaire de son action est de mettre en œuvre avec détermination, un Projet d'Agglomération qui favorise, au présent comme au futur, un aménagement et un développement du territoire, harmonieux et responsables. Pour ce faire, Nîmes Métropole "diffuse" le Développement Durable dans tous ses rouages et ses ressorts, en externe, comme en interne.





I-1 | Le territoire

UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES ATOUTS

Attractive, Nîmes Métropole est un outil performant de développement économique ; elle lance une nouvelle campagne de communication **“Business no stress”**, pour promouvoir une nouvelle image économique, innovante, dynamique et durable et pour valoriser un territoire particulièrement approprié pour entreprendre audacieusement et sereinement.

(Pour accéder directement au Site **“Business no stress”**, vous pouvez lire ce pictogramme avec un lecteur QR code, via votre téléphone portable).



Dynamique, l'Agglomération s'appuie sur des savoir-faire reconnus : une Université, une Faculté de Médecine et un CHU, l'école des Mines d'Alès/Nîmes, une Ecole Supérieure des Beaux Arts, des organismes de recherche : CNRS, INSERM, IRSN... et six Pôles de Compétitivité.

Active, Nîmes Métropole favorise un mode de production et de consommation responsable, en optimisant ses potentiels que sont l'Agriculture, le Tourisme urbain agricole et naturel, l'artisanat. Si le tourisme constitue la première source de richesse du territoire, l'Agriculture, riche et spécifique

LES PRODUITS D'EXCELLENCE AGRICOLE RECONNUS PAR LE LABEL AOC : vins des costières de Nîmes et des coteaux du Languedoc, olives et huiles d'olive de Nîmes, taureaux et riz de Camargue.

(viticulture, arboriculture, oléiculture) génère des emplois locaux, entretient les espaces naturels, assure une protection contre le risque inondation. Le commerce, l'artisanat et les services sont en lien direct avec les besoins des habitants. L'Agglomération travaille à l'évolution et à la consolidation des éléments de son maillage commercial. Le secteur artisanal dense et diversifié est porteur d'un fort potentiel de croissance, en lien avec la croissance démographique attendue.

ET BIEN DESSERVI

Au cœur de la région Languedoc-Roussillon, Nîmes Métropole bénéficie d'une situation géographique privilégiée :

- Autoroutes A9 et A54 (à 30mn de Montpellier, 1h30 de Marseille et 2h de l'Espagne).
- Paris à 2 heures 50 en TGV - 11 allers-retours quotidiens.
- Un aéroport avec des liaisons aériennes quotidiennes vers Bruxelles, Londres et Liverpool.

NÎMES, CŒUR D'AGGLOMÉRATION

Avec près de 150 000 habitants et un territoire de 16 150 hectares, Nîmes est la vingtième plus grande ville de France. Dotée d'un riche patrimoine, la ville est labellisée d'Art et d'Histoire. Elle affiche “3 Fleurs” au label des Villes et Villages Fleuris. Nîmes est aussi ville santé OMS et ville amie des enfants.

La romanité, fierté et atout

Les monuments romains, par leur majesté et leur exceptionnelle



conservation, contribuent amplement à forger son identité : la Maison Carrée, les Arènes, les vestiges de l'enceinte romaine... **La Ville travaille à la conception d'un Musée de la Romanité et défend ardemment une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour l'ensemble de ses monuments.**

Tournée vers la modernité

Dans les années 1980, la Ville a fait appel à plusieurs architectes de renommée internationale : Norman Foster pour l'aménagement de Carré d'Art, musée d'art contemporain et bibliothèque, Jean Nouvel pour Némausus, bâtiment de logements sociaux d'avant-garde, Jean-Michel Wilmotte pour les rénovations, entre autres, du Théâtre et des Halles, et tout récemment concepteur des Allées Jaurès.

Nîmes vit au rythme d'une offre culturelle foisonnante. Les différentes scènes accueillent des artistes de renommée internationale. **La future Scène de Musiques Actuelles,** équipement communautaire, sera un lieu de création et de diffusion des Musiques Actuelles, mais aussi un lieu de vie et d'échanges.

La décennie qui vient de s'écouler a changé la ville en profondeur, avec de nombreuses réalisations qui la rendent, cœur de ville et périphérie, plus accueillante, plus facile à vivre et plus performante.

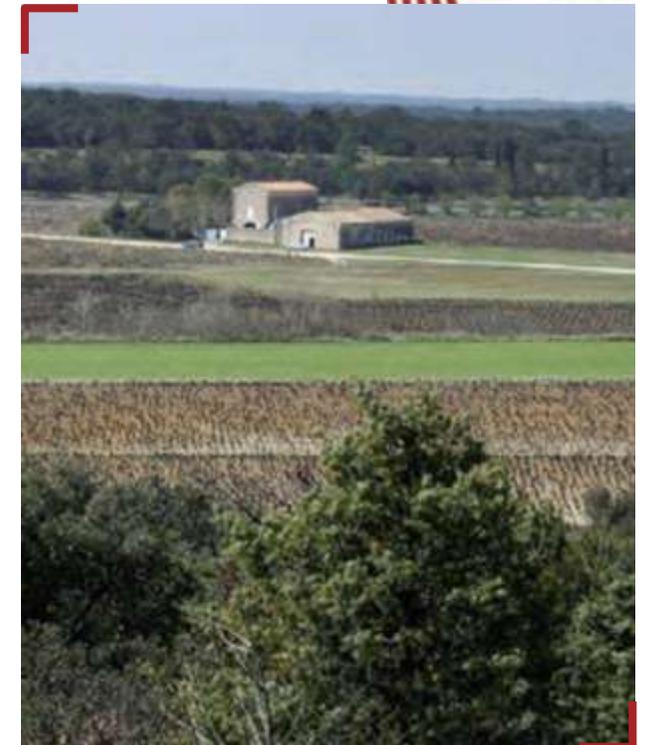
UNE REMARQUABLE QUALITÉ DE VIE

Le territoire de Nîmes Métropole bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel, attirant de nouveaux habitants. Il séduit notamment, pour sa culture et son art de vivre. Les éléments

d'une culture locale forte font partie intégrante du cadre de vie et contribuent à l'épanouissement humain.

On y vient et on y reste pour une identité singulière qui repose sur des traditions fortes. Nîmes est la première ville taurine de France.

Le Patrimoine naturel de Nîmes Métropole est un atout important. Le territoire de l'Agglomération est un livre ouvert sur des paysages contrastés et superbes qui de garrigues en costières, illustrent la diversité du monde méditerranéen.



I-2 | Carte d'identité



- Gardonnenque
- Garrigues
- Vaunage
- Costières
- Camargue



27 COMMUNES

- Population : 240 000 habitants.
- Croissance démographique : + 1,3 % par an (5^{ème} de France).
- Population attendue d'ici 2030 : + 75 000 à 80 000 (300 000 habitants en 2030).
- Densité moyenne : 335,9 habitants/km².
- Nombre de logements nécessaires dans les 30 ans : environ 45 000.
- Objectifs du PLH (en révision) : 1000 logements par an.
- Ville centre : Nîmes : 150 000 habitants, 20^{ème} ville française, ville Préfecture.
- Superficie : 69 396 hectares.
- 15 000 entreprises avec une dynamique de création de 2000 entreprises par année.
- Budget communautaire 2011 : 320 Millions d'euros,
- Sur la biodiversité
 - 3/4 de la superficie de Nîmes Métropole est constituée d'espaces naturels et agricoles.
 - 47% du territoire représente un intérêt faunistique ou floristique.
 - 14% du territoire fait l'objet de protection (réserves naturelles, sites classés,...).
- Sur l'air
 - Bilan 2011 indice ATMO :
 - nombre de jours moyens : 87 (échelle : 5),
 - nombre de jours médiocres : 59 (échelle : 6-7),
 - nombre de jour mauvais : 1 (échelle : 8).

BERNIS

POPULATION : 3009 habitants
MAIRE : Théos Granchi
MAIRIE : Bld Charles Mourrier
CODE POSTAL : 30620
TÉLÉPHONE : 04 66 71 10 15
FAX : 04 66 71 66 63
EMAIL : mairie.bernis@wanadoo.fr



CABRIÈRES

POPULATION : 1300 habitants
MAIRE : Gilles Gadille
MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville
CODE POSTAL : 30210
TÉLÉPHONE : 04 66 75 27 01
FAX : 04 66 75 18 26
EMAIL : mairiecabrieres@wanadoo.fr

BEZOUCE

POPULATION : 2100 habitants
MAIRE : Daniel Prats
MAIRIE : Hôtel de Ville
CODE POSTAL : 30320
TÉLÉPHONE : 04 66 75 24 23
FAX : 04 66 75 29 71
EMAIL : mairie@bezouce.org



CAISSARGUES

POPULATION : 3974 habitants
MAIRE : Jacques Bécamel
MAIRIE : 16, rue Souleïado
CODE POSTAL : 30132
TÉLÉPHONE : 04 66 38 11 58
FAX : 04 66 84 60 38
EMAIL : mairie.caissargues@wanadoo.fr

BOUILLARGUES

POPULATION : 5496 habitants
MAIRE : Maurice Gaillard
MAIRIE : Hôtel de Ville Parc municipal
CODE POSTAL : 30230
TÉLÉPHONE : 04 66 20 10 88
FAX : 04 66 20 44 96
EMAIL : mairie.bouillargues@wanadoo.fr



CAVEIRAC

POPULATION : 3762 habitants
MAIRE : Bernard Bergogne
MAIRIE : Hôtel de Ville 1, Place du Château
CODE POSTAL : 30280
TÉLÉPHONE : 04 66 81 32 70
FAX : 04 66 81 49 80
EMAIL : direction@mairie-caveirac.fr

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

CLARENSAC

POPULATION : 3452 habitants
MAIRE : Georges Bazin
MAIRIE : 5, place de la Mairie
CODE POSTAL : 30870
TÉLÉPHONE : 04 66 81 89 89
FAX : 04 66 81 89 85
EMAIL : mairie.clarensac@wanadoo.fr



GÉNÉRAC

POPULATION : 3683 habitants **MAIRE :**
Frédéric Touzellier MAIRIE :
Place de l'Hôtel de Ville CODE
POSTAL : 30510
TÉLÉPHONE : 04 66 01 31 14
FAX : 04 66 01 87 72
EMAIL : mairiegenerac@yahoo.fr

DIONS

POPULATION : 534 habitants
MAIRE : Charles Picolo
MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville
CODE POSTAL : 30190
TÉLÉPHONE : 04 66 81 00 82
FAX : 04 66 81 98 13
EMAIL : mairiedions@wanadoo.fr



LA CALMETTE

POPULATION : 1994 habitants
MAIRE : Jacques Bollègue
MAIRIE : Hôtel de Ville,
Rue de Valfons, BP N°3
CODE POSTAL : 30190
TÉLÉPHONE : 04 66 81 00 12
FAX : 04 66 81 86 75
EMAIL : mairie@lacalmette.fr

GARONS

POPULATION : 4272 habitants
MAIRE : Alain Dalmas
MAIRIE : Hôtel de Ville
CODE POSTAL : 30128
TÉLÉPHONE : 04 66 70 05 77
FAX : 04 66 70 05 69
EMAIL : mairie-de-garons@wanadoo.fr



LANGLADE

POPULATION : 2002 habitants
MAIRE : René Abric
MAIRIE : Hôtel de Ville
CODE POSTAL : 30980
TÉLÉPHONE : 04 66 81 31 31
FAX : 04 66 81 44 44
EMAIL : accueil@mairie-langlade.9tel.com

LÉDENON

POPULATION : 1379 habitants

MAIRE : Jean-Pierre Fricon

MAIRIE : Rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30210

TÉLÉPHONE : 04 66 37 26 46

FAX : 04 66 37 08 92

EMAIL : contact@mairie-de-ledenon.fr



MANDUEL

POPULATION : 5812 habitants

MAIRE : Marie-Louise Sabatier

MAIRIE : Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30129

TÉLÉPHONE : 04 66 20 21 33

FAX : 04 66 20 58 99

EMAIL :

mairiedemanduel@wanadoo.fr



MARGUERITTES

POPULATION : 9000 habitants

MAIRE : William Portal

MAIRIE : 14 Rue Gustave de Chanaleilles

CODE POSTAL : 30320

TÉLÉPHONE : 04 66 75 23 25

FAX : 04 66 75 19 64

EMAIL : dgs@mairie-marguerittes.org



MILHAUD

POPULATION : 6000 habitants

MAIRE : Jean-Michel Avellaneda

MAIRIE : 1, rue Pierre Guérin

CODE POSTAL : 30540

TÉLÉPHONE : 04 66 74 22 88

FAX : 04 66 74 11 94

EMAIL : ville.milhaud@wanadoo.fr

NÎMES

POPULATION : 147114 habitants

MAIRE : Jean-Paul Fournier

MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville, Nîmes

30033 Cedex 9

CODE POSTAL : 30000

TÉLÉPHONE : 04 66 76 70 01

SITE : <http://www.nimes.fr>

POULX

POPULATION : 4178 habitants

MAIRE : Bernard Rous

MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30320

TÉLÉPHONE : 04 66 75 25 16

FAX : 04 66 75 59 25

EMAIL : mairiedepoulx@ville-poulx.fr

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

REDESSAN

POPULATION : 3208 habitants

MAIRE : Hervé Giély

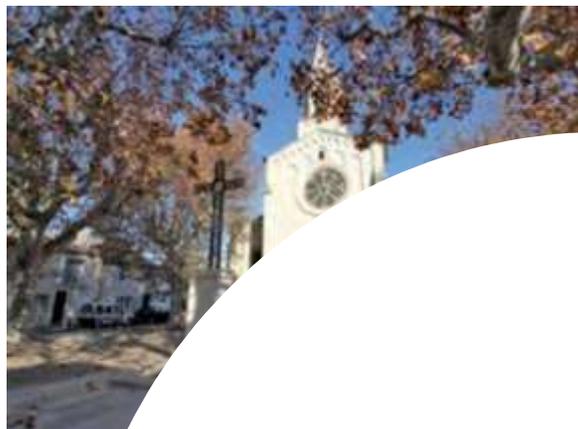
MAIRIE : 13, Avenue de la République

CODE POSTAL : 30129

TÉLÉPHONE : 04 66 20 22 08

FAX : 04 66 20 57 46

EMAIL : mairiederedessan@wanadoo.fr



SAINT-CÔME ET MARUÉJOLS

POPULATION : 732 habitants

MAIRE : Vincent Allier

MAIRIE : 1, place de la Mairie

CODE POSTAL : 30870

TÉLÉPHONE : 04 66 81 33 13

FAX : 04 66 81 82 46

EMAIL : mairie-saint-come@wanadoo.fr

RODILHAN

POPULATION : 2742 habitants

MAIRE : Serge Reder

MAIRIE : Avenue Georges Dayan

CODE POSTAL : 30230

TÉLÉPHONE : 04 66 20 08 91

FAX : 04 66 20 64 60

EMAIL :

mairie-de-rodilhan@wanadoo.fr



SAINT-DIONISY

POPULATION : 838 habitants

MAIRE : Michel Gabach

MAIRIE : Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30980

TÉLÉPHONE : 04 66 81 41 96

FAX : 04 66 81 82 70

EMAIL :

mairie.saintdionisy@wanadoo.fr

SAINT-CHAPTES

POPULATION : 1504 habitants

MAIRE : Jean-Claude Mazaudier

MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30190

TÉLÉPHONE : 04 66 81 20 21

FAX : 04 66 81 89 98

EMAIL :

secretariat_mairie_stchapt@orange.fr



SAINT-GERVASY

POPULATION : 1617 habitants

MAIRE : Joël Vincent

MAIRIE : Hôtel de Ville

1, avenue Georges Taillefer

CODE POSTAL : 30320

TÉLÉPHONE : 04 66 75 24 76

FAX : 04 66 75 17 99

EMAIL :

commune.saintgervasy@wanadoo.fr

SAINT-GILLES

POPULATION : 13375 habitants

MAIRE : Alain Gaido

MAIRIE : Place Jean Jaurès

CODE POSTAL : 30800

TÉLÉPHONE : 04 66 87 78 00

FAX : 04 66 87 78 19

EMAIL : contact@ville-saint-gilles.fr



SAINTE-ANASTASIE

POPULATION : 1582 habitants

MAIRE : Claude Vian

MAIRIE : Place de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL : 30190

TÉLÉPHONE : 04 66 81 01 58

EMAIL :

commune.ste.anastasio@wanadoo.fr



SERNHAC

POPULATION : 1800 habitants

MAIRE : Michel Paulin

MAIRIE : 25 Rue des Bourgades

CODE POSTAL : 30210

TÉLÉPHONE : 04 66 37 08 25

FAX : 04 66 37 13 01

EMAIL : mairie-sernhac@wanadoo.fr





I-3 | La Démocratie communautaire

A / L'INSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT

Nîmes Métropole émane directement des communes ; tous les Conseils Municipaux des 27 communes désignent leurs délégués communautaires qui travaillent au sein d'instances de réflexion, de concertation, le Bureau Communautaire et les Commissions et qui siègent au Conseil Communautaire, lieu de décision.

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer le Projet de Développement Durable du territoire, la Communauté d'Agglomération intervient, au titre de ses compétences, en partenariat avec des représentants de la société civile, regroupés au sein du Conseil de Développement Durable, dans le cadre d'une gouvernance adaptée aux enjeux et aux défis à relever.

LE PRÉSIDENT EST L'EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Président, élu par le Conseil Communautaire, oriente et définit la politique communautaire, prépare et exécute les Délibérations du Conseil Communautaire, en particulier le Budget. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Le Président représente la Communauté d'Agglomération, dans tous les actes de la vie civile et judiciaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Représentatif des communes et de la diversité des compétences, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération. Ses 101 membres, élus parmi les Conseillers Municipaux des 27 communes, selon un mode de représentation proportionnel à leur population, se réunissent pour définir les politiques communautaires et voter le budget ; il se prononce sur tous les points attachés à

l'intérêt communautaire, conformément à ses statuts et permettant le bon fonctionnement de l'EPCL.

LE BUREAU DÉBAT DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Il est composé de 40 membres, dont le Président, les Vice-Présidents et 10 Membres du Bureau. Chaque commune y est représentée.

Il se réunit avant chaque Conseil Communautaire pour finaliser les projets de Délibérations et pour entériner les points soumis au vote du Conseil Communautaire.

LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES INSTRUISENT LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Les neuf Commissions de Nîmes Métropole ont pour mission d'instruire les dossiers avant présentation au Conseil Communautaire, auquel elles sont rattachées. Elles proposent des actions et réfléchissent à la définition et à la mise en œuvre des compétences de la Communauté d'Agglomération. Les Commissions permettent de couvrir intégralement les compétences exercées et sont placées sous la responsabilité d'un Vice-Président.



COMMENT S'EXERCE LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS ? LES PRÉSIDENTS EN PARLENT...

FINANCES / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET RELATIONS INTERNATIONALES,
DEVELOPPEMENT DURABLE



Président : **Jean-Michel AVELLANEDA**
Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Milhaud.

Groupes de travail :

Finances.
Administration Générale.
Relations internationales et Personnel.
Extension de compétences.
Recherches de financements européens.

“ Je suis très fier de présider cette Commission, la première de la Communauté d'Agglomération. Nos débats sont sereins et toujours constructifs ; nous avançons dans le consensus, avec pour ambition, l'exemplarité de notre Collectivité en matière de Service Public.
La mutualisation des Services permet d'optimiser les moyens, pour mieux traduire dans l'organigramme, les priorités du Projet Communautaire en matière de Développement Durable. C'est un enjeu important de modernisation de notre

Administration. Avec la plateforme des Services aux communes membres, la démarche de mutualisation prend tout son sens. Améliorer notre propre fonctionnement, avec par exemple la démarche de Dématérialisation, inscrite au programme d'actions de l'Agenda 21, est un pas important pour développer à très court terme des services d'e-démarches demandés par nos concitoyens.

Ma Commission recouvre les Finances, l'Administration Générale, le Personnel, les Relations Internationales et le Développement Durable, autant de compétences qui demandent de travailler en équipe si l'on veut avancer ; en tant qu'ancien sportif, l'esprit d'équipe est une valeur à laquelle je tiens tout particulièrement... C'est pour toutes ces raisons que je salue le travail accompli par mes collègues qui siègent au sein de cette belle équipe qui n'a jamais souffert d'absentéisme... bien au contraire...

Je n'oublie pas non plus de rendre hommage à tous les personnels qui y travaillent, preuve si besoin était que Nîmes Métropole est équipée pour réussir ! ”



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



Président : William PORTAL

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Marguerites.

Groupes de travail : Transports et Déplacements. Intermodalité et pôles d'échanges. Transport Collectif en Site Propre. Aménagement de pistes cyclables.

Le présent document reflète toute notre détermination à inscrire le Développement Durable dans nos politiques territoriales, nos orientations, nos actions. Je tiens à exprimer toute ma satisfaction au sujet du fonctionnement efficace du Conseil de Développement Durable; opérationnel, sa structure collégiale est la base d'une réelle Démocratie participative. J'y suis particulièrement attaché et je l'ai appliquée à la mise en place du PDU, avec une phase de concertation "longue" et constructive. Au cours du premier Mandat, la Communauté d'Agglomération a fonctionné en parfaite osmose avec le Conseil de Développement. Aujourd'hui, le CDD a pris le relais et nous aide à relever les défis à venir. Les Transports sont au cœur de la problématique de Développement Durable, dans ses finalités et avec les orientations stratégiques définies dans l'Agenda 21 de Nîmes Métropole : la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre l'étalement urbain, la mise en place d'une politique intermodale en

termes de déplacements, l'adaptation de notre réseau de transports collectifs aux attentes de nos concitoyens, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le désenclavement de notre territoire dans le cadre du Contrat d'axe Nîmes/Alès... C'est le CDD qui a entériné la diversification des modes de déplacements alternatifs. A ce titre, le TCSP avec ses deux lignes permettra de relever le défi de l'indispensable alternative à l'automobile, au cœur de notre Agglomération. Les Transports ont été un acteur important, voire une cheville ouvrière, pour mettre en place l'Agenda 21, au travers du PDU mais aussi sur la problématique de l'accessibilité. Dans ce domaine, notre Communauté d'Agglomération est pionnière; dès 2007, avec le service Handigo, nous avons mis en place un service de transport réservé aux personnes à mobilité réduite.

La Commission que je préside est très souvent amenée à travailler en transversalité avec d'autres Commissions ; nous répondons aux différentes demandes et sollicitations. Nous travaillons aussi en symbiose avec le Conseil de Développement Durable. La Commission est un échelon important de la Démocratie communautaire : lieu de débats, de foisonnement d'idées, de participation, mais surtout instance souveraine. En effet, à condition que nos objectifs et nos décisions se traduisent en termes de coûts supportables pour la Collectivité, ils ne sont pas censurés par l'exécutif ! Nous devons à présent réfléchir à la mise en place d'observatoires, de processus d'évaluation de nos actions et de nos politiques publiques, pour être encore plus performant en matière de Développement Durable. Nous portons, avec tous nos concitoyens, la responsabilité d'un avenir meilleur !”





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Franck PROUST

Vice-Président de Nîmes Métropole, 1^{er} Adjoint au Maire de Nîmes.



Groupes de travail :

Développement Economique.
Aménagement des zones d'intérêt communautaire.
Commerce et Artisanat.
Tourisme.
Agriculture.

“Le Développement Economique est une compétence phare de la Communauté d'Agglomération. Elle revêt plusieurs champs d'interventions, justifiant la diversité et le nombre de groupes de travail qui y sont rattachés.

En tout premier lieu, pour faire du développement économique efficace, il faut parfaire sa connaissance du tissu économique du territoire de l'Agglo ; il ne faut pas rester sur des idées passées, prises comme des certitudes d'avenir... En effet, forte de ses nombreux atouts, la Communauté d'Agglomération a progressivement impulsé “une nouvelle économie”, en devenant terre d'accueil de TPE et de PME, leaders sur le Marché International, dans différents secteurs et filières de pointe. J'ai souhaité que les Commissions soient “décentralisées” et se réunissent à l'intérieur d'une Zone d'Activités ou d'une entreprise, afin que mes collègues élus puissent découvrir le tissu économique de l'Agglomération, sur le terrain et de manière concrète...

Nous travaillons en transversalité avec les Institutions et les Chambres Consulaires, garantissant ainsi les meilleures chances de réussite pour créer de nouvelles activités. La Communauté d'Agglomération est en charge de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités d'intérêt communautaire. Mon rôle est

aussi d'accompagner et de conseiller mes collègues maires dans l'aménagement de leurs zones d'activités ; ils restent néanmoins souverains dans leurs décisions. En ce qui concerne l'aménagement de nos zones d'activités, nous apportons un soin tout particulier à leur qualité environnementale; en effet, c'est un item important pour un porteur de projet, dans son choix d'implantation. Développement

économique et Développement Durable ne sont pas antagonistes... Nous savons que toutes les technologies liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, l'utilisation des déchets comme matière première secondaire, la réduction des pollutions dans les processus industriels... contribuent au développement d'un très grand nombre d'emplois. De leur côté, les entreprises réfléchissent à nombre d'actions pour diminuer leur impact sur l'environnement : diminution des voyages en avion, utilisation de la vidéo conférence, mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprise, etc. C'est de concert avec les entreprises que nous devons nous poser les bonnes questions, trouver les bonnes alternatives et nous engager ensemble, dans une démarche responsable socialement et envers l'environnement. Nîmes Métropole est terre de Développement Durable, avec ses Pôles de Compétitivité, ses clusters Environnement et Gestion des Risques, Longévité...

Nous travaillons aussi avec les producteurs, à des circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux, dans un objectif de santé publique mais aussi d'agriculture durable sur notre territoire.

Je fais régulièrement passer le message du Développement Durable, en organisant des “Matinales”, temps de rencontre avec les décideurs et acteurs économiques, sur ses différentes thématiques.

Dans son développement, Nîmes Métropole conciliera toujours attractivité et cadre de vie ; à ce titre, les investisseurs attendent de notre part une réponse globale en matière de qualité de vie, de services, d'offre culturelle et de loisirs, d'environnement et de patrimoine naturel préservés ; nous souhaitons optimiser ces atouts !”

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

EAU ET ASSAINISSEMENT



Président : **Bernard BERGOGNE**

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Caveirac.

Groupes de travail :

Eau.

Assainissement.

Eau brute, canaux et relations avec BRL.

Assainissement non collectif.

“ Au sein de la Commission Eau-Assainissement, règnent un esprit d'équipe et une “entente cordiale”, au-delà des clivages politiques, qui permettent de faire avancer les dossiers de manière constructive, avec les Services de la Communauté d'Agglomération. En tant que Président de Commission, pour toute décision, j'associe mes collègues élus en charge de l'Eau, de l'Assainissement non Collectif, de l'Eau Brute ; nous sommes une équipe soudée, c'est notre force et nos domaines de compétence ne sont pas cloisonnés. Nous avons à cœur, pour tout projet, de dialoguer avec nos partenaires, délégataires, Comités de Quartier et l'ensemble des élus communautaires. Les compétences Eau/Assainissement constituent un élément important de l'Agenda 21 ; A ce titre, pour l'Eau, nous nous préoccupons de la problématique des rendements, en mettant en œuvre un programme de travaux dans toutes les communes de l'Agglomération. Le Schéma Directeur d'Assainissement, adopté en 2010, induit pour les vingt prochaines années, un programme pluriannuel d'investissement de 202 millions d'euros.

En 2011, nous nous sommes attachés à faire avancer le dossier de la future station d'épuration de Saint-Gilles qui devrait sortir de terre en 2016 ; ce fût parfois difficile de se faire entendre auprès des Collectivités Publiques... Mais nous avons fait bouger les choses, pour obtenir un arrêté de DUP afin d'entamer les indispensables acquisitions foncières.

Le Développement Durable est notre feuille de route ; notre ambition concrète pour les générations futures est que les eaux rejetées soient des eaux de baignade ! ”



POLITIQUE DE LA VILLE



Président : Alain GAIDO

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Saint-Gilles.

Groupes de travail :

Renouvellement Urbain.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Nîmes Métropole est présente dans les quartiers qui cumulent les difficultés : habitat dégradé, taux de chômage important, échec scolaire,... C'est un investissement qui a été engagé dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Programme de Rénovation Urbaine a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans trois quartiers de l'Agglomération, Chemin Bas d'Avignon et Valdegour à Nîmes, Cité Sabatot à Saint-Gilles, avec des actions pour le logement, l'embellissement du cadre de vie, des actions pour l'emploi et l'insertion, la redynamisation du commerce local...

Dans l'exercice de sa compétence Politique de la Ville, Nîmes Métropole s'engage sur la voie de nouvelles formes d'action publique, fondées sur le partenariat, le contrat et la transversalité. Ce champ d'intervention est garant du volet Solidarité du Projet de Territoire.



SPORTS, CULTURE ET TRADITIONS RÉGIONALES

Président : Joël VINCENT

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Saint Gervasy.

Groupes de travail :

Sports.
Grands événements sportifs.
Culture.
Culture et Traditions Régionales.
Patrimoine rural communautaire.

“ Au sein de ma Commission, personne ne joue sa partition dans son coin... Mon rôle est de coordonner en Assemblée Plénière, les projets, les initiatives, le suivi des dossiers, afin de préparer les délibérations pour le Conseil Communautaire. Lorsque les projets arrivent au niveau de la Commission, ils sont déjà bien ficelés en amont, par les groupes de travail. S'ouvre alors le temps des échanges, toujours constructifs, pour faire avancer le Projet Culturel et le Projet Sportif de la Communauté d'Agglomération. Les ambitions communautaires en faveur du Sport et de la Culture se



rejoignent : fédérer et contribuer à l'épanouissement de nos concitoyens; notre action s'inscrit ainsi dans le Développement Durable. Au fil des années, nous avons accompagné des dynamiques éducatives, en facilitant l'accès pour tous, à la lecture publique, et de manière générale à la connaissance. Aujourd'hui, nous mettons en synergie des manifestations comme "les Conteurs" ou le "Printemps des Auteurs" avec les bibliothèques de l'Agglomération, pour donner plus d'impact à notre action.

Nîmes Métropole vit au rythme des manifestations culturelles et sportives portées par l'Agglo ; le Festival de Jazz a acquis ses lettres de noblesse, en accueillant au fil des éditions un public toujours plus nombreux !

Cette année a vu sortir de terre le bâtiment de la SMAC. Son Programme d'Équipement, son architecture expriment bien l'énergie créatrice de ce futur lieu de diffusion et de création de Musiques Actuelles, et font l'unanimité.

Si le Développement Durable est la feuille de route de notre Projet d'Agglomération, il est aussi très concret. Nous avons assisté au déblaiement des gravats du chantier de la SMAC, pour leur réutilisation dans des réfections de voirie ; c'est une bonne initiative ! Je rappelle que Nîmes Métropole a engagé une démarche de Haute Qualité Environnementale pour la construction de la SMAC. Demain... la Culture et le Sport peuvent s'affirmer comme une dimension de toutes les politiques publiques.”





ENVIRONNEMENT



Président : Frédéric TOUZELLIER

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Générac.

Groupes de travail :

Environnement.

Cours d'eau et prévention contre les inondations.

Paysages et Agenda 21.

Collecte et Traitement des Déchets Ménagers.



“Présider cette Commission est passionnant ! Nous portons le Projet de Territoire qu’est l’Agenda 21, avec des actions concrètes au service de nos concitoyens. La vision prospective de l’Agenda 21 nécessite d’écouter et de dialoguer avec les acteurs du territoire, pour bâtir un projet territorial durable. Nous devons aussi fédérer les habitants des communes de Nîmes Métropole autour de cette ambition, le challenge est de taille. Les enjeux environnementaux sont sensibles à l’échelle de notre territoire. Le Pôle Environnement et le Pôle Développement Durable, résultat de la restructuration en 2010 du Service travaillent ensemble sur les actions environnementales de la Collectivité et sur la mise en œuvre concrète des Fiches- Actions de l’Agenda 21. Je dirais que ma Présidence est collégiale dans le processus décisionnel mais aussi dans la gestion quotidienne. Pour préparer le transfert de la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, au début de l’année, j’ai souhaité rencontrer tous mes collègues Maires, élus communaux, mais aussi le personnel des Régies et les différents prestataires. Les contacts sur le terrain ont été enrichissants. Ils ont permis de transférer cette compétence dans le consensus, avec pour préoccupation essentielle, de garantir aux habitants, un service de qualité. Notre devise ? Etre réactif, performant et innovant... Par ailleurs, nous avons tenu le cap de nos engagements : ne pas dépenser plus en 2011 qu’en 2010. Pour préparer le travail en Commission, j’organise des réunions avec le Service de la Collecte et du Traitement des Déchets et anime un Comité de Pilotage avec des élus communautaires, dont les missions prioritaires sont la gestion du quotidien et le travail sur les objectifs à venir. Les réunions en Commission sont constructives car nous y validons les objectifs ensemble. Je considère le Développement Durable, comme un préalable, voire un champ d’action naturel qui doit avoir une traduction concrète à l’échelle du territoire.”

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

SOCIAL ET HABITAT



Présidente : Marie-Louise SABATIER

Vice-Présidente de Nîmes Métropole, Maire de Manduel.

Groupes de travail :

Logement et Habitat.

Aires d'accueil des gens du voyage.

Politique d'insertion.

Urbanisme et Aides à la Pierre.

“ Dans ma Commission, si un nombre important d'élus communautaires est inscrit, une quinzaine d'entre eux participe assidûment à nos travaux... Ils sont vraiment partie prenante de l'avancement des dossiers et nos échanges sont très constructifs. Les projets présentés par les communes font l'objet d'un partage d'expérience. Je suis très satisfaite du fonctionnement de ma Commission ; j'ai un vrai rôle d'animatrice, et suis l'interface entre l'Administration,

avec laquelle je travaille sur les dossiers, et mes collègues élus.

Je souhaite que la démocratie communautaire s'exprime pleinement : la voix de toutes les communes est importante, par exemple pour élaborer le nouveau PLH...

à l'horizon 2012. Pour ce faire, il s'agit d'adapter notre réflexion aux enjeux du moment, aux exigences de l'Etat et aux préoccupations des communes de la Communauté d'Agglomération. Mettre sur les rails le nouveau PLH se fait dans la concertation et le dialogue ; je tiens aussi à obtenir l'adhésion active de mes collègues car le document final devra impérativement être mis en œuvre, après l'assentiment de l'Etat. Il y a des exigences à anticiper, en matière de logement social, notamment au regard de notre feuille de route en matière de Développement Durable. Nous souhaitons que les bailleurs sociaux puissent appliquer les nouvelles normes de construction sans être financièrement pénalisés.

A l'échelle de ma Commission, le Développement Durable est très concret : économies d'énergie, mixité sociale, mais aussi prise en compte des surcoûts financiers... Notre engagement pour un avenir meilleur n'est pas qu'un message de communication ou une bonne intention !”





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Président : Jacques BECAMEL

Vice-Président de Nîmes Métropole, Maire de Caissargues.

Groupes de travail :

Politique foncière. Voirie

communautaire. Réseaux

hauts débits. Port et

Aéroport.

Développement et Promotion de l'axe Nîmes-Alès.

Système d'information géographique.

“L'aménagement durable de la Communauté d'Agglomération est une priorité. Au sein de ma Commission, des dossiers importants pour l'avenir de l'Agglomération sont traités ; ce qui est passionnant, c'est de se projeter dans le futur et de rêver le territoire de demain. Nous devons avoir une vision à long terme et anticipatrice des enjeux à venir ; aussi, les échanges sont

fondamentaux, avec nos partenaires institutionnels et avec tous les Maires de la Communauté d'Agglomération.

Le projet de Gare TGV à Manduel a dominé notre activité en 2011. Cette gare sera bel et bien une réalité, à l'horizon 2017 ; ce complexe dynamisera le territoire tout entier. Avec l'Agence d'Urbanisme de Nîmes et d'Alès, nous menons un travail de fond avec RFF, en concertation avec mes collègues Maires, directement concernés par ce projet. Dès à présent, nous devons penser aux acquisitions foncières. Nous nous occupons aussi des Fonds de Concours dans les communes, relatifs aux déviations, aux aménagements de l'espace et de la voirie communautaire. Ces derniers répondent à l'urbanisation galopante de nos communes.

Nous travaillons en étroite collaboration, sur de nombreux dossiers d'aménagement du territoire avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc- Roussillon. Il intervient sur les acquisitions foncières pour la construction de logements sociaux.

La Porte Nord est un vrai projet de Développement Durable. L'aménagement futur d'un site de 15 000 hectares, au nord de la route d'Anduze anticipe l'arrivée de 600 000 personnes en Languedoc-Roussillon, à l'horizon 2020.

En ce qui concerne le Sud du territoire de l'Agglomération, nous souhaitons préserver les activités agricoles, d'où notre choix "d'urbaniser" le Nord de l'Agglomération nîmoise.

Nous avançons à grands pas et avec détermination sur le Contrat d'Axe Nîmes- Alès. Le cadre de l'Association pour l'Emergence d'un Projet Commun des Agglomérations d'Alès et de Nîmes fait progresser la réflexion dans de nombreux domaines pour créer à moyen terme, un Pôle Métropolitain entre les deux Collectivités. Demain, il s'agira de peser davantage au niveau européen ; actuellement, nous sommes "trop petits"... Bâtir une grande intercommunalité territoriale demande une phase préalable de pédagogie auprès des Communes et

des Communautés de Communes et surtout beaucoup de diplomatie...”



LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : RÔLE, COMPOSITION ET COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES RÉUNIONS

L'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts stipule qu'il doit être créée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres, **une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges.**

Le Rôle de la CLETC

Les groupements soumis de plein droit à la taxe professionnelle unique doivent mettre en place une Commission, dont la mission consiste à évaluer le montant des charges transférées par les communes à l'EPCI.

L'article 1609 nonies c - IV du Code Général des Impôts précise que cette Commission est appelée à jouer un rôle permanent puisqu'elle intervient non seulement lors du transfert des charges initial mais à chaque nouveau transfert de charges.

Le rôle de la Commission est donc d'évaluer pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés, afin de permettre un calcul de l'Attribution de Compensation par la Communauté d'Agglomération, aux communes membres.

La Commission doit rédiger un rapport de synthèse qui fait une proposition pour l'évaluation des charges utilisée dans le calcul de l'AC. Il revient toutefois aux Conseils Municipaux de donner leur accord à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population) et éventuellement de négocier des ajustements aux évaluations proposées.



Composition de la CLETC

Chaque Conseil Municipal des communes membres de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de cette Commission. C'est ainsi qu'à ce jour, la CLETC de Nîmes Métropole est composée de 27 membres titulaires et de 27 suppléants.

La qualité de conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI est donc une condition nécessaire et suffisante pour faire partie de la CLETC. La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et de la CLETC.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des "experts" et donc à des personnes qualifiées extérieures pour aider et accompagner les travaux des membres de la Commission. Ces experts ne peuvent avoir qu'une fonction consultative et en aucun cas un rôle décisionnel.

LES RÉUNIONS DE LA CLETC

- Le 4 octobre 2010, une séance s'est déroulée pour procéder à l'élection du Président, Hervé GIÉLY et d'un Vice-président, Philip SERAPHIMIDES.
- Le 1^{er} Décembre 2010, la CLETC a adopté

son règlement intérieur, fixé les attributions de compensation définitives pour les communes de Dions, Saint-Chartes, Sainte-Anastasia et Semhac, qui avaient adhéré en 2009 à Nîmes Métropole, et enfin, arrêté les résultats de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement des 4 communes précitées.

- Dans sa réunion du 17 Octobre 2011, le bureau d'études, missionné dans le cadre d'un MAPA, pour l'évaluation du transfert des charges liée à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, a fait valider par cette instance la méthodologie mise en œuvre pour la collecte des données. En outre, ont été présentés à la CLETC les premiers éléments relatifs au transfert de charges des compétences "Développement Numérique du Territoire" et "Itinéraires partagés en Vaunage".

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires, lieu d'expression et de débats se réunit tous les mois, soit dans les communes membres, soit à l'Hôtel communautaire. Les dossiers stratégiques pour l'avenir de l'Agglomération y sont instruits ; les Maires des 27 communes de Nîmes Métropole y débattent des grands enjeux et mènent une réflexion prospective.

B / ORGANIGRAMME POLITIQUE

LE PRÉSIDENT



Jean-Paul FOURNIER

Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

LES VICE-PRÉSIDENTS



René ABRIC

Maire de Langlade
Vice-Président délégué aux Cultures et
aux Traditions Régionales



Vincent ALLIER

Maire de Saint-Côme-et-Maruéjols
Vice-Président délégué à l'Agenda 21, au
Développement Durable et aux Paysages



Jean-Michel AVELLANEDA

Maire de Milhaud
Vice-Président délégué aux Relations
Internationales et au Personnel



Georges BAZIN

Maire de Clarensac
Vice-Président délégué à l'Intermodalité
et aux Pôles d'Echanges



Michel BAZIN

Conseiller Municipal de Nîmes
Vice-Président délégué aux Finances



Jacques BECAMEL

Maire de Caissargues Vice-
Président délégué
à la Politique Foncière



Bernard BERGOGNE

Maire de Caveirac
Vice-Président délégué
à l'Assainissement



Jacques BOLLEGUE

Maire de La Calmette
Vice-Président délégué à l'Eau



Denis CALVIE

Adjoint au Maire de Bouillargues
Vice-Président délégué à l'Eau Brute,
Canaux et relations avec BRL



Alain DALMAS

Maire de Garons
Vice-Président délégué
à l'Agriculture



Marc DELSOL

Adjoint au Maire de Bernis
Vice-Président délégué
à la Voirie Communautaire



Jean-Pierre FRICON

Maire de Lédénon
Vice-Président délégué aux cours d'eau et à la
prévention contre les inondations



Michel GABACH

Maire de Saint-Dionisy
Vice-Président délégué aux Aires
d'accueil des gens du voyage



Gilles GADILLE

Maire de Cabrières
Vice-Président délégué
à l'Administration Générale



Alain GAIDO Maire
de Saint-Gilles Vice-
Président délégué
au Renouveau Urbain



Hervé GIELY

Maire de Redessan
Vice-Président délégué
à l'Extension de Compétences



Yvan LACHAUD

Adjoint au Maire de Nîmes
Vice-Président délégué
à la Politique d'Insertion



Jean-Claude MAZAUDIER

Maire de Saint Chaptes
Vice-Président délégué
au Système d'Information Géographique



Michel PAULIN

Maire de Sernhac
Vice-Président délégué à la mise en valeur du
Patrimoine communautaire



Jacques PEROTTI

Adjoint au Maire de Nîmes
Vice-Président délégué
à l'Urbanisme et Aides à la Pierre



Charles PICOLO

Maire de Dions
Vice-Président délégué à la recherche de
Financements Européens



William PORTAL

Maire de Marguerittes
Vice-Président délégué aux
Transports et Déplacements



Daniel PRATS

Maire de Bezouze
Vice-Président délégué
aux réseaux hauts débits



Franck PROUST

1^{er} Adjoint au Maire de Nîmes
Vice-Président délégué
au Développement Economique



Serge REDER

Maire de Rodilhan
Vice-Président délégué aux Sports



Bernard ROUS

Maire de Poulx
Vice-Président



Marie-Louise SABATIER

Maire de Manduel
Vice-Présidente déléguée au
Logement et à l'Habitat



Frédéric TOUZELIER

Maire de Générac
Vice-Président délégué à l'Environnement et à la
Collecte et au Traitement
des Déchets Ménagers et Assimilés



Claude VIAN

Maire de Sainte-Anastasie
Vice-Président délégué
aux Energies Renouvelables



Joëi VINCENT

Maire de Saint-Gervasy
Vice-Président délégué
à la Culture

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

LES MEMBRES DU BUREAU



2



1

Paul BADRE ⁽¹⁾

Adjoint au Maire de Saint-Gilles
Délégué au Port et Aéroport

Mary BOURGADE ⁽²⁾

Adjointe au Maire de Nîmes
Déléguée au Tourisme



4

Jean-Marie FILIPPI ⁽³⁾

Adjoint au Maire de Nîmes
Délégué à l'aménagement
des zones d'intérêt communautaire

Maurice GAILLARD ⁽⁴⁾

Maire de Bouillargues Délégué
au Développement
et à la Promotion de l'axe Nîmes/Alès



5

Pascal GOURDEL ⁽⁵⁾

Adjoint au Maire de Nîmes
Délégué aux Grands Evénements Sportifs



6

Vivian MAYOR ⁽⁶⁾

Adjoint au Maire de Marguerittes
Délégué au Transport Collectif en Site Propre

Thierry PROCIDA ⁽⁷⁾

Conseiller Municipal de Nîmes
Délégué à l'Aménagement de Pistes Cyclables



8

Gérard RIVAL ⁽⁸⁾

Adjoint au Maire de Manduel
Délégué à l'Assainissement non collectif



9

Philip SERAPHIMIDES ⁽⁹⁾

Conseiller Municipal de Milhaud Délégué au
Commerce et à l'Artisanat

Richard TIBERINO ⁽¹⁰⁾

Adjoint au Maire de Nîmes
Délégué au Contrat Urbain de Cohésion Sociale



9



10

LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

AGUILA Brigitte

Adjointe au Maire de Saint-Gilles

ALIZON Jean-Claude

Adjoint au Maire de Saint-Gilles

ALLIEZ-YANNICOPOULOS Hélène

Adjointe au Maire de Nîmes

ANIORT Daniel

1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Gilles

BARBUSSE Marie-Chantal

Adjointe au Maire de Nîmes Conseiller
Général du Gard

BAYOU Jean-Max

Conseiller Municipal de Caveirac

BOISSIÈRE Monique

Conseillère Municipale de Nîmes

BOUCHIRE Jacques

Conseiller Municipal de Générac

BRETHON Jean-Pierre

Adjoint au Maire de Dions

BRETTE Anny

Conseillère Municipale de Saint-Dionisy

BRUYERE Denis

Adjoint au Maire de Marguerittes

BURGOA Laurent

Adjoint au Maire de Nîmes

CAPELLE Emile-Jean

Adjoint au Maire de Générac

CAZALET-VANDANGE Colette

Adjointe au Maire de La Calmette

CHANCELADE Alain

Conseiller Municipal de Nîmes

CHARRIER Marcel

Adjoint au Maire de Garons

COLOMBANI Georges

Conseiller Municipal de Nîmes

COMTAT Jean

Conseiller Municipal de Clarensac

CRUZ Samuel

Conseiller Municipal de Redessan

DAHRA Mohamed

Conseiller Municipal de Nîmes

DE GIRARDI Claude

Adjointe au Maire de Nîmes

DELBOS Marie-Reine

Conseillère Municipale de Nîmes

DIVOL Bruno

Conseiller Municipal de Caissargues

DORTHE Bruno

Adjoint au Maire de Rodilhan

DUMONT-ESCOJIDO Valérie

Conseillère Municipale de Nîmes

ESCAMEZ Matéo

Conseiller Municipal de Manduel

FARAUD Jacqueline

Adjointe au Maire de Cabrières

FAVIER Gilles

Conseiller Municipal de Clarensac

FOURQUET Patricia

Adjointe au Maire de Nîmes

FRANÇOIS Jean-Louis

Adjoint au Maire de Sainte Anastasie

GAILLARD Maurice

Adjoint au Maire de Bouillargues

GRANCHI Théos

Maire de Bernis

GRAS Christiane

Conseillère Municipale de Nîmes

JEHANNO Catherine

Adjointe au Maire de Nîmes

JUANICO Marie-France

Conseillère Municipale de Nîmes

LINGLIN Lydie

Adjointe au Maire de Poull

MALOSSE Nicolas

Conseiller Municipal de Ledenon

MARCOUREL Jean-Max

Adjoint au Maire de Garons

MARTIN Françoise

Adjointe au Maire de Nîmes

MARTINEZ Daniel

Adjoint au Maire de Saint-Gervasy

MAS Michel

Conseiller Municipal de Langlade

MATHIEU-CHARRE Jacques

Adjoint au Maire de Saint Chaptès

MINGAUD Alain

Conseiller Municipal de Nîmes

MONBEL Michel

Adjoint au Maire de Bezouze

PERIER Michel

Conseiller Municipal de Nîmes

PINNA Brigitte

Conseillère Municipale de Caveirac

RAYMOND Jacky

Adjoint au Maire de Nîmes

REBOLLO Jacques

Adjoint au Maire de Sernhac

RUBIO Jean-Marc

Conseiller Municipal de Milhaud

SANCHEZ Aline

Adjointe au Maire de Saint-Gilles

SANS Lucienne

Adjointe au Maire de Nîmes

SEGUELA Roger

Adjoint au Maire de Bouillargues

SOULAGES Bernard

Adjoint au Maire de Bernis

TARGUES Guy

Conseiller Municipal de Caissargues

TAULELLE Marc

Adjoint au Maire de Nîmes

TOR Robert

Conseiller Municipal de Redessan

TOURNIER-BARNIER Christine

Adjointe au Maire de Nîmes

VALADE Daniel-Jean

Adjoint au Maire de Nîmes

VERDIER Michel

Adjoint au
Maire de St-Côme-et-Maruejols

VIVIET Gilbert

Adjoint au Maire de Poull



C/ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN ESPACE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Conseil de Développement Durable représente un moyen de faire vivre un espace de démocratie.

Mis en place en 2009, à l'occasion de l'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglomération, le Conseil de Développement Durable est un espace d'échange et de dialogue. Instance consultative, il réunit les représentants des forces vives de l'Agglomération : associations, entreprises, institutions... ; de part sa représentation hétérogène de la société civile, il organise le croisement des regards, pour fabriquer de la connaissance et des propositions de "bon sens". Il est un maillon indispensable à la dynamique de production et de propositions relatives aux projets de Développement Durable initiés sur le territoire de Nîmes Métropole.

Le Conseil de Développement Durable se fixe comme objectifs d'aider et d'éclairer les élus communautaires dans la conduite des politiques publiques, grâce à l'expertise professionnelle, personnelle et citoyenne de ses membres.

En 2011, à l'occasion de la mise à jour de sa composition, Nîmes Métropole a lancé un appel public à participation et ainsi introduit de nouveaux membres.

Les membres du Conseil de Développement Durable sont répartis en cinq collèges correspondant aux champs d'actions déclinés par "le cadre national de référence pour les projets territoriaux durables et les Agendas 21".



Cinq collèges pour cinq finalités

- Le 1^{er} collège porte sur **la lutte et l'adaptation au changement climatique**. Il est animé par **Nicolas Crégut**, Architecte, membre de l'Ordre des Architectes du Languedoc-Roussillon.
- Le 2^{ème} collège s'intéresse à **la biodiversité, à la protection des milieux et des ressources**. Il est animé par **Emmanuel Ibanez**, membre des Ecologistes de l'Euzières, association pour la diffusion de l'écologie scientifique.
- Le 3^{ème} collège planche autour de la thématique de **l'épanouissement humain**. Il est animé par **Joseph Weinzaepfel**, Proviseur du Lycée Agricole de Rodilhan.
- Le 4^{ème} collège aborde les questions de **la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et entre les générations**. Il est animé par **Philippe Boulet**, Directeur du Point Info Services à domicile du Gard.
- Le 5^{ème} collège se consacre aux **modes de production et de consommation responsables**. Il est animé par **Pierre Billet**, Délégué au Développement Durable du Groupe La Poste.

Le CDD est animé par une équipe de coordination constituée d'un Président, **Dominique Granier**, Président de la Chambre d'Agriculture du Gard, et de 5 Vice-Présidents, rapporteurs des collèges.



PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Président



Dominique Granier

Président de la Chambre
d'Agriculture du Gard



PREMIER COLLÈGE - LUTTE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Animateur



Nicolas CRÉGUT

Architecte, membre de l'Ordre des
Architectes
du Languedoc-Roussillon

- ADEME
- AFNOR
- ALS-NOUVELLES ENERGIES
- ALTER ANAGIA
- ASSOCIATION DES INGENIEURS EN CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID (AICVF)
- BRL INGENIERIE
- CAPEB
- CAUE

- CHAMBRE DES NOTAIRES DU GARD
- COBATY
- EDF (Energies nouvelles)
- EDF (Développement territorial)
- EIFFAGE
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DU BATIMENT DU GARD
- FEDERATION DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS EN LR (FNPC)
- KEOLIS
- MAISON OSSATURE BOIS BASSE ENERGIE (MOBBE)
- MODULAUTO
- ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS (OGE)

- ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
- PREVENTION ROUTIERE
- SAFER
- SILPAR
- SOFRADE
- SYNDICAT MIXTE A CADRE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD (SMDE)
- SYNDICAT NATIONAL DES AMENAGEURS LOTISSEURS (SNAL - Antenne LR)

DEUXIÈME COLLÈGE - BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

Animateur



Emmanuel IBANEZ

Membre des Ecologistes de
l'Euzière

- AGENCE DE L'EAU
- ARBRES
- CAVEIRAC LOISIRS
- CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CRPF)
- COGARD
- COLLECTIF NIMES ANTI GAZ DE SCHISTE
- CONSILIOM
- ECOLOGISTES DE L'EUZIERE
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE

- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
- GRAINE LR
- LE MENHIR DE COURBESSAC
- SAUR (Centre Gard-Lozère)
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VISTRE
- SYNDICAT MIXTE DES NAPPES DE LA VISTRENQUE
- SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION DU MASSIF ET DES GORGES DU GARDON
- SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALES (SDEI)
- SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE DU GARD (SPN)
- VAUNAGE VIVANTE
- VEOLIA EAU (Région Sud)
- ZERYNTHIA

TROISIÈME COLLÈGE - THÉMATIQUE DE L'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN

Animateur



Joseph WEINZAEPFEL
Proviseur
du Lycée Agricole de Rodilhan

- AFPA
- CENTRE SOCIAL LA CROISEE
- CHU
- CILEO
- COMITE DE LA RANDONNEE PEDESTRE DU GARD
- CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL)
- CROUS
- ECOLE DES MINES D'ALES (Antenne Nimoise)
- EPLEPPA

- FNAIM (Gard-Lozère)
- IUT DE NIMES
- KALEIDOSCOPE
- MAISON DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE VALDEGOUR
- OLYMPE RETRAITE SPORTIVE
- OPD HLM "HABITAT DU GARD"
- POLE PROMOTION SANTE DE NIMES
- POUR NIMES METROPOLE
- UNIVERSITE DE NÎMES



QUATRIÈME COLLÈGE - COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Animateur



Philippe BOULET
Responsable du Point Info
Services à Domicile du Gard

- ADMR
- AREN
- ASPIQ
- BOUILLARGUES AU CŒUR
- CA GRAND ALES
- CENTRE SOCIAL ESCAL
- COMITE D'ANIMATION, DE REFEXION ET DE FORMATION POUR LES RETRAITES DU GARD (CADREF)
- COTE JARDINS SOLIDAIRES

- EDUCATIV ART SYSTEM
- MAISON DE L'EMPLOI
- MAISON DES INITIATIVES
- MUTUALITE FRANCAISE DU GARD
- PEUPLE ET CULTURE DU GARD
- POINT INFO SERVICE A DOMICILE DU GARD
- PRESENCE 30
- Tv SUD
- UDAF 30
- UNION DES COMITES DE QUARTIER DE NÎMES MÉTROPOLE
- VIVADOM INSERTION
- SUN AVENIR



CINQUIÈME COLLÈGE - MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Animateur



Pierre BILLET
Délégué au Développement Durable
du Groupe La Poste

- CCI
- CDC LR
- CENTRE DEPARTEMENTAL DES JEUNES AGRICULTEURS (CDJA)
- CGC
- CGPME
- CGT
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD
- CHAMBRE DES METIERS DU GARD
- ESPACE INFO ENERGIE

- FO
- INNOV'UP
- JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE NÎMES
- LA POSTE
- MAISON DE LA GARRIGUE ET DES TERROIRS DE L'OLIVIER
- MEDEF
- MOURGUES DU CRES
- OFFICE DE TOURISME DE NIMES
- PROTEUS BIOTECHNOLOGIE
- RESPECT DU TERROIR
- SYNDICAT AOC COSTIERES DE NÎMES
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES
- UFC QUE CHOISIR

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement

LES RENCONTRES 2011

Après 3 ans de travaux, la stratégie ainsi que le premier programme d'actions 2010-2015 adoptés par la Communauté d'agglomération ont été présentés à l'ensemble des partenaires. 20 % des 110 actions sont portées par ces partenaires. Mais de nombreuses autres actions, portés par Nîmes Métropole ou les communes, ont vu le jour lors de séances de réflexion menées dans le cadre du CDD.

Le 18 avril 2011, la signature officielle de l'Agenda 21 a été l'occasion pour les élus, les agents de la Communauté d'Agglomération et des communes, et les membres du CDD, de se réunir à nouveau autour de ce projet fédérateur.

L'Agenda 21 est en marche mais les travaux du CDD ne s'arrêtent pas pour autant, puisqu'il reste l'organe privilégié de consultation pour Nîmes Métropole, sur le suivi de l'Agenda 21.

Dès 2012, il sera saisi pour avis et contributions sur d'autres dossiers d'intérêt communautaire visant au Développement Durable du territoire.

Pour franchir cette nouvelle étape, le 19 octobre 2011, le CDD s'est réuni pour adopter **une charte de fonctionnement interne.**

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Au-delà du cadre réglementaire, la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**, concrétise enfin un changement de modèle **de conception de nos espaces publics, permettant de prendre en compte globalement la question de "l'accès à la mobilité"**.

Effectivement, si la prise en compte du handicap dans les différents dispositifs est bel et bien devenue une priorité nationale, aménager pour faciliter la vie de tous n'est pas seulement une obligation mais une **démarche de solidarité** qui permet de mieux vivre ensemble.

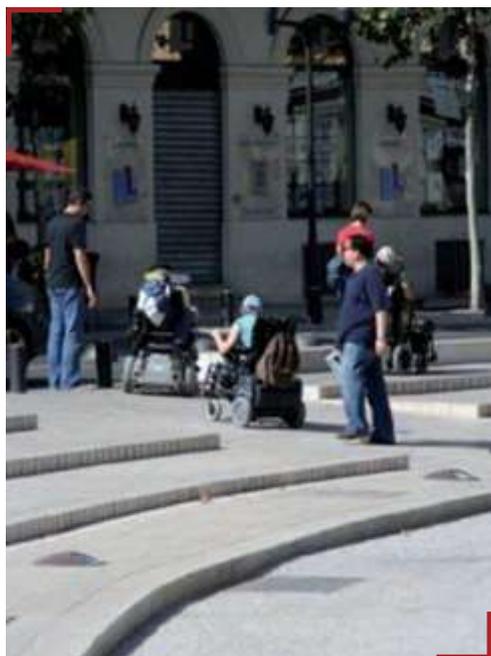
Dans cette perspective, le rôle de la Communauté d'Agglomération est d'apporter des solutions pour assurer une mobilité optimum aux personnes atteintes d'un handicap moteur ou présentant une déficience auditive, visuelle ou cognitive mais aussi plus largement, à toute personne ayant une gêne ou incapacité à un moment donné de sa vie. En effet, entre autres, l'âge, la maladie, les enfants, les bagages ou la poussette que l'on manœuvre, réduisent la mobilité...

Le chantier est vaste et nécessite de mobiliser de nombreuses compétences, de nombreux acteurs. Il est désormais nécessaire de rentrer dans la phase opérationnelle.



Nîmes Métropole a donc mis en place un travail partenarial particulièrement constructif avec ses différents partenaires associatifs et institutionnels : **la Commission Intercommunale d'Accessibilité** apporte un éclairage précieux pour mener cette ambition collective d'amélioration de l'accessibilité du réseau de transport.

En créant sa Commission Intercommunale d'Accessibilité, Nîmes métropole a franchi une étape en 2007. Elle permet une réflexion d'ensemble et engage avec les services de l'Etat, les associations des personnes à mobilité réduite, les élus et des personnes qualifiées, les conditions de mise en œuvre de la Loi Accessibilité.



Cette commission joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ou coercitif.

Cette commission sous **“une positive attitude”**, s'est fixée 7 principes :

- Une volonté politique ferme fondée sur des valeurs fortes et un principe affirmé de non discrimination.
- Une approche méthodologique structurée et réfléchie basée sur une bonne connaissance de l'état des lieux.
- Une élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs.
- Une définition précise des actions à mettre en œuvre en prenant en compte tous les handicaps.
- Des solutions adaptées, complémentaires les unes par rapport aux autres et d'un coût raisonnable pour la Collectivité.
- Une mise en œuvre progressive régulière à un rythme soutenu à travers une programmation réaliste, pragmatique, cohérente, coordonnée.

Comme demandé réglementairement, la Commission a pour objet de :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et des transports.
- Recenser l'offre de logements accessibles.
- Présenter un rapport annuel à l'organe délibérant, au Préfet, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Afin de faciliter les échanges, cette Commission a été divisée en trois groupes permettant ainsi de travailler plus particulièrement sur les problématiques précédemment citées :

- Le groupe transport, dont l'enjeu est de dresser le bilan de l'accessibilité et d'élaborer le Schéma Directeur d'Accessibilité Intercommunal.
- Le groupe voirie et espaces publics dont l'enjeu est le constat de l'état d'accessibilité de la voirie.
- Le groupe habitat dont l'enjeu est de proposer une méthode de recensement pour évaluer l'accessibilité des logements.

Le groupe transport s'est déjà réuni une douzaine de fois ; cela a abouti à la rédaction d'une **Charte d'Accessibilité** et du **Schéma Directeur d'Accessibilité**, fixant les engagements de la Collectivité.



I-4 | Des Compétences pour garantir un Développement Durable du territoire

Nîmes Métropole nourrit une ambition forte pour son territoire : en faire un espace majeur de croissance, un espace de vie durable et exemplaire.

A travers ses actions, la Communauté d'Agglomération intervient quotidiennement pour ses habitants. Elle mutualise les moyens opérationnels dans un espace de solidarité intercommunale, sur un territoire de projets.

Ses compétences assurent un développement cohérent et équilibré de l'Agglomération, avec pour fil conducteur, le Développement Durable qui concilie l'économie, l'environnement et le social. Ainsi, dans la logique du Grenelle de l'Environnement, Nîmes Métropole intègre le principe de Développement Durable, dans l'ensemble de ses champs d'intervention.

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, 4 compétences obligatoires et des compétences optionnelles dans les limites définies par

l'intérêt communautaire, ainsi que des compétences facultatives, dont le transfert n'est pas imposé par la Loi. En 2010, un état des lieux, un diagnostic de la gestion des déchets, une analyse financière avec appréciation des coûts du service à l'échelle de toutes les communes, et une projection de l'organisation après le transfert ont été réalisés.

Sont devenus domaines de compétence de Nîmes Métropole, en Janvier 2011, la Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers.

La Communauté d'Agglomération assure une gestion responsable des déchets ; elle met en place de meilleures pratiques sociales et environnementales, conformément aux enjeux du Grenelle de l'Environnement. L'enjeu consiste aussi, d'un point de vue économique, à obtenir une meilleure rentabilité grâce

à la mutualisation des moyens, et à proposer aux usagers, un meilleur service, tout en maîtrisant le financement.

Les Elus de Nîmes Métropole mènent une réflexion pour la prise de nouvelles compétences.





L'Agenda 21 est la feuille de route de Nîmes Métropole, pour mener une politique de Développement Durable dans tous ses champs d'intervention. Dans sa culture, son fonctionnement, ses initiatives, ses projets s'installe progressivement un cercle vertueux entre l'économique, le social et l'environnemental. "Une bonne gouvernance" et une démarche de débat, de dialogue, de confrontation pour avancer, sont favorisées.

Concrètement, cela se traduit par la poursuite et l'application des cinq finalités identifiées dans le "cadre de référence pour les projets territoriaux de Développement Durable et Agendas 21 locaux". Les politiques territoriales menées par la Communauté d'Agglomération répondent à ses finalités. Les axes stratégiques de son Agenda 21 structurent son programme d'actions de Développement Durable. Ils répondent aux problématiques spécifiques du

territoire, après un diagnostic poussé et la détection d'enjeux prioritaires.

Nîmes Métropole a ainsi adaptée la démarche Agenda 21 à l'échelle de son territoire, dans l'exercice de ses compétences et l'activité de ses Services, en s'appropriant les 5 finalités du Développement Durable, dans ses 5 axes stratégiques.

A / LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma Directeur et Schémas de secteur.
- Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- Lotissement d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- Transports urbains.



PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION : le territoire, l'institution, son fonctionnement



L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- Programme Local de l'Habitat.
- Politique du Logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.



B / LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES



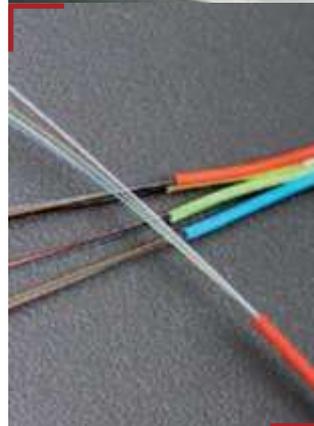
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Eau.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

C / LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences dans les domaines suivants, afin de favoriser la cohérence de ses actions sur son territoire :

ENVIRONNEMENT

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'Agglomération.
- Sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement.
- Accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zones naturelles.
- Mise en valeur du patrimoine de pays.
- Observatoire de l'environnement.
- Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette compétence a été prise par la Communauté d'Agglomération en Janvier 2011. Ce transfert de compétence est une Fiche-Action de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole.
Ses finalités au regard des trois piliers de Développement Durable sont :
1/ Fournir un Service Public de qualité à la population en matière de collecte et de traitement des déchets (Social), 2/ Contribuer à améliorer la performance du service et du territoire (Economique), 3/ Transférer à Nîmes Métropole une compétence à enjeux forts en termes d'Environnement (Environnemental).
- Equipement, entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnées inscrits dans le programme communautaire.
- Lutte contre la pollution de l'air.



CULTURE

- Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire.
- Organisation d'activités et manifestations culturelles renforçant le caractère identitaire et symbolique.
- Relier, coordonner, promouvoir et diffuser les activités culturelles, apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation du patrimoine historique et culturel, et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Collecte, transport, épuration des eaux usées, élimination des Boues.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Prestation de contrôle se faisant sur les installations d'assainissement autonome.

CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de service adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.

PARTIE II : NÎMES MÉTROPOLE, actrice de son développement durable



P our l'Agglomération nîmoise, le Développement Durable ne constitue pas seulement "une opportunité" pour introduire de nouvelles priorités dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales. Le "nouveau" Projet d'Agglomération définira les enjeux, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, pour structurer son action engagée en matière de Développement durable.

Que ce soit dans l'exercice de ses compétences ou au travers de l'activité de ses services, Nîmes Métropole démontre sa capacité à moderniser



"les formes" de son action publique : projets territoriaux innovants, "éco-efficacité" interne, coordination des initiatives des différents acteurs du territoire, gouvernance démocratique et participative...

La Communauté d'Agglomération s'attache à traduire le Développement Durable par des avancées concrètes sur le terrain, dans tous ses champs d'intervention. Ses engagements, ses actions, ses projets et ses réalisations répondent aux finalités du Développement Durable.



II-1 | Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

Aménager... Construire... Se déplacer... Utiliser l'énergie... Autrement.

II-1-1 | UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POUR FAIRE FACE DANS LA DURÉE, AUX BESOINS DE LA POPULATION.

La préparation du territoire de l'Agglomération à la société de demain comporte notamment la réponse à la pression démographique attendue et à des besoins d'habitat, de transport, d'emploi...tout en préservant la qualité du cadre de vie, et sans dégradation de l'environnement naturel et urbain qui est l'un des atouts clés de Nîmes Métropole.

Le Développement Durable n'est pas un concept fermé, forgé définitivement, c'est une stratégie en mouvement, notamment en rapport avec l'action. Cette approche a des dimensions territoriales variées. Vue sous l'angle de l'aménagement du territoire, Nîmes Métropole adopte une politique volontariste et active dans laquelle le Développement Durable est intégré à l'aménagement du territoire, afin de trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et les attentes de la population qui y vit.



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DGA STRATÉGIE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les missions liées à la Stratégie d'Aménagement du Territoire correspondent au prolongement des actions engagées par le Projet d'Agglomération, voté en 2003 : mise en œuvre d'une politique foncière ambitieuse, en accompagnement aux projets structurants de développement du territoire.
- A l'appui des politiques d'habitat (PLH) et de déplacement (PDU) et de partenariats tel que celui de "l'Association pour l'Emergence d'un Projet Commun des Agglomérations d'Alès et de Nîmes", l'ensemble de cette activité s'est appuyé sur les travaux de la Commission Aménagement du Territoire, en respectant la coordination avec les règles d'urbanisme liées aux documents en vigueur (SRADDT, SCOT, PLU, ...)
- Les activités du Service : participation aux dossiers transversaux (nouveau PLH 2014-2018, Natura 2000, PUI...), suivi de l'Agence d'Urbanisme et de l'Association pour



A / LE PROJET DE LA GARE TGV/MANDUEL-REDESSAN, INTÉGRÉE DANS UN PROJET URBAIN INNOVANT EST UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AGGLOMÉRATION

Ce projet est innovant et pilote ; **il s'agit de créer un quartier durable selon le concept d'éco-quartier.**

Avec la réalisation de la gare de Montpellier Odysseum, ce projet constituera la première gare TGV RFF. Ce Pôle d'Echanges Multimodal sera le moteur de fonctionnement d'un quartier urbain intégré. Le projet s'intègre dans la vision de développement multipolaire de l'Agglomération, et permet une véritable valorisation de l'étoile ferroviaire. Il constitue un atout supplémentaire pour Nîmes Métropole qui dispose alors d'un binôme de gares TGV, d'un aéroport, d'un port à Saint-Gilles, et via la voie ferrée, d'un accès à la Méditerranée (liaison avec le Grau du Roi). Ce projet nécessite de mettre en place **une démarche partenariale** avec d'autres Collectivités territoriales, l'Etat, RFF, la Chambre d'Agriculture... **Le Conseil de Développement Durable** y est aussi impliqué.

Les missions 2011 de la DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire :

- Foncier : détermination d'un périmètre provisoire de ZAD.
- Suivi et achèvement de la mission de préfiguration.
- Déploiement Mode Projet.
- Construction d'un Plan d'Action global (2012-2020).
- Recherche d'accompagnements (Europe, CPER, Etat, RFF, EPF-LR...).
- Suivi de la mission de financement contournement Nîmes/Montpellier + Gares.
- Organisation de deux Comités de Pilotage du projet.
- Participation au Réseau des Villes de la Grande Vitesse.

Les perspectives 2012 : mise en place des études nécessaires au lancement de concepteurs (2012-2013), consolidation de la gouvernance et du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, recherche d'accompagnements (Europe, Etat, Région, Département...).

l'Emergence d'un Projet Commun des Agglomérations de Nîmes et d'Alès, suivi de la politique foncière des communes de l'Agglomération (modifications PLU, PPRI...), organisation et suivi des différentes Commissions Aménagement du Territoire.

- Porte Nord : travail sur la suite à donner au projet de création d'un quartier durable, sur le site de la porte Nord de l'Agglomération. Nîmes Métropole a constitué, dans la perspective de son développement au Nord, une réserve foncière importante (Domaine de Vallongue). Cette réserve foncière est complétée par la mise en place d'une Zone d'Aménagement différée (ZAD), permettant de protéger le Foncier.
- Rcade Ouest : suivi du dossier. Ce projet a pour but de contribuer au désenclavement routier entre le bassin d'Alès et l'A9 et de faciliter la mobilité dans l'Agglomération nîmoise, en désengorgeant le centre-ville des flux de transit, et favorisant de ce fait la réalisation du TCSP et les réseaux de transports collectifs intégrés au PDU.



B / LE PROJET DE PÔLE MÉTROPOLITAIN ALÈS – NÎMES

“L’intensification des échanges entre les deux Agglomérations va créer une spirale attractive durable sur tous les territoires voisins. Le Pôle Métropolitain sera un véritable accélérateur de projets, pour un territoire encore plus performant et dynamique, à l’échelle nationale mais surtout à l’échelle européenne...”

Maurice Gaillard

Vice-Président délégué au Développement de l’Axe Nîmes-Alès
Maire de Bouillargues

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ALÈS-NÎMES SERA PARMIS LES QUATRE PREMIERS PÔLES CRÉÉS EN FRANCE.

Il est la concrétisation d’une coopération soutenue depuis 2007, entre les Agglomérations de Nîmes et d’Alès, dans le cadre de l’Association Alès-Nîmes pour l’Emergence d’un Projet Commun de Développement. La mission de l’Association était de faire émerger un projet commun pour le développement coordonné et partagé des Agglomérations d’Alès et de Nîmes.

LA DÉMARCHE DE MÉTROPOLISATION DOIT PERMETTRE DE VALORISER L’ENSEMBLE DES PROJETS AGRÉGÉS AUTOUR DE L’AXE FERROVIAIRE ENTRE NÎMES ET ALÈS. ELLE SE CONSTRUIT SUR DU CONCRET.

Des actions ont été engagées pour :

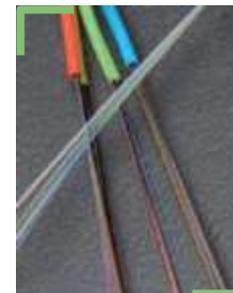
- **La sécurisation de la ressource en eau** : les études

nécessaires à la liaison du Rhône aux Cévennes par une canalisation ont été lancées ; les territoires compris entre les deux agglomérations profiteront de ce réseau de distribution d’eau brute. Les conclusions des études seront livrées en Juin 2012.

- **Le haut et très haut débit** : le maillage numérique du futur Pôle Métropolitain procède de la même logique que la sécurisation en eau. La liaison prioritaire en fibre optique prendra en compte les besoins des territoires intermédiaires et les projets structurants des deux Communautés d’Agglomération. Une étude est en cours ; elle sera restituée mi-2012. Ce réseau s’intègre dans le Schéma de Cohérence Régional d’Aménagement Numérique.
- **Le Tourisme** : il s’agit d’élaborer des produits en commun, autour de la romanité, du protestantisme ou des espaces naturels... et de se positionner sur des opérations promotionnelles communes.
- **La Santé** : la coopération entre les Centres hospitaliers d’Alès et de Nîmes est engagée, dans les domaines des Systèmes d’Information, de l’hygiène, de qualité et d’achats.

LES PROJETS DE TERRITOIRE

La mobilité, en particulier via le réseau ferroviaire, est au cœur des Projets : écoquartier de la Gare d’Alès, futur quartier Porte Nord de Nîmes, écoquartier primé Hoche-Sernam à Nîmes, futur pôle urbain multimodal de Nîmes-Manduel TGV, Contournement Ouest de Nîmes, Contrat d’Axe. Cette démarche renforcera l’attractivité du mode de déplacement ferroviaire, avec de nouvelles haltes, gares et l’implantation de parcs relais à proximité.



La création d’un Pôle Métropolitain permettra la mise en place d’une gouvernance partagée prenant la forme d’un Syndicat Mixte fermé. Cette structure, autorisée par la récente réforme des collectivités territoriales vient remplacer l’Association.

L’objectif est de promouvoir un modèle de Développement Durable du futur Pôle Métropolitain, de conforter la compétitivité du territoire et de développer des services en direction des habitants des deux Agglomérations.

LES MISSIONS 2011 DE LA DGA STRATÉGIE D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Participation au groupe de travail pour la mise en place du Pôle Métropolitain (Définition des statuts et compétences).
- Suivi de l’Association Nîmes Alès.
- Suivi des études relatives aux liaisons (Nîmes-Alès) : Eau, TDH, Contrat d’Axe.
- Préparation et participation aux Assises 2011.
- Participation aux réunions du réseau des Pôles Métropolitains.

II-1-2 | FAVORISER UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIFS À LA VOITURE : DES PROJETS STRUCTURANTS, DES RÉPONSES AUX ATTENTES DES USAGERS, LA MOBILITÉ POUR TOUS.

Les transports sont tout particulièrement questionnés par le Développement Durable. Ils répondent à des logiques multiples, sociales, économiques, techniques... L'action de la Communauté d'Agglomération vise à développer une politique ambitieuse et volontariste en faveur du Développement Durable, incitant au report modal vers des modes alternatifs à la voiture : pôles d'échanges et mise en place d'axes forts de Transports Publics. Irriguer le territoire de manière solidaire est une priorité, avec une très grande attention portée à l'accessibilité.

A / ADAPTER LE RÉSEAU TANGO AUX BESOINS DES COMMUNES MEMBRES : IRRIGUER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE SOLIDAIRE

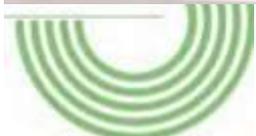


En 2011, les évolutions du réseau Tango permettent d'adapter au mieux les lignes existantes aux besoins et aux évolutions rencontrées dans les différentes communes de l'Agglomération. La stabilisation de l'offre est relative à la future réorganisation du réseau à l'horizon 2012, avec l'arrivée de la 1^{ère} ligne de TCSP, Tango +.



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE

- Mettre en œuvre le PDU.
- Animer, évaluer, réviser le PDU.
- Développer les Transports Publics.
- Assurer un contrôle de gestion et évaluer l'action en matière de Transports Publics.
- Aménager et entretenir les infrastructures du réseau de Transports Publics.
- Assurer un Conseil en Mobilité.
- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de report modal par les pôles d'échanges et la mise en place d'axes forts de Transports Publics.
- Développer de nouveaux services en complémentarité des Transports Collectifs, alternatifs à la voiture particulière.
- Porter la politique routière et ferroviaire de l'Agglomération.
- Développer le lien entre urbanisme et transports.



• **SUPPRESSION DE LA COLLÉGIALE 9** : très faible fréquentation de la collégiale depuis sa mise en place en 2008.

• **COLLÉGIALE 10** : prise en compte de la nouvelle zone d'habitation du Mas d'Escattes. Surcharge constatée actuellement sur la Ligne 11 venant de Poulx aux environs de Courbessac ; création d'une nouvelle ligne Collégiale permettant une liaison entre le Mas d'Escattes et le collège Jules Vallès en desservant Courbessac.

• **COLLÉGIALE 2** : suite à l'aménagement du Rond Point des Amandiers et des difficultés de franchissement, nécessité de changer l'itinéraire tout en évitant de pénaliser les scolaires du secteur ; modification de l'itinéraire.

• **LIGNE F** : de plus en plus de surcharge en HP matin sur la ligne F en direction du CHU Carêmeau ; mise en place d'un renfort en HP du matin au départ de Feuchères entre 7h30 et 8h.

• **DESSERTE DE LA ZAC KILOMÈTRE DELTA** : attente forte des salariés suite au développement de la ZAC du Kilomètre Delta ; mise en place d'une ligne permettant à la ZAC delta une connexion sur deux des lignes fortes du réseau (Lignes F et L).

• **RÉSEAU URBAIN** : volonté de rester cohérent entre l'offre la semaine été et les samedis été ; optimisation de l'offre en revoyant à la baisse l'offre des samedis été.

• **LIGNE K** : nécessité de changer l'itinéraire de la ligne tout en restant attractif sur le secteur ; mise en place du nouvel itinéraire de la Ligne K.

• **LIGNE H** : dans le cadre du partenariat PDE avec

le CHU, il est apparu nécessaire d'accroître l'amplitude de fonctionnement de la ligne H ; décalage d'un quart d'heure du dernier trajet de la ligne H, de 21h20 à 21h35.

Cette mesure ne génère pas de variation kilométrique ; en revanche, elle engendre un accroissement des heures de différents services de l'exploitant : conduite, maîtrise/PC, équipe d'intervention et maintenance.

• **NAVETTE 1** : Bezouze / Mas de Vignolles : le réaménagement de la place des Coopés à Bezouze étant achevé, la navette 1 n'a plus la possibilité d'effectuer son retournement et sa régulation directement sur le terminus ; les bus devront rejoindre le parking des Arènes de Bezouze après avoir déposé la clientèle sur le terminus de la Place des Coopés.

• **NAVETTE 2** : Redessan / Mas de Vignolles : modification de l'itinéraire dans le sens Redessan-Nîmes : 2 arrêts supplémentaires desservis au nord de la commune et passage systématique devant la mairie.

• **LIGNE L** : depuis l'extension de la ligne L à Bernis, une augmentation des temps de parcours est constatée en raison d'un maillage fin de Milhaud. Mise en place de deux départs "Direct Nîmes", en période scolaire, à partir de Bernis, en HP matin. Mise en place de deux départs "Direct Bernis" en période scolaire, le mercredi à 12h15 et 18h15 et LMJV à 17h15 et 18h15.

• **ZOOBUS MARGUERITTES** : des logements collectifs ont été livrés sur la ZAC du Tech à Marguerittes.

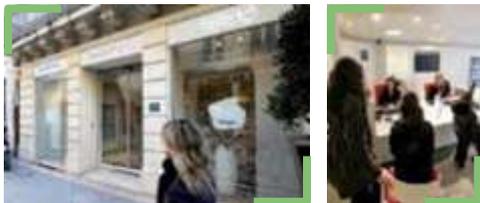
Les parents d'élèves souhaitent la création d'un arrêt de bus à proximité de l'allée Jacques Cartier pour obtenir une liaison sécurisée avec le groupe scolaire De Marcieu ; extension du circuit C du Zoobus.

• **LIGNES DU SECTEUR EST 11 À 16** : problème de lisibilité, les itinéraires étant dissociés sur Nîmes. Un retard récurrent est constaté sur les lignes du secteur EST (lignes 11 à 16), retard pris à l'arrivée sur Nîmes. Modification de l'itinéraire des lignes de l'Est sur le périmètre Nimois. Desserte systématique des arrêts Pont de Justice et Philippe Lamour.

• **LIGNE 33** : mise en place d'un nouvel arrêt sur le quartier de La Granière, à proximité du Mas des enfants. Tous les services de la ligne 33 desserviront ce nouvel arrêt.

• **DESSERTE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CLARENSAC** : la nouvelle école primaire de Clarensac a été achevée au cours du premier semestre 2011. Ce groupe scolaire se trouvant éloigné du cœur du village, le Maire a souhaité que l'on envisage de desservir l'école, notamment avec les services existants de la navette 5. Mise en place de deux nouveaux circuits scolaires desservant tous les arrêts existants de la commune.

• **LIGNE 61** : la réalisation du contournement de La Calmette entraîne de repenser la desserte de cette commune, la sortie au sud en direction de Nîmes devenant impossible. Modification de l'itinéraire dans le sens St Chaptès-Nîmes.



TANGO : UNE NOUVELLE AGENCE COMMERCIALE, PLUS DE SERVICES ET DE CONVIVIALITÉ !

Le réaménagement du secteur AEF nécessite de prévoir une relocalisation du site actuel, le kiosque sur l'Esplanade, créé en 1993.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

- 6 à 8000 visiteurs par mois.
- Environ 3 à 5000 coupons vendus par mois (30%)
- Horaires : semaine (7h30-18h30, 1^{er} et dernier samedi (9h-12h et 14h-17h).

La nouvelle agence Sa localisation a été choisie dans le centre ville, au plus près des usagers. Un espace d'accueil du public de 80 m², totalement accessible aux PMR dans un espace total de 180 m², a été créé et inauguré en Août 2011. Elle permet désormais d'accueillir la clientèle dans un espace convivial, couvert, permettant l'attente et l'information. Les services proposés : agence commerciale Tango, accueil, vente de titres, information, service après vente...

80 000 € de travaux ont été pris en charge par Nîmes Métropole.

La charte d'aménagement qui a été prise en compte dans cette agence sera déclinée dans toutes les zones d'accueil du public du réseau Tango.

B / LA MOBILITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS : DES SOLUTIONS ET DES OUTILS CONCRETS



LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ

La mobilité pour tous est une préoccupation majeure du Plan de Déplacements Urbains (PDU). En effet, un des objectifs généraux de ce Plan est de **garantir l'accessibilité pour tous de l'ensemble de la chaîne de déplacement**. Cet objectif est précisé dans l'action 2.8 : **"Mettre en**

accessibilité le réseau de transports en commun" du levier 2 **"Transports publics attractifs et efficaces"**. Cette action prévoit l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) du réseau de transports collectifs.

Ce schéma Directeur d'Accessibilité, répondant à la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été construit en deux grandes étapes :

- la définition des enjeux de Nîmes Métropole et la réalisation d'un diagnostic exhaustif portant sur les points d'arrêts, le matériel roulant et l'information,
- la définition d'un scénario de mise en accessibilité et la programmation des actions sur l'ensemble de la chaîne de déplacements (information, matériel roulant, points d'arrêts).

Ce document a été élaboré à partir d'une concertation étroite et organisée par la mise en place d'une **Commission Intercommunale d'Accessibilité**, suite à une **Délibération du Conseil Communautaire de Février 2007**.

Cette Commission regroupe des représentants institutionnels et des associations représentantes des personnes à mobilité réduite (**Voir Partie I-3 / La Démocratie Communautaire**).



UNE RÉALITÉ OPÉRATIONNELLE

Afin de garantir une réalité opérationnelle au Schéma Directeur d'Accessibilité, un premier travail a été réalisé pour coordonner les actions voiries et aménagements du réseau de transports. Cette démarche est à approfondir au fur et à mesure de la mise en place des Plans Accessibilité Voirie dans les communes de Nîmes Métropole.

Par ailleurs, 175 points d'arrêts étudiés en Commission Départementale d'Accessibilité et de Sécurité en Décembre 2010, ont reçu un avis de dérogation favorable. Ils font donc l'objet d'Impossibilités Techniques Avérées (ITA) partielles (l'information sera mise en accessibilité) pour l'aménagement de quais accessibles au vu de la topographie du territoire (desserte d'un territoire à fort relief, voiries étroites, absence de continuité de cheminement), de la faible densité de population, de l'absence de pôles générateurs structurants.

Ensuite, l'article 45 de la Loi du 11 février 2005, prévoit la mise en place d'un **formulaire d'identification des obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite** qui est annexé au Schéma Directeur d'Accessibilité ainsi que la procédure de traitement qui l'accompagne.

Suite aux différentes réunions menées tout au long de la démarche, le groupe Transports de la Commission Intercommunale d'Accessibilité a donné un avis favorable à ce Schéma et sur sa programmation en Novembre 2010.

Les objectifs du présent Schéma directeur sont intégrés, lorsque cela est possible, dans les différents projets et investissements transports, sans générer de coûts spécifiques, comme la mise en accessibilité des lieux d'accueils et de vente (gare, kiosque, accueil STCN, parkings relais), mise en place de supports innovants (Projet Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs), ou la révision de la charte graphique des poteaux d'informations (lié à l'arrivée du TCSP et de la restructuration du réseau).

Deux actions mobilisant des fonds particuliers sont identifiées et prévues au plan pluriannuel d'investissement :

- L'aménagement des points d'arrêts commencé en 2008 : environ 1,4 Millions d'€/an jusqu'à 2020 dont 1 837 889,81 € déjà engagés.
- La mise aux normes des véhicules de Nîmes Métropole âgés de moins de 10 ans en 2010 : 65 000 € par an sur 4 ans à partir de 2011.



C / LE VELO, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vélo est un outil parmi d'autres au service des déplacements. Il joue un rôle central en matière d'inter-modalité et de partage de l'espace. Nîmes Métropole souhaite faciliter l'usage du vélo pour réduire les impacts environnementaux des déplacements et en faire un mode de déplacement reconnu : **en développant et maillant un réseau intercommunal de pistes cyclables.** Des pistes cyclables ont été réalisées en Vaunage, 2,8 kilomètres de voies partagées, pour un montant de 210 000 €. D'autres "itinéraires" seront réalisés selon un programme pluriannuel.

D / PRÉVOIR LES RÉSERVES FONCIÈRES POUR CRÉER UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Nîmes Métropole envisage la création d'un pôle d'échanges multimodal (train/TCSP/bus/parc relais) prévu au Plan de Déplacements Urbains dans le secteur du Marché Gare de Nîmes. Cet aménagement nécessite de réaliser des acquisitions foncières. Nîmes Métropole a donc fait l'acquisition d'une propriété située sur le futur site du projet. Parallèlement l'année 2011 a permis de mener l'élaboration d'un Cahier des Charges en collaboration avec les Services Urbanisme, Développement Economique, Hydrauliques, Habitat... pour la mise en place d'une d'étude de programmation urbaine en 2012.



E / SUIVI DE L'ÉLABORATION DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE À GRANDE VITESSE DE NÎMES ET MONTPELLIER

Ce suivi répond à l'objectif d'optimiser la participation de Nîmes Métropole au projet qui s'élève à 35 millions d'euros, pour défendre les intérêts du territoire, notamment des communes traversées et dans la perspective de la mise en service d'une gare à Manduel à l'horizon 2020.

F / METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLACEMENT INTERENTREPRISES SUR L'ACTIPARC GEORGES BESSE

La Communauté d'Agglomération a acté dans son PDU, l'accompagnement des entreprises de son territoire dans la mise en œuvre de leurs Plans de Déplacements d'Entreprise. En 2010, Nîmes Métropole a conventionné avec deux grandes entités de la vie économique et sociale : le Groupe La Poste et La SNCF (1922 salariés).

Les Plans de Déplacements d'Entreprise sont l'occasion de repenser les trajets domicile-travail et professionnels. **Les bénéfices de leur mise en œuvre sont d'ordre économique, environnemental, et social, répondant aux trois cibles du Développement Durable.**

Action Pilote de la Commission Transports, dans le cadre de l'Agenda 21, **le Plan d'actions relatif au Plan de Déplacement Interentreprises sur l'Actiparc George Besse, sera validé collégialement en 2012.**

LES OBJECTIFS

- Proposer aux entreprises de la zone d'activités, un outil de gestion éco-responsable des déplacements qu'elles génèrent.
- Permettre aux salariés une alternative à l'autosolisme, en réduisant le coût de leurs déplacements et leurs impacts environnementaux.
- Instaurer un partenariat entre la Collectivité et les entreprises concernées, permettant une meilleure compréhension des actions menées et une meilleure prise en compte des besoins de déplacements.
- Mettre en place une animation de zone entre les 80 entreprises concernées en s'appuyant sur les actions pédagogiques de l'école de Commerce IFAG située sur le Parc.
- Coordonner sur la problématique des déplacements, d'une part les acteurs économiques : Chambre de Commerce, Direction Développement Economique de Nîmes Métropole, et d'autre part, les acteurs de la mobilité concernés, AOT (Région, Conseil Général, Nîmes Métropole), exploitants (Tango, SNCF, Transporteurs interurbains, services à la mobilité : auto partage...).
- Mettre en place un dispositif innovant sur le territoire de l'Agglomération pour tester et développer les outils élaborés par la Collectivité et reproduire la démarche sur le reste des ZAC du territoire.
- Mettre en place un comité d'animation, organiser les outils de suivi et d'évaluation.



LES CREDITS ENGAGES DANS LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Commune MOA	Intitulé de l'opération	montants estimatifs 2011
Bezouze	Réfection et aménagement du chemin de Sernhac	144 000,00 €
Bouillargues	Aménagement et sécurisation piétons et cyclistes, rue de la Fontaine et de la Source	130 677,00 €
Clarensac	Rue cave coopérative, chemin de Saint Gilles, chemin de Saint Dionisy	137 500,00 €
Redessan	Aménagement de la route de Saint Gervasy	106 659,80 €
Générac	Aménagement rue des Saules	2 164,27 €
TOTAL		414 341,27 €

EN 2012, LE SERVICE A POUR OBJECTIFS PRIORITAIRES :

- Etude d'accessibilité du futur site Gare LGV de Manduel.
- Renouvellement du contrat de DSP transports Publics.
- Mise en Exploitation de la ligne 1 de TCSP.
- Mise en service des Systèmes d'Aide à l'Exploitation Information Voyageurs et Billettique interopérable.
- Evaluation du PDU.
- Engagement d'un programme cyclable pour le secteur "Sud de Nîmes".
- Etude Urbaine Porte Ouest.
- Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité.

G / LE TCSP EST UNE RÉALISATION DURABLE POUR L'AGGLOMÉRATION NÎMOISE



Le TCSP s'inscrit dans un projet global d'aménagement urbain et de long terme et dans une démarche volontariste en faveur des transports publics ; il apporte une réponse pertinente "au tout automobile", au cœur de l'Agglomération.

LE MATÉRIEL ROULANT DU TCSP : UN PROJET SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le véhicule BHNS de Nîmes métropole permet d'atteindre le niveau d'émissions EEV ou "Enhanced Environmentally friendly Vehicles", norme européenne qui a pour but de favoriser la réduction de la pollution atmosphérique en milieu urbain, aujourd'hui uniquement accessible aux véhicules à gaz, et d'abaisser bien au-delà du seuil réglementaire les émissions d'oxyde d'azote et de particules. Les coûts d'exploitation et de carburants sont également beaucoup plus faibles.

Bien que transportant 130 passagers, le BHNS ne sera pas plus polluant qu'un véhicule particulier de petite catégorie qui en transporte 5...

Le TCSP de Nîmes Métropole est aussi équipé de **panneaux solaires** situés sur le toit qui alimentent en électricité les courants faibles du véhicule, notamment son éclairage intérieur



constitué de diodes. Cela a pour effet de diminuer encore la consommation de carburant.

LES AUTRES SYSTÈMES MIS EN PLACE À L'OCCASION DE L'ARRIVÉE DU TCSP

Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV)

Les objectifs de ce système :

- **L'optimisation de l'exploitation du réseau** ; grâce au SAEIV, il sera possible d'améliorer la fiabilité du réseau (respect des horaires).
- **Mieux informer la clientèle en temps réel**, quel que soit le point d'arrêt où l'on se trouve, ville centre ou communes de Nîmes Métropole.

Ces moyens d'informations sont : écran en stations, écran embarqués dans le TCSP, bandeaux lumineux dans les autres bus et cars du Réseau, Information sur les mobiles, Site Internet.



Ces éléments permettront donc d'apporter plus de fiabilité de fonctionnement et d'information sur le Réseau, ce qui favorisera le report modal et donc rendra plus attrayant l'usage des transports collectifs.

La Billettique

Il s'agit d'un outil automatisé de gestion des titres de transports dans lequel **les billets papier ont été remplacés par des supports de technologie plus avancée** (carte à puce, magnétique,...) : l'ensemble de ces dispositifs utilisent l'informatique et l'électronique dans les titres de transport.

Les supports qui seront acceptés par le système sont tous des **supports sans contact** ; les clients n'auront pas de manipulation (du type compostage) pour valider leur titre de transport. Un simple passage du ticket ou de la carte devant le "valideur" déclenchera la validation du titre de transport : ticket sans contact (par exemple pour un ticket unitaire ou carnet, titre parking relais, etc.), carte sans contact (pour les titres abonnés), clé USB NFC (tous type de titres), téléphone NFC (téléphone portable contenant une puce qui permettra de valider un titre de transport en passant simplement le téléphone devant le valideur, tous types de titres).

Le système permettra aussi cette fonctionnalité même si le titre est dans un sac ou un portefeuille.

La billettique permettra donc, par le rechargement des titres de transports, de pouvoir réutiliser plusieurs fois le même titre de transport, de rendre la gamme tarifaire plus lisible et accessible pour les clients et donc là-aussi, de favoriser l'usage des transports collectifs.

L'achat ou le rechargement des titres de transport pourra se faire à bord des véhicules mais aussi par des Distributeurs Automatiques de Titres et par Internet, pour recharger les clés USB, les téléphones mobiles ou les cartes sans contact.

La Billettique permettra d'utiliser un seul titre de transport pour se déplacer sur d'autres réseaux que celui de Nîmes Métropole.

II-1-3 | AMÉNAGER, CONSTRUIRE ET RÉHABILITER DURABLEMENT

La réflexion sur le logement et les nouvelles formes urbaines en termes de Développement Durable ne fait que commencer... Ainsi, dans le cadre de son Agenda 21, Nîmes Métropole s'engage à promouvoir un habitat différent, économe et respectueux de l'environnement, notamment dans son "nouveau" PLH- (Voir Partie II-4-3).

8 chantiers de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole sont mis en œuvre pour concrétiser cette orientation. Ils ont pour maîtres d'ouvrage des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

La ville centre développe une **charte de construction durable** qui s'étendra à Nîmes Métropole et aux autres communes.

II-1-4 | ETABLIR UNE POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

La volonté de Nîmes Métropole est de lutter contre le réchauffement climatique et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Cette action répondant aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique et visant au développement de l'économie de la rénovation, Nîmes Métropole, dans le cadre de son Agenda 21, a réalisé en 2010 **une campagne de thermographie aérienne**. Cette campagne a permis de mesurer les déperditions thermiques des habitations, de les cartographier et de les diffuser auprès des habitants. **L'Agglomération nîmoise est l'un des plus vastes territoires ayant mené cette opération.**

Les enjeux?

Limiter les émissions de gaz à effet de serre en améliorant les performances énergétiques des bâtiments. L'isolation thermique de la maison est aussi un enjeu clé de la maîtrise des dépenses énergétiques de chacun et donc un facteur de succès des politiques de préservation de l'environnement selon le désormais célèbre principe : "la meilleure énergie est celle qu'on ne dépense pas".



En aidant les habitants à repérer les déperditions de chaleur de leur logement et en les conseillant, ils peuvent entreprendre des travaux d'isolation et réduire ainsi le montant de leur facture énergétique. C'est aussi un moyen de soutenir l'activité économique du Bâtiment... Une Charte a été signée dans ce sens par l'ensemble des professionnels du bâtiment.

Au-delà de l'invisible...

Fin 2011, environ 2300 foyers ont pu bénéficier de conseils à partir de leur "carte thermique". A cela s'ajoute de nombreux acteurs institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Général, l'Université, etc.

Les opérations de restitutions auprès du public lors de permanences, des communes, des autres institutions et des professionnels seront poursuivies jusqu'à fin 2012, en partenariat avec l'Espace Info Energie.

A plus long terme, avec une meilleure isolation de l'habitat ciblé, c'est toute la consommation de Nîmes Métropole qui devrait baisser de manière substantielle, faisant de l'Agglomération, un territoire exemplaire.



“TEMPÉRONS NOS ACTIONS POUR UN FUTUR QUI RESPIRE” : LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE NÎMES MÉTROPOLE (PCET)

Nîmes Métropole a adopté son projet d'élaboration de PCET, lors du Conseil Communautaire de Décembre.

La finalité du PCET est la lutte contre le changement climatique, tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, que dans son volet adaptation aux conséquences des changements attendus.



LES OBJECTIFS DU PCET DE NÎMES MÉTROPOLE : lutter contre la précarité énergétique, limiter l'utilisation d'énergies fossiles, développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables, travailler l'articulation “Climat-Energie” de plusieurs documents cadres en cours de révision, évaluation ou réalisation tel que le PDU, le PLH ou les PLU.

Le PCET formalise la stratégie de la Collectivité pour le Climat. Il s'intègre aux autres réflexions environnementales et de Développement Durable et renforce aussi l'axe 1 de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole.

Pour l'élaborer, 5 étapes sont envisagées, dans le respect des obligations réglementaires et du contexte local :

1 - Établir le Profil Climat Energie du Territoire sur la base de bilans des émissions de GES

“patrimoine et service” et du “territoire”, de la production et la consommation d'énergie renouvelables du territoire, d'une étude de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

2 - Définir le scénario prospectif “Climat Energie Nîmes Métropole” pour 2020 et 2050 qui permettra l'identification et le chiffrage économique, environnemental et social des orientations stratégiques et actions à mettre en œuvre, (notamment sur la lutte contre la précarité énergétique), sur la base d'objectifs partagés de réduction des émissions de GES, d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

3 - Articuler la démarche d'élaboration du PCET avec celles du PLH et du PDU de Nîmes Métropole et du PLU de Nîmes (et des autres PLU en cours de

révision ou d'élaboration) pour un enrichissement de la réflexion sur les enjeux climat énergie.

4 - Décliner la stratégie climat énergie en proposant un programme d'actions “patrimoine et service” et “territoire”. Le programme doit comporter un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées à la réalisation du plan.

5 - Mettre au point un dispositif de suivi et d'évaluation du Profil Climat Energie Territoire et des actions du PCET intégré au dispositif de suivi-évaluation de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Le PCET est établi pour une durée de 5 ans, avec l'obligation de l'évaluer tous les 3 ans.

C'est le Service Développement Durable et Environnement de Nîmes Métropole qui assure le suivi de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial de Nîmes Métropole et de sa ville centre, en Mode Projet.

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Orientation 1 : définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue)				
Elaborer la Charte Paysagère et Environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole	Développement Durable	Réaliser un diagnostic complet de ce territoire et proposer un plan d'actions visant à préserver, gérer et valoriser les garrigues et les villages qui y sont associés	Réalisation d'un diagnostic complet sur les 14 communes du territoire de la Charte. Réalisation d'un programme d'actions ayant pour objectifs la valorisation, gestion et protection des milieux et activités humaines présentes au sein du massif des garrigues. Au terme de cette élaboration, la phase d'animation de la Charte a été lancée en Avril 2011 Objectifs Maintien du bon état de conservation des milieux Restauration du patrimoine bâti Maintien du pastoralisme dans les années à venir	Poursuite de la phase d'animation et mise en œuvre des actions proposées dans le cadre du programme d'actions. En 2012, 4 actions proposées: - identification des points de vue et arbres remarquables - gestion des boisements communaux - sorties animées sur le thème de l'eau en garrigue - lancement d'un guide des bonnes pratiques à l'usage des sports motorisés
Renforcer la politique de réserves foncières sur le territoire communautaire et les partenariats associés	Urbanisme	Poursuivre les actions partenariales de maîtrise foncière permettant d'anticiper la mise en œuvre de projets de développement sur le territoire de Nîmes Métropole	Convention de partenariat avec la SAFER Convention de partenariat avec l'EPF-LR pour le projet Porte Nord Convention de partenariat avec l'EPF-LR pour le quartier gare de Manduel Redessan (en cours)	Acquisition à développer dans le cadre du plan de quartier autour de la gare de Manduel durant l'année 2012
Protéger durablement les terres arables par l'action foncière	Urbanisme	Agir spécifiquement pour l'acquisition de foncier agricole à enjeux	Achat de 5 ha de terres agricoles pour mise en gestion agro-environnementale dans le cadre de la protection des captages prioritaires du Grenelle de l'environnement (direction de l'eau de NM)	Animation des plans d'actions des aires d'alimentation des captages et du site Natura 2000 prévues pour 2012
Orientation 2 : favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture				
Développer un Réseau à Haut Niveau de Services intégrant l'ensemble des services à la mobilité de Nîmes Métropole	Transport	Faciliter la mobilité pour tous en développant les transports en commun et les modes alternatifs à la voiture Réorganiser le réseau des transports publics de Nîmes Métropole avec la mise en place de la ligne 1 du TCSP (intégrer les enjeux de complémentarité)	Etudes réalisées -avenant avec le délégataire 750000 voyageurs en plus attendus	Action en lien avec la mise en service du TCSP
Mettre en place le Plan de Déplacement Interentreprises de l'Actiparc Georges Besse	Transport	Obtenir une meilleure gestion des déplacements pour en réduire les impacts environnementaux Mutualiser les moyens, partager les expériences - mettre en place un outil de gestion éco-responsable des déplacements générés au sein de l'Actiparc	Diagnostic auprès des entreprises réalisé 1000 salariés concernés	Plan d'actions à valider collégalement - Signature de conventions avec les entreprises volontaires

Axe 1
Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre au changement climatique et aux risques



	ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
<p>Axe 1 Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre au changement climatique et aux risques</p>	Mettre en œuvre le PDE interne : s'appuyer sur un site Internet existant et une charte pour favoriser le covoiturage et former les agents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes à l'éco-conduite	Développement Durable	Réduire les impacts environnementaux des déplacements des agents en facilitant les transports en commun, le vélo, la marche à pied, le co-voiturage et l'éco-conduite	Actions et animations réalisées à ce jour sur les pass vélo et transports en commun	Actions sur l'éco-conduite et le co-voiturage prévues pour 2012
	Evaluer le Plan de Déplacements Urbains ainsi que l'impact des Bus à Haut Niveau de Service sur la qualité de l'air	Transport	Anticiper et évaluer les impacts du PDU et du BHNS sur la qualité de l'air Connaître l'évolution des pratiques de mobilité pour ajuster les outils mis en place	Etude sur la qualité de l'air réalisée par AIR LR en 2011. Calage méthodologique de l'évaluation du PDU en cours pour réalisation en 2012	Evaluation du Plan de Déplacement Urbain prévue durant l'année 2012 Elaboration d'une enquête sur les usages des ménages
	Réaliser une vélo station, avec un site central en gare de Nîmes et des relais sur les différents secteurs de Nîmes Métropole	Transport	Faciliter l'usage du vélo et en particulier du vélo utilitaire pour les trajets courts, l'intermodalité pour réduire les impacts environnementaux des déplacements	Le projet a été recentré sur la mise en place de consignes, gare et en rabattement sur les lignes principales de transports collectifs en lien avec la mise en place d'un maillage d'itinéraires cyclables dans le secteur « sud Nîmes »	Elaboration du projet
	Développer et mailler un réseau intercommunal de pistes cyclables	Transport	Faciliter l'usage du vélo pour réduire les impacts environnementaux des déplacements	Pistes réalisées sur la Vaunage (2,8 km) et lors de projets d'aménagements répartis sur l'ensemble du territoire	Actions en continu selon un programme pluriannuel Etude et mise en œuvre d'itinéraires autour de la ligne 1 du TCSP

Orientation 4 : établir une politique de production et de sobriété énergétiques

Réaliser un Bilan de territoire des émissions des gaz à effet de serre et un bilan interne à l'administration de NM et créer d'ici fin 2011 un observatoire des consommations énergétiques	Développement Durable	Cette action a pris la forme plus ambitieuse d'un "Plan climat énergie territoire (PCET)" : Identifier les secteurs générateurs de GES pour mettre en place un programme d'actions pour réduire ces impacts / Etudier la vulnérabilité du territoire face au changement climatique	Lancement de la démarche et choix d'un prestataire pour accompagner la réalisation d'un Plan Climat Energie fin 2011	Réaliser le diagnostic, définir la stratégie et le programme d'actions du Plan Climat qui viendra renforcer l'Axe 1 de l'Agenda 21 Soit : faire le bilan des gaz à effet de serre sur le "patrimoine et services" et sur le "territoire" / identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables / étudier la vulnérabilité du territoire puis définition d'une stratégie et d'un programme d'actions sur 3 ans
--	-----------------------	--	--	--

Axe 1
Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre au changement climatique et aux risques

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche Eco-TIC	Direction des Systèmes d'Information	Mettre en place une infrastructure centralisée permettant un très haut niveau de service tout en réduisant les coûts environnementaux et économiques : serveurs virtuels, réduction du nombre de matériel, matériel performant, plus rapide, plus robuste, permettant de réduire la consommation énergétique, facilitant la maintenance et avec un taux de recyclage important Suppression des imprimantes individuelles Ouverture vers le travail à distance	93% des serveurs sont aujourd'hui virtualisés - 13 kw/h d'économisés (200 x/h d'économie par serveur virtualisé) 80% des applications virtualisées fin 2011 - 100% début 2012 9,8% de PC basculés en clients légers (matériel plus léger, moins encombrant, plus silencieux, plus rapide et demandant moins de maintenance) - 19,8 kw/h d'économisés (90 w/h d'économie par client léger) Tous les marchés passés sur ce projet comportent des critères de développement durable En 2012, le nouvel outil de gestion énergétique du parc informatique permettra de réduire encore plus les consommations énergétiques !	
Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne	Développement Durable	Informer et sensibiliser les habitants, les communes et autres institutions pour réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine par le biais de la thermographie aérienne réalisée sur l'ensemble de l'agglomération	6 permanences mensuelles réparties sur le territoire (Bouillargues, Bernis, Clarensac, La Calmette, Marguerittes sans Rdv et sur Nîmes sur Rdv) 12 soirées thermos en 2010 et 2011 2 300 thermicartes distribuées depuis octobre 2010 11 réunions d'information dans les communes sur 180 bâtiments communaux 900 personnes au salon de l'immobilier en 2010 et 250 en 2011	2012 : réalisation de l'enquête d'impact - Poursuite des soirées thermos et permanences dans les villes
Définir la politique de Nîmes Métropole en matière d'énergies renouvelables	Développement Durable	Action intégrée dans une démarche plus ambitieuse de Plan Climat Energie Territoire lancé fin 2011	Lancement de la démarche et choix d'un prestataire pour accompagner la réalisation un Plan Climat Energie fin 2011	Réaliser le diagnostic, définir la stratégie et le programme d'actions du Plan Climat qui viendra renforcer l'Axe 1 de l'Agenda 21 Soit : faire le bilan des gaz à effet de serre sur le "patrimoine et services" et sur le "territoire" / identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables / étudier la vulnérabilité du territoire puis définition d'une stratégie et d'un programme d'actions sur 3 ans



Réalisé



En cours



Non démarré

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Axe 1
Vers
Nîmes
Métropole
équilibrée
et moins
vulnérable
: répondre
au chan-
gement
climatique
et aux
risques

Orientation 1 : définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue)

- Etablir une vision prospective, durable et partagée de l'agglomération nîmoise à l'horizon 2030 - AUDRNA
- Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire - AUDRNA
- Harmoniser les PADD des PLU par des démarches géographiques sectorielles - AUDRNA
- Préserver une dynamique de territoire au travers de la mise en œuvre de la Charte Paysagère des Costières de Nîmes - Syndicat AOC Costières
- Elaborer la Charte Paysagère et Environnementale de la Vaunage - Association des communes de la Vaunage
- Poursuivre la gestion active du POS de Bezouze (police de l'urbanisme) et conforter progressivement l'action foncière - Commune de Bezouze

Orientation 2 : favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture

- Créer un maillage des déplacements doux à Clarensac et avec les pistes communautaires - Commune de Clarensac
- Créer des cheminements doux à Caveirac pour les déplacements scolaires et les loisirs - Commune de Caveirac

Orientation 3 : aménager, construire et réhabiliter durablement

- Réviser le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Nîmes avec des objectifs de DD et une Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U.) - Commune de Nîmes
- Construire par de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam - Commune de Générac
- Mener une démarche environnementale globale pour le PLU de Langlade et intégrer l'AEU dès l'amont - Commune de Langlade
- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes - Commune de Nîmes
- Construire par de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam - Commune de Nîmes
- Mettre en œuvre l'OPAH "réduction de la vulnérabilité du quartier Richelieu" - Commune de Nîmes
- Construire par de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam - Commune de Nîmes
- Mettre en place une broyeuse pour la prévention incendie et la gestion des espaces verts de Bezouze - Commune de Bezouze

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Orientation 4 : établir une politique de production et de sobriété énergétiques

- Faire le bilan carbone du lycée agricole de Nîmes Rodilhan - EPLEFLA (Lycée Agricole de Rodilhan)
- Economiser l'énergie dans le patrimoine bâti de Nîmes avec un Contrat de Performance Energétique - Commune de Nîmes
- Réaliser un diagnostic et un plan d'actions énergétiques de l'éclairage public à St Chaptès - Commune de St Chaptès
- Mettre en place des lampadaires solaires à l'école de Poulx - Commune de Poulx
- Rénover en basse consommation l'éclairage public de Manduel - Commune de Manduel
- Equiper la ville de Nîmes en petit matériel électrique pour le nettoyage - Commune de Nîmes
- Rénover le chauffage urbain Nîmois en recourant au maximum aux énergies renouvelables - Commune de Nîmes

Axe 1

Vers
Nîmes
Métropole
équilibrée
et moins
vulnérable
: répondre
au chan-
gement
climatique
et aux
risques



II-2 | Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

Concilier Développement Economique Préservation du patrimoine naturel
et tout ce qui constitue le socle de l'attractivité du territoire.

II-2-1 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET INNOVER, POUR UN DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

La concurrence entre les territoires pour attirer des entreprises ne cesse de s'intensifier ; aussi, l'attractivité représente un objectif clef de la gouvernance territoriale. Nîmes Métropole, dans son champ d'intervention Développement Economique entend concilier les impératifs socio-économiques et le Développement Durable.

La Communauté d'Agglomération prend en compte toute l'importance de l'action locale pour impulser et diffuser la culture du Développement Durable, auprès des acteurs économiques et de ses partenaires. Cette importance a été soulignée dès 1987 par le rapport Brundtland et bien évidemment confirmée lors des sommets de Rio et de Johannesburg.

Nîmes Métropole cultive ses atouts de compétitivité et d'attractivité, valorise son territoire en améliorant son image économique, renforce le dialogue entre acteurs économiques, favorise l'innovation et le soutien à la recherche, comme moteurs de Développement Economique.

Compte tenu de l'évolution possible du modèle économique et des attentes des "consommateurs", le Développement Durable peut aussi lui-même, devenir un vecteur d'attractivité pour des entreprises en quête de responsabilité sociale.

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développer la compétitivité et l'attractivité du territoire en menant une politique économique dynamique et structurante. Aujourd'hui, Nîmes Métropole est l'un des moteurs économiques du territoire.
- Créer un environnement favorable au développement des entreprises et donc à la création d'emplois.
- Créer un environnement favorable au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Mener une politique de promotion et de valorisation du territoire.

La Direction du Développement Economique de Nîmes Métropole est une équipe au service des entrepreneurs. Composée de professionnels spécialistes du monde de l'entreprise et du développement économique, elle est organisée pour répondre aux besoins d'implantation, de

création et de développement des entreprises et pour créer une dynamique de réseau entre les acteurs économiques locaux mais aussi avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour être en mesure d'apporter aux entreprises une réponse globale, Nîmes Métropole développe une large palette de savoir-faire :

- Recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise.
- Prospection puis accompagnement des entreprises extérieures souhaitant s'implanter sur le territoire de l'Agglomération.
- Mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du tissu économique.
- Promotion de l'innovation et des transferts de technologies, soutien aux clusters et pôles de compétitivité.
- Accompagnement des entreprises et du territoire en général vers "la société de la connaissance".

NÎMES MÉTROPOLE CULTIVE SES ATOUTS DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ



A / AMÉNAGER DURABLEMENT, COMMERCIALISER, ANIMER SES QUATRE ZAC : UN TRIPTYQUE GAGNANT POUR NÎMES MÉTROPOLE

“ La gestion durable des Parcs d'Activités entreprise par la Communauté d'Agglomération repose sur le partenariat avec les entreprises. Les attentes concernant les Zones d'Activités évoluent, qu'il s'agisse des entreprises, des employés ou des habitants. Aussi, Nîmes Métropole souhaite promouvoir en cohérence avec l'Agenda 21 des actions de développement durable et

mettre en œuvre à plus long terme, une politique de gestion durable de ses zones d'activités : aménagements, équipements et services”.

Jean-Marie Filippi

Délégué à l'aménagement des Zones d'intérêt communautaire, Adjoint au Maire de Nîmes

QUATRE ZONES D'ACTIVITÉS THÉMATIQUES GARANTISSENT UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL PERFORMANT ET STRUCTURANT, PROPICE À LA CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES ET ACTIVITÉS



ACTIVITÉS TERTIAIRES / PME-PMI

Il se situe sur la commune de Bouillargues, au sud-est de Nîmes, à proximité de trois échangeurs autoroutiers. Le site bénéficie d'un environnement privilégié, de prestations de qualité et d'aménagements paysagers.

Superficie : 23 hectares. Foncier disponible : 15 hectares en cours de commercialisation.

Les travaux d'aménagement confiés à la société SEGARD, dans le cadre d'une concession d'aménagement, ont débuté en juin 2008 et se sont achevés en juin 2009. Le compte rendu annuel (CRAC), arrêté au 31/12/2010 par la SEGARD, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2011. Le contrat de concession étant arrivé à échéance le 29 juin 2011, la concession a été clôturée (Délibérations du Conseil Communautaire du 4 juillet et du 26 septembre 2011).



L'ensemble du patrimoine appartenant au concessionnaire a été repris par Nîmes Métropole. L'acte notarié a été signé les 7 et 17 octobre 2011. Depuis cette date, **c'est la direction du Développement Economique qui assure l'intégralité des opérations de commercialisation des terrains.**

Le Conseil Communautaire a accepté les cessions de terrains suivantes :

- Lot n° 43, d'une superficie de 1.572 m², au profit de l'entreprise **CLIMAT SUD** : installation de climatisations.
- Lot n° 27, d'une superficie de 2 505 m², au profit de l'entreprise **EURO LANGUEDOC BUREAUTIQUE** : vente & SAV de matériel d'impression et de gestion documentaire.

D'autres implantations d'activités sont actuellement à l'étude et devraient se confirmer au premier trimestre 2012.



TRANSPORT / LOGISTIQUE / INDUSTRIE

Il se situe à l'est de Nîmes, le long de l'autoroute A9 à proximité de l'échangeur Nîmes Est et dispose d'une desserte spécifique fret par voie ferrée. **Grézan, c'est 90 hectares dédiés à l'industrie et la logistique, 100 entreprises installées et 1200 emplois.**

Extension/Tranche 4 : Cette opération concerne une nouvelle extension d'environ 20 hectares, portant la superficie globale à 90 hectares environ. La SAT, concessionnaire de Nîmes Métropole pour cet aménagement, a réalisé les travaux qui se sont achevés au printemps 2009. Le compte rendu annuel (CRAC), arrêté au 31/12/2010 par la SAT, a été approuvé par Délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2011.

Malgré le contexte économique extrêmement tendu, deux actes de cession de lots ont été signés, afin de permettre l'implantation d'entreprises :

- **CARS FORT : Transports de personnes, pour un lot de 2 623 m².**
- **AUTOELEK : location & vente de véhicules électriques, pour un lot de 2 512 m².**



Extensions/Tranches 5 et 6 : les premières études de faisabilité, préalables à tout aménagement, ont été lancées : étude d'impact et étude hydraulique
A la demande des services de l'Etat, une pause a été décidée, dans l'attente des études relatives au Plan de Protection contre le Risque Inondation (PPRI). L'étude hydraulique a pu être à nouveau relancée à compter du mois de Septembre. Toutefois, compte tenu de la proximité de la future zone avec la gare TGV prévue à terme sur la commune de Manduel, il a été décidé d'engager une réflexion globale sur la vocation des divers secteurs concernés ; les études d'impact et les études VRD et urbanisme en cours sont donc provisoirement différées.



HAUTE TECHNOLOGIE / RECHERCHE / FORMATION / TERTIAIRE

Il se situe à 5 minutes du centre-ville de Nîmes et de la gare TGV. Dans la continuité du Parc Georges Besse 1, le Parc Georges Besse 2 s'étend sur 15 ha supplémentaires à proximité immédiate des autoroutes A9 et A54. La superficie commercialisable est de 7 hectares. Le rythme de commercialisation est ralenti en raison de la conjoncture économique ; quelques dossiers ont été agréés par le Conseil Communautaire :

- **Projet Holding TISSOT** (Investisseur), concernant 3 000 m² de SHON.
- **Projet SA HLM UN TOIT POUR TOUS**, concernant 1 500 m² de SHON.





GESTION DES RISQUES ET ENVIRONNEMENT / LOGISTIQUE / ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES

Il se situe à proximité immédiate de l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes. Traversé par l'A54, il est directement desservi par l'échangeur autoroutier Nîmes-Garons. Sa superficie est de 160 hectares.

Le coût prévisionnel de la ZAC est de 52 Millions d'euros. Les travaux extérieurs (eau potable et eaux usées) sont estimés à 5,2 Millions d'euros. La participation de Nîmes Métropole à l'équilibre de l'opération s'élève à 5,980 Millions d'euros.

Les appels d'offres travaux ont été lancés au premier trimestre 2011, le début des travaux de la première tranche est intervenu en juin 2011.

La Direction du Développement Economique et la SAT ont d'ores et déjà engagé plusieurs contacts dans le cadre de la pré-commercialisation de cette tranche.

ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

La Direction a mis au point différents marchés nécessaires à l'entretien : "Voirie et travaux divers" et Espaces Verts, attribué en fin d'année 2010, Nettoyement, attribué en Mai 2011, Eclairage public, lancé en Octobre 2011 et finalisé en Décembre.



B / IMMOBILIER D'ENTREPRISE : TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nîmes Métropole a engagé une dynamique partenariale avec les opérateurs publics et privés de l'immobilier d'entreprise qui permet de répondre avec pertinence aux demandes des porteurs de projets.

UN OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Afin de répondre aux demandes d'implantation ou de relocalisation d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole, le Service Développement Economique a mis en place en 2009 un Observatoire de l'immobilier d'entreprise, avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de Nîmes et d'Alès.

Les données ont été actualisées en 2011. L'observatoire permet aujourd'hui de caractériser la demande en locaux d'activités et de quantifier l'offre disponible ; **il donne une meilleure lisibilité du marché de l'immobilier d'entreprise** aux professionnels intervenants ou souhaitant investir sur le territoire, ainsi qu'aux élus communautaires.



C / LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NÎMES VALDEGOUR : OFFRIR AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE EN PHASE DE DÉMARRAGE, UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ



Inaugurée le 23 Mai 2011 par le Président de Nîmes Métropole, la pépinière, située dans le quartier de Valdegour, quartier bénéficiant d'exonérations fiscales au titre des zones franches urbaines (ZFU), a pour finalité de développer l'emploi local, d'aider à créer et surtout à pérenniser les jeunes entreprises. Elle permet de faire croître harmonieusement les jeunes entreprises, en mettant à leur disposition toute une gamme de services et de conseils, en leur facilitant l'accès à des experts compétents dans de nombreux domaines et en favorisant les échanges entre les entreprises.

Cet outil a pour vocation un hébergement temporaire de jeunes entreprises qui peuvent disposer de locaux adaptés pour des activités tertiaires et productives, moyennant un loyer modéré.

La convention avec les entreprises locataires est consentie et acceptée pour une durée maximale de 23 mois. Les entreprises doivent quitter impérativement la pépinière au terme de la validité du contrat, afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises.

L'accueil dans la pépinière est proposé lors de la phase de création depuis moins de trois ans de l'entreprise, ou pour des entreprises TPE - PME en phase d'implantation-test sur le territoire de Nîmes Métropole.

Après un premier accueil d'entreprises à la fin 2010, la pépinière d'entreprises a continué à accueillir au fil de l'eau d'autres jeunes entreprises.

A la fin 2011, seuls 2 ateliers restaient disponibles, les autres locaux étant occupés par :

- **ENVIRONNEMENT MOBILE** : Opérateur d'opérateurs en téléphonie.
Dirigeant : Fabien RAMPEREZ.



Des travaux complémentaires d'embellissement et renfort, dont l'aménagement des espaces verts, la reprise des protections hydrauliques autour du bâtiment, et l'aménagement intérieur des ateliers ont démarré, fin 2011.

- **TRF RETAIL** : Logiciel - solutions informatiques innovantes pour l'optimisation des linéaires en Grande Distribution.
Dirigeant : Thierry SEGUIN.
- **AVENIR SOLAR** : Entreprise spécialisée en énergies renouvelables - Pompes à chaleur, Climatiseurs réversibles, Chauffe-eau thermodynamique, Isolation par ouates de cellulose, Chauffe-eau solaire. Dirigeant : Ouahid BOUSKAYA.
- **NEOCREATIV** : Création d'interfaces permettant de détecter la position et le mouvement d'un doigt ou d'un objet sans aucun contact. Dirigeant : Sébastien PHILIPPE.
- **SASU BONHOMME** : Prestations de Conseil en études d'installations photovoltaïque et solaire thermique.
Dirigeant : Carole BONHOMME.
- **SASU VIRIDIS ELEC** : Entreprise d'électricité générale avec une spécialisation dans les énergies renouvelables (études et réalisations d'installations photovoltaïque et solaire thermique).
Dirigeante : Dario LUONGO.
- **BELLE AU NATUREL** : Développeur et distributeur de produits "bien être".
Dirigeante : Anna BERNAL.
- **CLP Distribution** : Création de textile, chaussures, accessoires spécialisés pour la "trottinette Freestyle", sous la marque Taravana Scooter Wear.
Dirigeant : Cyril PALMOWSKI.
- **EURYMED** : Conception et fabrication de prothèses de la main - Implant protecteur du canal carpien.
Dirigeant : Philippe CREPIN.

D / POURSUIVRE L'EXPLOITATION DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE, C'EST RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



L'AÉROPORT DE NÎMES-ALÈS-CAMARGUE-CÉVENNES DISPOSE DES ÉQUIPEMENTS DE PISTES DIGNES DES PLUS GRANDS AÉROPORTS INTERNATIONAUX :

- Une piste de 2440x45m ouverte 24h/24h. accueille plus de 750 emplois aéronautiques civils et 2000 militaires.
 - Des aires de stationnement aéronautique de 25 000m²
 - Une aérogare pouvant accueillir plus de 800 000. passagers/an
 - Une emprise au sol de 500 hectares.
- La plateforme de Nîmes est aujourd'hui le troisième centre de maintenance aéronautique en France.
- 15 entreprises y exercent leur activité.
- Les principales : SABENA TECHNIC, AVDEF (EADS), VEOLIA TRANSPORT et SECURITE CIVILE.

Dans le cadre du départ de la Base Aéronavale de Garons (BAN), le 1^{er} juillet 2011, trois cadres de la Direction du Développement Economique, ont été mutualisés en faveur du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes. Ils participent régulièrement aux réunions et groupes de travail organisés, afin de permettre la poursuite de l'exploitation de la plateforme aéroportuaire.

Ces groupes de travail ont permis de définir les financements nécessaires à la reprise de la plateforme le 1^{er} juillet 2011 dans de bonnes conditions, et au transfert du domaine de la compétence aéronautique ; ils ont contribué à la mise en place d'un **Plan Local de Redynamisation** de 4,5 millions d'euros, pour le développement de l'Aéroport.

La signature d'un avenant à la convention de DSP avec l'actuel délégataire Veolia a permis la reprise des missions par ce dernier, et l'acquisition des matériels pour 1,5 Millions d'euros nécessaires à l'exploitation.

Plusieurs consultations ont été lancées par la Direction, afin de faire réaliser les travaux nécessaires à l'homologation et la certification de la nouvelle plateforme aéroportuaire civile (clôtures, aménagements de bords de piste, création d'un parking, séparation des réseaux courants faibles...), pour un montant d'1,5 Millions d'euros.

Un protocole d'accord a été signé avec les nouveaux occupants Défense de l'espace resté militaire, la Base de Défense, afin de définir les règles de vie sur site et le partage des charges pour les équipements mutualisés.

En parallèle d'une partie de la gestion administrative quotidienne du Syndicat Mixte de l'Aéroport et du suivi du délégataire, la Direction travaille sur la future consultation nécessaire au renouvellement de la Délégation de Service Public actuelle (Contrat VEOLIA Transports) qui expire en décembre 2012.

Suite à l'audit sécurité réalisé dans le bâtiment principal de l'aérogare, un cadre de la Direction a été chargé de faire réaliser les travaux de mise en sécurité de l'aérogare pour le compte du Syndicat Mixte de l'Aéroport. Les études techniques menées en 2010 ont permis la mise au point des dossiers de consultation des entreprises. Les appels d'offres lancés au dernier trimestre 2010 et les lots attribués lors du Conseil Syndical du 7 janvier 2011, les ordres de service pour le démarrage des travaux ont été notifiés en mai 2011.

La réception des ouvrages est intervenue en Décembre 2011.

Par ailleurs, un audit de solidité de la dalle de couverture de la salle d'embarquement a été réalisé par un bureau d'études, à la demande du concessionnaire de la plateforme. Cet audit a entraîné la fermeture immédiate de la salle par mesure de précaution. Dans le cadre du Contrat de Délégation, une salle d'embarquement provisoire a été aménagée par le délégataire.

Le Syndicat Mixte a immédiatement diligenté les études préalables à la pose de tours d'étaiement, afin de stabiliser la dalle. Les travaux ont ensuite été réalisés dans le cadre d'une procédure d'urgence.

A moyen terme, il sera nécessaire de réaliser, soit des travaux de confortement, soit la réfection de la couverture de la salle momentanément fermée au public.

PROMOUVOIR UNE IMAGE ÉCONOMIQUE INNOVANTE, DYNAMIQUE ET DURABLE : ANIMATION ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

A / "LES MATINALES" : DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES

Les Matinales de Nîmes Métropole sont des rencontres régulières qui associent "les mondes" économique et académique, afin de dialoguer et échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels,...

Nîmes Métropole réunit ainsi chaque mois des experts et des praticiens qui apportent des réponses techniques et pratiques sur un sujet chaque fois renouvelé.



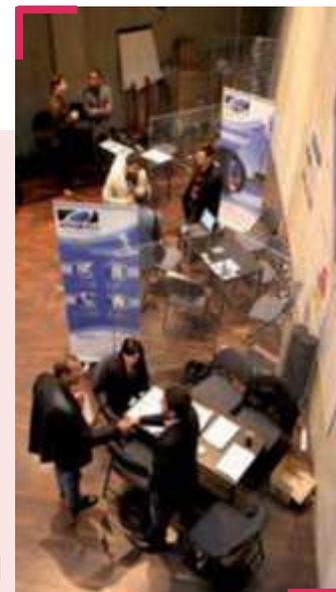
LES THÈMES DÉBATTUS EN 2011 :

- Développement des entreprises, création d'emplois et grands travaux.
- Aménagement Numérique du Territoire : Le plan Fibre Optique "ZAE-THD" de Nîmes Métropole.
- Construction et réhabilitation durable de l'Habitat Social, contraintes et opportunités.
- Rencontres individuelles avec les opérateurs fournisseurs de services

THD sur fibre optique.

- Les Services à la Personne, opportunités et perspectives.
- L'offre immobilière et foncière sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Les Salons Professionnels au service de la prospection.

L'objectif affiché pour 2012 est d'organiser de huit à dix Matinales.



B / FAIRE CONNAÎTRE LES ENTREPRISES IMPLANTÉES SUR LE TERRITOIRE



Le Président de Nîmes Métropole visite l'entreprise DMS.

Le Président de Nîmes Métropole propose régulièrement à la presse locale, de découvrir des entreprises marquantes du territoire.

Huit visites ont été organisées en 2011, avec une participation régulière de la presse écrite et audiovisuelle. Cet objectif sera maintenu en 2012.

Afin de mieux connaître le tissu économique de l'Agglomération, la Commission Développement Economique s'est réuni dans des entreprises du territoire. Cette démarche sera poursuivie en 2012.

C / SOUTENIR DES MANIFESTATIONS



Treize réunions des clusters et pôles de compétitivité ont été co-organisées par Nîmes Métropole et accueillies au Colisée ou au Carré d'Art à Nîmes.

D / LA STRATÉGIE DE PROSPECTION D'ENTREPRISES ET DE PROMOTION TERRITORIALE

La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole est une politique aujourd'hui validée et pérennisée pour les années à venir.

Nîmes Métropole est présente lorsqu'il faut promouvoir une offre foncière et/ou immobilière ; les priorités de commercialisation étant les Actiparcs Georges Besse 2, Grézan, Bouillargues et Mitra, ainsi que la plateforme aéroportuaire.

Le choix des Salons Professionnels et rencontres d'affaires où Nîmes Métropole a été présente, s'est effectué selon deux priorités :

- Etre **présent** sur des événements où Nîmes Métropole est légitime pour promouvoir une offre foncière et/ou immobilière.
- Etre **visible** sur les événements majeurs, qui concernent les filières prioritaires, ciblées par la stratégie de développement économique de la Communauté d'Agglomération.

Cette prospection d'entreprises de Nîmes Métropole est accompagnée et renforcée par l'intervention de partenaires et relais.

- Pour la prospection nationale, le prestataire spécialisé SOFRED, qui s'est vu confier une mission de 2 ans, à partir de novembre 2010.

- Pour la prospection de projets internationaux mais aussi nationaux, la structure régionale Invest LR.
- Pour la prospection de "grand international", une collaboration avec l'AFII (Agence Française des Investissements Internationaux) est engagée, notamment pour la promotion de la Zone MITRA et la plateforme aéroportuaire, retenues parmi les sept territoires prioritaires de prospection de l'AFII.

EN 2011, L'ÉQUIPE DE NÎMES MÉTROPOLE A ÉTÉ PRÉSENTE SUR DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS :

- SITL Paris - Stand NM sur le pavillon collectif sud de France Export.
- Salon de l'aéronautique du Bourget - Stand NM.
- E-commerce Paris - Stand NM sur le pavillon collectif sud de France Export.
- MEDICA Dusseldorf - Stand NM sur le pavillon collectif sud de France Export.
- Digiworld Summit Montpellier - Stand NM sur le pavillon collectif sud de France Export.
- Pollutec Paris - Stand NM + Grand Alès + pole de compétitivité gestion des risques.
- SIMI Paris - Stand NM avec la SAT.

FAVORISER L'INNOVATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPER LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE



Nîmes Métropole est très active pour le développement technologique et de l'innovation sur son territoire.

A ce titre, elle agit en faveur de **l'entrepreneuriat et l'innovation**, du **développement et de la diffusion des connaissances**, avec comme objectif sa valorisation économique et le développement de la relation au marché du processus d'innovation. Son action passe également par le renforcement de la propension au changement, force nécessaire à l'évolution et à l'innovation. **L'Agglomération est ainsi active dans six pôles de compétitivité.** Elle intervient en partenariat avec L'Ecole des Mines d'Alès et le CEEI en faveur du programme d'aide à la création d'entreprises innovantes Innov'Up. Elle intervient également pour la diffusion de la culture scientifique avec **l'Ecole de l'ADN**, favorise les groupements d'entreprises, notamment par la politique de **clusters** dans les domaines des risques, de la longévité ou des énergies renouvelables, et **participe aux côtés de l'Université de Nîmes** dans ses actions de développement des formations et de la Recherche, dans l'acquisition d'équipements structurants pour le territoire, et dans l'accueil d'équipes de recherches.

A / NÎMES MÉTROPOLE EST ACTIVE DANS SIX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

Compte tenu des caractéristiques de son tissu économique ainsi que de ses orientations de développement, **le territoire communautaire a été inclus dans le périmètre de 6 pôles de compétitivité :**

● PÔLE QUALIMÉDITERRANÉE	: Systèmes agro-alimentaires durables.
● PÔLE EUROBIOMED	: Pathologies Émergentes et Maladies Orphelines.
● PÔLE DERBI	: Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie.
● PÔLE OPTITEC	: Métiers de l'Optique et de la Photonique.
● PÔLE TRIMATEC	: Ecotechnologies.
●	

LE PÔLE EURO-MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES : GESTION DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES.

La mission du Pôle Risques est d'accompagner des projets de recherche développement associant entreprises et institutions de recherche et de formation.

L'objectif est de développer des solutions innovantes, répondant aux besoins des collectivités locales confrontées à des risques multiples et qui ont l'obligation de protéger leur population et de veiller à la durabilité de leur territoire ; les collectivités locales sont responsables des nouveaux risques générés par les technologies innovantes des industries.

L'année 2011 a été marquée en mars, par le démarrage de la mission **DéFiRisq** (DEfinition de nouvelles Filières sur les RISques, notamment émergents), étude prospective, sur les risques émergents. Cette mission centrée sur Nîmes Métropole et le Grand-Alès a amené le pôle Risques à recruter une nouvelle chargée de mission.



Après une phase de recueil et de synthèse de différentes publications, les membres du Comité de Pilotage ont choisi de retenir 4 thématiques pour les investigations et les plans d'actions futurs: **risques et résidus médicamenteux, risques et nanoparticules, risques et qualité de l'air intérieur, risques et usages agricoles.**

Au cours de cette mission, les principaux protagonistes du Pôle Risques ou des acteurs locaux (laboratoire LERES, entreprise Proteus, ...) ont eu l'occasion de participer à des séminaires ou colloques (Envirorisk à Aix en Provence, Pollutec à Paris Villepinte), pour faire part de leur approche conceptuelle des risques émergents et des enjeux associés à ces risques : **enjeux environnementaux, enjeux de santé publique, enjeux socio-économiques,...**

En 2012, les étapes suivantes de la mission Défirisq devront mettre en lumière **un état des lieux des technologies actuelles qui permettent la mesure, la caractérisation, la protection et le traitement de toutes ces formes de risques**, puis dégager des plans d'actions pour accompagner les structures locales et régionales (laboratoires, PME / PMI) à capter ces nouveaux marchés et à développer de nouveaux process, nouveaux produits ou nouveaux services. Le volet des sauts technologiques éventuels et du développement de nouvelles "innovations" seront alors au cœur des problématiques et des enjeux. Pour ce faire, cette mission nécessitera en 2012 un renfort en termes de compétences scientifiques et technologiques, et il s'agira alors de renforcer l'équipe actuelle avec un profil adapté à ces exigences.

Cette année, le Pôle Risques a organisé un événement sur Nîmes Métropole à savoir un Club Inno-Risk en avril, sur le thème du **risque inondation.**

L'année 2011, avec l'arrivée d'une chargée de mission du pôle Risques au sein des locaux de Nîmes Métropole et avec une collaboration renforcée avec Alès Myriapolis, marque un signal important en termes d'affichage territorial : **l'axe Nîmes / Alès devient l'ancrage du pôle Risques en Languedoc Roussillon et ceci en fait un facteur d'attractivité supplémentaire pour des entreprises exogènes au territoire.**

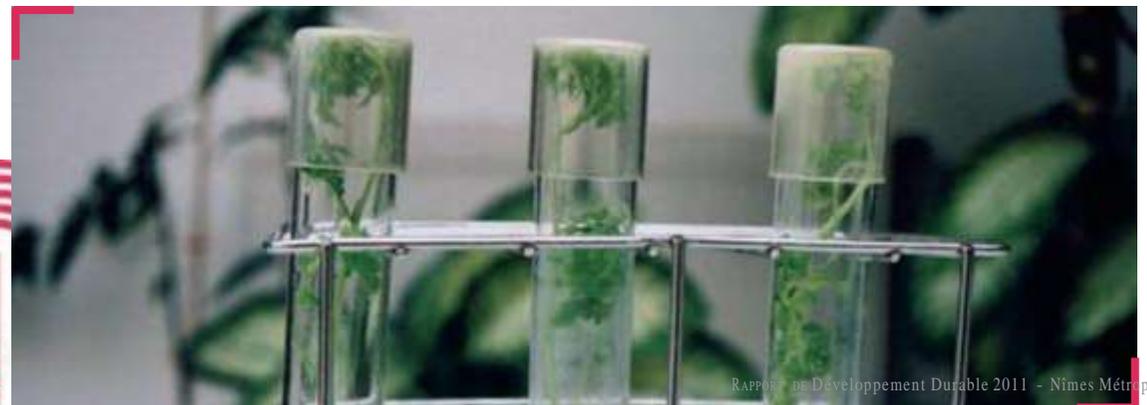
LE PÔLE QUALIMÉDITERRANÉE : SYSTÈMES AGRO-ALIMENTAIRES DURABLES.

Ce pôle de compétitivité fédère un réseau d'entreprises et d'organismes de recherche autour d'ambitions communes et de projets collaboratifs innovants. Son ambition est

d'apporter des réponses aux enjeux de l'alimentation de demain, par une offre innovante issue des productions agricoles méditerranéennes : Vigne & Vin, Fruits & Légumes, Céréales.

En 2011 :

- Concrétisation des projets de R&D en cours de montage avec les acteurs du territoire.
- Soutien des acteurs de la filière oléicole et arboricole dans une logique de valorisation et de diversification de leurs activités et produits.
- Soutien des acteurs de la filière longévité en partenariat avec l'I2ML dans le domaine de la nutrition spécifique aux aînés.
- Mise en place des actions nécessaires auprès de la filière semencière.
- Prospection de nouveaux adhérents en participant activement à la logique de mise en place de relais territoriaux en collaboration avec Nîmes Métropole.



L'ambition de 2012 est de donner une nouvelle dynamique de projets

autour du pôle Qualiméditerranée et de chercher une mobilisation accrue des acteurs institutionnels autour des deux thématiques d'innovation du pôle : les défis technologiques d'une agriculture méditerranéenne

à Haute Qualité Environnementale et le développement de nouveaux produits alimentaires, et de leurs process associés, basés sur les atouts de l'alimentation méditerranéenne, pour répondre aux attentes des consommateurs.

Ces deux thématiques sont appliquées principalement à 3 filières : vitiviniculture, fruits & légumes, céréales (blé dur et riz).

Il a été décidé que Nîmes Métropole prenne le statut de relais territorial du pôle. Pour ce faire, il est prévu un travail en deux temps :

- **Première étape** : organiser une rencontre avec les acteurs institutionnels du développement économique du territoire, en phase avec les thématiques d'innovation du pôle. Objectif recherché par le pôle : se faire connaître, présenter la stratégie du pôle, et faire adhérer ses acteurs comme prescripteurs du pôle.
- **Deuxième étape** : affirmer le rôle de Nîmes Métropole comme le médiateur du pôle pour des acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, labs de recherche, formation). Objectif recherché par le pôle : accroître la reconnaissance du pôle auprès d'entreprises susceptibles de porter des programmes de R&D ou de l'innovation, accompagner des projets d'innovation.

LE PÔLE EUROBIOMED : PATHOLOGIES EMERGENTES ET MALADIES ORPHELINES.

Le Pôle EuroBioMed est spécialisé dans les Pathologies Emergentes et les Maladies Orphelines et dans le développement d'une filière Technologie de la Santé. Eurobiomed couvre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. **Il se positionne parmi les principaux clusters français et européens dans le domaine de la santé en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche et d'excellence scientifique et d'équipements dédiés à l'innovation, au développement et à la création d'entreprises innovantes.**

En 2011 :

Les deux pôles OPTITEC et EUROBIOMED se sont associés dans l'organisation d'une rencontre thématique afin de faire émerger des projets de recherche communs aux deux pôles.

- Un premier workshop sur les technologies optiques liées à la thérapie a donc été organisé à Nîmes le 16 juin 2011, avec le soutien de Nîmes Métropole et a rassemblé 56 participants dont 43% d'entreprises. Cette réunion a également été l'occasion de valoriser l'I2ML.
- Participation à BIO (Washington) du 26 au 30 juin 2011 avec une entreprise de Nîmes Métropole : Nosopharm.
- Organisation par l'Ecole de l'ADN d'événements satellites au colloque "RARE", organisé par Eurobiomed et qui s'est tenu à Montpellier du 2 au 4 novembre 2011.
- Bodysens et Syt Technologies ont adhéré au pôle en 2011.



LE PÔLE DERBI : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE BÂTIMENT ET L'INDUSTRIE.

L'association DERBI a pour objet la gouvernance, l'animation, la coordination et la gestion du pôle de compétitivité "DERBI, Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie". Le pôle a pour mission de développer, au niveau régional, national et international, l'innovation, la recherche, la formation, le transfert de technologie, le développement et la création d'entreprises dans le domaine des énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie.

En 2011 :

- Organisation du Comité scientifique et du Conseil d'Administration à Nîmes dans l'Hôtel Communautaire, en février.
- Suivi des groupes de travaux du Cluster EnR, dont une présentation des activités du pôle et projet de labellisation de la Licence Pro du Cluster porté par Unîmes.
- Recrutement en début d'année, d'une chargée de mission supplémentaire, pour permettre un accroissement des actions du pôle dans le Gard.



LE PÔLE OPTITEC : MÉTIERS DE L'OPTIQUE ET DE LA PHOTONIQUE.

Nîmes Métropole a salué l'arrivée officielle du Pôle de compétitivité Optitec sur la région Languedoc Roussillon, en le comptant parmi les 6 pôles régionaux et en l'accompagnant en outre, comme partenaire financeur.

Le pôle Optitec n'est pas en territoire inconnu sur Nîmes Métropole : ce sont en effet 6 entreprises qui sont adhérentes et membres actifs du pôle : Cézanne, Exavision, Fogale Nanotech, H2I Technologies, Symétrie et SYT Technologies.

Le soutien de Nîmes Métropole au pôle Optitec n'a fait que **confirmer une dynamique d'innovation**, déjà très présente parmi les entreprises fer de lance de l'Agglomération. Nîmes Métropole veut amplifier cette politique d'innovation dans les métiers de l'Optique et de la Photonique ; elle s'engage auprès de tous les partenaires à être à l'initiative de nouvelles collaborations prometteuses : invitation de nouvelles entreprises ou structures à venir participer aux différents événements organisés conjointement par Optitec et Nîmes Métropole, permanences organisées au sein des locaux de la Direction du Développement Economique. Nîmes Métropole en tant que relais territorial d'Optitec, a accompagné cette mise en relation avec tous les acteurs concernés, ceux de la formation, comme l'Université de Nîmes qui porte des formations sur la Vision Industrielle et les Métiers de l'Optique, et avec l'Ecole des Mines d'Alès.

Parmi les axes de développement prioritaires, Nîmes Métropole souhaite faire émerger des projets innovants autour de 2 axes forts : premièrement, des projets autour des métiers de la Longévité sur le thème de la Basse Vision via les partenaires que sont l'Aramav, le CHU de Nîmes et l'I2ML ; deuxièmement plus globalement, sur les métiers de la métrologie et de l'instrumentation avec des applications pour l'environnement, la sécurité, les milieux sensibles, la santé, et le spatial.

A ce titre, un pack PME a été programmé à Nîmes à l'automne 2011 en partenariat avec l'Agglomération d'Alès et le Pôle Risques, sur le thème de **la métrologie et de l'instrumentation pour l'environnement**.

En 2012, Nîmes Métropole souhaite renforcer la présence des entreprises et des milieux scientifiques sur ces métiers de la photonique / Optique et proposer à des porteurs de projet un effet de levier en se dotant de différentes infrastructures dédiées aux domaines appliqués de l'optique et de la photonique :

- Porter le projet d'un **hôtel d'entreprises** couplé à une **pépinière d'entreprises**, positionnés sur ces thématiques, pour des profils d'entreprises, soit de jeunes start-up, soit des entreprises en implantation test en Languedoc-Roussillon ou plus largement sur le pourtour méditerranéen.



LE PÔLE TRIMATEC : ECOTECHNOLOGIES.

Ce pôle, porté par les grands groupes industriels AREVA et CEA, a comme objectif l'émergence de projets innovants utilisant les technologies initialement développées par l'industrie nucléaire qui trouvent aujourd'hui des applications dans et hors du champ nucléaire, notamment les applications industrielles des Ecotechnologies.

En 2011 TRIMATEC a participé :

- **Au Séminaire de Bioénergiesud** à l'Hôtel Vatel de Nîmes : Journée thématique "Gaz issu de biomasse : innovations et enjeu en vue du traitement et de la valorisation".
- **A un atelier de réflexion sur les membranes fin 2011** : en partenariat avec Nîmes Métropole et dans ses locaux autour d'un thème choisi (agro, santé, chimie, eau...) pour réunir des entreprises de la filière membrane (fabricants, équipementiers, intégrateurs) et des utilisateurs du secteur.
- **A des actions d'identification des entreprises** : Rencontre des acteurs en fonction de leurs activités. Identification de leurs besoins : recherche de partenaires/émergence de projets/identification des guichets de financement potentiels... Invitation aux manifestations organisées par le pôle.
- **Au salon POLLUTEC** en décembre, sur deux stands, en liaison avec le stand de Nîmes Métropole.



B / L'ÉCOLE DE L'ADN RENFORCE L'IMAGE TECHNOLOGIQUE ET INNOVANTE DE L'AGGLOMÉRATION DANS LE SECTEUR DES BIOTECHNOLOGIES

Animateur départemental de la fête de la science et animateur de la même fête dans les jardins du Ministère de la Recherche, l'École de l'ADN a pour mission de concevoir et de réaliser des ateliers scientifiques de haut niveau technologique à l'adresse de différents publics : enseignants, chercheurs, chefs d'entreprises, police, justice.

Nîmes Métropole soutient les structures qui œuvrent au développement économique local ou qui contribuent par leurs actions, au renforcement de son image technologique et innovante, notamment dans le secteur des biotechnologies, filière qu'il convient de renforcer et développer dans les années à venir.

L'association "École de l'ADN" se consacre gratuitement à l'éducation des publics scolaires et universitaires en matière des **sciences du vivant** appliquées plus spécialement aux biotechnologies, ainsi que des publics adultes ou à la formation professionnelle. Elle apporte une expertise pour les projets du secteur des biotechnologies susceptibles de s'implanter sur le territoire communautaire.

En 2011, ses principaux résultats sont : 5 000 stagiaires, 15 000 auditeurs, renouvellement d'un programme FEDER de promotion des carrières scientifiques et techniques et de l'entrepreneuriat innovant auprès des lycéens de la Région, développement de nouveaux produits pédagogiques innovants, développement de la formation continue pour les personnels biologistes. Enfin, en partenariat avec Nîmes Métropole, elle met en œuvre **des actions en faveur du développement de l'innovation technologique à l'échelle du territoire.**

Dans le cadre des événements satellites du Colloque Rare 2011, l'école de l'ADN a organisé au Carré D'art, conjointement avec l'INSERM, Nîmes Métropole et L'école de l'ADN, une conférence avec le professeur Nicolas Levy, sur le thème de la recherche translationnelle sur les maladies rares.



C / INNOV'UP : ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

L'École des Mines d'Alès, et notamment son site EERIE situé sur le parc scientifique Georges Besse à Nîmes est un établissement de renom dans les formations supérieures, en particulier dans les domaines de l'informatique. L'EMA dispose d'un incubateur d'entreprises technologiques ; cette structure permet à des porteurs de projet ou à des chercheurs d'évaluer et de valider leur projet, en amont de la création d'entreprise. L'incubateur de l'EMA est un outil important en matière de développement économique local dans les secteurs technologiques ou innovants.

Le CEEI et l'École des Mines d'Alès ont décidé de mutualiser leurs moyens au profit de la création et du développement des entreprises au travers d'un nouveau projet appelé INNOV'UP participant à l'accompagnement de la création des entreprises innovantes.

En 2011, dans la continuité des actions précédentes, ont été accompagnés : une dizaine de porteurs d'idées de produits ou de services innovants ou porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, soit une dizaine de conventions en émergence, une vingtaine de porteurs d'idées de produits ou services innovants ou porteurs de projets de création d'entreprises innovantes en incubation. Une trentaine de chefs d'entreprises innovantes ont été accompagnés en phase création ou développement et concrétisation.

En 2012, une collaboration particulière avec l'Institut Méditerranéen des métiers de la Longévité est prévue.

La Direction du Développement Economique est particulièrement impliquée dans le suivi des résultats d'Innov'Up, la participation aux jurys de sélection de projets et l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes pour leur implantation sur le territoire.



D / UN PARTENARIAT SOUTENU POUR DÉVELOPPER LES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

Un soutien particulier a été mis en place au laboratoire GIS et à l'Université de Nîmes pour le développement des formations professionnalisantes.

En 2011 :

- Un cofinancement a été mis en place pour un équipement mi-lourd, afin que le laboratoire GIS implante un analyseur isotopique permettant de réaliser des mesures de composition isotopique d'oxygène et d'hydrogène, sur des échantillons d'eaux de surface ou souterraines. Ce matériel est susceptible d'intéresser les entreprises, bureaux d'études et syndicats mixtes de rivières de la filière eau, localisés dans le Gard et plus généralement en Languedoc-Roussillon, pour une utilisation régulière. Il présente de multiples applications en recherche académique comme en recherche appliquée contractuelle.
- Grâce à un cofinancement de Nîmes Métropole, l'Université de Nîmes a engagé deux thèses sur la gestion des risques (droit du nucléaire et géochimie environnementale et néo polluants). Ces deux thèses sont en cours.

E / SOUTENIR L'ECOLE DES MINES : UN OUTIL PERFORMANT D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'Ecole des Mines d'Alès implantée également à Nîmes est un outil performant d'accompagnement des entreprises, notamment dans les domaines de l'innovation et de l'amélioration des performances.

Elle les accompagne grâce à certains exercices pédagogiques, en développant des actions spécifiques de développement des entreprises par l'innovation par le dispositif CAP'IDé.

En 2011 :

- L'Ecole des Mines d'Alès a mis en place une **Ecole de l'Innovation**. Elle s'appuiera sur les missions de terrain de l'EMA et sur les dispositifs CAP'IDé et CAPLean.
- Les actions menées en partenariat avec Nîmes Métropole sont: accompagnement des entreprises qui souhaitent **se développer par l'innovation, particulièrement sur les filières, Risques, EnR et éco construction et longévité.**

LE PROGRAMME ARTISANAT-COMMERCE : PARTENARIAT, EXPERTISE ET SOUTIEN

Co financé par l'Etat (fonds FISAC et FNADT), ce programme pluriannuel en direction du commerce et de l'artisanat, engagé en 2005, s'est poursuivi durant l'année 2011.

Ce programme d'actions animé par Nîmes Métropole et élaboré en concertation avec les deux Chambres Consulaires s'est traduit par :



- La réalisation de diagnostics économiques sur les communes de Générac, St Côme & Maruéjols, et de Rodilhan, afin de conduire les élus municipaux à mesurer le potentiel de développement du tissu commercial et artisanal de leur commune et à identifier les aménagements urbains nécessaires à la redynamisation du cœur de ville.
- Le soutien à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Nîmes, structure destinée à mutualiser les énergies et les moyens financiers en direction du commerce du centre de Nîmes, pôle commercial majeur de l'Agglomération.

Parallèlement à ce plan d'actions, la Direction du Développement Economique, sur la ville de Nîmes a :

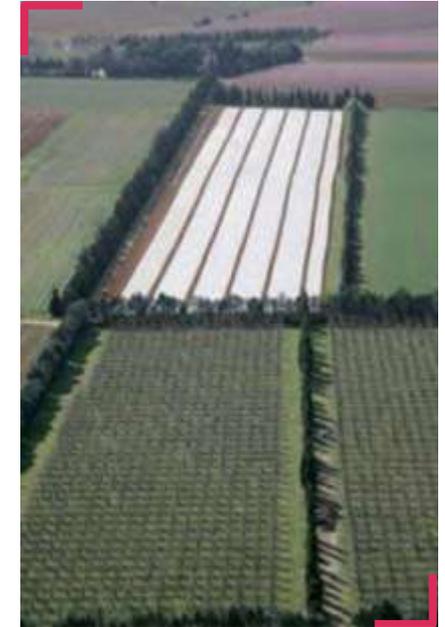
- Suivi les dossiers présentés en Commission d'Indemnisation Amiable par les artisans et commerçants impactés par les travaux de la première ligne du TCSP.
- Géré les opérations d'animations portées par les associations de commerçants, les éταliers.
- Apporté son expertise sur les projets et programmes commerciaux.

II-2-2 | CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUS CLÉS DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

Nîmes Métropole a pour stratégie de placer l'homme et la biodiversité au cœur de ses activités, pour mieux respecter son patrimoine naturel et paysager, atout d'attractivité. Le paysage est une composante essentielle du cadre de vie et du patrimoine.

La défense et la préservation pour les générations futures de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources, l'éducation à l'écocitoyenneté, sont des objectifs à partager. La Communauté d'Agglomération a la responsabilité d'agir à son niveau, avec tous les acteurs du territoire.

La participation des habitants et la responsabilité vis-à-vis de l'humanité offrent un cadre d'action privilégié.



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2011 PAR LE "PÔLE ENVIRONNEMENT"

Restructuré fin 2010, le service Développement Durable et Environnement a réalisé de nouvelles opérations en ayant pour objectif le renforcement des compétences de la Collectivité en matière d'expertise environnementale et d'animation, et ainsi de traduction concrète de la démarche Agenda 21 de Nîmes Métropole. Il s'agit en particulier, **au-delà de la dynamique territoriale de Développement Durable créée, d'assurer un ancrage opérationnel et à long terme** de ses principes dans l'ensemble des activités et projets de Nîmes Métropole et de ses communes membres.

A / VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

L'Agglomération est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions et de ses savoir-faire.

Il convient de **préserver ce patrimoine** mais aussi de construire les paysages de demain, gages d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée. Nîmes Métropole entend **favoriser le dialogue** et les synergies entre les différents acteurs, institutionnels et de "terrain". Elle souhaite aussi soutenir des **démarches innovantes**, repérer des actions exemplaires et les **faire connaître**.

- Création de quatre nouveaux **sentiers de randonnées** sur les communes ayant récemment intégré Nîmes Métropole, afin de permettre par une découverte sportive la diversité et la qualité des paysages du territoire.
- Entretien en continu de la signalétique de ces sentiers, atteignant désormais un linéaire d'environ 200 km.



- Intervention du chantier d'insertion ADDEI Sud en faveur de la "restauration du patrimoine bâti vernaculaire et du patrimoine paysager le long des chemins de randonnées" et réalisation par ce même chantier d'une web TV sur le Développement Durable accessible à partir du Site Internet <http://agenda21.nimes-metropole.fr>.
- Animations "environnement" autour du thème des sentiers de randonnées auprès de publics scolaires et adultes.
- Finalisation de la charte paysagère et environnementale des garrigues intercommunales et mise en œuvre des premières actions sur le thème des usages de loisirs en garrigue, en partenariat avec le Pays Garrigue Costières.
- Nouvel engagement pour l'animation de la charte paysagère et environnementale de la Vaunage, toujours en partenariat avec le Pays Garrigue Costières.



- Poursuite de l'engagement de Nîmes Métropole dans le volet "animation" de la Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes en partenariat avec le Syndicat d'appellation des Costières de Nîmes.

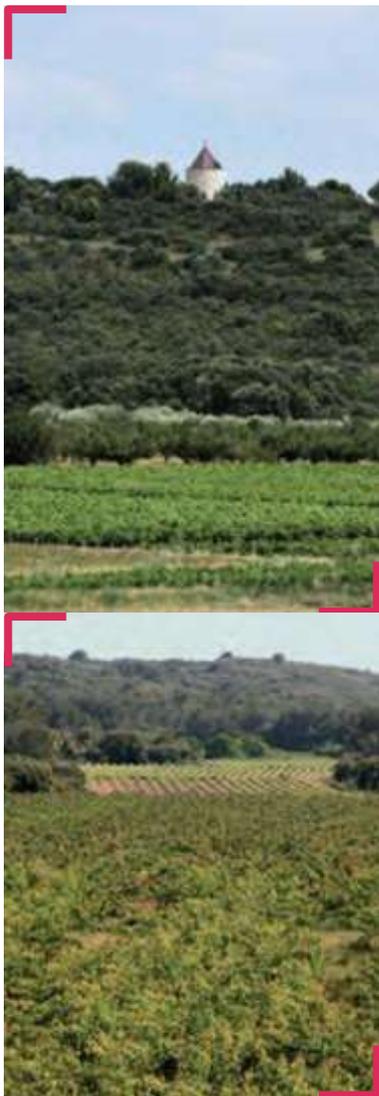
Afin de gérer, préserver et valoriser, une bonne connaissance du patrimoine est essentielle.

- Réalisation de la deuxième **campagne de l'observatoire photographique des paysages** ayant permis d'analyser les grandes évolutions du territoire entre 2005 et 2009, à partir de clichés pris sur de mêmes sites. Ces analyses ont été restituées aux élus en 2011 et seront diffusées plus largement en 2012 au grand public via Internet.

DES OUTILS DE PLANIFICATION

Les trois chartes paysagères et l'observatoire couvrant la totalité du territoire de Nîmes Métropole permettent désormais de mettre en œuvre des actions "environnementales", par le biais de partenariats techniques et financiers, avec l'ensemble des acteurs qui ont défini le contenu et donc les objectifs de chacun de ces documents de planification. **Répondant à des enjeux d'aménagement du territoire et de préservation du cadre de vie, les 3 chartes paysagères sont inscrites à l'Agenda 21.**

B / PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



- Finalisation du Document d'objectifs de la zone de protection spéciale **Natura 2000** "Costières Nîmoise". Cette zone péri-urbaine est le lieu d'enjeux imbriqués en matière de biodiversité, de maintien de l'agriculture et de projets d'aménagement et en particulier de la LGV Nîmes Montpellier. Dès 2012, Nîmes Métropole devrait assurer l'animation de ce document de gestion, souhaitant en particulier à travers cela, pouvoir assurer une médiation entre les acteurs concernés : État, associations environnementales, communes, acteurs économiques...
- Partenariat avec l'AUDRNA pour la définition **des trames vertes et bleues** qui ont pour principal objectif de préserver la biodiversité du territoire. Ce travail sera approfondi en 2012 afin de servir de socle au **futur Schéma d'Aménagement de Nîmes Métropole** à l'horizon 2030.



LE RÉSEAU NATURA 2000

La stratégie Natura 2000 doit contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique adoptée au sommet de la Terre de Rio.

Il s'agit d'un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore.



LES TEMPS FORTS 2011

- Semaine du Développement Durable.
- Signature de l'Agenda 21 et candidature officielle à l'appel à reconnaissance du ministère du Développement Durable, le 18 avril.
- Validation du document d'objectifs Natura 2000 "Costières Nîmoises", lors du Comité de Pilotage du 6 octobre.
- Réunion plénière du Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole qui a validé sa charte de fonctionnement et élargi son champ d'intervention, le 19 octobre 2011.
- Restitution des résultats de la thermographie aérienne lors du Salon de l'Immobilier de Nîmes, du 21 au 23 octobre.
- Lancement du Plan Climat Energie Territorial, lors du Conseil Communautaire du 12 Décembre.

RISQUE INONDATION

- Signature de l'avenant n°4 à la convention quadripartite cadre du "Programme CADEREAU", au titre des programmations 2007-2010.



II-2-3 | RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS

1

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS : UNE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DES OUTILS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

En Janvier 2011, sont devenus domaines de compétence de la Communauté d'Agglomération, la Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers. Cette prise de compétence permet sur ce champ, une action coordonnée et démultipliée à l'échelle communautaire. La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la Collectivité, pour la gestion des Déchets, sont assurés par la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) au sein de Nîmes Métropole.

Sur l'ensemble du territoire français, la gestion et le traitement des déchets sont problématiques. Les ménages génèrent en moyenne 1% de déchets supplémentaires tous les ans ; 849 millions de tonnes de déchets sont produits en France chaque année (sources ADEME).



L'AGGLOMÉRATION, À L'ÉCHELLE DE SES 27 COMMUNES, SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS,

contribuant au Développement Durable, par la mise en place de meilleures pratiques sociales et environnementales et conformément aux enjeux du Grenelle de l'Environnement.

Il fixe comme objectif de réduire les ordures ménagères de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années. 45 % des déchets ménagers devront être recyclés (valorisation matière ou organique) en 2015, 75 % des emballages d'ici 2012.

L'objectif est également de réduire de 15 % les déchets incinérés ou enfouis.

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DCTDM

- Collecte et Traitement des Déchets Ménagers. Les communes ont transféré la compétence élimination des déchets (collecte + traitement) à Nîmes Métropole, le 1^{er} janvier 2011 ; depuis cette date, la Collectivité exerce seulement la compétence Collecte et adhère à deux Syndicats de Traitement, SITOM Sud Gard et Sud Rhône Environnement, pour l'exercice de la compétence traitement.
- Développement de la collecte sélective des emballages, du verre et des journaux.
- Collecte des déchets en déchetteries pour

favoriser le recyclage : Ordures ménagères 318 kg/an/hab, Collecte sélective emballage 51 kg/an/hab, Collecte verre 29 kg/an/hab, Journaux 25 kg/an/hab.

Déchets collecte en déchetterie 48000 Tonnes, pour 235 659 habitants, soit 204 kg/an/hab.

Au total : 627 kg/an/hab

- Collecter et traiter les déchets en sécurité pour le personnel, en limitant les coûts du service, en réduisant l'impact environnemental, en respectant les normes et les lois en vigueur, en particulier le Grenelle de l'Environnement.
- Mettre en place un Plan de Prévention de la Production des Déchets.

ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GRENELLE

Les enjeux sont majeurs sur le plan environnemental, économique et social. Nîmes Métropole entend agir au quotidien pour diminuer les volumes de déchets produits, dont les quantités et les coûts de traitement augmentent d'année en année. Elle souhaite aussi tout mettre en œuvre pour diminuer au maximum la part considérable des déchets non recyclés et pourtant réutilisables.

Trier de manière responsable, c'est : préserver des ressources naturelles et une qualité de vie, dépenser moins pour les déchets et donc financer de nouveaux projets grâce aux économies réalisées.

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Réduction de la production des ordures ménagères et assimilés : **réduction de 7 % par habitant pendant 5 ans.**
- **Augmentation du recyclage : des objectifs ambitieux**
 - Pour les déchets ménagers et assimilés : passer de 24 % en 2004 orientés vers le recyclage matière ou organique à 35 % en 2012 et 45 % en 2015.



- Pour les déchets d'emballage : passer de 60 % en 2006 à 75 % en 2012.
- Pour les déchets des entreprises : passer de 68 % en 2006 à 75 % en 2012.
- Diminution des **déchets** destinés à l'enfouissement ou l'incinération : **diminution de 15 % à l'horizon 2012.**

Pour accroître la prévention et le recyclage :

Tarifification incitative obligatoire, augmentation de la zone, Plans locaux de prévention de la production de déchets.

Le **recyclage** est un mode de **traitement des déchets** qui permet d'**économiser de la matière première**, de minimiser les pollutions liées aux volumes et à la toxicité des déchets, et par conséquent de préserver les ressources naturelles de la Terre.



- Nîmes Métropole souhaite mettre en œuvre un **Plan de compostage domestique** et développer la collecte sélective des déchets organiques. Le Grenelle 2 prescrit l'obligation de collecte sélective aux producteurs de quantités importantes de déchets organiques, pour la grande restauration, au 1^{er} Janvier 2012...

En 2011, la DCTDM a :

- Mis en place, en Mai, **une collecte en porte à porte des encombrants** ; ils sont portés en déchetterie et triés pour obtenir un maximum de recyclage : les DEEE, le bois et la ferraille font l'objet d'un recyclage dans des filières adaptées.
- **Individualisé des quartiers**, pour le développement de la collecte sélective en porte à porte (distribution de bacs de tri sélectif à l'ensemble de la population).
- **Optimisé le maillage des Points d'apport volontaire de verre et de papier**, pour augmenter le potentiel de tonnages collectés et limiter les distances à parcourir par les usagers, pour apporter ces déchets au point de collecte.
- Mis en place **des coordonnateurs** au sein de la DCTDM ; leur rôle et de développer la collecte sélective et de **former la population** sur les gestes de tri.
- Organisé des **animations pédagogiques** dans les écoles sur les gestes de tri : campagne de mailing à destination des écoles des 27 communes à partir du mois de Septembre.
- **Développé le compostage individuel** (environ 200 composteurs sur les 27 communes) ; le composteur est vendu 20 euros ; il est livré à domicile, les acquéreurs sont formés à son utilisation.

Le Service a participé à des Salons pour sensibiliser les habitants de l'Agglomération. Faire évoluer les comportements, par des gestes simples, au quotidien, pour réduire la quantité de déchets produits, est possible !

En 2012, la DCTDM :

- Mettra en place **une collecte séparative sur les cartons** qui vont actuellement en partie en incinération.
- R enforcera son action sur le **compostage individuel** : participation à la Semaine du Développement Durable, actions de sensibilisation dans les écoles...
- Optimisera la **gestion des encombrants** et particulièrement des DEEE.
- Développera la **collecte sélective en habitat vertical** par la signature de conventions avec les bailleurs sociaux.
- **Mettra en place des collectes** en mélange des Journaux, Revues, Ma gazines et emballages, afin d'augmenter les rendements de collecte et de diminuer le nombre de collecte et de kilomètres parcourus.
- **Optimisera et uniformisera le parc de bacs**, afin que tous les usagers soient dotés des mêmes bacs pour le tri et la collecte des ordures ménagères : bacs normalisés et identiques, utilisant un code couleur uniforme et identifiable par tous.
- **Mènera une réflexion sur les déchetteries "nouvelle génération"**, avec la mise en place de **recyclerie** ; le déchet qui coûte le moins cher est celui que l'on ne produit pas ou que l'on détourne des filières de traitement, pour des filières de réemploi...

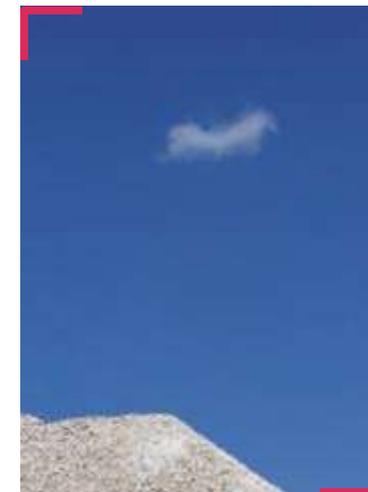


2

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS – PRÉSERVER UN AIR DE QUALITÉ.



- Participation à de nombreux projets relatifs à la **lutte contre les pollutions diffuses**, à l'aménagement des cours d'eau, à la protection des ressources naturelles (Exemple : soutien au développement des "plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles", en partenariats avec le syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières).
- Partenariat AIR LR / Surveillance de la qualité de l'air de Nîmes Métropole. L'intervention de Nîmes Métropole pour l'**amélioration de la "Qualité de l'Air"** devrait à l'avenir se développer sur la **qualité de l'air intérieur**, conformément à l'action de l'Agenda 21 relative aux établissements de la Petite Enfance.



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
-----------------------	---------	-------------------------	-----------------------	-----------------------

Orientation 1 : favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique

Axe 2
Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

Faire passer la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable à travers les « Matinales de Nîmes Métropole »	Développement Economique	Organiser des rencontres en direction des entreprises pour informer, inciter et permettre l'échange de bonnes pratiques Traiter de thèmes permettant de favoriser le développement de l'emploi au service des habitants, promouvoir un développement économique durable et maîtrisé, favoriser une gestion durable des espaces à vocation économique	Action pluriannuelle 6 matinales en 2010 9 matinales en 2011	8-10 matinales en 2012 et années suivantes
Créer et animer un club d'entreprises éco-responsables	Développement Economique	Animation auprès des entreprises en lien avec le cluster créé sur les énergies renouvelables et l'éco-construction (voir ces autres actions)		
Améliorer l'image économique de Nîmes Métropole et valoriser le territoire grâce à des ambassadeurs	Développement Economique	Identifier les entreprises et autres acteurs économiques présents sur le territoire ou implantés à l'extérieur pour faire connaître l'économie locale		
Identifier et promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire sur l'agglomération	Développement Economique	En lien avec l'action sur le développement des services à la personne (voir autre action)	Etude en cours par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire sur NM	Résultats de l'étude à valoriser



Axe 2
Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

ACTION OPERATIONNELLE SERVICE DESCRIPTION DE L'ACTION DESCRIPTIF DU REALISE LES PERSPECTIVES 2012

Orientation 2 : Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité

Elaborer le document d'objectif de la Z.P.S. FR 9112015 Costières de Nîmes « Outarde Canepetière »	Développement Durable	Elaboration du Document fixant les objectifs de gestion du site Natura 2000 à 5 ans en accord avec les partenaires et selon le cahier des charges type rédigé par l'Etat	Réalisation du diagnostic environnemental et socio-économique complet de la zone, ainsi que du plan d'actions (MAET, Chartes, Contrats)  Validation du DocOb par les services instructeurs (fin décembre 2011) Validation du DocOb par les membres du CSRPN	Création d'un 1/2 équivalent temps plein à Nîmes Métropole dans le cadre de l'animation et donc de la mise en œuvre des actions en faveur du site Natura 2000
Créer un Observatoire de la Biodiversité de Nîmes Métropole	Développement Durable	Elaboration d'une base de données naturaliste faunes/ flores des espèces présentes sur le territoire de NM	Action mise en œuvre en collaboration avec l'AUDRNA dans le cadre de la mission de préfiguration des trames vertes et bleues (projet en lien avec le Grenelle de l'Environnement) 	Définition des trames vertes et bleues prévues sur 2012, devant ainsi servir de trames au Projet Nîmes Métropole 2030

Orientation 3 : réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets

Réaliser et distribuer en interne des éconotes recyclés	Développement Durable	Récupérer le papier usagé pour lui donner une seconde vie et réduire ainsi la production de déchets et permettre d'éviter l'achat de bloc-notes	Mise en place du dispositif dans plusieurs services de NM et de la Ville de Nîmes - Utilisation des éconotes par les agents effective 	A poursuivre chaque année
Sensibiliser à la qualité de l'air auprès du grand public et dans les établissements publics accueillant la Petite Enfance	Développement Durable	Sensibiliser le personnel de la Petite Enfance et plus largement le grand public à la qualité de l'air	En attente des textes réglementaires devant préciser les objectifs et les organismes compétents pour mettre en œuvre cette action 	

 Réalisé  En cours  Non démarré

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Orientation 1 : favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique

- Promouvoir ORIZON, le salon professionnel de Développement Durable - CCI et CRCI LR
- Développer ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprises construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une filière dans ce domaine - CCI
- Mettre en œuvre une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie, dans le bâti et/ou le process des entreprises - CRCI
- Mener une action collective régionale tourisme durable - CRCI
- Contribuer à la création d'une licence professionnelle sur la gestion des risques naturels et industriels et sur les impacts environnementaux - Université
- Développer le chantier d'insertion Addei Développement Durable pour le recyclage de palettes - ADDEEI Sud

Axe 2

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

Orientation 2 : cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité

- Assurer une gestion raisonnée des espaces : action de la commune de Poulx - Commune de Poulx
- Restaurer le patrimoine de la colline Saint Roch à Caveirac et participer à la création d'un institut de la pierre sèche - Commune de Caveirac et Association Loisirs Caveirac

Orientation 3 : encourager les initiatives créatives en lien social et d'ouverture culturelle

- Mettre en œuvre à Rodilhan un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles - Commune de Rodilhan
- Réhabiliter les carrières et décharges de Poulx - Commune de Poulx





II-3 | Pour une Agglomération solidaire et conviviale : Renforcer les solidarités territoriales et le “vivre ensemble”

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations c'est : retisser le lien social et améliorer le vivre ensemble entre citoyens et entre parties du territoire, permettre à chacun d'accéder aux services vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

II-3-1 | DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE, C'EST PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS LES HABITANTS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET AUX SERVICES



1 | DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES POUR MAILLER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours dans le cadre de sa politique sportive communautaire, et en construisant de grands équipements communautaires.

A / UNE AGGLOMÉRATION SPORTIVE ET SOLIDAIRE : LE STADE NAUTIQUE COMMUNAUTAIRE NEMAUSA

Le Stade Nautique communautaire **Nemausa** a ouvert ses portes en Septembre 2007. Il combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. **Le programme d'équipement répond aux besoins exprimés par les habitants de l'Agglomération :**

- Développer la natation sportive pour favoriser l'éclosion de jeunes talents et, le cas échéant les conduire jusqu'au plus haut niveau.
- Favoriser le développement des activités nautiques telles que : femmes enceintes, aquagym...

- Poursuivre la pratique de la natation des handisports, et en particulier une natation de bien-être santé pour les seniors.
 - Programmer des manifestations sportives diversifiées, de l'échelon local, national et jusqu'aux compétitions internationales.
 - Offrir aux nageurs un espace de cohésion sociale au travers des clubs et favoriser l'insertion des jeunes.
- Cet équipement est “ouvert à tous”, grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.**



En 2011

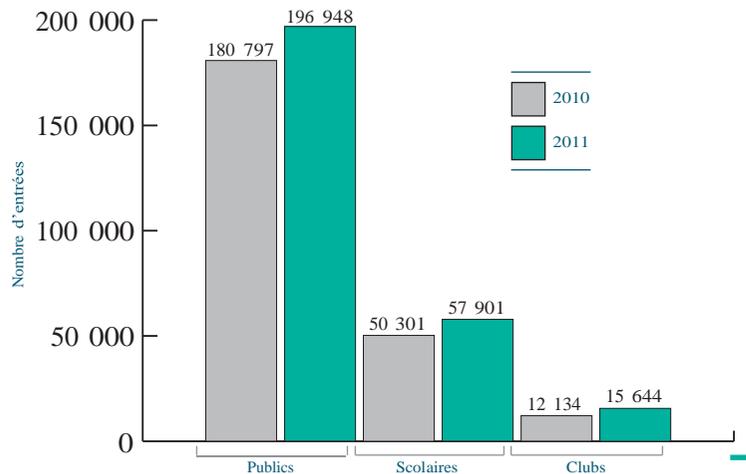
- Un nouveau délégataire est arrivé depuis le 1^{er} mars, suite à la passation d'un nouveau Marché, pour une durée de 3 ans.

Le nouveau délégataire **VERT MARINE**, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes **AFNOR** et **HQE**, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

- L'accueil est passé de 243 232, en 2010, à **270 493 entrées**, en 2011 : 196 948 pour le public, augmentation d'environ 9%, 57 901 pour les scolaires, augmentation d'environ 15%, 15 644 pour les clubs, augmentation de 29%.

La fréquentation de 2011 a augmenté d'environ 11% par rapport à 2010.

FRÉQUENTATION DU STADE NAUTIQUE COMMUNAUTAIRE NEMAUSA EN 2010 ET 2011



NEMAUSA a accueilli :

- Le meeting régional de natation (300 nageurs), en Mars.
- Le gala de natation synchronisée du Nautic Club, en Juillet.
- Le championnat de France de natation Cadets, en Juillet.

Un Marché de transport des scolaires vers le Stade Nautique

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de Développement Durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des primaires de la Communauté d'Agglomération, vers NEMAUSA. Ce Marché a permis d'optimiser le coût des transports, le nombre de bus utilisé et la notion de temps.

B / LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES "PALOMA" : UN ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR PARTAGER, TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES, LE PATRIMOINE MUSICAL

Dans le cadre de sa compétence Culture, Nîmes Métropole a souhaité mettre en place une politique culturelle en faveur des musiques actuelles, c'est pourquoi elle a choisi de réaliser une Scène de Musiques Actuelles sur son territoire. Ce bâtiment culturel figurait déjà dans le projet culturel adopté par l'assemblée communautaire en janvier 2005.

UN BÂTIMENT DURABLE

Réalisé par le Cabinet d'Architectes TETRARC, ce bâtiment d'envergure, au travers de ses formes extérieures et de son équipement, **exprime l'énergie créatrice** : la vitalité des formes architecturales "pousse les murs, les déforme, les allonge, les projette dans l'espace...".

Pour les besoins de chauffage et de climatisation, les énergies renouvelables localement disponibles pourront être utilisées, notamment l'énergie solaire. Le bâtiment sera également accessible aux personnes à mobilité réduite et aux non-voyants.





LA DÉMARCHE HQE

Bien que ce type d'équipement soit souvent qualifié "d'énergivore", il a été décidé dès sa conception, de mener une réflexion en matière de maîtrise de l'énergie et donc de coûts de fonctionnement. Soucieuse de s'engager dans le respect de l'environnement, et plus largement dans le cadre du Développement Durable, Nîmes Métropole a engagé une **démarche de Haute Qualité Environnementale** sur le projet de construction de la SMAC, qui est d'une surface SHON de l'ordre de 5 600 m².

Pour cela, dès la phase concours, une mission environnementale a été confiée à une société spécialisée : la Société Prévention Consultants. Cette société a produit un document qui **hiérarchise certaines cibles dans le cadre d'une démarche HQE** :

- Cibles prioritaires car directement liées à la spécificité et à l'utilisation future du bâtiment : **gestion de l'énergie, confort acoustique et confort visuel.**
- Cibles à fort enjeu, compte tenu notamment du rôle joué par ce bâtiment dans le cadre de la requalification de l'espace urbain. Pour cela ont été retenus les points suivants : **relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement, gestion de l'eau, gestion des déchets d'activité, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort hygrothermique.**

- Cibles à faible enjeu : choix d'intégrer des procédés et des produits de construction, chantier à faibles nuisances, **confort olfactif, conditions sanitaires des espaces, qualité de l'air, qualité sanitaire de l'eau.**

En outre, différentes options techniques ont été retenues dans le cadre de la construction, notamment la réalisation d'un puits provençal, **la climatisation solaire par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques, la mise en place d'une chaudière condensation gaz performante.**

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du chantier, différentes mesures ont été demandées, comme par exemple, le tri sélectif sur le chantier, la gestion de l'économie des fluides et le confort acoustique. Enfin, dans le but d'éviter des rotations de camions, l'intégralité des terres extraites pour les fondations a été réutilisée sur le terrain d'assise de la SMAC, d'une superficie de 20 000m².

LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

- Deux salles de concert :
 - Une salle de concert de 1300 places en configuration debout et de 650 places en configuration assise.
 - Une salle de 400 places en configuration debout.
- Des studios de répétition.
- Un studio d'enregistrement.
- Un espace formation.
- Un espace hébergement pour les artistes en résidence.

PALOMA, C'EST SON NOM !

Sonorité méditerranéenne, simple et phonétique facilement mémorisable, Paloma est avant tout un prénom qui doit donner de la douceur au projet face à un équipement massif et imposant, un prénom avec du caractère et de l'élégance par sa résonance andalouse.

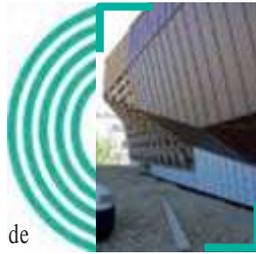
Paloma c'est aussi la volonté de se démarquer des autres salles de Musiques Actuelles ; combien de salles en France portent-elles un prénom féminin ?

Paloma fait référence aux vacances, à la douceur estivale de la métropole nîmoise, à ses ambiances hispaniques et romaines, camarguaises et cévenoles, provençales et languedociennes.

On s'y rendra pour le plaisir, pour se reposer et s'amuser, se rencontrer autour d'un verre aux pieds des oliviers, écouter, jouer, danser et découvrir les artistes de demain.

Paloma est aussi une chanson composée par l'espagnol Sebastian Iradier en 1863, l'un des titres les plus repris dans le monde, qui a traversé le temps, les modes et courants musicaux. Standard de l'accordéon et de la musette, parfois réorchestré en tango ou paso doble, Paloma ne cesse d'être revisitée au fil du temps et des époques (Arno, Joan Baez, Katerine, Francis et ses Peintres, Elvis Presley, Plácido Domingo, Chubby Checker, Bill Haley, Charlie Parker, Luis Mariano ou encore Mireille Mathieu...).





Un nom qui permet donc d'affirmer qu'il est nécessaire de **construire des liens intergénérationnels**, que les musiques d'aujourd'hui ont une histoire... International, ce morceau est facilement identifiable et compréhensible par le plus grand nombre, tourné vers les échanges interculturels et **ouvert sur le monde**.

Paloma peut aussi faire référence à Almodovar, Picasso, etc. Derrière Paloma se cachent des histoires, des références culturelles, des images multiples et variées, mais c'est avant tout et surtout LE nom de la nouvelle Salle de Nîmes Métropole.

SON STATUT JURIDIQUE

Par Délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2010, Nîmes Métropole a fait le choix d'une **régie autonome**, pour piloter sa salle de Musiques Actuelles.

Les élus communautaires ont la volonté de maîtriser "l'envol" de la structure, en veillant au respect de l'esprit qui l'a porté.

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique s'articule autour de courants musicaux tels que le rap et les cultures hip hop, les musiques électroniques, le jazz, et les musiques improvisées, le rock, la pop et les musiques indépendantes, les musiques du monde ou le reggae. Un projet artistique dont la colonne vertébrale sera la **découverte, la promotion et la diffusion des Musiques Actuelles** et amplifiées à travers la programmation d'artistes locaux, nationaux et étrangers, avec un souci constant de donner à entendre les nouvelles tendances artistiques.

C'est un projet tourné bien évidemment sur la musique, mais aussi sur **le numérique et le multimédia**. Entre innovation,

éclectisme et diversité, celui-ci se doit d'être exigeant et cohérent avec le projet local.

Plus qu'une simple salle de spectacle, Paloma sera un pôle de formation, de recherche et d'innovation tourné vers l'international, une structure d'accompagnement et de soutien aux pratiques musicales, un lieu d'expérimentation et d'appui à la création, un lieu ouvert où chacun pourra venir en journée consulter un ouvrage, écouter de la musique, surfer sur une tablette numérique multimédia, rencontrer des musiciens et des artistes, s'informer, se former... **Un lieu de rencontres, de débats, d'échanges entre acteurs, musiciens et public.**

SA PRÉFIGURATION EST PORTÉE PAR NÎMES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la réalisation de cette scène de Musiques Actuelles, dont le projet a été approuvé par délibération du 5 octobre 2006, la Communauté d'Agglomération a souhaité amorcer une dynamique en faveur des Musiques Actuelles, en veillant à balayer tous les styles musicaux concernés, conformément au projet artistique et culturel de la SMAC.

Dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la Régie communautaire dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter la SMAC, il revient à Nîmes Métropole d'inscrire son action dans la continuité et d'élaborer un programme d'actions.

En effet, depuis 2008, Nîmes Métropole se met au rythme de sa future SMAC. En attendant son ouverture, l'Agglo se mobilise

pour les Musiques Actuelles en partenariat avec les associations œuvrant dans ce domaine, en organisant des actions de préfiguration (concerts, ateliers d'écriture, résidences d'artistes...). Ces actions annoncent déjà le succès de la future SMAC, lieu d'échanges, de partage et de vie... en musique, au reflet du dynamisme et de l'énergie du territoire et de ses habitants !

Par ces actions dites de préfiguration, Nîmes Métropole affiche sa volonté de faire rayonner la SMAC sur le territoire local, national mais aussi international. Depuis 2008, l'Agglomération propose un programme de préfiguration cohérent et varié faisant intervenir des acteurs locaux.

En 2011, cette démarche a connu une montée en puissance avec une consolidation de partenariats et la création de passerelles avec des structures comme la FEMAG, le Théâtre de Nîmes, la Radio Raje... et la participation à des événements importants tels que le championnat de France de Hip-Hop "Battle Of The Year" programmé sur le territoire communautaire.



2 UNE POLITIQUE TERRITORIALE AXÉE SUR LES SERVICES À LA PERSONNE

Pour un territoire comme Nîmes Métropole, **les Services à la Personne sont un facteur d'attractivité**. La différence est rapidement faite, entre un territoire qui offre un "bouquet" de services adaptés, accessibles, de qualité, avec une lisibilité du coût, et un territoire qui n'a pas intégré cet axe dans sa politique territoriale.

Les entreprises doivent de plus en plus tenir compte de la conciliation de la vie personnelle avec la vie professionnelle; aussi, elles repèrent les territoires qui peuvent répondre aux besoins exprimés par leurs salariés.

Un groupe de travail a été initié au deuxième semestre 2011, en partenariat avec le Point Info Service du Gard, et différents organismes du secteur associatif et concurrentiel. L'objectif est principalement **le développement économique de la filière des services à la personne** : développer l'activité de services à la personne sur le territoire dans les domaines couverts, liés à l'accompagnement des nouveaux "arrivants" (population et entreprises), faire émerger de nouveaux services sur le territoire, liés ou non aux nouvelles technologies.

En parallèle et avec détermination, Nîmes Métropole souhaite identifier et promouvoir **le Secteur de l'Economie sociale et solidaire** sur son territoire. Une étude menée par la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire est en cours ; en 2012, ses résultats seront valorisés.



II-3-2 | "BIEN VIVRE ENSEMBLE"

C'EST : ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES
D'OUVERTURE CULTURELLE, FAVORISER
LA PRATIQUE DU SPORT, CRÉER DU LIEN SOCIAL



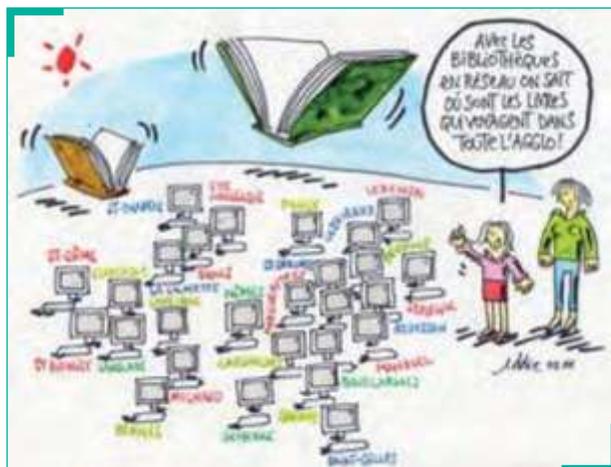
1 CULTURE, CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES :
DES MANIFESTATIONS, DES ACTIVITÉS, DES PROJETS
QUI RENFORCENT LE CARACTÈRE IDENTITAIRE
ET SYMBOLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION... POUR
UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET CONVIVIALE

LE PROJET CULTUREL DE NÎMES MÉTROPOLE FÉDÈRE LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

Le Projet Culturel de Nîmes métropole a pour ambition de compléter l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants mais aussi en organisant une activité culturelle diversifiée. Afin de valoriser son patrimoine et d'intervenir dans la culture génératrice d'identité de territoire et de véritables liens sociaux, **Nîmes Métropole s'engage dans la mise en œuvre d'un "authentique" projet culturel. Ce dernier fait rayonner l'Agglomération nîmoise au-delà de ses frontières, tout en développant une culture de proximité.**

Bien plus que la Délibération d'origine, c'est l'adoption en 2005, du Projet Culturel de la Communauté d'Agglomération, qui apporte un cadre à la définition d'une politique culturelle d'intérêt communautaire. L'expérience des dernières années a permis de faire apparaître des programmes prioritaires et de consolider cette politique culturelle.

A / LA LECTURE PUBLIQUE : UN DÉVELOPPEMENT FONDAMENTALEMENT PORTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Passeport pour maîtriser la langue et accéder à la culture, la lecture est essentielle à tous.

LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES POUR DÉMOCRATISER LA LECTURE PUBLIQUE

La mise en réseau des Bibliothèques dans l'Agglomération est un projet adopté par Délibération en 2005. Cela témoigne de la détermination du Conseil Communautaire : démocratiser la lecture publique est un élément central de l'éducation et un vecteur d'égalité des chances.

Grâce à la mise en réseau des Bibliothèques, n'importe quel lecteur a accès au catalogue de sa Bibliothèque municipale (si elle est équipée) via le site Internet de Nîmes Métropole. Il sait si l'ouvrage qu'il recherche est disponible ou non dans sa Bibliothèque de secteur ou dans les autres Bibliothèques de l'Agglomération. Favoriser la lecture publique et la rendre accessible au plus grand nombre sont les objectifs de cette mise en réseau.

METTRE EN RÉSEAU LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, C'EST :

- Réduire les disparités entre la ville centre et les communes de la périphérie.
- Proposer un maillage du territoire cohérent en termes de réseau.
- Dynamiser et valoriser l'activité des bibliothèques.
- Permettre à tous les habitants de l'Agglomération d'avoir accès à l'ensemble des fonds via internet.
- Donner l'accès à une offre documentaire enrichie.
- Mettre en commun les Fonds (création d'un Fonds communautaire).
- Mettre en place une animation culturelle renforcée locale et globale.
- Mutualiser certains moyens humains et matériels.
- Gérer les prêts et réservations de toutes les bibliothèques.
- Constituer un catalogue collectif et un échange de documents entre toutes les bibliothèques.
- Favoriser le travail coopératif via une messagerie.

CETTE ACTION ENTRE DANS LE CADRE DES 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Social : réponse à la demande culturelle de la population ; possibilité à partir des équipements décentralisés de l'Agglomération, d'accéder au Fonds mutualisé de toutes les bibliothèques publiques du territoire.

Economique : économie sur le coût et le temps des déplacements.

Environnemental : prévention des pollutions en évitant les déplacements.

LE PRINTEMPS DES AUTEURS : LA CRÉATION EST FERMENT D'UNE SOCIÉTÉ DURABLE

Dès septembre 2010, la septième édition du **Concours de Producteurs d'Écrits, le "Printemps des Auteurs"** était lancée et proposait aux amateurs d'écriture, de composer sur le thème du **Mystères et du Polars**.

Un évènement participatif et accessible au plus grand nombre

Ce concours ouvert à tous, réaffirme la volonté de Nîmes Métropole de construire des liens intergénérationnels, autour du livre et de la lecture. Le 14 mai, une journée littéraire a été organisée pour proclamer les résultats du Concours et remettre les récompenses aux lauréats. Les œuvres primées ont été lues par des comédiens. Nîmes Métropole va jusqu'au bout de la démarche en éditant les œuvres primées dans un recueil de qualité largement distribué et présenté dans les Bibliothèques du territoire.



anime la vie !

B / LA DÉCENTRALISATION DU SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre de son Projet culturel, Nîmes Métropole a souhaité **favoriser l'essor du spectacle vivant** dans les communes de son territoire.

LES SCÈNES D'AGGLO TISSENT DU LIEN ENTRE LES HABITANTS

La Communauté d'Agglomération propose une programmation culturelle de qualité ouverte et accessible à tous en soutenant **la diffusion de spectacles dans plusieurs disciplines** : théâtre, danse, spectacles de rue, musique, cirque..., en partenariat avec les communes.

Une liste de spectacles est établie afin de faciliter le choix des communes. C'est ainsi que sont programmés chaque année plus de 70 spectacles sur l'ensemble du territoire.



LE SOUTIEN AU FESTIVAL DE CIRQUE LA BASSE COUR

Depuis 2008, Nîmes Métropole soutient le collectif "La Basse Cour" dans son projet de promotion du nouveau cirque. En 2010, plus de 1200 spectateurs, ont assisté à différents spectacles joués sous chapiteau, en seulement trois jours ; devant ce succès, l'Agglomération a souhaité être partenaire de l'opération 2011 qui s'est déroulée à Lédénon.



C / "L'AGGLO AU RYTHME DU JAZZ" : UN RENDEZ-VOUS CULTUREL MAJEUR QUI FÉDÈRE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR DE TOUS LES STYLES DE JAZZ

Le Festival "l'Agglo au rythme du Jazz" s'inscrit désormais dans le calendrier national. En 2011, la 6^{ème} édition a consolidé un ancrage varié et éclectique, avec une programmation de haut vol. Mêlant artistes locaux et de renommée internationale pour 12 soirées de qualité, le festival est une gageure artistique mais aussi logistique, **avec une tarification accessible au plus grand nombre.**

Depuis 2006, Nîmes Métropole met tout en œuvre pour qu'un maximum de communes puisse "présenter" des concerts. "L'Agglo au rythme du Jazz" s'installe dans des lieux qui ne sont pas forcément adaptés à la musique et qu'il faut aménager. Pour la première fois cette année, le festival s'est installé sous chapiteau, à Dions et Saint-Côme et Maruéjols.

PRÉSENTER DES TALENTS RÉGIONAUX

Parmi les talents locaux, on peut citer le **Jazz On Zinc Quartet**, entre Jazz Manouche et New Musette, le batteur **Max Fumel**, dans **Max Fumel feat Michel Marre and Friends**, les jeunes musiciens, jazz funk et jazz rap du **In Phazz Quintet**, le pianiste montpelliérain **Rémi Panossian**, avec un trio très Sud qui monte en renommée, **Tom Pablo Gareil** au vibraphone avec le **Human Quartet**, le trompettiste et compositeur **Franck Nicolas**, avec un quatuor de surdoués... Le **Fatna** et le **Septet Maron Show**, Georges Gershwin par un septet de musiciens professionnels, le **François Tiollier Quartet**, qui rassemble des musiciens du pourtour méditerranéen et le **Blue Quitach**, l'un des pionniers du Bluegrass en France, auteur de "Bluegrass Denim".

LES VOIX DU FESTIVAL

De la musique, mais aussi de la voix avec **Julia Sarr**, qui poursuit une carrière de choriste sans

égale (Youssou n'Dour, Christophe Maé,...), **Stacey Kent**, qui chante dans la lignée de Billie Holiday, Ella Fitzgerald ou d'Anita O'Day. **Raphael Gualazzi**, un crooner à la voix rauque qui mélange la technique Ragtime avec le lyrisme du Blues, du Soul et du Jazz. Et l'étonnante **Sandra Nkake**, avec un nouveau répertoire en exclusivité, dont le tempérament de feu avait déjà secoué l'Agglo.

DES TÊTES D'AFFICHE

- **L'Alegria Brass Band**, un Big Band de 10 musiciens du Grand Sud pour un jazz épique : cha-cha-cha, mambo, salsa et latin jazz, pour la soirée d'ouverture du 29 septembre à Générac.
- **Chucho Valdés**, qui vient de remporter son 7^{ème} Grammy Awards.
- **Tigran Hamasyan**, que l'on ne présente plus, tant sa virtuosité au piano a marqué les esprits.
- **Dhafer Youssef** qui s'ouvre aux musiques improvisées.

- **Tineke Postma**, saxophoniste prodige, diplômée du très prestigieux Conservatoire d'Amsterdam où elle enseigne aujourd'hui.
- **Frédéric Monino** qui est venu présenter son nouvel album à Clarensac lors de la soirée découverte.
- **Avishai Cohen, Stéphane Belmondo**, l'inusable **Claude Bolling**, et le **Alain Jean Marie Quartet**. La venue inattendue de **Richard Galliano** qui a assuré au pied levé le remplacement d'Eddy Louiss, pour un concert exceptionnel.

LA CRÉATION DE L'ANNÉE : UNE RENCONTRE MUSICALE ORIGINALE ET INSOLITE

Une rencontre "DJ **Zebra, Monty et Chicuelo II**" a été organisée : Zebra, DJ multi instrumentiste, connu pour ses bootlegs et ses concerts à l'énergie rock sauvage et Chicuelo II, orchestre officiel des arènes de Nîmes et d'Arles.



LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES : RESPECTER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

“Fête et convivialité, mêlées au talent et à la passion pour renforcer les solidarités territoriales et “le vivre ensemble”, sont les maître-mots de notre culture régionale. Nous souhaitons la préserver tout autant que la diffuser. Nos traditions sont garantes d’un enrichissement mutuel pour l’avenir car elles sont source d’échanges. Pour ce faire, nous organisons sur l’ensemble du territoire de l’Agglomération, des manifestations qui sont en harmonie avec les aspirations culturelles locales d’un grand nombre de nos concitoyens. Les “Graines de Toreros” et les “Graines de Raseteurs” entretiennent et transmettent notre Culture Taurine. Les spectacles de rue, abrivados et bandidos, concours de ferrade, sont des traditions que nous avons reçues de nos anciens et que nous nous devons de transmettre aux jeunes générations. Ces spectacles gratuits, tout comme l’est la Féria des Enfants, permettent à ceux qui le souhaitent de connaître et d’approfondir les cultures de la région.

Pour les communes qui n’ont pas d’arène, Nîmes Métropole en met une à leur disposition. La Culture et les Traditions Régionales sont un patrimoine culturel qui a un rôle à jouer dans le Développement Durable de notre Agglomération, au titre de la cohésion sociale et du “mieux vivre ensemble”, qu’elles renforcent.”

René Abric

Vice-Président délégué à la Culture et aux Traditions Régionales
Maire de Langlade



SPÉCIAL JEUNE PUBLIC

Comme en 2010, le jeune public a été invité à découvrir le Jazz. D’abord, à Garons le 30 septembre où les jeunes ont pu écouter des chansons de Brassens avec et par Christian Escoudé, guitariste fan de Django Reinhardt, et à Langlade le 18 octobre, où Franck Nicolas proposa une version très personnelle des chansons de Mickael Jackson...

DES PRESTATAIRES ET DES PARTENAIRES

Quatre prestataires ont participé à l’immense succès de cette manifestation : Jazz 70, Association Secrétariat Artistique, BGM Réalisations, Easy Backline. Outre la Ville de Nîmes et le Théâtre de Nîmes, huit partenaires ont contribué à la bonne organisation et diffusion du festival : France Bleu Gard Lozère, la SACEM, la société Hectare, la Chambre d’Agriculture du Gard, les Costières de Nîmes, le réseau Bienvenue à la Ferme, Les réseaux France billet et TicketNet.



A / LA FERIA DES ENFANTS : UNE JOURNÉE GRATUITE D'ANIMATIONS POUR ÉDUIQUER À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

En Juin 2011, la 7^{ème} édition portée par Nîmes Métropole avait pour thème : **l'eau et la nature**. Au Domaine de La Bastide, près de 10 000 personnes ont participé à la manifestation, essentiellement des enfants, accompagnés de leurs parents, grands-parents, frères ou sœurs... Comme chaque année, il a été proposé aux plus jeunes, des animations ludiques et diversifiées ; éducation éco-citoyenne et éveil des sens artistiques étaient aussi au rendez-vous... Cette édition a permis aux enfants de s'initier à l'art de la pêche, à la pratique du canoë kayak. Des spectacles équestres, des troupes



déambulatoires circassiennes (jongleur, échassier, acrobates clowns,...), la Peña les enjoliveurs, des démonstrations de tienta et de raseteurs dans les arènes, des promenades en poney, des ateliers de peinture, des promenades en calèche étaient proposées aux participants.

LA GRATUITÉ DU TRANSPORT

Chaque enfant a pu bénéficier d'un titre de transport gratuit pour accéder au stade des Costières où l'attendaient des navettes gratuites jusqu'au site de La Bastide.



B / "GRAINES DE RASETEURS, GRAINES TOREROS", COURSES LANDAISES, CONCOURS D'ABRIVADO : ENTRETIEN ET TRANSMETTRE LA CULTURE TAURINE

La Culture Taurine est profondément implantée dans l'Agglomération nîmoise. Aussi, Nîmes Métropole a mis en place des manifestations représentatives fortes.

Dès 2004, une grande opération de promotion de la novillada a été mise en place. Cette opération intitulée "**Graines de Toreros**" fait participer les communes de Nîmes Métropole, à la découverte de jeunes talents. Ces manifestations permettent de fédérer les communes et leurs habitants,

autour d'un événement festif respectueux des traditions. Elles s'adressent aux passionnés mais aussi aux néophytes, en leur donnant l'occasion d'encourager et de partager la passion de ces jeunes talents de la tauromachie.

Dans le même esprit, elle a mis en place dès 2005 un concours intitulé "**Graines de Raseteurs**", pour la promotion de la course camarguaise. Cette compétition est destinée aux élèves raseteurs. Les principaux critères d'évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur les valeurs telles que le **respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public**.

Afin de répondre à ses objectifs de découverte et de promotion des Cultures et Traditions Régionales, Nîmes Métropole propose à ses habitants, de découvrir la culture taurine des

régions voisines, avec un programme de **Courses Landaises** qui se déroule sur le territoire communautaires, pendant la saison estivale.

Tout aussi emblématique des traditions camarguaises, le **Concours d'Abrivado** fédère désormais les communes de l'Agglomération. Il est devenu au fil des éditions, un rendez-vous incontournable dans le calendrier de la saison estivale.

Ces rendez-vous permettent de fédérer les communes autour d'événements festifs qui valorisent patrimoine et traditions.



LA POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

“**L**a politique sportive communautaire doit permettre à tous les habitants de Nîmes Métropole l'accès aux pratiques sportives et aux équipements. Pour tous les enfants de notre Communauté d'Agglomération, leur apprendre à nager est notre mission ! Pratiquer une discipline sportive contribue à l'épanouissement personnel. Aussi, construire, aménager, entretenir et gérer les équipements sportifs d'intérêt communautaire est une priorité. Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer des fonds de concours à ses communes membres, pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs. Le Sport représente aussi un espace éducatif incomparable ; il porte des valeurs exemplaires : il fédère, il mobilise et il renforce la cohésion sociale... A ce titre, la pratique d'activités sportives est un vecteur pour engager les plus jeunes mais aussi l'ensemble de nos concitoyens dans une démarche de Développement Durable.”

Serge Reder

Vice-Président délégué aux Sports
Maire de Rodilhan



DES FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres des **Fonds de Concours** ; ils sont une forme de redistribution financière.

Si le Sport est un domaine, généralement de compétence communale, "l'organisation" doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.



LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS, DÉFINIS PAR DÉLIBÉRATION, EN 2006

1/ A titre prioritaire, aux équipements sportifs à créer et répondant cumulativement aux deux critères suivants :

- Correspondre à un projet d'équipement commun à un minimum de deux communes membres liées par convention expresse (ayant pour objet de déterminer la commune maître d'ouvrage et la répartition du coût des travaux entre les communes signataires).
- Répondre à un réel besoin sur le secteur géographique concerné de la Communauté d'Agglomération.

2/ A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux de remise aux normes de sécurité. Il s'agit dans ce cas, d'équipements rares et susceptibles d'être utilisés par un minimum de deux communes membres.

3/ A titre exceptionnel, aux équipements sportifs existants nécessitant des travaux lourds d'aménagement ou d'extension, non rattachables à l'entretien courant de l'équipement. Les équipements sportifs concernés sont ceux mis à disposition des collèges et lycées installés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le montant maximum par projet est fixé pour les demandes répondant aux critères définis : au cas 1, à 40 % pour un plafond de dépenses subventionnable fixé à 250 000 € HT, au cas 2 et 3, à 30% pour un plafond de dépenses subventionnable fixé à 250 000 € HT.

Une réflexion est engagée pour introduire des critères de sélection Développement Durable, pour attribuer des Fonds de Concours.

EN 2011, NÎMES MÉTROPOLE A ATTRIBUÉ DES FONDS DE CONCOURS :

- A la commune de **Caissargues** pour la réhabilitation d'un plateau multi sports et l'aménagement et la rénovation d'un mini terrain de football.

La commune a financé son projet à hauteur de 89 250,00 € HT, sur un total de 127 500,00 € HT.

Participation financière de la CANM : 38 250,00 €.

- A la commune de **La Calmette**, en vue de la réfection de l'aire de jeu et de la clôture du stade municipal.

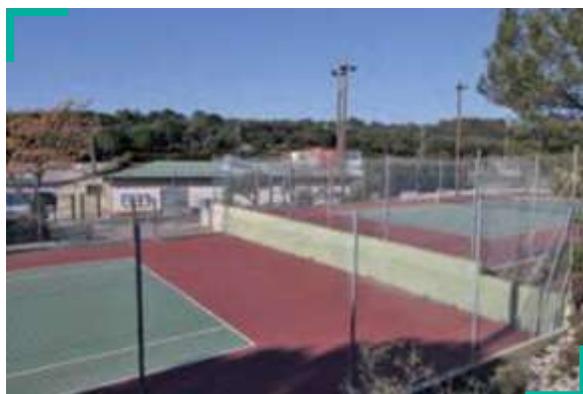
La commune a financé son projet à hauteur de 35 700,00 € HT, sur un total de 51 000,00 € HT.

Participation financière de la CANM : 15 300,00 €.

- A la commune de **Manduel**, pour la mise en éclairage de deux courts de tennis.

La commune a financé son projet à hauteur de 19 900,09 € HT, sur un total de 28 428,09 € HT.

Participation financière de la CANM : 8 528,00 €.



- A la commune de **Langlade**, en vue de l'agrandissement et de la rénovation du tennis club.

La commune a financé son projet à hauteur de 38 205,25 € HT, sur un total de 54 578,25 € HT.

Participation financière de la CANM : 16 373,00 €.

- A la commune de **Garons**, en vue de la construction d'une halle de sports.

La commune a financé son projet à hauteur de 1 696 452,00 € HT, sur un total de 1 987 000,00 € HT.

Participation financière de la CANM : 100 000,00 €.

- A la commune de **Saint Côme et Maruejols**, en vue de la rénovation de la salle de gymnastique du foyer communal.



La commune a financé son projet à hauteur de 26 687,24 € HT, sur un total de 47 397,36 € HT.

Participation financière de la CANM : 14 219,00 €.

- A la commune de **Bouillargues**, en vue du réaménagement et de la mise en conformité du stade municipal et des vestiaires.

La commune a financé son projet à hauteur de 26 275,72 € HT, sur un total de 37 535,72 € HT.

Participation financière de la CANM : 11 261,00 €.

- A la commune de **Bezouce**, en vue de la remise en état des réseaux d'irrigation du stade d'entraînement.

La commune a financé son projet à hauteur de 14 630,00 € HT, sur un total de 20 900,00 € HT.

Participation financière de la CANM : 6 270,00 €.

Soit, une participation financière de Nîmes Métropole pour l'ensemble des projets de 210 201,00 € pour 2011.



B / LES COMMUNES INTÈGRENT RÉGULIÈREMENT DES VALEURS DE L'AGENDA 21, DANS LEURS PROJETS

Trois Journées Découvertes Sportives, pour les enfants de 8 à 11 ans des CLSH de Nîmes Métropole sont en train d'être mises en place. "Découverte du sport" est le leitmotiv de la Direction des Sports de Nîmes Métropole.

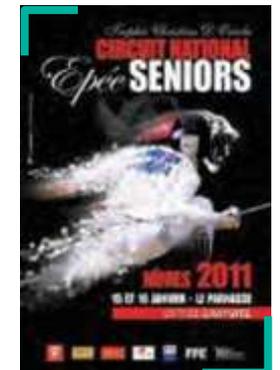
Les enfants pourront découvrir des disciplines sportives, leurs équipements sportifs, les valeurs du Sport, avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau: le Handball avec le HBCN et le SUN ALB, le Rugby avec le RCNG, le Football avec le Nîmes Olympique, la Natation avec le Nautic Club, l'Escrime avec la société d'escrime de Nîmes, l'Athlétisme avec l'ENA.

Ce projet sera reconduit chaque année, avec des Clubs différents.

C / NÎMES MÉTROPOLE, PARTENAIRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE 2011



- Circuit épée séniors, en Janvier.
- 14^{ème} tournoi européen de tir à l'arc, en Janvier.
- Derby de Handball masculin USAM / Montpellier au Parnasse, en Avril.
- Coupe d'Europe de Handball féminin, ½ finale, au Parnasse, en Avril.
- National Golf ASPTT, en Juin.
- Championnat de France de natation, cadets au Stade Nautique communautaire NEMAUSA, en Juillet.
- Match de Handball féminin France / Norvège au Parnasse, en Juillet.
- Traversée de l'Atlantique en solitaire, transat 6,50 mètres, avec le navigateur nîmois Rémi FERMIN, de Septembre à Novembre.



3 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS : LE CUCS, UN PROJET PARTAGÉ DE PROGRÈS SOCIAL

Nîmes Métropole met tout en œuvre pour trouver des solutions qui favorisent la cohésion sociale au niveau de son territoire. La Politique de la ville se place au cœur du Développement Durable. C'est une opportunité à saisir, en complément des dispositifs déjà existants tels que le CUCS.

Assurer le pilotage et la conduite de Projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Agglomération

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) est le cadre partenarial rassemblant l'ensemble des interventions en faveur des quartiers prioritaires de Nîmes Métropole. Son objectif est de réduire les inégalités de développement entre ces quartiers et le reste de l'Agglomération, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du lien social, du cadre de vie, de la prévention de la délinquance et de la santé.

Le CUCS, de part son contenu, contribue au volet social du Développement Durable ; il répond aux enjeux de cohésion sociale de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole.

En 2011 : clôture des travaux d'ingénierie engagés en 2010, signature de l'avenant CUCS 2011-2014, relance des équipes Projet de Territoire.

A / LA MISSION D'INGÉNIERIE ET D'OBSERVATION DU CUCS DE NÎMES MÉTROPOLE

CLÔTURE DES TRAVAUX D'INGÉNIERIE ENGAGÉS EN 2010

En Janvier, le cabinet Argo&Siloé a rendu ses conclusions sur **l'évaluation de la thématique lien social**, dans un Comité de Pilotage dédié à la mission.

En Mars, le cabinet ESC² a remis un rapport sur l'analyse du droit commun faite de façon partagée avec les villes, l'Agglomération, l'Etat et le Conseil Général 30. Face aux difficultés rencontrées pour recenser et disposer de l'ensemble des données de droit commun (chiffres financiers, moyens matériels, moyens humains...) par institution, l'étude n'a pas permis d'avoir une vision exhaustive du droit commun mobilisé par les partenaires précités sur les territoires et les thématiques choisis. En revanche l'étude a montré qu'il était important d'associer plus étroitement les services de droit commun de chaque institution à l'instruction des dossiers CUCS, mais aussi aux démarches de diagnostic et d'évaluation.

En Avril, les cabinets Eval Conseil et Impacta consultance ont remis en Comité de Pilotage, les rapports d'études relatifs à la thématique éducation. Cette étude a permis une pré-rédaction des Projets Educatifs Locaux des villes de Saint-Gilles et de Marguerittes, une proposition de cadre général pour le PEL de la Ville de Nîmes et la définition d'une stratégie d'intervention sur le champ éducatif pour le pilotage du CUCS d'Agglomération.



PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION NÎMOISE ET ALÉSIENNE (AUDRNA)

En 2011, dans le cadre de l'observation des quartiers prioritaires et des projets de territoire, Nîmes Métropole a missionné l'AUDRNA pour l'**élaboration de fiches statistiques** par quartier. Cette initiative répond aux nécessités de disposer d'indicateurs clés sur l'ensemble des territoires et des thématiques du CUCS, de pouvoir faire des comparaisons avec la ville, l'Agglomération et entre quartiers. Ces fiches sont également à considérer comme **des outils d'aide à la décision et d'aide au montage de projet**.

LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'ATELIER SANTÉ VILLE SUR LA ZUS DU CHEMIN BAS D'AVIGNON ET LA COMMUNE DE SAINT-GILLES

Lors d'un groupe de travail interinstitutionnel en Mars, la mise en place d'un **Atelier Santé Ville sur la ZUS du Chemin Bas d'Avignon à Nîmes et la commune de Saint-Gilles**, a été validée. L'Agglomération, avec le service communal d'hygiène et de santé est chargée de rendre opérationnelle la démarche. Dans le cadre du partenariat entre Nîmes Métropole et la CPAM, la CPAM a préparé fin 2011, les requêtes statistiques nécessaires pour l'élaboration d'un diagnostic santé sur les territoires précités, sur la même base de celui présenté en 2010 sur Pissevin.



LE SUIVI DE LA MISSION PIMMS

L'étude de faisabilité confiée à l'Union Nationale des Points Information Multi-Services s'est poursuivie en 2011. La mission comprend une étude de faisabilité, avec la définition d'un pré-projet de PIMMS sur Pissevin et un accompagnement à la mise en place de la structure si l'étude de faisabilité est positive. Une recherche de local est en cours et un Comité de Pilotage en janvier 2012 permettra de valider le projet.

B / LE PILOTAGE DU CUCS

Conformément à la circulaire du 3 Novembre 2010 relative à la prolongation des CUCS en 2011, l'Agglomération et ses partenaires ont validé à l'occasion du Comité de Pilotage du 6 juin 2011, la signature de l'avenant à la convention-cadre 2007-2009, pour une mise en vigueur jusqu'en 2014. Il s'agit d'un avenant simple de prolongation qui réaffirme les volontés des partenaires sur les principes de Projet de Territoire, d'appels à projet et de mobilisation du droit commun. Par cet avenant, deux nouveaux partenaires sont associés au pilotage du CUCS : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard et la SEMIGA.



C / LA RELANCE DE LA DÉMARCHE PROJET DE TERRITOIRE

Suite à la validation de l'avenant CUCS 2011-2014 et à l'article 1 stipulant la finalisation des projets de territoire pour le 31/12/2011, l'Agglomération et ses partenaires se sont organisés pour **relancer la démarche Projet de Territoire**.

Le "plan de travail" pour présenter des résultats pour la fin d'année :

- Elaboration de fiches statistiques par quartier présentant les principaux indicateurs par thématique à partir des sources les plus récentes.
- Rencontre des équipes projets de territoire en Novembre, afin de présenter les tableaux des priorités qui ont été élaborés en comité technique CUCS.

En Décembre, 8 tableaux de priorités ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage restreint CUCS.

Les tableaux des priorités seront annexés à la campagne de programmation CUCS dès 2012. **Une dynamique territoriale associant les acteurs du territoire devrait se mettre en place en 2012.**



D / L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



Soucieuse d'accompagner les acteurs locaux dans leur pratique professionnelle afin d'améliorer la qualité et la pérennité des services sur les territoires prioritaires, Nîmes Métropole a poursuivi son soutien à des **associations engagées en faveur de l'égalité des chances et le soutien à la vie associative**.

LA FORMATION - ACTION CEREGARD - DÉMARCHE QUALITÉ SUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

La mission d'accompagnement confiée à l'association CEREGARD pour améliorer la qualité de l'offre de services des Ateliers Sociolinguistiques a été poursuivie en 2011. Elle s'est enrichie par l'élaboration d'un référentiel, précisant auprès des opérateurs, les attentes de la commande publique sur les ASL.

Comme en 2010, une demi-journée s'est déroulée pour restituer les travaux menés en 2011.

LA CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DLA

En 2011, Nîmes-Métropole a renouvelé son conventionnement avec la Boutique de Gestion du Gard, afin de poursuivre la mission d'accompagnement des associations des quartiers prioritaires sur les volets de la gestion de la vie associative, des ressources humaines, de l'analyse financière... Cette convention a été signée pour une durée de 3 ans de 2011 à 2013 et prévoit un montant maximum de 20 000€ par an.

SOUTIEN À L'ASSOCIATION FACE GARD

Dans le cadre de la **lutte contre les discriminations**, Nîmes Métropole a maintenu en 2011 son soutien à l'association Face Gard, pour son action de formation auprès des entreprises sur les discriminations liées à l'emploi.



II-3-3 | DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE : “METTRE EN RÉSEAU” LE TERRITOIRE, DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE, SE METTRE AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

“L'accès aux technologies et aux services numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans la société : modes de communication, de vie ou de consommation. Aussi, la politique d'aménagement numérique de Nîmes Métropole a pour objectif de lutter contre le risque “d'exclusion numérique”. Au-delà, la culture numérique peut apporter des solutions concrètes, efficaces et mesurables pour répondre aux enjeux du Développement Durable : dématérialiser les échanges et renforcer la qualité du dialogue avec nos concitoyens grâce à l'e-Administration, favoriser leur implication et leur participation, reconsidérer la mobilité, rendre les bâtiments plus intelligents, donner aux entreprises les atouts de la compétitivité, mieux former et mieux éduquer, et faire émerger à l'échelle de notre Agglomération, un modèle de croissance plus durable.”

Daniel Prats

Vice-Président délégué aux réseaux hauts débits
Maire de Bezouze

Dans la continuité, **le très haut débit trace sa route** et prend progressivement le relais de la technologie hertzienne. En 2011, le déploiement de la fibre optique a irrigué 7 communes de l'Agglomération ; des travaux préparatoires ont été réalisés dans 7 autres communes. **D'ici 2013, 200 km de fibre optique irrigueront les 27 communes de l'Agglomération**, traçant ainsi la colonne vertébrale d'une nouvelle génération de réseaux de communication. En investissant dans une technologie pérenne, Nîmes Métropole est l'une des premières Agglomérations françaises en matière d'équipement très haut débit/fibre optique.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE... AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE L'AGGLO

A partir de 2012, Nîmes Métropole assurera, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, la réalisation d'une liaison fibre optique de 44km, entre Nîmes et Alès. Cette dernière répond à une double nécessité : assurer le bouclage optique des liaisons entre Nîmes, Alès et Bagnols sur Cèze, accroître la dynamique concurrentielle notamment sur le grand Alès et sur le territoire interstitiel. Cette

liaison optique permettra de désenclaver et de sécuriser le réseau alésien et d'attirer ainsi des opérateurs ; elle permettra aux organismes de Recherche, Santé, Education... de disposer d'interconnexions très haut débit entre les sites des deux Agglomérations, à des tarifs acceptables. **C'est un enjeu important d'aménagement et d'attractivité du territoire, dans la préfiguration du futur Pôle Métropolitain.**



1

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE : UN ENJEU INCONTOURNABLE D'AMÉNAGEMENT



FAÇONNER LE CADRE DE VIE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Consciente du risque de fracture numérique, à la fois territoriale et sociale, Nîmes Métropole a décidé d'agir avec **un Plan d'Aménagement Numérique nommé Gecko**. Un point de convergence particulier entre numérique et développement durable mérite une attention toute particulière ; réduire la fracture numérique a un double objectif : soutenir une politique de solidarité sociale et territoriale et promouvoir le développement économique de l'Agglomération.

Avec une première étape achevée en mars 2010, le Plan “Gecko” permet aujourd'hui de couvrir 98 % du territoire de l'Agglomération en haut débit à 6 Mb/s pour les particuliers, et jusqu'à 10Mb/s symétriques et garantis sur les Actiparcs et ZAE.

2 NÎMES MÉTROPOLE, TERRITOIRE THD

La deuxième étape du Plan d'Aménagement Numérique liée au THD est aujourd'hui engagée avec la réalisation de 130 kms de fibre optique en cours, en plus des 70 kms déjà existants sur Nîmes.

- Déployer le Très Haut Débit (THD) fibre optique (> 100 Mb/s) sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2013 pour les entreprises et les services publics.
- Préparer et accompagner l'offre Fiber To The Home (FTTH) annoncée par les opérateurs privés d'ici 2015.
- Irriguer les entreprises en ZAE et les services publics.

UN PLAN SPÉCIFIQUE POUR LES ZAE

Pour les entreprises, l'équipement fibre optique est éminemment stratégique en raison de la valeur ajoutée des applications du très haut débit.

Sur son territoire, Nîmes Métropole mène une politique foncière dynamique axée sur la qualité de l'offre et la capacité d'adaptation aux besoins des chefs d'entreprise. Action renforcée avec **le lancement d'un plan THD ZAE**, en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage pour le raccordement des entreprises au THD et leur mise en relation avec les fournisseurs d'accès téléphonie et Internet.

- Plus de 1 200 entreprises et 12 000 emplois concernés
- 14 zones d'activités économiques reliées à la fibre optique fin 2011, dont 4 actiparc, zones d'activités communautaires dédiées, avec plus de 200 hectares de foncier disponible.

- 17 opérateurs référencés sur le territoire : concurrence accrue dans le secteur des télécoms, baisse significative des coûts pour les entreprises, services améliorés.

LABELLISATION NATIONALE "ZONE D'ACTIVITÉ TRÈS HAUT DÉBIT"

En 2011, l'Actiparc de Bouillargues s'est vu décernée le label "Zone d'Activité Très Haut Débit".



Les objectifs de ce label sont :

- d'éclairer les clients potentiels, en donnant aux entreprises dans leur décision d'implantation une visibilité satisfaisante en matière d'accessibilité au très haut débit ;
- de stimuler l'offre, en particulier le pré-équipement en fibre optique des zones d'activités.

L'ensemble des Zones d'Activités de la Communauté d'Agglomération sera labellisé "Zone d'Activité Très Haut Débit", à l'horizon 2012.



3 LES TIC AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

Afin d'embrasser les problématiques du Développement Durable, la DSI a mis en place dès 2009, un **Schéma Directeur du Système d'Information** qui définit les règles de mise en œuvre et les objectifs des architectures du Système d'Information :

- Architecture Technique et programme **EcoTIC**.
- Architecture Fonctionnelle et urbanisme du Système d'Information et donc projets **GED&MAT**.
- Aménagement Numérique du territoire et Programme **GECKO**.
- Organisation de la Direction des Systèmes d'Information et mise en place des conditions nécessaires à **sa mutualisation** avec les DSI des communes de l'Agglomération.

La DSI engage la Communauté d'Agglomération dans l'informatique, non seulement "verte" mais "vertueuse", en satisfaisant aux objectifs de réduction des coûts, de fiabilité et d'impact environnemental sur son périmètre, mais aussi en valorisant sa contribution à la mise en œuvre de la politique de Développement Durable en accompagnant les différents Services et les communes dans la mise en place de stratégies territoriales innovantes. (Voir Partie III/1-6).



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Orientation 1 : mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne				
Intégrer les services à la personne dans la politique de développement économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole avec un événement phare annuel	Développement Economique	Développer le SAP participe à l'attractivité du territoire pour les usagers (avec proposition de services adaptés, accessibles, de qualité) Représente un plus pour les entreprises locales car favorise la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle des salariés	80 personnes à la Matinale du 27 mai 2011 sur "les services à la personne - opportunités et perspectives" Création d'un groupe de travail avec le Point info service du Gard et différents organismes du secteur associatif et concurrentiel (ADMR, Présence 30, Vivadom, FédéSAP, Vitame, GESP-LR, BDVM) pour développer les SAP (notamment sur l'accompagnement des nouveaux arrivants)	Création d'un pack SAP NM : réflexion sur les services à inclure, les argumentaires de vente en fonction des cibles, le lien avec le pack "business" - benchmarking sur ce type de démarche
Etudier la mise en cohérence et la réalisation de Plans d'Accessibilité voirie et Espaces publics communaux (PAVE) sur Nîmes Métropole	Transports	Coordination des Plans d'accessibilité et cheminements sur le territoire pour une meilleure cohérence, mise en commun de la technicité et réaliser des économies d'échelle	?	
Elaborer et mettre en œuvre un Atelier Santé Ville sur les territoires prioritaires de l'Agglomération	Habitat	Identifier les problématiques sur les populations en difficulté pour leur rendre accessible l'accès aux soins en coordonnant et mobilisant notamment les acteurs du territoire du secteur Mener des campagnes de prévention	Fin 2011 : lancement du partenariat avec la CPAM pour la réalisation d'un diagnostic santé sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon et la Commune de Saint-Gilles (signature d'une convention de partenariat)	Premiers résultats prévus pour Février 2012 avec partage des résultats avec les acteurs du territoire, courant mars 2012
Orientation 2 : garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information				
Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques de Nîmes Métropole	Culture	Permettre aux usagers d'accéder à plus d'ouvrages, de réduire les disparités entre la ville centre et les autres communes. Valoriser et dynamiser l'activité des bibliothèques Mutualiser les moyens humains et outils pour une meilleure efficacité	Equipement progressif des bibliothèques depuis 2008. 15 communes équipées aujourd'hui (Dernière en date : Bernis équipée en 2011) Possibilité de connaître par le biais du Site Internet de NM (catalogue) où trouver un ouvrage	Pour 2012 : Continuer l'équipement des bibliothèques - Poursuivre l'enrichissement du catalogue Réfléchir à un dispositif unique (1 seul abonnement) avec la possibilité de commander un ouvrage qui par médiabus serait transporté dans la bibliothèque proche de chez l'usager - Définition d'un règlement communautaire,...
Créer une nouvelle gouvernance d'acteurs de terrain pour élaborer les projets et actions du prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)	Habitat	Améliorer l'efficacité des acteurs de terrain	Depuis 2009 cycle de formation des acteurs du CUCS pour améliorer la prestation des ateliers Socio-Linguistiques (= ateliers d'apprentissage du français pour un public migrant adulte) Fin 2011 : mise en place de réunions avec les équipes projet de territoire pour définir les priorités d'intervention sur les quartiers prioritaires	Recherche de financements pour stabiliser les postes dédiés aux ASL Lancement de groupes de travail par quartier établis en fonction des priorités du territoire

Axe 3

Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie



ACTION
OPERATIONNELLE

SERVICE

DESCRIPTION DE
L'ACTION

DESCRIPTIF DU REALISE

LES PERSPECTIVES 2012

Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans l'élaboration d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

Habitat

Réaliser un diagnostic territorial pour identifier les processus locaux générateurs de discriminations en vu d'établir un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations et de former les acteurs du territoire

Action non réalisée. Il n'est pas prévu de mettre en œuvre cette action à ce jour



Orientation 3 : encourager les initiatives créatives en lien social et d'ouverture culturelle

Axe 3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le «vivre ensemble»

GECKO : développer le haut et très haut débit pour les entreprises et les particuliers

DSI

Mailler le territoire en haut et très haut débit pour les entreprises



Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court terme le FTTH dans les zones d'activités économiques communautaires

DSI

Mise en place du très haut débit pour les entreprises dans les zones d'activités économiques communautaires



Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court et à long terme le FTTH (Fibre To The Home) pour les particuliers de Nîmes Métropole

DSI

Mise en place du très haut débit pour les particuliers

ACTION ABANDONNEE CAR LA REGLEMENTATION NE PERMET PLUS A LA COLLECTIVITE DE LE FAIRE, MAIS SUIVI ASSURE PAR LA DSI



Réalisé



En cours



Non démarré

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Orientation 1 : mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne

- Réaliser un éco complexe sportif et associatif expérimental à Caveirac - Commune de Caveirac
- Promouvoir les conditions d'une bonne santé chez les enfants, les adultes et les personnes âgées en réduisant les inégalités sociales de santé - Commune de Nîmes
- Prévenir les troubles de l'audition dans les lycées professionnels de la ville de Nîmes et à l'IUT - Commune de Nîmes

Axe 3

Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le «vivre ensemble»

Orientation 2 : garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information

- Les ados de Nîmes Métropole font leur cinéma ! (CUCS) - Kaleidoscope et le Centre Social Emile Jourdan

Orientation 3 : encourager les initiatives créatives en lien social et d'ouverture culturelle

- Promouvoir et accompagner le télétravail auprès des entreprises et du grand public de Nîmes Métropole - Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole
- Espaces Numériques à l'école ; inventer, créer et accompagner l'école numérique - Commune de Nîmes



II-4 | Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

Assurer à chacun et aux générations futures, toutes les conditions d'un bien-être de base, une eau de qualité en suffisance, un environnement respectueux de la santé et une alimentation saine, un habitat harmonieux.

II-4-1 | SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU ET PROMOUVOIR SA GESTION RAISONNÉE

“La politique publique de l'eau s'inscrit dans le développement durable, en proposant une gestion équilibrée de la ressource avec :

- Des objectifs environnementaux : l'atteinte du “bon état écologique”, la réduction des pollutions, la préservation des zones humides.
- Des objectifs sociaux : l'accès à l'eau pour tous et l'association de tous les acteurs à la définition de la politique de l'eau ainsi qu'à sa planification.
- Des objectifs économiques : le développement des usages économiques de l'eau dans le respect du bon état de la ressource. Nîmes Métropole s'implique dans cette dynamique. Dans le cadre de sa compétence Eau Potable, elle s'engage avec détermination dans des actions de protection, de gestion et de valorisation, avec ses partenaires, pour garantir à tous ses habitants une eau saine et de qualité.”

Jacques Bollègue, Vice-Président délégué à l'Eau, Maire de la Calmette

EAU POTABLE



DES OBJECTIFS :

- Sécuriser l'alimentation en eau des abonnés de Nîmes Métropole.
- Améliorer le rendement des réseaux.
- Améliorer la protection des captages d'eau potable.
- Poursuivre l'extension du réseau d'eau potable.
- Optimiser le fonctionnement du patrimoine du service de l'eau.
- Proposer les ressources et les échanges d'eau futurs, compte tenu de l'évolution démographique prévue.
- S'assurer de la bonne qualité de l'eau distribuée.

DES MISSIONS STRATÉGIQUES :

- Renouveler les ouvrages afin d'améliorer leur fiabilité.
- Réaliser des études diagnostics sur les réseaux de distribution pour améliorer la connaissance du réseau et retrouver les fuites non visibles.
- Redéfinir les périmètres de protection des captages.
- Mailler les réseaux communaux pour mutualiser les ressources.
- Accompagner le développement d'activités compatibles avec le maintien ou la restauration des ressources sur les aires d'alimentation des captages.

PROMOUVOIR L'ACCÈS DE TOUS À UNE EAU SAINES

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

EN 2011

- **7,9 Millions d'euros ont été investis** (Etudes et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.
- **Les temps forts** : mise à jour du Schéma Directeur d'Eau Potable, suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages, suivi des études agro-environnementales et rédaction des plans d'actions sur les 5 captages "Grenelle de l'Environnement", mise en service du réservoir de Puech Chaud à Bernis, sécurisation des accès aux réservoirs, renouvellement des réseaux en amont des réaménagements de voirie par les communes, extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements).
- L'extension des réseaux en garrigues et dans les Zones d'Aménagement Concerté, les études diagnostiques des réseaux d'eau potable dans le cadre du Schéma Directeur, le renouvellement des réseaux dans le cadre des programmes ANRU et voirie, les études agro-environnementales ont été autant d'**actions transversales** mises en œuvre avec les autres secteurs de la Communauté d'Agglomération.



- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : **"sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée"**, Nîmes Métropole a installé puis mis à disposition de ses exploitants **plus de 150 compteurs sectoriels**. Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface. Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.
- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: **"sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité"**, Nîmes Métropole a transmis au Préfet du Gard les 5 plans d'actions qu'elle va mettre en œuvre pour restaurer la qualité des eaux des captages "Grenelle de l'Environnement" sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles. Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les

principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, SAFER et communes concernées.

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: **"sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau"**, Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, une étude d'opportunité a été initiée pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association "Nîmes-Alès".
- Le Service de l'Eau a mis en service le réservoir de Puech Chaud à Bernis, dont les conditions particulières ont permis de **le rendre auto-suffisant en électricité en récupérant l'énergie de l'eau** en entrée de réservoir, pour alimenter les besoins locaux par la pose de deux turbines.

La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés en 2011 sur le territoire de Nîmes Métropole, notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux en amont des programmes de voirie, les extensions de réseaux pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement permis de construire et ZAC). Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes, afin de faciliter la coordination des projets communs.

Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptès.

La Direction Eau-Assainissement a été aidé dans cette tâche par 9 agents de ces quatre collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

LES PRINCIPALES AUTRES ACTIVITÉS :

- Participation à l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire notamment).
- Gestion des contentieux juridiques avec les abonnés.
- Etudes pour les communes afin d'améliorer la défense incendie par le réseau.
- Participation à l'instruction des lotissements et ZAC.
- Instruction des servitudes d'aqueducs nécessaires aux extensions sollicitées par les communes ou à la régularisation des situations existantes.



EAU BRUTE

La compétence Eau Brute n'a pas été transférée à Nîmes Métropole. Néanmoins, la prise en compte des besoins en eau toutes ressources confondues est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement des compétences Eau Potable et Assainissement dans un contexte de développement durable qui incite aux économies d'eau et au recours aux ressources d'eau alternatives.

Des objectifs :

- Évaluer la demande en eau future des ménages.
- Évaluer l'impact de l'évolution de cette demande sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

Des missions stratégiques :

- Participer à l'étude d'un Schéma Directeur d'Eau Brute.
- Participer à l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'Eau Brute entre Nîmes et Alès.

L'action concertée avec les différents partenaires privés et publics locaux pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Brute est un axe prioritaire.



EN 2011

- Elaboration du Schéma Directeur d'Eau Brute dans le cadre de la convention partenariale entre BRL et Nîmes Métropole, avec le concours financier de la Région.
- Attribution du Marché et lancement de l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'Eau Brute entre Nîmes et Alès.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Des objectifs :

- Améliorer la collecte des eaux usées et leur acheminement vers les ouvrages d'épuration.
- Optimiser les performances du système d'assainissement.
- Améliorer les rendements de traitement.
- Fiabiliser les filières d'élimination et de traitement des sous produits et notamment, des boues d'épuration.
- Améliorer la qualité des eaux du milieu récepteur et tendre vers le bon état écologique du Vistre à l'échéance 2021.
- Gérer, mettre à jour et optimiser le patrimoine du service de l'assainissement.

Des missions stratégiques :

- Renouveler les ouvrages afin d'améliorer leur fiabilité.
- Ajuster les niveaux de traitement en fonction de la sensibilité du milieu récepteur.
- Réaliser des études diagnostics sur les réseaux.

Des axes prioritaires :

- Contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux.
- Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement : c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 30 prochaines années.



- Mise en œuvre des travaux éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau au titre des conventions spécifiques 2009-2010 et 2011-2012 issues de l'accord cadre pour une gestion durable de l'Eau et des Milieux Aquatiques.
- Démarrage des travaux de la canalisation d'amenée et des ouvrages de la station d'épuration de GARONS d'une capacité de 7 000 équivalents-habitants.
- Mise en conformité de l'auto surveillance des réseaux et des stations d'épuration par la pose d'équipements complémentaires de mesures.
- Sur la commune de Marguerittes, à l'issue de la phase administrative d'autorisation Loi sur l'eau de la zone de rétention végétalisée en sortie de station, lancement des travaux de pose de la canalisation d'amenée d'eau traitée.
- Sur la commune de Marguerittes, réalisation des études préalables et lancement des travaux de mise en conformité du poste de relèvement de Terre de Guirarde.
- Achèvement de la phase administrative et technique des 4 derniers zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire.
- Réalisation de l'étude de l'impact des rejets d'assainissement sur le bassin versant du Vistre, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, qui préfigurerait les études d'impact à mener pour chaque nouvel ouvrage d'épuration.
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, suite aux études diagnostics initiées par les communes (Bernis, Bezouze, Bouillargues, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Vaunage).
- Renouvellement ou réhabilitation des réseaux au préalable des opérations de rénovation de la voirie lancées par les communes, et dans le cadre des opérations ANRU (Saint-Gilles).
- Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements).

2011 a été marquée par l'achèvement de la procédure administrative d'autorisation des rejets de la future station d'épuration située sur la commune de Saint-Gilles.

EN 2011

- **Près de 7 Millions d'euros ont été investis** (Etudes et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.
- Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole.



La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés en 2011 sur le territoire de Nîmes Métropole, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement, permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptes. Le service de l'Assainissement a été aidé dans cette tâche par 9 Agents de ces quatre collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

L'entretien et la maintenance des ouvrages des stations d'épuration de Cabrières, Dions et la Calmette font l'objet de contrats de prestations de service.

LES PRINCIPALES AUTRES ACTIVITÉS :

Participation à l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire notamment), gestion des contentieux juridiques, participation à l'instruction des lotissements et ZAC, instruction des servitudes d'aqueducs nécessaires aux extensions sollicitées par les communes ou à la régularisation des situations existantes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Des objectifs :

- Initier une démarche de qualité en assainissement non collectif, visant simultanément à créer une synergie entre les acteurs publics et privés.
- Mettre en adéquation les moyens techniques et financiers pour maîtriser les impacts environnementaux liés à l'aménagement et à l'urbanisation des territoires.
- Améliorer la qualité des rejets d'assainissement individuel pour la préservation du milieu récepteur.

Des missions stratégiques :

- Proposer un service de proximité, capable de répondre aux attentes techniques et réglementaires des usagers, des élus et des professionnels.
- Assurer le contrôle des installations neuves.
- Poursuivre le contrôle des installations existantes.
- Inciter à la réhabilitation des installations défectueuses par l'animation de programmes d'aide à la réhabilitation en partenariat avec l'Agence de l'Eau.
- Développer des outils d'information et de sensibilisation des publics (presse et revues, Site Internet, réunions publiques, permanences, Salons grand public...).
- Maintenir une veille juridique et réglementaire.



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ 2011, PAR COMMUNE

Commune	Volume de dossiers
Bernis	1
Bezuze	2
Bouillargues	4
Cabrières	3
Caissargues	2
Caveirac	8
Clarensac	1
Dions	2
Garons	3
Générac	3
La Calmette	0
Langlade	1
Lédenon	3
Manduel	4
Marguerittes	7
Milhaud	1
Nîmes	164
Poulx	0
Redessan	3
Rodilhan	0
Ste Anastasie	0
St Chaptes	1
St Côte et Maruéjols	0
St Dionisy	0
St Gervasy	2
St Gilles	5
Sernhac	0
TOTAL	223

EN 2011

- **Contrôler les installations neuves :** contrôle en phase de conception de l'installation et contrôle en phase de réalisation des travaux. (Cf tableau : Répartition de l'activité 2011, par commune)

- Le fait générateur des dépôts de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif tend à s'inverser. C'est la première année où la procédure d'urbanisme (permis de construire, permis/déclaration préalable pour agrandissement) n'est plus le fait majeur d'activité du service.
- L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de 223 instructions se répartit selon : 122 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes, 101 pour des installations nouvelles (permis de construire).

CONTRÔLER LES INSTALLATIONS EXISTANTES

Suite à l'entrée de quatre nouvelles communes en 2009, le recensement sommaire effectué en 2006 a été complété pour aboutir à une évaluation de 9 800 installations non raccordées à un réseau public d'assainissement.

Conformément à l'obligation de contrôle faite aux communes, notamment par la loi sur l'Eau et sur les Milieux Aquatiques de décembre 2006, **le diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif devra être terminé d'ici 2012.**

Un Marché de prestations de service a été dévolu en 2006 et son exécution a démarré en mars 2007. Ainsi, il était prévu de réaliser le diagnostic des 9 800 installations existantes en 4 tranches à compter de 2007.

En préalable des diagnostics réalisés par le prestataire de service,

Nîmes Métropole organise une campagne d'information : des

réunions publiques d'information aux usagers sont organisées dans les communes concernées, des permanences sont tenues au Colisée ou sur l'ensemble du territoire, pour des conseils personnalisés.

Commune	Nombre d'installations recensées	Nombre de diagnostics envoyés en 2011
Bernis	174	32
Bezouce	23	2
Bouillargues	136	18
Cabrières	94	32
Caissargues	61	6
Caveirac	89	80
Clarensac	31	0
Dions	22	0
Garons	59	14
Générac	76	4
La Calmette	10	1
Langlade	428	35
Lédenon	163	14
Manduel	219	23
Marguerittes	229	17
Milhaud	140	9
Nîmes	6 622	1 691
Poulx	44	5
Redessan	127	9
Rodilhan	36	30
St Anastasie	71	0
St Chaptas	39	2
St Côme et Maruéjols	11	2
St Dionisy	18	0
St Gervasy	77	13
St Gilles	466	128
Sernhac	343	20
TOTAL	9 808	2 160

Au cours de l'année 2011, il a été envoyé **2 160 comptes rendus de diagnostic d'installations d'assainissement non collectif** existantes dont la répartition des communes est donnée ci-dessus, portant en moyenne, le taux d'avancement de la mission à **85 %**.



790 installations ont été classées "points noirs" car présentant un risque environnemental et/ou sanitaire depuis le démarrage de l'opération en 2007, ce qui représente à fin 2011, environ **8% de toutes les installations contrôlées**, pour une moyenne nationale qui se situe autour de 7%.

LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION SE POURSUIT

En 2011, les programmes d'aide à la réhabilitation se sont poursuivis. Plus de 790 propriétaires d'installations jugées "non satisfaisantes" et "point noirs", au titre du risque sanitaire et / ou environnemental ont été contactés pour s'engager de façon volontaire dans la réhabilitation de leur installation défectueuse.

Un deuxième programme de 70 dossiers a ainsi été présenté à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en Septembre, permettant à chaque particulier dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 2 600 euros.



LE SERVICE GESTION ABONNÉ RÉGIE DÉLÉGATION

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE G.A.R.D

Des objectifs :

- Assurer l'accueil et le suivi des demandes abonnés.
- Assurer l'instruction des documents d'urbanisme et la gestion de la PEA1.
- Gérer la facturation et le recouvrement des régies.
- Assurer le suivi et le contrôle des contrats de DSP en eau et en assainissement collectif.
- Suivre le prix et la qualité de l'eau.
- Effectuer les enquêtes de conformités EU sur Nîmes.
- Effectuer les enquêtes riverains préalables aux travaux.
- Gérer les demandes de branchements AEP et EU

- Etudier les projets de ZAC, lotissements avant dépôt des actes d'urbanisme.
- Contrôler les installations d'évacuation des eaux usées domestiques reliées au réseau public de collecte (assainissement collectif).
- Informer les abonnés sur les dispositions réglementaires, conseils et suivi technique.

Des missions stratégiques :

- Développer le volet prévention et sensibilisation des conformités EU dans le cadre des actes d'urbanisme et des contrôles de conformité EU.
- Assurer la polyvalence des moyens humains afin de répondre de manière optimale aux attentes des usagers et des services de la Direction.
- Mettre en place des contrôles de suivi des Délégations de Service Public (DSP).

Sur les 27 communes, quatre sont en régie et vingt trois sont en DSP. Rédaction du rapport annuel du président sur le prix et la qualité du service en eau et assainissement pour 2011. Le service reçoit et traite plus de 3000 courriers ou demandes par an.

DSP EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Sur les 27 communes, quatre sont en régie et vingt trois sont en DSP. Le Service a suivi l'exécution de 9 contrats d'affermages en eau et 9 en assainissement exécutés par 4 fermiers (BRLe, Veolia-Sade, SAUR et SDEI-LYONNAISE).

- Les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhaud, Langlade, Saint Côme & Maruéjols, Saint Dionisy, ont été regroupées dans un secteur EST.

- Les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouce, Saint Gervasy, Poulx et Sernhac ont été regroupées dans un secteur OUEST.

Pour chacun des secteurs, **des contraintes fortes ont été mises à la charge des délégataires afin de respecter les objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement.**

Les rendements primaires (hors besoins estimés de service) des réseaux d'eau devront atteindre 75% d'ici 2015.

Les objectifs de suivi, tant en eau qu'en assainissement, ont été maintenus par commune. De plus, les prix relatifs aux services de l'ensemble des contrats ont été stables ou revus à la baisse.

Le contrat de la distribution en eau potable de Générac a été reconduit sur une durée courte afin de faire concorder les échéances avec le contrat de production d'eau.

DEMANDE DE CONFORMITÉ DES REJETS DOMESTIQUES

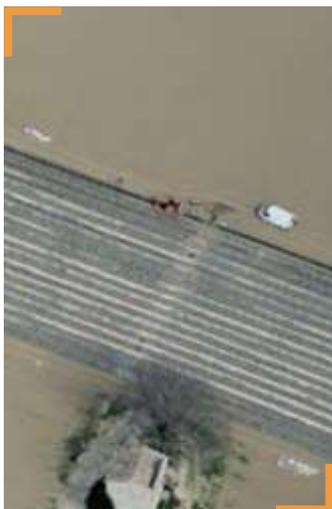
En moyenne, les contrôles de conformité nécessitent entre deux et trois visites. Les contrôles concernant les installations intérieures d'assainissement, raccordées au réseau public de collecte, permettent de constater un fort taux de non-conformité (Environ, 80% en première visite) vis-à-vis de la réglementation en vigueur (séparation des eaux de pluie, des eaux usées, absence de ventilation de chute...).

Les problèmes constatés le sont aussi bien sur l'habitat ancien que sur les constructions récentes et notamment sur l'habitat individuel.

La conformité des installations est prévue par la réglementation et le non respect de ces règles ne permet pas la délivrance du certificat ce qui a pour conséquences directes : l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la vente du bien, l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100%. Actuellement elle est uniquement appliquée sur la ville de Nîmes.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

II-4-2 | PROMOUVOIR DES FILIÈRES AGRICOLES DE PROXIMITÉ RAISONNÉES ET BIO



L'appui au développement de filières agricoles de proximité revêt un caractère stratégique pour le développement harmonieux de Nîmes Métropole, en matière d'aménagement du territoire, de lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz, par l'organisation de circuits courts, d'emplois que peut générer la valorisation des productions locales.

L'agriculture met en valeur plus des trois quarts du territoire communautaire. La diversité et la qualité des

terroirs, conjuguées à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte et spécialisée, avec des productions de qualité (AOC).

Nîmes Métropole a la volonté de structurer, de renforcer et d'animer les filières agricoles de proximité, bio et durables. Agriculture bio et circuits courts, sont souvent couplés ; il y a là une nouvelle opportunité de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux, de réappropriation mutuelle entre les espaces.



ANIMER ET SOUTENIR LA FILIÈRE OLÉICOLE

En 2011, l'action d'animation et de soutien de la filière oléicole menée par Nîmes Métropole, s'est portée sur des actions conduites par le Syndicat Olives et Huiles d'Olives AOC de Nîmes, pour valoriser la production oléicole du territoire auprès des enseignes de la grande distribution et des marchés du Nord de l'Europe.

SOUTENIR LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA FILIÈRE VITICOLE

Compte tenu des grandes difficultés que rencontre la filière viticole en France, Nîmes Métropole s'est engagée aux côtés des viticulteurs locaux afin de les soutenir dans leurs actions de promotion.

En 2011, le soutien de l'Agglomération s'est traduit par l'organisation, avec le concours du Syndicat des Costières de Nîmes, des Coteaux du Languedoc et des Vins de Pays, d'une opération de promotion et de dégustation des vins du territoire, à l'occasion des Jeudis de Nîmes.

Cette troisième édition intitulée "Les JeudiVins" a connu un vif succès et a contribué à l'animation de la place de l'Abbé Pierre située au cœur de l'Ecusson de la ville de Nîmes.

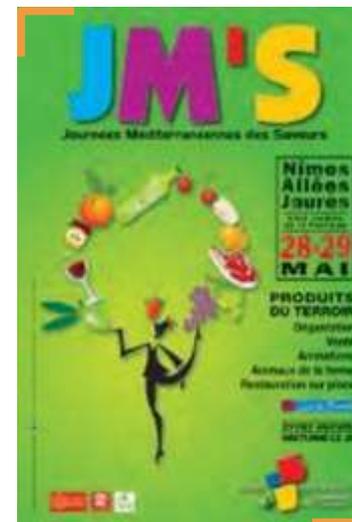
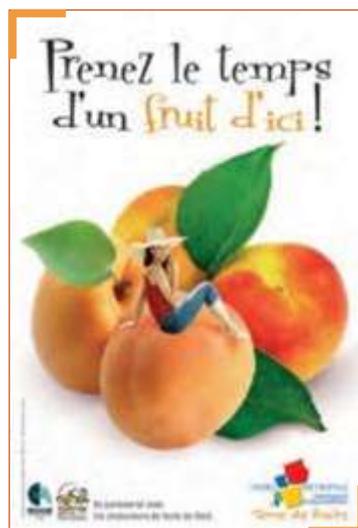
“LES FRUITS D'ICI, PENSES-Y !”

Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard ont renouvelé l'opération “Les fruits d'ici, pense-y !”, opération lancée en 2006, pour soutenir la filière arboricole.

Avec cette opération, les enfants des communes de l'Agglomération peuvent profiter des fruits de saison, issus de productions gardoises, avec notamment l'organisation de journées découvertes sur la station de fruits de la Serfel à Saint-Gilles.

Cette opération répond aussi à la problématique du bienfait des fruits, dans la lutte contre l'obésité infantile.

Le soutien économique apporté à la filière arboricole s'est traduit par la finalisation de contrats d'approvisionnement auprès d'opérateurs de restauration collective (Provence plats intervenant dans quelques cantines d'établissements scolaires des communes de l'Agglomération, Sodexo intervenant pour les cantines Nîmoises et le CHU de Nîmes Carémeau).



LES JOURNÉES MÉDITERRANÉENNES DES SAVEURS

Avec un département du Gard qui compte le plus de produits sous signes officiels de qualité de la Région Languedoc Roussillon et une Agglomération riche d'une agriculture typiquement méditerranéenne (vigne, olivier, abricots, taureau, riz...), Nîmes Métropole très fortement impliquée aux cotés de la Chambre d'Agriculture dans la promotion des circuits courts de distribution, a reconduit en 2011 “Les Journées Méditerranéennes des Saveurs”. Après une première opération en demi-teinte, en raison d'un espace contraint généré par les travaux sur l'Esplanade, l'option retenue de relocaliser cette nouvelle manifestation agricole sur le Jean Jaurès rénové a rencontré un grand succès. Avec un linéaire plus spacieux permettant une présentation d'une plus grande variété de produits locaux, les Journées Méditerranéennes 2011 doivent aussi leur réussite à la présence de nombreuses animations : mini ferme pour les enfants, démonstrations et défilés de vieux tracteurs, transhumance en centre ville avec plus d'un millier de moutons...

II-4-3 | FAVORISER POUR TOUS DES LOGEMENTS SUFFISANTS ET DE QUALITÉ

Selon la Déclaration des Droits de l'homme "Tous les êtres humains naissent libres et égaux" ; il est évident que la population du territoire français ne bénéficie pas des mêmes droits en termes de logement. Construire des logements pour accueillir de nouveaux habitants dans une Agglomération plus solidaire, est l'ambition que s'est fixée le Programme local de l'habitat de Nîmes Métropole. L'Agglomération "doit faire face" à une forte croissance démographique. En conciliant la politique communautaire de l'habitat avec ses autres politiques publiques (Transports, Développement Durable, Développement Economique, énergie, services, etc.) et en la mettant en œuvre, elle vise à ce que chacun puisse trouver un logement adapté à sa situation.



A / LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE NÎMES MÉTROPOLE S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'année 2011 a été marquée par un nouveau positionnement des aides ANAH vers les propriétaires occupants s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation de leurs logements.

Cette évolution majeure a conduit Nîmes Métropole à **reconsidérer ses aides** pour accompagner cette nouvelle ambition nationale, à l'échelle du territoire intercommunal.

Signataire du Contrat Local d'Engagement, Nîmes Métropole a lancé un **PIG Habiter mieux**, pour se doter d'une cellule d'appui et d'expertise ayant en charge le suivi et l'animation de ce dispositif à destination des propriétaires occupants les plus modestes.

L'année 2011, sur le plan de production de logements sociaux publics est une bonne année puisque les objectifs sont atteints.

Dans la continuité du Pass foncier, la Collectivité a souhaité poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants, afin de **faciliter le parcours immobilier résidentiel** dans un contexte de crise d'accès au logement.

D'un point de vue stratégique et politique, 2011 est l'année qui fixe le point de départ pour **l'élaboration du deuxième PLH**, pour la période 2013-2018. Les premières réunions de concertation, Comités Technique et de Pilotage ainsi que Conférence Locale de l'Habitat se mettent en place.

Cette méthode de travail a pour objectif de favoriser le foisonnement des compétences autour de la question de l'habitat et a vec en ligne de mire, **un Projet d'Agglomération partagé et structurant**.

Le foncier reste au cœur des débats, tant "cette matière première" alimente les projets à venir. Un travail soutenu s'effectue avec l'EPF LR, pour mettre en place une méthode de portage foncier au service des communes de l'Agglomération.

LE NOUVEAU PLH 2013-2018 a pour ambition d'amorcer une vision prospective qui connecte l'habitat aux autres compétences communautaires (Transport, Développement Economique, Développement Durable...) et qui prend appui sur les communes et leurs propres compétences, notamment la compétence Urbanisme.

LES ACTIONS MENÉES SUR L'HABITAT PRIVÉ ANCIEN

Trois dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

- **OPAH RU Faubourg Nord Gambetta** (2009-2014), Maîtrise d'Ouvrage Ville de Nîmes.
- **Dispositif Réhabilitation Solidaire**, PST Mars 2011.
- **PIG Habiter Mieux** (2011-2014), Maîtrise d'Ouvrage Nîmes Métropole - Démarrage en Novembre 2011).

- Les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant de 1 086 779 € : pour la réhabilitation de 76 logements dont 22 logements de propriétaires occupants, 4 en Loyer Intermédiaire, 22 en Loyer Conventionné, 28 en Loyer Conventionné Très Social. Parmi ces 76 logements, 16 sont indignes et 31 très dégradés.
- Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de 306 873 € (197 538 € selon le règlement de Nîmes Métropole + 109 335 € en compensation des aides de l'ANAH) : pour la réhabilitation de 75 logements, dont 21 propriétaires occupants, 4 en Loyer Intermédiaire, 22 en Loyer Conventionné, 28 en Loyer Conventionné Très Social.

LA PROGRAMMATION HLM (PARC PUBLIC) DE NÎMES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la deuxième année de sa nouvelle délégation de compétence de 6 ans (2010-2015) en matière d'aides publiques à la pierre, Nîmes Métropole a signé avec l'Etat l'avenant 2011 relatif au Parc Public.

Les objectifs inscrits dans cet avenant ont été réajustés en cours d'année (+ 20 PLUS et + 24 PLA-I, diminution du nombre de PLA-I hébergement) : 389 logements PLUS / PLA-I (dont 27% de PLA-I, soit 105 logements), 40 PLS familiaux, 2 places d'hébergement.

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat pour atteindre ces objectifs est de 1 558 933 €, auxquels il convient de retrancher 262 239 € correspondant à un reliquat de crédits 2010.

L'enveloppe prévisionnelle de Nîmes Métropole inscrite dans l'avenant est de 1 200 000 €.

Le bilan de la programmation HLM 2011 de Nîmes Métropole montre que les objectifs sont quasiment atteints :

400 logements familiaux répartis sur le territoire de 8 communes de Nîmes Métropole, 242 PLUS et 111

PLA-I (soit 91% des objectifs PLUS/PLA-I), 45 PLS, structure d'hébergement : construction de 2 logements dans le cadre de l'extension d'une maison relais à Marguerittes, création de 2 EHPAD, l'un de 73 logements à Nîmes, l'autre de 80 logements à Saint-Gilles.

L'enveloppe totale de crédits délégués, mobilisée au titre de cette programmation 2011 (logements PLUS/PLA-I), est de 1 228 743 €, soit 95% des droits à engagement alloués à Nîmes Métropole.

AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET OCTROI DE GARANTIES D'EMPRUNTS

Nîmes Métropole a voté en 2011 un montant total de subventions allouées aux bailleurs sociaux, toutes catégories confondues, de 2 460 309,27 €.



Cette somme a été attribuée à 8 opérateurs au titre de la programmation HLM : 6 opérations inscrites dans la programmation 2010 et 8 inscrites dans la programmation 2011.

514 logements ont été financés : 326 logements familiaux (dont 6 PLS, non subventionnés par Nîmes Métropole, présents dans 2 opérations), structures d'hébergement : 17 logements correspondant à 18 places d'hébergement d'urgence et 2 logements en maison relais, 18 logements d'un foyer pour personnes handicapées, 153 logements des 2 EHPAD programmés en 2011.

La programmation 2011 comporte également un volet accession sociale à la propriété, puisque pour la première fois sur son territoire, Nîmes Métropole a agréé 15 logements individuels réalisés dans le cadre du PSLA (prêt social location-accession), à Saint-Chaptes.

Le fonds d'aménagement urbain a été sollicité pour participer au financement de deux opérations de création de structures d'hébergement programmées en 2009 et 2010, pour un montant total de 51 000 €.

Le montant de subventions allouées par le fonds à Nîmes Métropole en 2011 s'élève à 125 400 € pour 9 opérations inscrites dans les programmations antérieures. Conformément à la doctrine de la Communauté d'Agglomération, ces subventions sont reversées aux bailleurs. Le fonds ayant modifié sa doctrine en cours d'année, il sera sollicité sur les opérations éligibles de la programmation 2011 en début d'année 2012.

Les bailleurs sociaux du territoire ont sollicité la Communauté d'Agglomération pour qu'elle garantisse, à hauteur de 50%, les prêts nécessaires à la réalisation de leurs opérations. 13 délibérations votées en 2011 ont ainsi permis de garantir la somme totale de 15 577 871 € (représentant donc une enveloppe de prêts de plus de 31 M €).

Deux ESH (entreprises sociales pour l'habitat) ont réaménagé d'anciens emprunts.



L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Outre l'agrément donné à 15 logements financés par le biais du PSLA à Saint-Chaptes, Nîmes Métropole a arrêté en Juillet son nouveau règlement en matière d'accession à la propriété dans le cadre du nouveau prêt à taux zéro (PTZ+).

Les ménages éligibles au règlement de Nîmes Métropole (soit les six premiers profils de remboursement établis au niveau national) peuvent bénéficier d'une subvention de 3 000 € s'ils ne sont pas locataires du parc HLM de Nîmes Métropole, 6 000 € dans le cas contraire.

L'enveloppe de Nîmes Métropole budgétée dans le cadre de cette action est de 200 000 €, soit le soutien potentiel de 33 à 66 ménages primo-accédants. Les actions de communication ayant débuté en fin d'année, le dispositif devrait atteindre sa vitesse de croisière en 2012.

Nîmes Métropole a également signé une convention de partenariat

avec le Crédit Foncier de France, afin de pouvoir bénéficier des études, observations, etc. de sa Direction Habitat, notamment en matière d'accession à la propriété.

LA MISSION DE PROSPECTION FONCIÈRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Le foncier joue plus que jamais un rôle déterminant dans la production de logements sociaux. Il représente en moyenne 30 % du coût de chaque opération. **La mission de prospection foncière de Nîmes s'est ainsi poursuivie en 2011. Son objectif est de contribuer à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie dans le cadre de l'ANRU (mise en œuvre du principe du "un pour un"), mais également d'alimenter la production courante de logement social sur le territoire communautaire.**

1/ ETUDE DES DIA SUR LA VILLE DE NÎMES

- Durant les 47 premières semaines de 2011, 1321 DIA ont été analysées :
 - Dont 1321 DIA sans suite après 1^{ère} analyse.
 - Dont 34 DIA ayant fait l'objet d'une simple visite.
 - Dont 13 DIA ayant donné lieu à une étude de capacité ou de faisabilité (481 logements potentiels, dont 397 logements susceptibles de s'inscrire dans le cadre du "un pour un").
- Sur les 47 DIA visitées ou étudiées :
 - 24 l'ont été dans le cadre du "un pour un" destiné aux opérations de rénovation urbaine.
 - 5 dans le cadre de la production d'offre nouvelle.
 - 18 dans une optique autre (vente de patrimoine institutionnel, secteurs d'aménagement...).
- Dans 40 cas, ces études ont débouché sur une proposition sans suite (infaisabilité juridique, technique (PPRI) ou financière, refus de la Ville ou d'Habitat du Gard...).
- Dans 1 cas, sur une décision de préemption par la Ville (67 Bd Talabot).

- Dans 1 cas, sur une décision de délégation du DPU à Habitat du Gard (92 impasse Grosel).
- Dans 5 cas, sur une décision de préemption dans le cadre d'une opération d'aménagement (ZAC Esplanade sud, îlot Gril).

2/ CONSEIL ET ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA CRÉATION DE LOGEMENT SOCIAL

- Assistance à la commune de la Calmette pour l'organisation de la consultation d'opérateurs dans le cadre de l'opération des Jardins de Valfons (locatif social + primo accession).
- Aide à la décision à la commune de Bezouze pour la reconversion d'un immeuble communal en équipement culturel et logements sociaux.
- Conseil et études de faisabilité sur des opportunités à la vente permettant la création de logements sociaux (Manduel, Saint Cômes et Maruéjols, Saint Dionisy, Bernis, Bouillargues, Générac...).

3/ PNRQAD SAINT GILLES

- Faisabilité du programme de logement social à inscrire dans le PNRQAD : (îlots opérationnels dégradés, maison de retraite, patrimoine communa...) : 54 logements étudiés.

B / RENFORCER LES ACTIONS PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS EN ASSURANT LA CONDUITE DE PROJET ET LE PILOTAGE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DE NÎMES MÉTROPOLE

Le Comité d'Engagement qui s'est réuni en Juillet 2010, afin de faire le point sur l'avancement du projet de Rénovation Urbaine de Nîmes Métropole a validé le projet d'avenant n°2 présenté par le porteur de projet. A l'issue de cet examen l'ANRU a souhaité que Nîmes Métropole présente des actions relatives au quartier Pissevin à hauteur des économies réalisées dans l'avenant. Cet avenant n°2 a été signé le 12 septembre 2011, par l'ensemble des partenaires du projet. Il a intégré à la convention :

- L'ensemble de la reconstitution de l'offre locative sociale.
- L'adaptation du chiffrage des financements, conformément au code de la construction et de l'habitation.
- L'adéquation entre produits financiers de production de logements sociaux et besoins en matière de logement.
- Des adaptations diverses dans les différentes familles de la convention.
- L'intégration d'un projet complémentaire d'actions sur le quartier Pissevin.

Les opérations complémentaires concernent le quartier Pissevin : démolition partielle de l'immeuble Fragonard (30 logements), sécurisation des immeubles Bassano, Fragonard et Raphaël (328 logements), relogement de l'Association des Combattants d'Afrique du Nord, locaux associatifs Les Myosotis, locaux associatifs Daumier.

Sur le quartier Chemin Bas d'Avignon : le traitement des espaces publics du secteur Eboué/Ornano.

Le montant du projet global est porté à 192 132 K €
La subvention de l'ANRU est porté à 52 710 K €
La participation de Nîmes Métropole est porté à 9 362 K €



EN 2011, EN TERMES DE RÉALISATION :

Quartier Chemin Bas d'Avignon :

constructions : 16 logements, Avenue André Marqués : démolitions : 48, Espaces Publics : 6, aménagement des espaces extérieurs du collège Romain Rolland, aménagement du parking Carré Saint Dominique, création d'une liaison A Marqués/Route d'Avignon section 1, Placette devant la CAF, création d'une avenue phase 1, aménagement complémentaire section Tassigny.

Quartier Valdegour :

démolitions : 170, réhabilitation : 100 logements, Tour Thalès : équipements : 5, restructuration du réseau du chauffage urbain, démolition de la voie Archimède, restructuration de la rue Archimède, restructuration de l'îlot Archimède, aménagement du parvis de l'Eglise.

Quartier Sabatot :

démolitions : 22, réhabilitation : 36 logements, Sabatot V avenue de Camargue : Equipement : 2, création voie de désenclavement ouest, création voie de transition urbaine.

Reconstitutions hors quartier : 109

logements : Résidence Alphonse Daudet à Saint-Gilles : 18 logements, Résidence Bellevue à Saint-Gilles 6 logements, Résidence Sainte-Anne à Nîmes 42 logements, Route de Beaucaire : 16 logements, Rue Jean Bouin : 16 logements, Les Terrasses de Crucimèle : 11 logements.

La mise en place des **Cluses d'Insertion dans les Marchés Publics** a permis de générer en 2011, 12 179 heures au bénéfice des personnes en recherche d'emploi dans les quartiers concernés par la **Rénovation Urbaine**, au total depuis 2006 : **69 742 heures réalisées.**

LE PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS(PNRQAD)

Suite à l'appel à projet du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

En 2011, Nîmes Métropole a terminé la mission de programmation urbaine.

Cette mission était destinée à préparer le conventionnement avec l'ANRU et l'ANAH ; elle est répartie en 4 phases : étude de définition et de programmation des interventions, étude de faisabilité du projet, document de préconisation, assistance au Maître d'Ouvrage dans ses relations avec l'ANRU et/ou ses partenaires.

La convention cadre est en cours d'élaboration pour un passage prévu au Comité d'Engagement de l'ANRU début 2012.



PROGRAMMATION HLM

FINANCEMENT DES OPERATIONS DE CREATION OU DE RENOVATION DU LOGEMENT SOCIAL

BILAN DES SUBVENTIONS VERSEES AUX OPERATEURS EN 2011 (PAR COMMUNE)

Commune	Montants
BOUILLARGUES	82 848,00 €
CAISSARGUES	115 171,00 €
CAVEIRAC	13 790,00 €
GARONS	33 576,00 €
NIMES	648 818,00 €
POULX	50 000,00 €
RODILHAN	89 989,00 €
ST GILLES	37 016,00 €
TOTAL	1 071 208,00 €

BILAN DES SUBVENTIONS VOTEES EN 2011 EN FAVEUR DES OPERATEURS (PAR COMMUNE)

Commune	Montants
GARONS	67 152,00 €
MANDUEL	197 466,00 €
MARGUERITTES	144 954,00 €
NIMES	1 426 486,00 €
ST DIONISY	165 645,00 €
ST GILLES	80 000,00 €
TOTAL	2 081 703,00 €

C / NÎMES MÉTROPOLE FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

La Communauté d'Agglomération a renouvelé les différentes conventions de partenariat qui la lient aux acteurs que sont la **Maison de l'emploi de Nîmes Métropole**, qui assure également la gestion de la mesure PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), et la Mission locale jeunes d'agglomération.

Elle a également apporté son soutien financier à La Maison des Initiatives (5000 €), à l'AREN (5000 €) qui représente les employeurs de la Zone Franche urbaine et au GEIGQ BPT 30 (5 000 €) qui permet l'embauche dans le BTP de personnes en insertion.

Le soutien financier de Nîmes Métropole en faveur de plusieurs chantiers d'insertion s'est également poursuivi.



SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ORGANISMES (392815 €) :

Maison de l'emploi de Nîmes Métropole : 297 315 €, 200 315 € au titre des missions globales de la Maison de l'emploi, 97 000 € au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

En outre, une avance de trésorerie de 582 000 € a été accordée à la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole, avance correspondant au montant de la subvention du Fonds Social Européen (FSE) attendue en 2011 au titre de la mise en œuvre des projets du PLIE.

Mission locale jeunes d'agglomération : 95 000 €, 75 000 € au titre de la mission globale d'animation et de coordination confiée à la Mission locale, 10 000 € correspondant au développement d'actions en matière de logement, incluant la création d'un guichet logement, 10 000 € correspondant au financement d'une action d'aide à la création d'entreprises par des jeunes du territoire de Nîmes Métropole.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION (69449 €) :

- 36 000 € à l'association ADDEEI SUD destinés au renouvellement du chantier d'insertion "environnement et initiation à la communication touristique".
- 10 279 € à l'association ADDEEI SUD pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Horizon Emploi".
- 1 288 € à l'association ADDEEI SUD pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Animation et Vie sociale".
- 2 736 € à l'association TREMA pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "AMPLI".
- 8 102 € à l'association ACEE pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Roue Libre".
- 2 700 € à la Société Protestante des Amis des Pauvres pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Maison de la Main".
- 3 339 € à l'Artothèque Sud pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "arts graphiques".
- 5 005 € au CCAS de Nîmes (pour le compte de l'Association Locale d'Insertion) pour la mise en œuvre du chantier d'insertion "Rénovation du bâti".



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

	ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Orientation 1 : sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée					
Axe 4 Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain	Poursuivre le partenariat entre Nîmes Métropole, l'Agence de l'eau et la Chambre d'agriculture pour des techniques alternatives de protection des eaux des captage	Eau	Protéger les ressources en eau potable : études, sensibilisation des agriculteurs aux techniques alternatives	En cours sur les périmètres de protection de captages prioritaires du Grenelle (plan d'actions finalisés et qui seront animés en 2012 par NM)	
	Réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Brute de l'agglomération pour préserver les ressources en eau potable	Eau	Développer un réseau d'eau brute pour anticiper les besoins futurs, n'utiliser l'eau potable que si nécessaire et ainsi préserver les ressources en eau locales fragiles	Etude en cours par Nîmes Métropole en partenariat avec BRL	Etude à finaliser en 2012
	Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable	Eau	Améliorer le rendement moyen des réseaux d'eau potable : passer de 63% à 75% en 2015 pour réaliser des économies sur le prix du service d'adduction, préserver les ressources en eau et réduire les consommations en énergie (pompage) Comment ? : réaliser des travaux de réhabilitation	Diagnostic des réseaux pluriannuel en cours et à finaliser pour 2012	Hierarchisation des travaux à réaliser dans le cadre de la réactualisation du Schéma Directeur "Eau Potable" en cours de réalisation
Orientation 2 : promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio					
	Promouvoir et valoriser les circuits courts de commercialisation des produits agricoles	Développement Economique	En réduisant les intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, des économies sont réalisées Les produits sont transportés sur des courtes distances et donc ont un impact sur l'environnement moins important Les producteurs assurés d'avoir des clients peuvent maintenir leur activité localement ce qui participe au développement économique et au maintien de l'emploi local	Contractualisation entre les agriculteurs locaux et la société Sodexo (déléataire des cantines scolaires de Nîmes - 6 500 repas/jour) Cantine du CHU engagée dans l'achat de produits agricoles locaux	2012 : Etude sur les potentialités de production de l'agriculture locale pour répondre aux nouveaux marchés de proximité (faisabilité de l'optimisation de la logistique entre les agriculteurs et les acheteurs publics et parapublics) - partenariat avec la Région LR et l'Agence de l'eau

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
-----------------------	---------	-------------------------	-----------------------	-----------------------

Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité

Axe 4

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco-quartiers sur le territoire communautaire

Habitat

S'appuyer sur les retours d'expériences du territoire pour développer les éco-quartiers
Accompagner les communes dans le montage d'opérations de type quartier durable (mixité d'habitat, connexion transport, proximité services, équipements et commerces...)

Projet Hoche Sernam de la Ville de Nîmes labellisé par le Ministère

Information à développer auprès de tous les acteurs du territoire en faveur du développement de ce type de quartier

Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la thermographie aérienne

Habitat

Avoir une réflexion pour modifier le règlement d'intervention de NM pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de performance énergétique

Lancement mi-2011 du programme d'intérêt général "Habiter mieux" sur Nîmes Métropole, devant permettre de réaliser cette action

Aides désormais à mettre en œuvre selon les objectifs de ce programme

Réaliser une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale « Lutte contre l'insalubrité » entre 2010 et 2013

Habitat

Médiation et travaux pour lutter contre l'insalubrité avec prise en compte de la protection de l'environnement

Quelques opérations réalisées en 2011

Actions à poursuivre



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Axe 4

Vers Nîmes
Métropole
bonne
gestion-
naire :
prévoir les
besoins
essentiels
de demain

Orientation 1 : sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée

- Préférer l'eau du robinet (Action lycée 21) - EPLEFPA (Lycée Agricole de Rodilhan)
- Restaurer les cours d'eau, assurer leur gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue - SMBVV (Syndicat mixte du bassin versant de Vistre)
- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues - Commune de Bouillargues
- Rechercher et lutter contre les fuites sur le réseau privé d'eau potable du lycée agricole Marie Durand - EPLEFPA (Lycée Agricole de Rodilhan)

Orientation 2 : promouvoir des espaces et filières agricoles de proximité raisonnées et bio

- Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole - Chambre d'Agriculture
- Former les agriculteurs de l'agglomération à la demande en produits de proximité - Chambre d'Agriculture
- Encourager l'offre par les agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires - Chambre d'Agriculture
- Redynamiser le patrimoine et l'activité agricoles en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage - Association Vaunage Vivante
- Chambre d'Agriculture
- Inclure des clauses "agriculture de proximité" et "seuil minimum de bio" dans les marchés de la restauration scolaire et collective de la ville de Nîmes - Commune de Nîmes
- Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade - Commune de Langlade
- Sensibiliser à la consommation des produits bio de proximité en restauration collective par l'exemple du lycée agricole de Rodilhan - EPLEFPA (Lycée Agricole de Rodilhan)

Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité

- Créer 3 éco-quartiers urbains à Nîmes - Commune de Nîmes
- Réaliser une opération pilote d'écoquartier à Saint Côme et Maruejols - Commune de Saint Côme et Maruejols
- Réaliser l'éco quartier médico-social le Cavermeil à Caveirac - Commune de Caveirac
- Réaliser un éco quartier de cœur de village à Clarensac - Commune de Clarensac
- Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité - Commune de Garons



II-5 Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : S'impliquer et mobiliser pour le développement durable

Le Développement Durable est porteur de sens et d'espoir.

Croire au Développement Durable, c'est bien... Agir dès maintenant, c'est encore mieux. Nîmes Métropole appréhende le Développement Durable comme une démarche partenariale et opérationnelle. La participation des habitants reste une priorité dont les objectifs sont de participer à l'action publique, de valoriser les initiatives des acteurs du territoire et d'imaginer des solutions alternatives et mobilisatrices, pour viser des trajectoires porteuses de sens et d'espoir. Pour mettre en œuvre une politique concrète de Développement Durable, la Communauté d'Agglomération agit sur sa politique territoriale mais aussi sur son propre fonctionnement. A ce titre, elle doit avoir un rôle fort d'exemplarité, afin de crédibiliser les démarches innovantes et de montrer qu'elle s'applique à elle-même les changements de pratiques, (Voir Partie III). Mais sans l'implication des habitants, aucun progrès véritable n'est possible...



II-5-1 | DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR CHANGER LES PRATIQUES

L'implication et la mobilisation de tous, outre "l'effet de masse", permet de partager les savoirs et les pratiques pour accélérer les processus de transformation. Elles créent les conditions d'une valorisation des initiatives engagées, par les acteurs, publics, privés, associatifs, collectivités... en leur donnant de la visibilité et en facilitant leur démultiplication dans une démarche globale et cohérente.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un faisceau d'actions destiné à développer l'éducation au Développement Durable.

L'appropriation des problématiques que véhicule le Développement Durable est primordiale pour la compréhension des enjeux et l'acceptation de changements de comportements réputés nécessaires. **L'éducation pour le développement durable (EDD)** vise alors à doter les individus des comportements, compétences et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et

les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

L'éducation et la sensibilisation apparaissent comme des préalables indispensables pour d'une part, faire disparaître certains comportements liés à un déficit de connaissance et, d'autre part, inciter à des pratiques plus vertueuses sur la base d'exemples objectifs, quotidiens, crédibles, démontrant que des solutions concrètes et accessibles existent.



A / NÎMES MÉTROPOLE DÉVELOPPE ET COORDONNE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOTAMMENT SUR LES RICHESSES NATURELLES LOCALES EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

- Chaque année, les communes membres se voient proposer un catalogue d'animations environnementales sur divers sujets : nichoirs, randonnées sur les outardes,... **En 2011**, 17 animations ont été proposées.
- Nîmes Métropole participe à la coordination des évènements portés par les communes lors la Semaine du Développement Durable et en assure la promotion.
- Une Web TV a été mise en place en partenariat avec un chantier d'insertion, afin de réaliser des reportages sur les actions de DD du territoire.

B / SENSIBILISER/FORMER LES AGENTS DE NÎMES MÉTROPOLE ET DE LA VILLE CENTRE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCO GESTES

Il s'agit d'induire des comportements plus économes, moins polluants, plus solidaires et d'accompagner la prise en compte du DD dans les politiques publiques.

Pour ce faire, **un outil multimédia innovant sera utilisé**. Il s'agit d'une plateforme d'activités multimédia de sensibilisation de type "**serious game**". L'outil multimédia doit permettre de créer autant de campagnes de sensibilisation que nécessaire, en construisant le contenu du parcours en fonction de la cible et des objectifs de sensibilisation fixés.

La Communauté d'Agglomération souhaite sensibiliser les Agents sur des thématiques transversales : **fédérer les agents** autour de nouveaux thèmes transversaux, afin de créer une **culture commune**, professionnaliser pour **gagner en efficacité**.

L'objectif est de **changer** efficacement et **sur la durée** les pratiques du plus grand nombre d'Agents.

Fin 2011, l'accès à une plateforme multimédia a été contractualisé avec un prestataire. En 2012, les Agents seront formés à l'utilisation de l'outil.



C / MODIFIER LES PRATIQUES ET LES USAGES POUR QU'ILS INTÈGRENT MIEUX LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La motivation à changer de comportement ne suffit pas à le changer effectivement...

Entre la volonté et le passage à l'acte, il y a l'acte de décision, élément clé du processus de changement de comportement. Pour être solide et pérenne, il doit s'appuyer sur un engagement personnel et librement consenti... mais qui peut toutefois être pour partie sollicité, et/ou suscité, notamment par l'exemple.

La prise de conscience étant encore insuffisante pour enclencher un changement radical, Nîmes Métropole a la responsabilité d'accélérer les dynamiques en s'appuyant à elle-même les

principes du développement durable.

De fait, c'est l'exemplarité de la Collectivité qui est ici fortement sollicitée : la commande publique, les circuits de décision, l'Agenda 21, sont des terrains d'expérimentation.

Dans la troisième partie du présent Rapport, sont présentés l'intégration et le développement des clauses sociales dans les Marchés Publics (Commande Publique) et la démarche de Dématérialisation entreprise avec détermination, par la Collectivité.

II-5-2 | ORGANISER DES MODES DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION : L'ÉVALUATION DE L'AGENDA 21

Le principe de participation "tous concernés, tous impliqués, tous acteurs" est constitutif de la notion de Développement Durable. Il va au-delà de la simple information, en associant la société civile (associations, acteurs économiques ou simples citoyens...), directement ou au travers d'instances représentatives, au processus de décision par le biais de la concertation. Ce mode participatif peut aussi favoriser l'implication des citoyens, dans l'élaboration des politiques publiques ou tout du moins dans certains projets.

Le savoir-faire, l'expérience, la détermination de la société civile, avec le Conseil de Développement Durable, ont permis la mise en place de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Il constitue ainsi un programme d'actions qui traduit de façon opérationnelle une stratégie de Développement Durable à l'échelle du territoire.

La Communauté d'Agglomération s'est donnée les moyens de s'inscrire dans une démarche intégrée permettant de décliner les enjeux globaux à l'échelle locale.

L'AGENDA 21 DE NÎMES MÉTROPOLE : "PORTONS ENSEMBLE LA RESPONSABILITÉ D'UN AVENIR MEILLEUR"

“L'Agenda 21 de Nîmes Métropole, projet ambitieux de territoire, s'inscrit dans la refondation du Projet d'Agglomération, à l'horizon 2014. Son objectif prioritaire est d'appliquer systématiquement les principes du Développement Durable dans nos politiques territoriales mais aussi dans le fonctionnement de la Collectivité.

Notre Agenda 21 constitue finalement une démarche volontaire et partagée de Développement Durable pour l'Agglomération ; c'est un projet global et concret au service des habitants.

Je suis conscient, avec mes collègues élus communautaires, du rôle que nous devons tenir dans le passage de notre Collectivité et de notre territoire, à un Développement Durable porteur de sens et d'espoir pour nos concitoyens. Cette éthique nous conduit à donner aux habitants de notre Agglomération, la possibilité de participer davantage à la vie citoyenne communautaire ; nous souhaitons que Nîmes Métropole devienne un lieu d'émergence de différentes démarches participatives.

Nous sommes engagés avec détermination sur la voie exigeante du Développement Durable. Ainsi, notre responsabilité est d'aligner nos pratiques et nos actes, à nos décisions.”

Vincent Allier,

Vice-Président délégué à l'Agenda 21, au Développement Durable et aux Paysages, Maire de Saint Côme & Maruéjols.



L'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération est un cadre stratégique et une feuille de route pour mettre en œuvre les principes du Développement Durable dans tous les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération.

Stratégique et opérationnel, il vise à bâtir un Projet d'Agglomération et se décline en programme d'actions. L'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire, et sur la prise en compte du long terme. Pour ce faire, il faut définir des **axes stratégiques** qui reflètent la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre la vision prospective, en relevant les enjeux prioritaires.

Nîmes Métropole a défini 5 axes stratégiques qui "guident" l'activité des Services de la Communauté d'Agglomération.



AXE STRATÉGIQUE 1 : Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

- Définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue).
- Favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture.
- Aménager, construire et réhabiliter durablement.
- Etablir une politique de production et de sobriété énergétiques.

AXE STRATÉGIQUE 2 : Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

- Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur du développement économique.
- Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité.
- Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets.

AXE STRATÉGIQUE 3 : Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

- Mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne.
- Encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle.
- Garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information.



AXE STRATÉGIQUE 4 : Objectif Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain

- Sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée.
- Promouvoir des filières agricoles de proximité raisonnées et bio.
- Favoriser pour tous, des logements suffisants et de qualité.



AXE STRATÉGIQUE 5 : Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

- Développer l'éducation au Développement Durable pour changer les pratiques.
- Organiser les modes de concertation et de participation.
- Renforcer les coopérations Nîmes Métropole / communes et les synergies public privé.
- Doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable.



UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE POUR SA CONSTRUCTION

Pour toutes les étapes de son élaboration, l'Agenda 21 a été élaboré avec des formes d'expression de la société civile et des relais d'opinion, ainsi qu'avec les 27 communes membres de l'Agglomération : co-élaboration du diagnostic, des enjeux, des orientations et axes stratégiques prioritaires et du Plan d'actions.

Cette démarche partagée s'est traduite par plus de 70 réunions sur 18 mois avec le Conseil de Développement Durable, avec les Référents Agenda 21 (1 élu + 1 technicien) désignés par chaque commune, sans compter les nombreux échanges avec les Référents Agenda 21 de l'Administration de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes, ainsi que le Comité mixte de suivi-évaluation, composé de représentants de tous les groupes contributeurs à l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est un cadre de mobilisation des acteurs et partenaires locaux en faveur du Développement Durable C'est la conjonction des initiatives prises par chacun qui fera le succès de la démarche de DD.

Aussi, Nîmes Métropole poursuit pour la mise en œuvre de son Agenda 21, **la démarche participative** menée lors de son élaboration : en pérennisant et en renforçant

l'action du Conseil de Développement Durable, en poursuivant l'animation du réseau des référents Agenda 21 des communes, en portant le DD au niveau de toutes les Commissions de la Communauté d'Agglomération.

Le premier chantier participatif concerne l'Agenda 21 lui-même, avec sa démarche intégrée de suivi-évaluation, conçue comme le cadre principal d'amélioration continu des politiques de développement du territoire. Il doit servir de laboratoire et de référence pour l'ensemble des actions engagées et futures de l'Agenda 21, pour favoriser les passerelles entre les différents acteurs et les différentes thématiques.

Partager et rendre compte, mais aussi sensibiliser et mobiliser sont des objectifs du processus d'amélioration continue de l'Agenda 21, (voir Partie III/2-3).

Pour accéder directement au Site de Nîmes Métropole et aux pages dédiées Agenda 21, vous pouvez lire ce pictogramme avec un lecteur de QR code, via votre téléphone mobile.



II-5-3 | RENFORCER LES COOPÉRATIONS NÎMES MÉTROPOLE/COMMUNES ET LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ

La multiplication des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs qui interviennent dans les différents domaines du développement et de l'aménagement du territoire limitent parfois l'efficacité des politiques et actions menées ; Nîmes Métropole est un de ces acteurs. Elle ambitionne de coordonner et d'articuler l'action des acteurs entre eux. Par ailleurs, au travers de la recherche systématique de synergie entre acteurs (publics et privés) et la mise en place de modalités de pilotage précises, des résultats significatifs en matière de Développement Durable, pourront voir le jour.

DÉVELOPPER LES SYNERGIES ET LES PARTENARIATS ENTRE NÎMES MÉTROPOLE, LES COMMUNES ET LES AUTRES COLLECTIVITÉS

- Les 27 communes de l'Agglomération sont des partenaires majeurs et incontournables. **En 2011, Nîmes Métropole a mis en place une plateforme de conseil et d'assistance technique pour les communes membres.**

Nîmes Métropole développe à l'échelle intercommunale une offre de services adaptée aux besoins effectifs exprimés par les communes.

Le socle de base de ses interventions est : le conseil à la rédaction d'actes administratifs, la Commande Publique, les Finances, les Matières juridiques.

Il a été décidé de ne limiter pas le nombre de saisines, et de thématiques.

19 communes membres ont adhéré à cette plateforme.

Un partenariat privilégié entre les Agglomérations de Nîmes et d'Alès (Voir Partie II-1-1).



DÉVELOPPER LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Développement Durable irrigue tous les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération.

Le défi à relever est de réussir les synergies entre les différents acteurs pour atteindre les objectifs fixés et valoriser les différentes initiatives.

A cet égard, les pôles de compétitivité sont exemplaires, poursuivant une démarche de recherche appliquée et d'innovation grâce aux efforts combinés de l'université, des entreprises et des acteurs publics de différentes échelles territoriales.

Aussi, Nîmes Métropole veut poursuivre son engagement actif au sein des pôles de compétitivité, tous assis sur une logique partenariale public-privé.

DES PROJETS ET DES ACTIONS SONT EN COURS DANS CETTE LOGIQUE DE PARTENARIAT RENFORCÉ



cluster LE CLUSTER LONGÉVITÉ

A l'horizon 2030, en Languedoc-Roussillon, les personnes de 65 ans et plus devraient représenter 25 % de la population, soit 820 000 personnes auxquelles il est nécessaire d'apporter une réponse technologique, culturelle, environnementale et médicale spécifique afin d'assurer le plus longtemps possible leur maintien à domicile et de conforter leur autonomie.

Mobilisée par ces enjeux, Nîmes Métropole a choisi de structurer une nouvelle filière économique autour du 5^{ème} risque : **le risque dépendance**, en accompagnant l'initiative d'Unîmes et de sa fondation partenariale I2ML.

Une filière structurée autour du risque dépendance

Formation, recherche, conseil, services à la personne, fournisseurs, fabricants, distributeurs, sont autant d'éléments constitutifs d'une filière structurée dont les axes prioritaires de développement sont les "gérontechnologies" et le maintien de l'autonomie :

- Plateformes technologiques d'essai et appartements expérimentaux (domotique spécifique), simulateur de conduite et de réalité virtuelle.
- Recherche appliquée et formation dans le domaine des

déficiences sensorielles (basses visions, équilibre, audition, proprioception).

Acteurs du territoire

Entreprises

BASTIDE Le Confort Médical, DMS, INNEIS, ASKLE Santé, SIMPLISTAY...

Etablissements d'enseignement supérieur et laboratoires

- CHU Nîmes :
 - Pôle gérontologie dirigé par le Pr. Benoît DE WAZIERES : Médecine Gériatrique.
 - Centre Raymond RUFFI (Nîmes) : Gérontologie et prévention du vieillissement - Serre-Cavalier.
 - Service d'ophtalmologie (Dr. Gérard DUPEYRON chef de service).
- ARAMAV (Association pour la Réinsertion des Aveugles et Mal Voyants).
- Pôle Méditerranéen de la Vision à Nîmes.
- Institut des Neurosciences de Montpellier & Institut national de la santé et de la recherche médicale.



Pôles de compétitivité et clusters

Institut méditerranéen des métiers de la longévité (I2ML) de Nîmes

L'I2ML a pour objectif d'apporter une réponse technologique, culturelle et environnementale aux spécificités des personnes âgées et de structurer les aspects économiques qui y sont liés via trois volets : centre de recherche et de réadaptation biomédicale, centre de recherche technologique + pépinière d'entreprises + plateforme technologique, institut de formation pour les métiers confrontés à l'accompagnement de la longévité.

Pôle Eurobiomed

Projet de Recherche & développement collaboration DIATRAL "diagnostic et traitement de la maladie d'Alzheimer" : Le projet DIATRAL vise à diagnostiquer et traiter la maladie d'Alzheimer. Les résultats attendus : déterminer des thérapies efficaces, améliorer la compétitivité des industriels impliqués (développement de nouvelles molécules et test de diagnostic et de suivi) et accroître les emplois régionaux en recherche biomédicale.

Autres acteurs publics dans la Région

- Maison de l'autonomie.
- Projet EuroMov.
- Gérontopôle de Castelnau le Lez.

Coopérations internationales

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE LA VISION (MONTRÉAL) ET LES UNIVERSITÉS DE MONTRÉAL ET DE SHERBROOKE : Création d'un appartement expérimental destiné à tester les nouvelles technologies avant mise sur le marché. Projet domUS; création avec l'université de Sherbrooke d'un simulateur de conduite pour l'évaluation de capacités de conduite automobile des personnes âgées et analyse des problématiques des personnes âgées dans un contexte de réalité virtuelle.

En 2011, plusieurs actions ont vu le jour :

- L'opération "bon pied - bon œil" fin Septembre, visant à mettre en œuvre des tests sensoriels et d'équilibre ludiques destinés à fournir aux personnes âgées un bilan de leurs capacités cognitives dans le domaine de la conduite automobile.
- Une collaboration avec l'Université de Nîmes dans le cadre de la Licence professionnelle "habillement, mode et textile" afin de concevoir des vêtements plus adaptés aux seniors.



LE CLUSTER GESTION DES RISQUES

Au fil des années, Nîmes Métropole a acquis une expertise reconnue dans le domaine de la Gestion des risques. Aujourd'hui, de nombreuses actions sont menées afin de promouvoir cette filière et le développement de ses acteurs, notamment au sein d'un cluster spécifique.

Environnement & exposition aux risques industriels & technologiques

- Une action en matière de Gestion des risques en milieu industriel et des risques environnementaux centrée sur :
 - Le traitement et recyclage Vert des déchets électroménagers domestiques électriques et électroniques issus de site nucléaire.
 - L'évaluation, contrôle et analyse des risques naturels et technologiques majeurs en milieu agricole- péri-urbain et urbain.
 - La dépollution de sites et sols pollués.
- Des compétences fortes dans le domaine du nucléaire.
- Des transferts de technologies du nucléaire à d'autres

applications industrielles, grâce à une collaboration avec le pôle de compétitivité TRIMATEC, spécialisé dans les Ecotechnologies.

Acteurs du territoire

Entreprises

AREVA-NC, CEA, BRL INGENIERIE, CERECO, HYDRIAD, PHYTOCONTROL, Institut Pasteur



DES PROJETS ET DES ACTIONS SONT EN COURS DANS CETTE LOGIQUE DE PARTENARIAT RENFORCÉ



Etablissements d'enseignement supérieur et recherche

La gestion des risques fait l'objet de formations et de compétences en R&D à UNîmes en partenariat avec l'école des Mines d'Alès, avec une forte spécificité dans le domaine nucléaire liée au pôle industriel de Marcoule.

Quelques formations spécialisées :

- LICENCE PRO "3D": spécialisé dans les métiers du démantèlement, des déchets, de la dépollution et de la maîtrise des risques industriels (Université de Nîmes).
- LICENCE PRO : "Métiers des risques et des impacts environnementaux" (Unîmes)
- MASTER PRO "risques nucléaires" - RISNUC (Unîmes)
- MASTER "Sécurité Industrielle et Environnement" (Ecole des Mines d'Alès).

Etablissements de recherche

- Laboratoire GIS : Géochimie ISotopique environnementale : UMR CEREGE et GDR CNRS. Expertises : hydrogéologie, hydrochimie isotopique.
- Laboratoire LERES - Antenne Sud : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé de l'Ecole des

Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). Expertises : domaine santé-environnement, génie sanitaire et santé publique, métrologie de l'environnement.

- Laboratoires de l'ECOLE DES MINES d'Alès : LGEI (Laboratoire de Génie l'Environnement Industriel et des Risques Industriels et Naturels) : équipe Risques Industriels et Naturels, équipe Biotechnologies et Métrologie, équipe Effluents Liquides.

Pôles de compétitivités actifs

- Pôle RISQUES
- Pôle TRIMATEC
- Pôle EAU



L'Agglomération soutient le secteur des Energies renouvelables et l'Eco construction.

Nîmes Métropole a ainsi initié en 2010 la création d'un cluster, avec les différents acteurs économiques du territoire, en particulier avec l'IUT de Nîmes et le Lycée Dhuoda.

Ce cluster, initié en partenariat avec les acteurs de la formation, de la Recherche et les entreprises du territoire, a pour objectif d'animer et faciliter l'élaboration de projets collaboratifs entre les acteurs du secteur du bâtiment, de la construction et de l'énergie.

Les 3 axes d'intervention du cluster ont permis de faire émerger 3 groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- Faire émerger les marchés de la "rénovation", les rendre plus visibles et accessibles pour les entreprises du territoire.

LE CLUSTER EnR - ECO CONSTRUCTION

- Faire évoluer les compétences et les métiers.
- Faire émerger une cellule de Recherche et Développement.

Les premières actions réalisées **en 2011** ont permis de concrétiser :

- Un projet de **Licence professionnelle ENR-Eco Construction** au sein de l'Université de Nîmes, en collaboration avec l'IUT, co-porteur du projet, avec le Lycée Dhuoda, la CCI, l'Ecole des Mines et l'AFPA. Son ouverture est prévue en septembre 2012.
- Un projet de **thèse de Doctorat sur le thème du Comportement impactant l'efficacité énergétique**. Il s'agit de prendre en compte le comportement et les contraintes de l'utilisateur, son interaction active avec l'habitat ainsi que ses spécificités, notamment pour les personnes âgées.

D'autres groupes de travail sont en cours ou en démarrage sur :

- La préparation Catalogue des formations en partenariat avec la maison de l'emploi de Nîmes Métropole.
- La préparation d'une formation sur la gestion des compétences dans le cadre de la RT2012 : accompagner des entreprises du Cluster dans la nécessaire mutation.

- La préparation et le lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mutualisation de moyens pour les entreprises membres du Cluster (Intelligence économique, veille, conduite du changement, salons, actions de communication, marchés publics...)
- La pénétration plus aisée des marchés publics pour les artisans et TPE : définir les freins et trouver des solutions pour optimiser la réponse aux appels d'offres par les TPE et artisans.

Le cluster EnR-Eco construction de Nîmes Métropole a également participé à plusieurs rendez-vous :

- Une journée sur le **bâtiment intelligent** à l'IUT de Nîmes, le 15 Juin.
La Communauté d'Agglomération, partenaire financier de la manifestation, était présente sur un stand. Comment "la maison communicante" peut-elle être un complément efficace à la performance énergétique pour une meilleure prise en compte des dépenses ? La domotique et les normes de transmission des informations climatiques, autorisant ainsi le pilotage à distance, permettent de générer un apport énergétique au plus près du besoin de l'utilisateur.
- Une journée "**Maîtrise de l'énergie dans le bâtiment**"



au village éco-énergies de l'AFPA : animation d'un stand cluster et intervention lors de conférences sur le besoin de compétences.

- Une Conférence organisée par la CAPEB du Gard, le 29 Novembre sur le thème, "**Bâtiment et Santé, les défis**", comme partenaire de la manifestation, avec les décideurs locaux et régionaux, comme public.

Viser la performance énergétique des bâtiments peut éviter de faire émerger des problèmes d'inconfort, de dégradation acoustique, de lumière naturelle, de mauvaise qualité de l'air... L'Agglomération a participé à la table ronde "**Marchés Publics, sources de Développement Durable**".

II-5-4 | DOTER NÎMES MÉTROPOLE DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE

Pour Nîmes Métropole, la réponse aux enjeux du Développement Durable doit se faire à l'échelle la plus pertinente... Les préoccupations des citoyens relèvent d'une coopération décentralisée et des compétences des collectivités locales qui garantissent ainsi une meilleure transversalité, notion au cœur du concept de Développement Durable.

Aussi, favoriser la prise de nouvelles compétences démultiplie l'action de la Communauté d'Agglomération en matière de Développement Durable.

Il paraît donc intéressant que Nîmes Métropole se dote de

nouvelles compétences, en élargissant les prises de compétences à terme et progressivement à d'autres domaines, toujours dans un objectif de mutualisation et de meilleure efficacité des actions. La prise en charge de certains secteurs spécifiques peut en effet générer des économies d'échelles, réduire les coûts globaux, assurer une meilleure coordination sur le territoire.

Pour apporter une réponse pertinente aux nouveaux enjeux de Développement Durable du territoire Nîmes Métropole a pris la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, en Janvier 2011.



“Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 26 Septembre 2011 en faveur d'une prise de compétence facultative "création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage". L'arrêté préfectoral validant la modification des statuts de Nîmes Métropole devrait être pris au tout début de l'année 2012. Un travail de chiffrage de l'investissement global et des coûts de fonctionnement a été réalisé au préalable. La Communauté d'Agglomération a été associée aux travaux d'élaboration du nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, piloté par l'Etat.”

Michel Gabach

Vice-Président délégué aux Aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Saint-Dionisy

LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Maîtrise d'ouvrage : Nîmes Métropole

Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Orientation 1 : développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques				
Développer les animations, échanges et actions de sensibilisation au développement durable	Développement Durable	Développer et coordonner des actions de sensibilisation sur le développement durable et notamment sur les richesses naturelles locales en direction du grand public	<p>Chaque année, proposition aux communes d'un catalogue d'animations environnementales sur divers sujets : nichoirs, randonnées sur les outardes,...</p> <p>En 2011 : 17 animations offertes aux communes (une vingtaine de participants par animation) Des animations sont aussi proposées aux scolaires. Pour 2011 : 2 animations dans 2 classes (jardin partagé et biodiversité en ville)</p> <p>Nîmes Métropole participe à la coordination des événements portés par les communes lors la semaine du développement durable et en assure la promotion</p> <p>Une Web TV a été mise en place en partenariat avec un chantier d'insertion, afin de réaliser des reportages sur les actions de DD du territoire</p>	Actions continues à développer avec l'important réseau de partenaires locaux
Sensibiliser la population sur les risques naturels et technologiques et préparer la gestion de crise	Développement Durable	<p>Sensibiliser pour adopter des comportements plus adaptés Améliorer la gestion de crise</p> <p>Réaliser un diagnostic des actions de sensibilisation menées sur ce champ au niveau local - mettre en place des actions de sensibilisation sur les compétences de NM</p>	<p>Pas de compétence en matière de risques prise à ce jour par Nîmes Métropole</p>	
Réaliser un guide de l'éco-agent de Nîmes Métropole et l'accompagner par des formations au développement durable	Développement Durable	Sensibiliser/former les agents de NM et de la VDN aux enjeux du développement durable et aux éco-gestes pour induire des comportements plus économes, moins polluants, plus solidaires et accompagner la prise en compte du DD dans les politiques publiques Utilisation d'un outil multimédia innovant	<p>Contractualisation fin 2011 avec un prestataire pour l'accès à une plateforme multimédia permettant de créer des campagnes de sensibilisation sur des sujets transversaux dont le DD en direction des agents et élus</p>	2012 : former des agents à l'utilisation de l'outil / Créer des campagnes sur les risques informatiques et le Développement Durable

Axe 5
Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable





Axe 5

Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Intégrer les objectifs de développement durable dans les marchés publics	Commande Publique / Habitat	Intégrer des critères de DD dans la commande publique pour préserver l'environnement, réaliser des économies et garantir une équité sociale (insertion notamment) Regrouper les achats Sensibiliser les prestataires	De nombreux marchés intègrent des critères de DD Les groupements de commandes se sont fortement développés en 2011	Etat des lieux complet à mener sur les marchés passés afin de pouvoir mettre en œuvre progressivement une systématisation de l'intégration des critères de développement durable
Dématérialiser : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes	Mission Modernisation	Dématérialiser tout le processus de l'élaboration à la signature des documents produits par NM et la VDN : délibération, arrêté, décisions,.. Permet plus d'efficacité pour les utilisateurs et les usagers (sécurité des procédures, gain de temps, gain de compétences) Gouvernance exemplaire du projet : concertation, information, formation, évaluation	Mise en place d'un outil de gestion électronique des documents et de dématérialisation des procédures, transversal, polyvalent et évolutif pour éviter la multiplication des outils et favoriser ainsi son appropriation (Ged et Mat) 440/480 agents et élus formés à l'utilisation du nouvel outil Ged et Mat, 60% des élus formés utilisent le visa à distance Dématérialisation des délibérations de leur conception à leur télétransmission : 1 seule version de la délibération imprimée au lieu de 6 en moyenne Enquête de satisfaction des utilisateurs qui montre une bonne appropriation de l'outil et a permis d'améliorer le processus	Former 40 personnes en 2012 Poursuivre l'utilisation des fonctionnalités de l'outil : visa, signature, classement et recherche en GED Mise en œuvre de la signature électronique des délibérations Dématérialisation des arrêtés intégrant les registres assemblées et démarrage pour les arrêtés issus des applications métiers Dématérialisation du courrier et des formulaires internes Développement des e-services pour optimiser le fonctionnement avec les services de l'Etat et apporter une plus value aux citoyens et partenaires - pour 2012 : concernant les permissions (voirie, affichage,...)
Dématérialiser les assemblées municipales et communautaires et actes administratifs	Assemblées Juridiques	Dématérialiser les assemblées et les actes administratifs pour gagner en efficacité et réduire les impacts environnementaux induits	Dématérialisation des Conseils Communautaires : envoi dématérialisé des documents aux élus, possibilité de tenir les commissions permanentes sans papier, diffusion des délibérations sur écran lors du Conseil, PV des commissions et des sommaires des Conseils dématérialisés Dématérialisation des délibérations (voir action précédente) Bon accueil et bonne adaptation des élus Le processus de dématérialisation a permis d'économiser au moins 181 000 pages par Conseil Communautaire Au niveau de l'affranchissement : économie de 846 euros par Conseil Communautaire	Dématérialisation des décisions et arrêtés (voir autre action démat)



Axe 5
Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Orientation 2 : organiser les modes de concertation et de participation				
Suivre, évaluer l'Agenda 21 pour l'améliorer en continu	Développement Durable	Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour faire évoluer l'A21 en fonction des nouveaux enjeux, des nouvelles réglementations et de la mise à jour du programme d'actions Procéder à des réajustements dans la mise en œuvre de l'A21 pour plus d'efficacité	<p>Création d'un comité de suivi-évaluation de l'A21 constitué de services de NM, de représentants élus des communes et de NM et de partenaires</p> <p>Conseil de développement durable : mise en place d'une charte de fonctionnement ; recomposition ; avis sur le dispositif de suivi de l'A21</p> <p>Définition d'un dispositif de suivi-évaluation de l'A21 : planification, rôles, mise en place d'outils (tableau de bord, indicateurs)</p> <p>Lancement d'un appel à projet ayant permis d'accompagner la mise en œuvre de 16 actions inscrites à l'Agenda 21 portées par les partenaires (80 000 euros de subventions distribués)</p>	<p>Diffusion du bilan annuel 2011 de l'Agenda 21</p> <p>Création d'un groupe de travail avec nos partenaires pour garantir la transparence du suivi-évaluation de l'Agenda 21</p> <p>Lancement d'un nouvel appel à projet pour 2012</p> <p>Intégration de nouvelles actions</p> <p>Animation du CDD et du comité de suivi</p> <p>Organisation lors de la semaine du DD d'une remise de prix pour récompenser les actions les plus innovantes et exemplaires inscrites dans l'A21</p>
Orientation 3 : renforcer les coopérations Nîmes Métropole - communes et les synergies public - privé				
Mutualiser les services de la DSI de Nîmes Métropole avec les communes	DSI	<p>Mutualisation de la DSI NM et VdN Equipement et services aux autres communes : accès Internet, Messagerie, Bureautique, Hébergement, outils métiers, écoles numériques...</p> <p>Permettre aux communes ayant peu de moyens d'avoir un service de qualité</p> <p>Permet de : Réduire les coûts économiques et environnementaux car matériel mutualisé (ex : mutualisation des serveurs, gestion des déchets D3E en commun,...) Réduire les consommations en énergie, préserver les ressources, réduire les déchets car démarche éco-responsable dans le choix du matériel Gagner en efficacité : réduire les risques, les délais, les coûts</p>	<p>(10% réalisé - 10% en cours - 80% à réaliser)</p> <p>Consolidation de l'infrastructure technique servant de support aux prestations "mutualisables"</p> <p>Elaboration d'un catalogue de services pour les communes</p> <p>Rencontre avec les communes ayant la fibre</p> <p>7 communes connectées au réseau Gecko : Générac, Bouillargues, Garons, St-Gilles, Caveirac, Clarensac, St-Cômes</p> <p>Convention en cours avec 3 Mairies (signature fin 2011)</p> <p>Générac : Accès Internet, Mail, Hébergement, Vidéo protection</p> <p>La Calmette : AMOA, vidéo protection</p> <p>Bouillargues : Accès Internet, Mail, Hébergement, Vidéo protection</p>	<p>Réorganisation opérationnelle de la DSI pour répondre aux demandes des communes</p> <p>Mise en œuvre des services aux communes</p> <p>Densification du réseau Gecko pour étendre les prestations et services à d'autres communes et développer de nouveaux services</p>





Axe 5

Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

ACTION OPERATIONNELLE	SERVICE	DESCRIPTION DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU REALISE	LES PERSPECTIVES 2012
Construire avec les communes de Nîmes Métropole un dispositif de mutualisation dans le domaine de l'énergie territoriale	Construction	Améliorer la compétence des communes dans le domaine de l'énergie : mise en commun d'expériences et des connaissances, coordination des réseaux d'énergie, étude sur le développement des énergies renouvelables	Lancement d'un Plan climat énergie fin 2011 qui permettra de définir les besoins 	Lancement d'un Plan climat énergie fin 2011 qui permettra de définir les besoins
Concevoir et mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes	Secrétariat Général		Plateforme créée en 2011 	Domaines d'intervention à développer selon les besoins des communes
Structurer une nouvelle filière économique autour de la longévité : l'institut I2ML	Développement Economique	Structuration d'une filière autour du 5ème risque (risque dépendance) Favoriser le développement et l'implantation d'entreprises créant des produits technologiques et services innovants en direction des aînés pour assurer le maintien à domicile et l'autonomie	Collaboration avec l'université de Nîmes (licence professionnelle "habillement, mode et textile") pour concevoir des vêtements plus adaptés aux séniors - en cours Autres projets en cours : alimentation, conduite (dont l'opération "bon pied, bon œil") 80 personnes ont participé à l'opération "bon pied, bon œil" - fin sept - bilan de leurs capacités cognitives (tests sensoriels et d'équilibres ludiques) pour la conduite automobile 	Actions développées par I2ML : Création d'un centre de recherche appliquée et de réadaptation biomédicale Création d'un institut de formation pour les métiers de la longévité (vision, audition, proprioception) Installation d'infrastructures : appartement expérimental (tester les nouvelles technologies avant mise sur le marché) / simulateur de conduite



Axe 5

Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le Développement Durable

ACTION OPERATIONNELLE

SERVICE

DESCRIPTION DE L'ACTION

DESCRIPTIF DU REALISE

LES PERSPECTIVES 2012

Mettre en place le cluster environnement et gestion des risques

Développement Economique

Sur le secteur énergies renouvelables et éco-construction
Faciliter et animer les projets collaboratifs entre les acteurs du secteur du bâtiment, de la construction et de l'énergie
L'objectif est de faire évoluer les compétences et métiers, faire émerger les marchés de la rénovation et une cellule R&D

Création d'un cluster sur les énergies renouvelables et l'éco-construction avec 250 personnes dont la moitié d'entreprises - rencontres en groupe de travail de 20 personnes environ
Actions mise en place
Création d'une licence pro ENR-Eco-construction (Université de Nîmes) - partenariats : IUT, Lycée Dhuoda, CCI, Ecole des Mines, AFPA - ouverture pour sept. 2012
Création d'un catalogue de formations - partenariat avec la Maison de l'emploi de NM
Thèse sur le thème du comportement impactant l'efficacité énergétique Rencontres
105 participants à la Matinale du 30 mars 2011 sur le thème "construction et réhabilitation durable de l'habitat social - contraintes et opportunités"
Co-organisation de rencontres :
Journée sur le bâtiment intelligent (IUT Nîmes - juin 2011) - 100ène de participants : maison communicante, efficacité/performance énergétiques, domotique, pilotage à distance
Journée sur la "maîtrise de l'énergie dans le bâtiment" (Village éco-énergie de l'AFPA) : animation par NM d'un stand et interventions en conférences -
Conférence sur le "bâtiment et santé - les défis" (CAPEB du Gard - nov 2011)

Préparation d'une formation pour accompagner les entreprises du cluster dans l'application de la RT 2012 (Réglementation thermique impliquant de hauts niveaux de performance énergétique dans le secteur du bâtiment)

Consultation pour une AMO pour mutualiser les moyens des entreprises du cluster (intelligence économique, veille, conduite du changement, salons, communication, marchés publics,..)

Etude sur les freins et leviers pour aider les TPE et artisans à répondre aux marchés publics

Orientation 4 : doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable

Transférer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes membres à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

DD / DTDCM

Fournir un service de qualité et plus performant

Transfert réalisé : création d'une direction de collecte et de traitement des déchets ménagers au sein de Nîmes Métropole

Etudier les potentialités d'intervention de NM en matière de prévention des risques à l'échelle communautaire

Développement Durable

Définition du positionnement de NM pour obtenir un meilleur partage des connaissances et mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation

Pas de compétence en matière de risque prise à ce jour par Nîmes Métropole



Réalisé



En cours



Non démarré



LES FICHES - ACTIONS DE L'AGENDA 21 - Les autres maîtrises d'ouvrage Suivi / Evaluation / Perspectives 2012

Orientation 1 : développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques

- Elaborer un guide de bonnes pratiques en s'appuyant sur la réalisation et l'utilisation de l'école effinergie de Clarensac - Commune de Clarensac
- Elaborer un Agenda 21 institutionnel à Générac - Commune de Générac

Orientation 2 : organiser les modes de concertation et de participation

- Créer un conseil d'éco-citoyenneté à Manduel - Commune de Manduel

Axe 5

Vers Nîmes
Métropole
exemplaire
et partena-
ire :
s'impliquer
et mobiliser
pour le
Développe-
ment
Durable



r

PARTIE III : DE LA RESPONSABILITÉ vers l'exemplarité



Le Développement Durable ne se résume pas à la poursuite de 5 finalités... Il implique également la mise en place d'un processus, d'une démarche et le respect des principes fondamentaux du Développement Durable que sont notamment, la transversalité, l'établissement d'une vision de long terme, d'une vision globale et non sectorielle, la participation des acteurs, le suivi et l'évaluation des projets. C'est la prise en compte de ces différentes dimensions qui garantit la réussite d'une politique de Développement Durable.



La responsabilité engage la Collectivité à mettre en œuvre de bonnes pratiques, dans son fonctionnement, ce qui place en première ligne les modes de faire, l'efficacité des procédures, et la transparence de la gouvernance. L'exemplarité, quant à elle, ne tient plus dans un programme à prescrire, dans une forme idéale et unique, mais dans la capacité d'innovation de la Collectivité : outils décisionnels, mode managérial, modes de travail transversaux, pilotage des projets ouvert et transparent, stratégie d'amélioration continue.

III-1 | Appliquer le Développement Durable dans l'organisation et le fonctionnement de l'EPCI implique de mettre ses valeurs au cœur de l'activité des services



III-1-1 | LES RESSOURCES HUMAINES / LES VALEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : TRANSMETTRE, CULTIVER ET PARTAGER LA FIERTÉ DE TRAVAILLER DANS LA COLLECTIVITÉ

Appliquer le Développement Durable dans l'organisation et le fonctionnement de l'EPCI, implique de mettre ses valeurs au cœur de la gestion des Ressources Humaines mais également de les transmettre aux Agents de la Collectivité, dans leur comportement professionnel et quotidien ; ils sont les premiers ambassadeurs du Développement Durable. Le pilier "social" du DD comporte les règles de gouvernance et de transparence de même que la gestion des RH. A ce titre, pour tendre vers l'exemplarité... Nîmes Métropole entend prioriser les RH, dans sa stratégie de DD. En effet, les Agents sont aussi des acteurs du DD ; ils le font vivre, en termes d'expérience au sein de la Collectivité et en tant que citoyen.

RÉSERVER UNE PLACE DE CHOIX AUX RESSOURCES HUMAINES DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réserver une place de choix aux Ressources humaines, permet de susciter l'adhésion des Agents, de mener à bien la conduite du changement. En outre, ce sont les Agents qui mettent en œuvre et en pratique plusieurs initiatives de Développement Durable. Cette stratégie permet aussi d'intégrer le DD à la culture de la Collectivité et de rehausser son image.

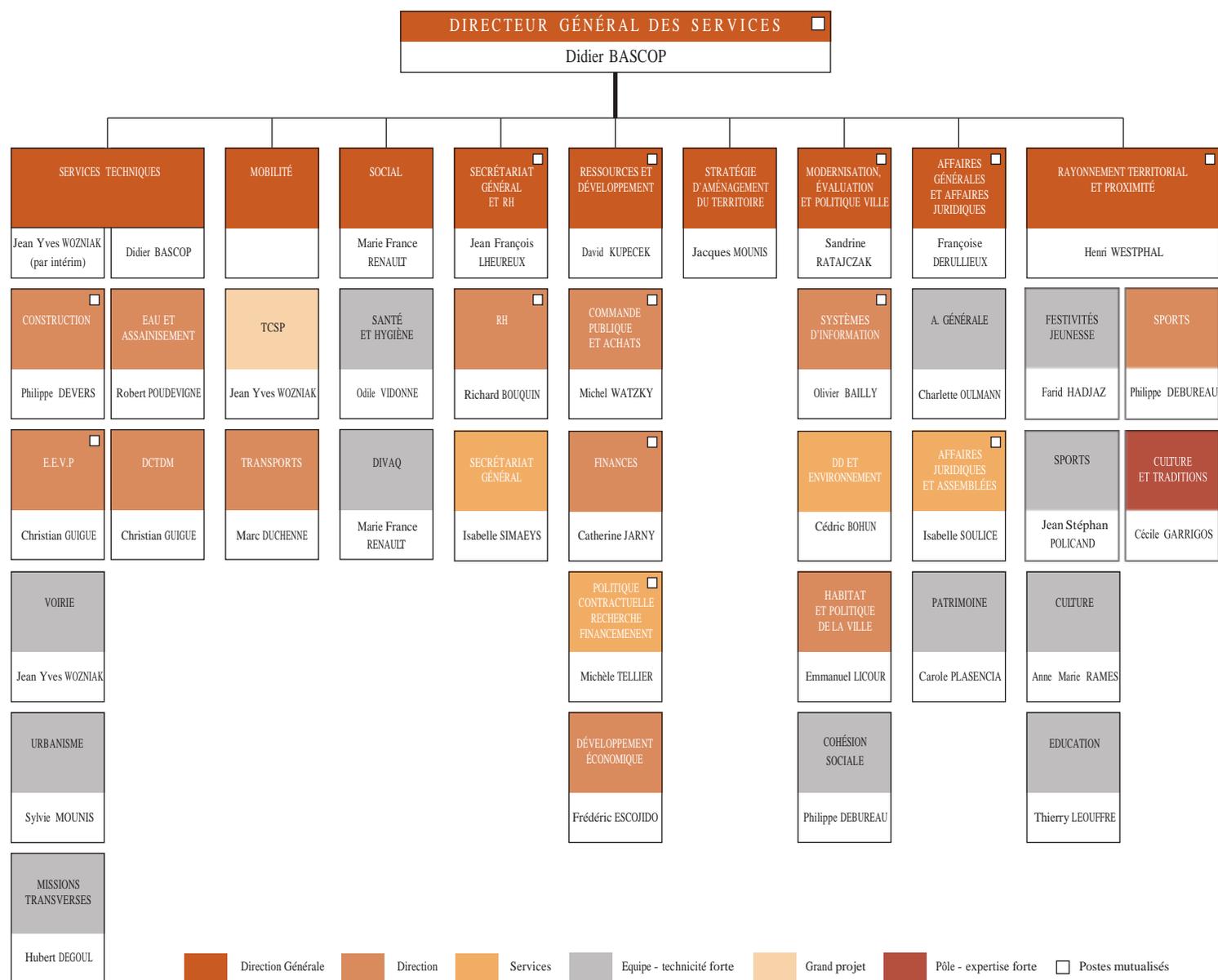
Il s'agit de co-construire avec les Agents un projet de Développement Durable/volet interne, dans lequel chacun s'engagera et se responsabilisera.

En intégrant le DD à la culture organisationnelle, Nîmes Métropole souhaite transcender l'aide à la décision, par exemple avec le **Mode Projet**, renforcer la qualité de l'expertise de ses services, avec la **Mutualisation**... De l'innovation à la modernisation... La Collectivité avance vers l'exemplarité, un défi à relever à plus long terme... **(Partie III-2).**

MATÉRIALISER LE LIEN ENTRE LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 / UNE ORGANISATION DES SERVICES QUI TRADUIT LES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DIRECTION DES SERVICES DE NÎMES MÉTROPOLE



Didier BASCOP a été nommé Directeur Général des Services de Nîmes Métropole, en Septembre. Les directions et services de la DGST de la Communauté d'Agglomération lui sont directement rattachés jusqu'à la désignation d'un nouveau DGST.

Direction Générale
 Direction
 Services
 Equipe - technicité forte
 Grand projet
 Pôle - expertise forte
 Postes mutualisés

PARTIE III : DE LA RESPONSABILITÉ vers l'exemplarité

La Mutualisation des Services qui a débuté en 2006, permet d'optimiser les moyens pour mieux traduire dans l'organigramme, les priorités du Projet communautaire en matière de Développement Durable. C'est un atout pour **renforcer l'efficacité et la performance des politiques publiques**. Le dossier Mutualisation, porté par la DG Modernisation & Evaluation, est aussi un enjeu important pour la modernisation de l'Administration de Nîmes Métropole.

En 2011, le Conseil Communautaire a adopté son premier Schéma Directeur de la Mutualisation, anticipant la Loi, qui rend obligatoire ce mode de gouvernance, à l'horizon 2014. (Partie III-2)

La Mutualisation des Services entraîne un processus d'harmonisation des droits ; en 2010, **le dispositif d'attribution des congés, les procédures de notation et de promotion, la cellule d'action sociale** ont été alignés, pour les Agents de la Communauté d'Agglomération, sur ceux de la Ville de Nîmes.

LES EFFECTIFS MUTUALISÉS en 2011 sont de 191 agents.



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines gère l'ensemble des moyens humains de la Communauté d'Agglomération en fonction des orientations des élus et de la Direction Générale.

- Sous l'impulsion de la Direction Générale des Services, elle organise le Dialogue Social dans la Collectivité et s'assure du respect de la politique managériale : gestion des instances paritaires ; (la Commission Administrative Paritaire dépend du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale), formalisation et respect des règles qui régissent le fonctionnement du personnel. En 2011, les convocations aux CAP, CTP ont été dématérialisées.
- Gestion des carrières professionnelles, des rémunérations et des situations individuelles :

suivi des carrières des Agents statutaires, de l'intégration jusqu'à la retraite, suivi des contrats des non titulaires, suivi de tous les événements modifiant les situations individuelles : temps partiel, naissances, discipline, médailles, déplacements avec le Pass PDE, suivi des congés et des absences, organisation des visites médicales, tenue des dossiers individuels, calcul et élaboration des fiches de paie.

- Gestion des Ressources : élaboration et suivi de l'organigramme détaillé, élaboration et suivi des fiches de postes, pour une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, gestion des recrutements et des demandes d'emploi, gestion des transferts de personnel et mobilité interne, gestion de la procédure d'évaluation des Agents.



Aborder les RH sous l'angle du DD, c'est se poser la question de "leur préservation", par la capitalisation et le partage des savoirs et de "leur actualisation", par l'ouverture au changement. Nîmes Métropole développe une nouvelle vision du management durable.



2 / LA FORMATION POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT

La Formation permet de mieux comprendre “les raisons du changement”. Les Agents formés peuvent être proactifs, suggérer des améliorations, volet social du Développement Durable. La Loi de 2007 rend obligatoire pour les Agents, **la Formation de professionnalisation** : 5 jours pendant l’année de stage (formations d’intégration), au 1^{er} emploi : 3 ou 5 à 10 jours dans les deux années suivant la prise de poste, à la prise d’un poste à responsabilité, tout au long de la carrière : 2 à 10 jours par période de 5 ans.

Pour les trois dernières catégories, les Formations sont à choisir dans le catalogue CNFPT, disponible dans les Directions ou sur le site du CNFPT (le recours à d’autres prestataires est possible pour certains métiers).

Les quatre agents du Pôle Formation/Documentation vont commencer, en 2012, à répertorier les agents n’ayant pas suivi de Formation depuis le 1^{er} janvier 2008, afin de leur proposer des Formations de professionnalisation tout au long de la carrière, adaptées à leur métier.

La loi de 2007 met aussi en place des possibilités de **Formation de perfectionnement** : au-delà des Formations de professionnalisation, l’Agent peut ainsi continuer à se former, en utilisant son Droit Individuel à la Formation

(20h / an, cumulable dans la limite de 120h), par exemple pour les préparations concours.

Le Pôle Formation/Documentation est aussi le Pôle référent pour les emprunts de livres concernant les concours et les demandes d’abonnement. **A l’horizon 2012, le Service Documentation pourra être accessible aux communes membres de la Communauté d’Agglomération**, pour répondre aux objectifs de la plate forme des services aux communes.

De janvier à septembre 2011, pour les Agents de Nîmes Métropole, le nombre de jours de formation CNFPT s’est élevé à 248.5 jours dont 122 jours de préparation aux concours et formations d’intégration. Les domaines principaux sont : “repères et outils fondamentaux”, “affaires juridiques”, “finances et gestion financière”, “gestion des Ressources Humaines”.

Le nombre de jours de formation hors CNFPT est de 474,5 jours. Les domaines principaux sont “systèmes informatisés”, “sécurité” (dont permis), “acculturation en Mode Projet”, “développement local”, “génie technique”, “environnement” et “RH”. Les documents de références, les procédures et tous les liens Internet concernant les Formations et les concours sont disponibles sur l’Intranet.

3 / POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL : LES ACTIONS ET PRESTATIONS SOCIALES, LA DÉMARCHE SANTÉ/SÉCURITÉ

LES AGENTS DE NÎMES METROPOLE BÉNÉFICENT DE PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE, D’UN SUIVI ET D’UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

“L’action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l’enfance et des loisirs, ainsi qu’à les aider à faire face à des situations difficiles”. (Loi numéro du 2 Février 2007, relative à la modernisation de la fonction publique).

Une assistante sociale reçoit, sur rendez-vous, les Agents de la Collectivité. Les entretiens confidentiels permettent d’aborder des thématiques différentes : difficultés financières, accès aux droits, problématiques familiales, relationnelles, de santé...

Le Service Social du Personnel, par l’intermédiaire d’une assistante sociale, est le référent **Handicap** au sein de Nîmes Métropole : mise en place, suivi et déclaration des agents reconnus handicapés auprès du Fonds d’Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), organisation de la médiation entre les actions d’insertion du FIPHFP et les Agents.

PARTIE III : DE LA RESPONSABILITÉ vers l'exemplarité

Des aménagements de bureau sont financés, ainsi que des prothèses ou des aides au maintien dans l'emploi.

- Le Pôle Actions Sociales du Personnel est impliqué, avec le Pôle Santé de la Ville de Nîmes, dans une action de prévention de l'alcoolisme. Cette action se déroule au sein de formations premiers secours et tente, lors d'ateliers ludiques, "d'imaginer" les effets et les conséquences de l'alcool. Un règlement intérieur relatif à la prévention du risque Alcool au travail assure des conditions de travail garantant de la sécurité et de la santé de chacun.

LA CHARTE DU PÔLE D' ACTIONS SOCIALES DU PERSONNEL : CINQ PRINCIPES PROFESSIONNELS INDISSOCIABLES

1. Le respect de l'autre, quels que soient ses convictions politiques ou syndicales, ses choix de vie, ses croyances religieuses ou philosophiques, son état de santé et sa situation au regard de l'emploi.
2. La participation et la responsabilisation de la personne : prendre en compte le rythme de la personne, ses capacités, et ceci à tous les niveaux du processus d'aide. Il s'agit de ne pas entamer un processus d'assistance mais de donner à la personne les moyens d'être autonome.
3. L'autodétermination : donner les moyens aux personnes de maintenir l'orientation de leur vie, en réfléchissant avec elles sur les

différentes possibilités et les différents efforts à faire.

4. Le non jugement : ne pas condamner, admettre ce que dit la personne comme un droit à la différence. Ne pas assimiler une personne à un acte.
5. L'individualisation : prendre en compte l'individu dans son ensemble, ne pas "amalgamer" une personne à une autre.

Ces principes s'accompagnent d'un devoir inaliénable et applicable à tous les membres de l'équipe, le devoir de réserve.

De plus, l'article 226.13 du Code pénal stipule clairement que l'assistant de service est soumis au secret professionnel garantissant la confidentialité obligatoire et nécessaire à toute relation de confiance.



LES TITRES-RESTAURANT AMÉLIORENT LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Des Titres-Restaurant ont été attribués aux Agents de la Communauté d'Agglomération, en Septembre. Ce dispositif avait été largement plébiscité; Le Président de Nîmes Métropole y a répondu favorablement.

Ce dossier a été piloté par la DRH dans la concertation et le dialogue avec les représentants du personnel; de nombreuses réunions se sont tenues pour définir les modalités d'application et répondre au mieux aux attentes. Une consultation a été lancée; c'est le Groupe Chèque Déjeuner qui a obtenu le Marché, au regard des critères exigeants, fixés par la Collectivité.

Les Titres-Restaurant sont une avancée sociale.

Ils représentent une prestation sociale importante, en procurant un complément de pouvoir d'achat; cet avantage représente un complément de salaire annuel de 440 euros, pour un agent à temps plein. C'est ainsi 980 000 euros sur le budget alloué aux prestations sociales par la Collectivité qui est consacré à cet avantage salarial.

Il est attribué 16 tickets par mois et par agent, au prorata du temps de travail. La valeur faciale de 5,50 euros est prise en charge à 50% par la Collectivité et à 50% par les Agents qui ont souhaité bénéficier de ce dispositif.

Les Titres-Restaurant sont une formule simple, pratique et économique pour prendre une pause méridienne de qualité, tout en agissant simultanément sur l'économie locale. Par ailleurs, ils vont dans le sens du développement des pratiques de mobilité durable, les trajets liés au travail étant un terrain d'action privilégié. **Améliorer la qualité de vie au travail, augmenter le pouvoir d'achat par un complément de revenu significatif, soutenir le tissu commercial de l'Agglomération sont les avantages apportés par les Titres-Restaurant.**

UN NOUVEAU SYSTÈME DE DOTATION VESTIMENTAIRE : LE BON PRODUIT AU BON MOMENT, POUR LE BON USAGE...

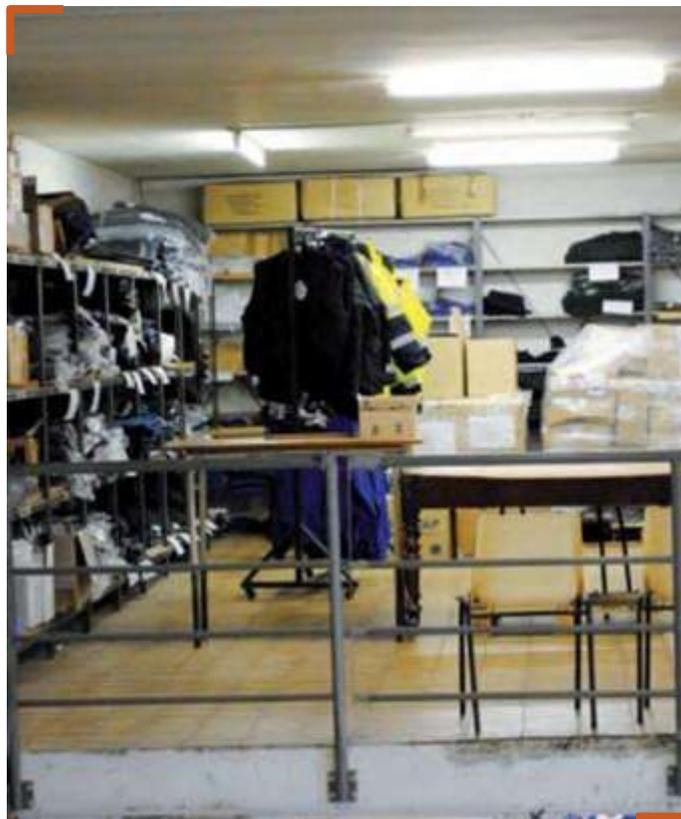
Cette dotation concerne les Equipements de Protection Individuelle et les Vêtements de Travail. En 2008, l'accès au catalogue d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Vêtements de Travail a été proposé en direct aux différents Services, entraînant une augmentation considérable des commandes et une insatisfaction des Agents... Il n'était pas possible d'équiper le personnel de tous les Services et les EPI ne correspondaient pas forcément à la demande des utilisateurs. Ne portant pas leurs EPI, les agents avaient plus de risques de subir des accidents de travail.

L'ensemble de la problématique a été revue, afin de résoudre d'une part, **l'aspect quantitatif** : une meilleure répartition de la dotation vestimentaire, une responsabilisation des agents par rapport aux équipements qui leur sont fournis, une plus grande maîtrise du budget, et d'autre part, **l'aspect qualitatif** : une satisfaction des agents qui porteraient effectivement leurs EPI, une réduction des accidents de travail, une amélioration de l'image de la Collectivité.

Une démarche concertée, un groupe de travail, avec les différents Services, les représentants du personnel et les ACMO, Agent Chargé de la Mise en Œuvre de l'Hygiène et de la Sécurité : plusieurs rencontres se sont déroulées, dans l'objectif de proposer **une démarche novatrice**.

Des présentations ont été réalisées lors des Commissions Techniques Paritaires de la Communauté d'Agglomération.

Cette démarche permet un renouvellement plus rationnel des équipements ; l'objectif n'est pas seulement de réduire les dépenses, mais de mieux utiliser le budget en privilégiant la qualité pour que les agents portent effectivement et obligatoirement, leurs EPI.



Huit communes de la Communauté d'Agglomération : Bouillargues, Caissargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes, Poulx, Saint Chaptès, Sernhac ont souhaité se joindre à l'Appel d'Offres, via un groupement de commande.

Et la démarche continue : la réflexion autour de la dotation vestimentaire va se poursuivre autour de trois autres marchés, afin de répondre de façon satisfaisante aux demandes: la protection en deux roues dont le recensement a déjà débuté, l'habillement traditionnel, les vêtements et équipements de sport.

LE DOCUMENT UNIQUE : UNE DÉMARCHE EN MODE PROJET, FÉDÉRATRICE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Cadre réglementaire : la formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique est une disposition réglementaire du Code du Travail. Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les employés sur leur lieu de travail, et de mettre en place un Plan de Prévention.

La démarche participative de la Collectivité : la Direction Générale, avec la "Mise à jour du Document Unique", menée en Mode Projet, souhaite créer une émulation dans les Services et fédérer les Agents, autour de cette démarche.

Concrètement, il sera demandé à l'ensemble des membres de l'Equipe Projet de remplir un tableau correspondant aux risques effectivement présents dans leur Service, par métier. Puis, une évaluation complète de ces risques sera automatiquement "calculée", par le biais d'indicateurs prédéfinis. L'Evaluation des Risques Professionnels ainsi présentée, permettra aux Services, de mener une réflexion pour élaborer le Plan de Prévention Sécurité. Il consiste à prioriser les actions correctives ou préventives à mener, pour atténuer ou éradiquer les risques. Des présentations seront également effectuées dans le cadre du Comité Hygiène et Sécurité. Le Pôle Communication Interne sera associé à la démarche, pour sensibiliser les Agents et les tenir informés de l'évolution du dossier.

PARTIE III : DE LA RESPONSABILITÉ vers l'exemplarité

LA DRH AVEC LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT PARTIE PRENANTES DU PDE DE NÎMES MÉTROPOLE

Le secteur des transports, en particulier routier, représente la première source des émissions polluantes. Aussi, une meilleure organisation des déplacements contribue à l'amélioration de l'environnement. C'est un enjeu environnemental important. Dans le cadre du PDU, les Collectivités publiques sont encouragées à établir un **Plan de Déplacements d'Entreprise**, pour favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun, de modes de transport doux (marche à pied, vélo...) et du covoiturage.

Nîmes Métropole, dans le cadre de son PDE, s'engage sur un volet transports en commun, un volet covoiturage, un volet déplacements professionnels, un volet de développement des modes de déplacements doux, qui s'intègre dans le processus du Grenelle 2 de l'Environnement, et dans une démarche responsable et éco-citoyenne, et propose plusieurs "bons plans" pour ses employés :

"Le Pass Salarié" : l'utilisation des transports en commun pour les déplacements engendrés entre le domicile et le lieu de travail. A ce titre, les Agents



bénéficier du tarif de l'abonnement annuel "Pass Salarié" ; la Communauté d'Agglomération rembourse mensuellement 50 % du coût de cet abonnement. Cette prestation est intégrée sur une ligne dédiée sur la fiche de paie. Avec ce Pass salarié, Nîmes Métropole fait également bénéficier ses Agents, de l'accès à l'ensemble du réseau de transports en commun Tango et au parking relais. Le dispositif s'applique également pour les abonnements SNCF et EDGARD.

le "Pass vélo PDE" : L'Agent qui est intéressé, avant de s'engager dans un "Pass vélo PDE", peut rencontrer un Agent du Service Développement Durable ; ce dernier lui donne les informations souhaitées ; il se rend ensuite à la DRH pour faire valider son PASS VELO en remettant son attestation d'assurance (Responsabilité civile) ; enfin, il se rapproche de la commande publique pour acquérir un pack sécurité: (gilet réflectorisant, casque, antivol, une paire de gants, plans permettant de visualiser les parcs existants). **Nîmes Métropole participe financièrement à l'acquisition du pack sécurité.**



III-1-2 | NÎMES MÉTROPOLE

TRANSDPOSE AU NIVEAU

FINANCIER SON

ENGAGEMENT EN MATIÈRE

DE DÉVELOPPEMENT

DURABLE

“Nîmes Métropole affiche avec le budget 2011, son énergie au service d'un développement harmonieux et durable de son territoire. Avec un Budget de 320 millions d'euros, en croissance de 67 millions d'euros par rapport à 2010, l'Agglomération peut réaliser ses objectifs : aménager, équiper son territoire, avec la construction de la Scène de Musiques Actuelles, la prise de compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, le Développement économique, l'habitat, les transports et la mise en œuvre des chantiers de l'Agenda 21. En 2011, l'effort d'investissement s'est élevé à 117 millions d'euros, pour concrétiser les décisions et choix politiques du Conseil Communautaire. La Communauté d'Agglomération a les moyens de préparer l'avenir, en introduisant de nouvelles priorités de Développement Durable, dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales et dans tous ses champs d'intervention.”

Michel Bazin

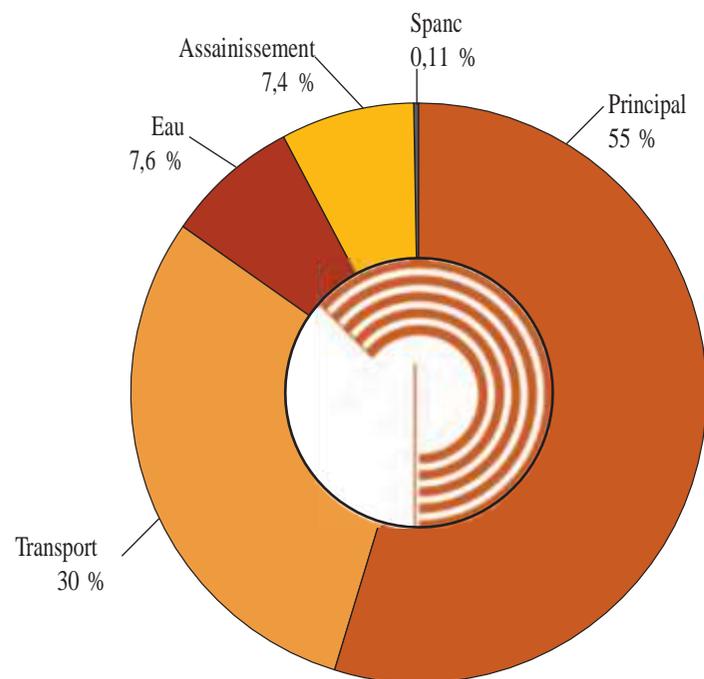
Vice-Président délégué aux Finances

Conseiller Municipal de Nîmes



BUDGETS CONSOLIDÉS

↳ BUDGETS CONSOLIDÉS 2011

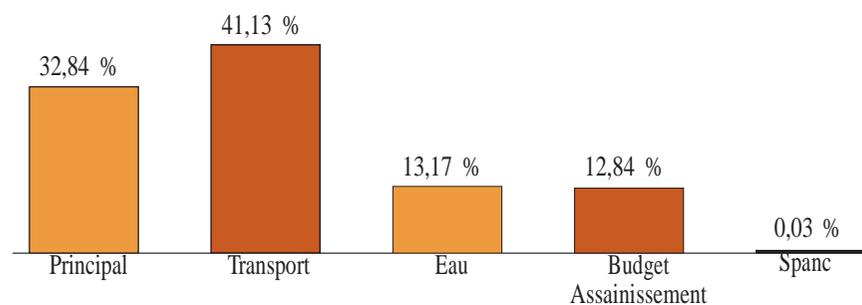


Budget principal : 176,18 M€
 Transports : 95,06 M€ Eau
 : 24,49 M€
 Assainissement : 23,67 M€
 Spanc : 0,35 M€

Total 2011 : 319 760 741 €

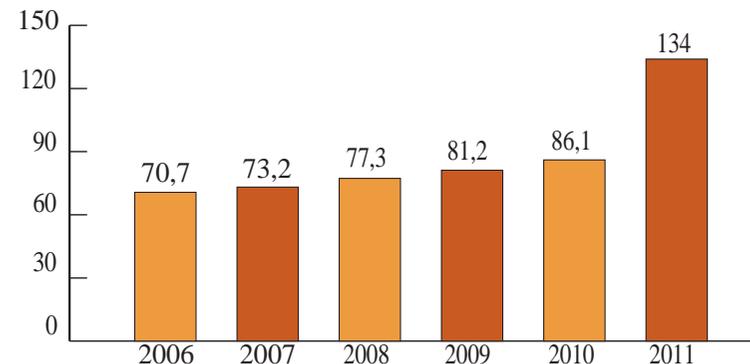
↳ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT GLOBAL DE L'AGGLOMÉRATION (117M€)

RÉPARTITION PAR BUDGET DES 117 M€ DE SECTION D'INVESTISSEMENT



BUDGET GÉNÉRAL

↳ LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (M€) (hors virement, y.c. charges financières)

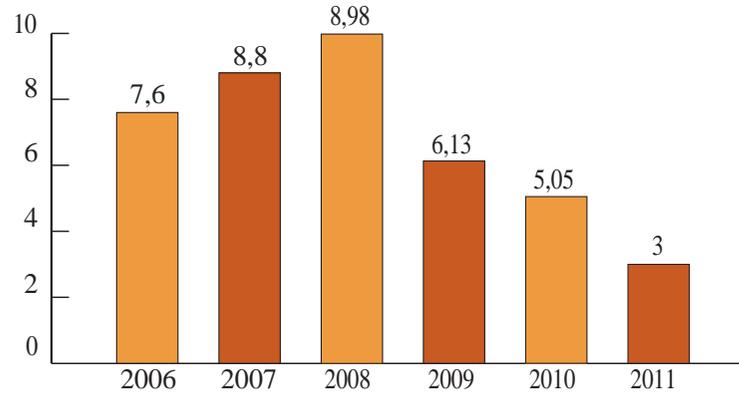


Une augmentation des charges de 50% imputable majoritairement à la prise de compétence OM (hors OM évolution du budget de fonctionnement de 10%)

PARTIE III : DE LA RESPONSABILITÉ vers l'exemplarité

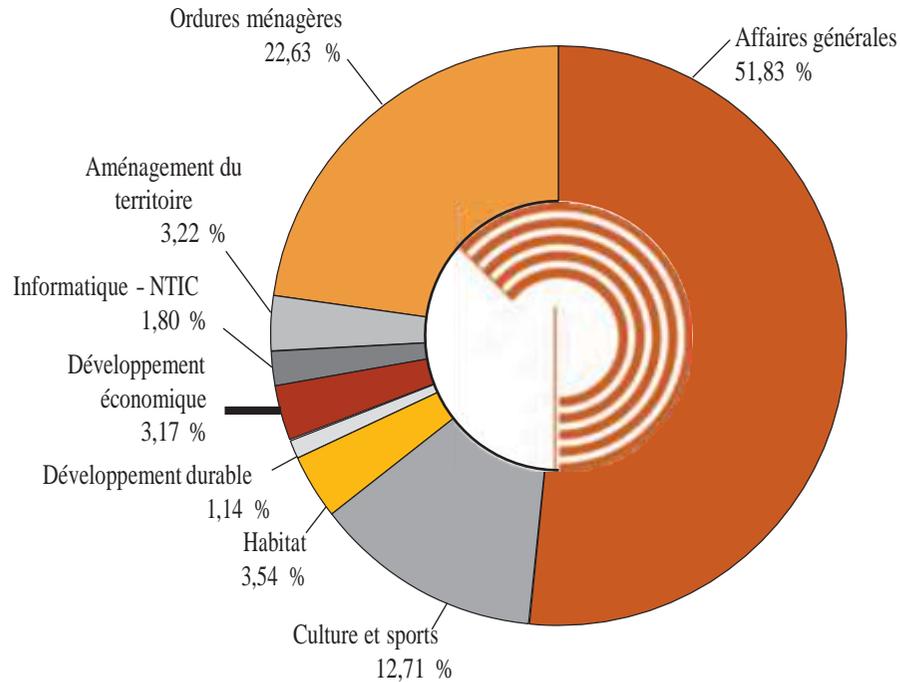
↳ L'ÉPARGNE BRUTE (M€) : l'indicateur déterminant de la capacité à investir à long terme

L'épargne brute prévisionnelle s'érode rapidement. Cette épargne représente, pour 2011, 3% des dépenses réelles de fonctionnement

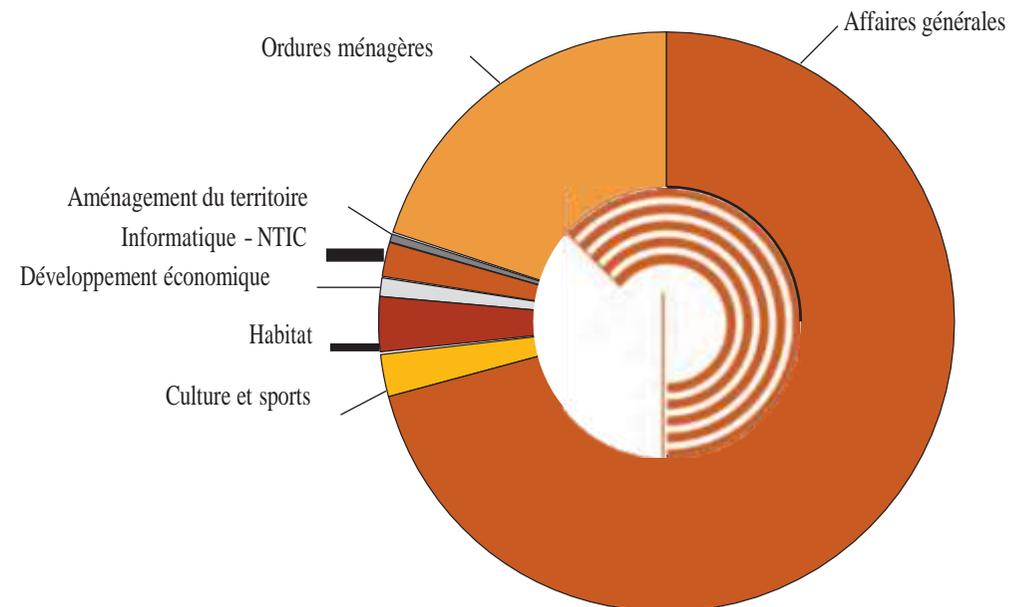


↳ LA RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

RÉPARTITION DES DÉPENSES BP 2011

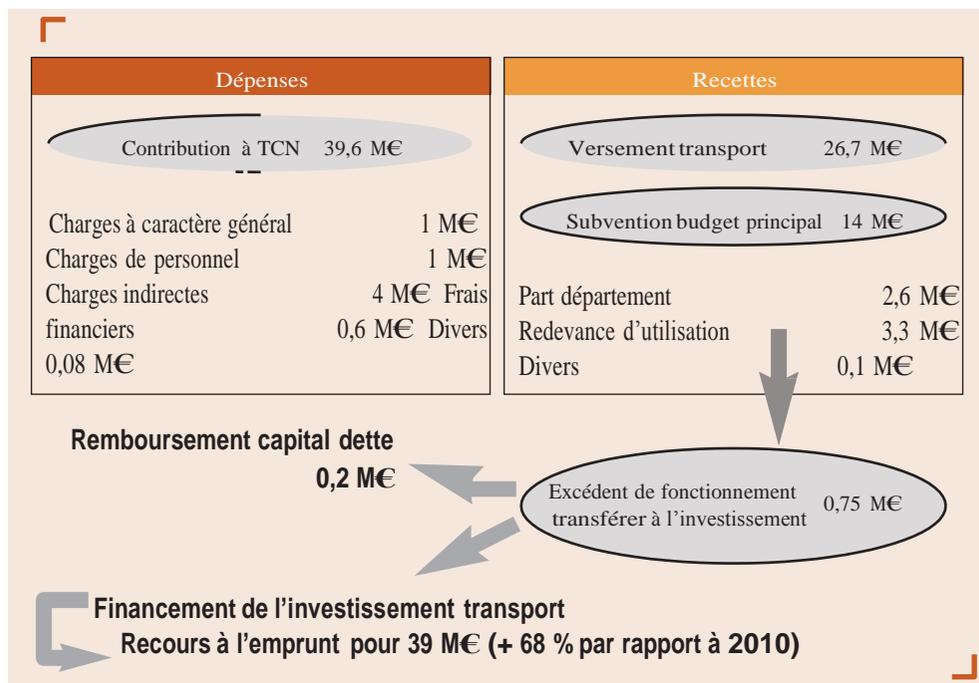


RÉPARTITION DES RECETTES



BUDGET TRANSPORTS

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (M€)
(hors virement, y.c. charges financières)



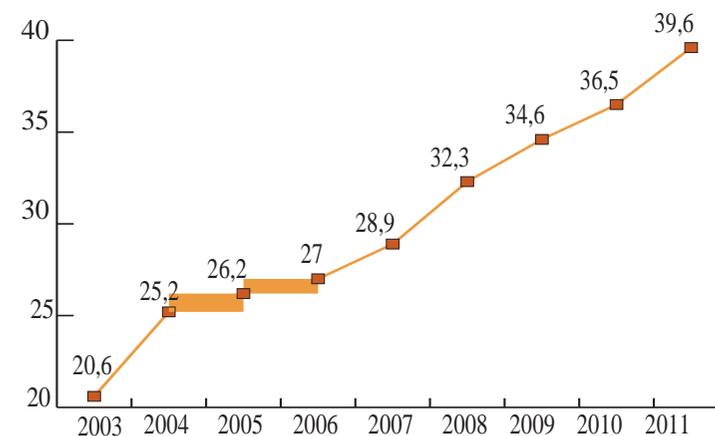
UN BUDGET EN NETTE PROGRESSION

	2010	2011	Evolution
Fonctionnement	41 492 134	46 713 034	12,58 %
Investissement	25 284 142	48 349 551	91,22 %
	66 778 286	95 062 585	42,36 %

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré :

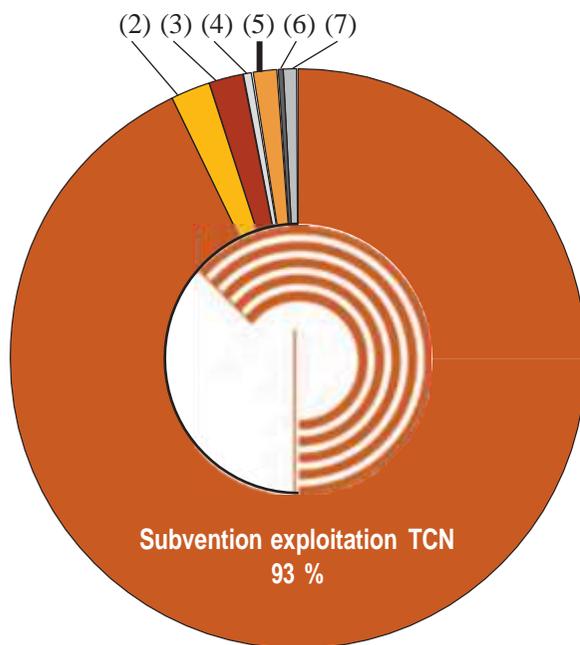
- une augmentation des dépenses de personnel liée au développement de l'activité (+7%)
- une augmentation des charges à caractère général liée au TCSP (commission d'indemnisation), à la préparation de la future DSP
- une évolution de la subvention à TCN (+ 8,58%)

EVOLUTION SUBVENTION TCN

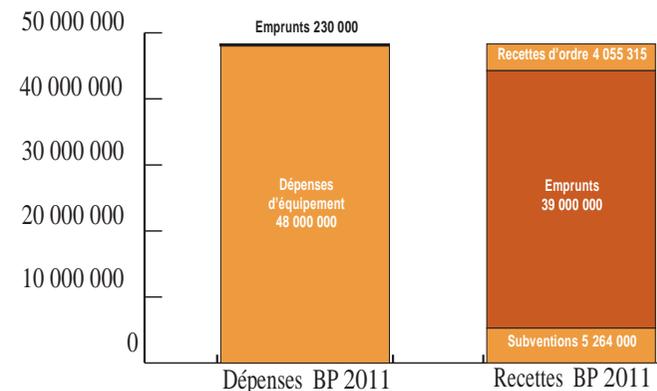


LA PART DE LA SUBVENTION
D'EXPLOITATION DANS
LES DÉPENSES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT BP
2011

- (1) Subvention exploitation TCN
- (2) Charges à caractère général
- (3) Personnel
- (4) Remboursement VT
- (5) Remboursement dette
- (6) Conventions
- (7) Autofinancement



EN L'INVESTISSEMENT

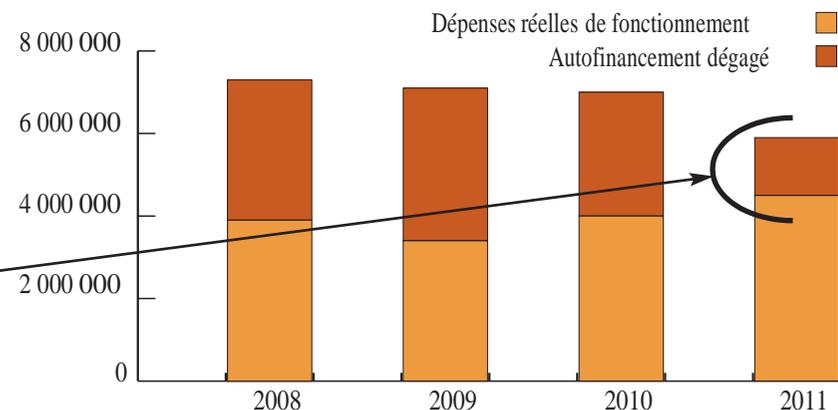


BUDGET DE L'EAU

UN BUDGET MAÎTRISÉ EN FONCTIONNEMENT AJUSTÉ EN INVESTISSEMENT

	2010	2011	Evolution
Fonctionnement	9 600 300	9 600 300	- 6,08 %
Investissement	30 712 835	30 712 835	- 49,60 %
Total	40 313 135	40 313 135	- 39,23 %

- Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 9%
- L'autofinancement dégagé diminue de 54% par rapport à 2010 à 1 243 630 €



UN AJUSTEMENT DES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX DEMANDES DES COMMUNES

Le budget est ajusté par rapport aux demandes des communes et aux consommations de 2010.

12 332 450 € sont consacrés :

- Aux études et travaux de construction des réservoirs
- Renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie, transport en commun et pluvial des communes ;
- Renouvellement des branchements en plomb
- Redéfinition des périmètres de protection
- Etudes diagnostiques des ouvrages



BUDGET ASSAINISSEMENT

UN BUDGET MAÎTRISÉ

	2010	2011	Evolution
Fonctionnement	8 741 710	8 582 400	- 1,82 %
Investissement	18 152 292	15 090 400	- 16,87 %
	26 894 002	23 672 800	- 11,98 %



- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement :**
Les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux consommations réelles de 2010.
Les charges de personnel progressent avec la prise en compte des recrutements après audit.
Les recettes liées à l'exploitation du service baissent de 10% par rapport au BP 2010.
- L'autofinancement dégagé diminue d'un peu plus de 15%.

UN AJUSTEMENT DES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX RÉALISATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Le budget est réajusté par rapport aux consommations de 2010 et aux demandes des communes.

11 286 000 € sont consacrés :

- Renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie, transport en commun et pluvial des communes ;
- Aux travaux de construction de stations d'épuration à Garons et Saint Gilles
- Diagnostic des réseaux
- Schéma directeur d'assainissement

	2010	2011	
Dépenses d'équipement	14 055 482	11 286 000	- 19,70 %
Emprunts	1 533 600	1 645 000	7,26 %
Dépenses d'ordre	2 563 210	2 159 400	- 15,75 %

	2010	2011	
Recettes d'équipement	3 296 000	1 754 400	- 46,77 %
Emprunts	7 272 304	6 570 560	- 9,65 %
Recettes d'ordre	7 583 988	6 765 440	- 10,79 %

	2010	2011	
Dépenses d'équipement	26 101 115	12 332 450	- 52,75 %
Emprunts	996 220	1 130 000	13,43 %
Dépenses d'ordre	3 615 500	2 017 257	18,30 %

	2010	2011	
Recettes d'équipement	5 376 000	2 948 257	- 45,00 %
Emprunts	16 840 114	6 600 563	- 60,00 %
Recettes d'ordre	8 496 721	5 930 887	- 4,05 %

BUDGET SPANC

LA FIN DES DIAGNOSTICS ET LE DÉMARRAGE DU CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

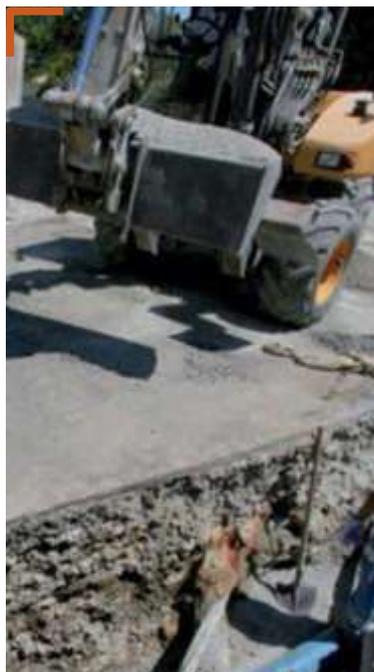
	2010	2011	Evolution
Fonctionnement	295 800	316 830	7,11 %
Investissement	34 600	31 420	- 9,19 %
	330 400	348 250	5,40 %

diagnostics des installations neuves et existantes.

En fonctionnement :

- Le SPANC poursuivra sa politique de contrôle et
- Le principal poste de dépense correspond aux charges de fonctionnement qui augmentent du fait du recrutement d'un contrôleur pour assurer le contrôle de bon fonctionnement en régie.

Les dépenses d'investissement sont principalement liées au logiciel de suivi des redevances 31 310 €.



III-1-3 | LE SERVICE DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES CONFORTE LA LIGNE DE CONDUITE ADOPTÉE DANS L'AGENDA 21

N Services communautaires, une démarche pragmatique

- “
îmes Métropole transforme son engagement en matière de Développement Durable, en mettant en œuvre à l'échelle des
et des actions concrètes. L'appropriation du concept de Développement Durable est un chantier largement culturel autant qu'il est technique. Il nécessite davantage de transversalité, la modification de certains comportements et une approche plus globale de chacune des actions menées. Le Service des Assemblées et Affaires Juridiques s'est engagé dans une démarche de Dématérialisation, étape incontournable de la stratégie de DD. L'un des enjeux de la Dématérialisation est certes, la contribution à la protection de l'environnement, mais elle présente bien d'autres bénéfices : réorganisation du travail, sécurisation des procédures, modernisation de l'Administration. La Dématérialisation est un préalable à de nouveaux services en direction des habitants de l'Agglomération, vers l'E-citoyenneté...”

Gilles Gadille

Vice-Président délégué à l'Administration Générale, Maire

de Cabrières





A / LE PÔLE ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE

Le Pôle "Assemblées" planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires et des séances aéroportuaires.

Les Missions traditionnelles

- Publication du Recueil des actes administratifs tous les trimestres, en application du CGCT.
- Constitution du registre des actes après chaque Conseil contenant les délibérations conservées au sein du service.
- Le Procès-verbal intégral est retranscrit aux fins de conservation dans le mois qui suit la tenue de l'Assemblée.

Le Pôle des Assemblées, pour la préparation des Conseils Communautaires, s'est engagé

dans une démarche de Dématérialisation, l'une des fiches-actions de l'Agenda 21.

Les missions du Service pour les Assemblées Aéroportuaires : réalisation des ordres du jour des Bureaux et Comité Syndicaux, centralisation et mise en forme des délibérations, constitution des dossiers papiers, reprographie, convocation des Elus et des Administratifs de chacune des collectivités composants les Bureaux et Comités Syndicaux, contrôle du quorum et gestion des pouvoirs et suppléances, gestion du bon déroulement des Assemblées, réalisation des délibérations définitives, PVS et PVI, dépôt en Préfecture des documents papiers.

Cinq Comités Syndicaux ont été organisés en 2011 : 34 Délibérations, 3 Décisions, 2 Arrêtés.

LA DÉMATÉRIALISATION INSCRIT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dématérialisation des assemblées, c'est :

- L'envoi dématérialisé des convocations aux Assemblées par le logiciel Ged Actes, avec accès aux délibérations à distance.
- L'installation d'outils informatiques (TBI, vidéoprojecteur), pour suivre la séance.
- Les Procès-verbaux des Commissions Permanentes et les Procès-verbaux sommaires des Conseils Communautaires sont adressés aux élus sur support électronique, ce dernier fait l'objet d'un affichage.
- Contrôle de légalité : envoi à la Préfecture par voie dématérialisée, lorsque cela est possible, de tous les actes réglementaires de Nîmes Métropole.
- Les Délibérations exécutoires sont mises en ligne sous l'extranet de Nîmes Métropole, pour consultation par tous les Elus communautaires et les Services de Nîmes Métropole.

Les missions liées à la dématérialisation :

- Simplification de l'organisation et de la tenue de la Commission Administrative par le logiciel Ged Actes.
- Réception progressive des délibérations dématérialisées par GED & MAT, au fur à mesure de la formation des services.
- Réalisation des Ordres du jour par le logiciel Ged Actes : numérotation automatique des Délibérations.
- Envoi dématérialisé des convocations des Commissions Permanentes et des Bureaux Communautaires.
- Envoi dématérialisé et sécurisé des convocations des Conseils Communautaires.
- Réalisation des projections pour les séances des Assemblées.
- Mise à disposition aux directions opérationnelles, de matériel permettant la tenue dématérialisée des Commissions Permanentes.

Le Service s'est impliqué pour l'étude et les tests sur l'évolution du logiciel en 2012.

Le premier Conseil Communautaire préparé totalement par Ged Actes, s'est déroulé en Mai : Conception des Délibérations, réalisation des Ordres du Jour et envoi des convocations.



Les bénéfices de la dématérialisation

- Travail collaboratif facilité entre les services et les “Assemblées”. Les services peuvent à partir de nimdem@at suivre leurs délibérations jusqu’au Conseil.
- Sécurisation des actes car ils ne sont regroupés maintenant à un seul endroit.
- Optimisation de l’organisation du travail.
- Gain de temps pour les services, y compris les “Assemblées” et dans l’application des procédures.
- Réalisation d’économies, au niveau de la consommation de papier ainsi que de l’affranchissement des dossiers ; sans la Dématérialisation, le Bureau Communautaire : 1000 pages x 60 dossiers = 60 000 pages, le Conseil Communautaire : 1000 pages x 121 dossiers = 121 000 pages **Le processus de Dématérialisation a permis d’économiser au moins 181 000 pages par session.**
Au niveau de l’affranchissement : 1 dossier de 1000 pages coute environ 6 € à l’affranchissement, **donc l’économie est de 846 €** par session.
- Une transparence accrue vis-à-vis du public, par l’installation d’un espace dédié, dans la salle du Conseil, avec projection de l’Ordre du Jour et des projets de Délibérations.

La Dématérialisation des procédures a été accueillie favorablement par les élus qui s’y sont rapidement adaptés.

Le développement de la dématérialisation

En 2012, le logiciel Ged Actes évoluera ; il intégrera la saisie des présences, des votes, la réalisation de la Délibération définitive, du PVS.

La publication des actes exécutoires dans l’extranet de Nîmes Métropole se fera automatiquement.

La Dématérialisation va s’étendre prochainement aux Décisions et aux Arrêtés.

B / LE PÔLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

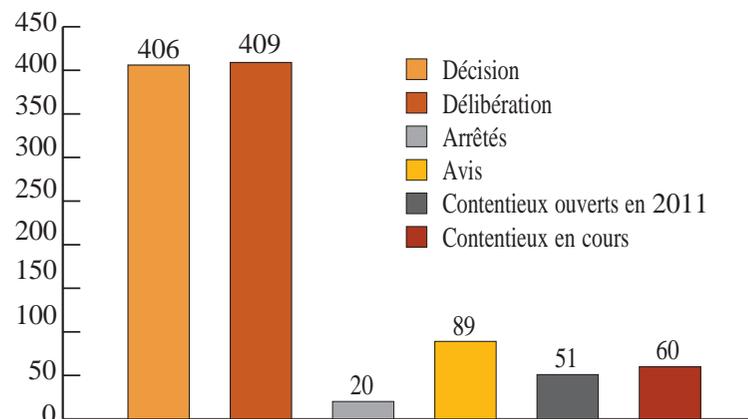
LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DU SERVICE

- Contentieux (administratif, judiciaire et spécialisé) : le service juridique a la charge de gérer les contentieux dans lesquels Nîmes Métropole est partie.
- Pré-contrôle de légalité des Délibérations et Décisions prises par Nîmes Métropole.
- Avis juridiques sur demandes formulées par les Services et les Elus.
- Mode Projet : assistance juridique en tant que contributeurs.

EN 2011 :

- Mutualisation des services juridiques de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole. (1 chef de service, 4 juristes, 1 assistante).
- Mise en marche du pré-contrôle de légalité dématérialisé, pour expertise et avis, via le logiciel “**NîmesDém@t**”.

ACTIVITÉS GLOBALES DU SERVICE JURIDIQUE



III-1-4 | COMMANDE PUBLIQUE : DES ACHATS RESPONSABLES

Les actions en faveur du Développement Durable mises en œuvre par la Direction de la Commande Publique consistent principalement dans la mise en place, dans les marchés publics, de critères de choix prenant en compte des impératifs de DD.

A titre d'exemple en 2011, le Marché de fournitures de bureau a été l'occasion de prendre en compte dans le critère "prix" les impacts potentiels de **l'achat de produits "verts"**. Le Devis Quantitatif Estimatif servant à l'étude comparative financière était composé à 80 % de produits standards et à 20 % de produits "verts".

Les services utilisateurs de ce Marché peuvent donc désormais, au choix, privilégier les commandes de produits "verts" par rapport aux produits standards.



La prise en compte d'impératifs de Développement Durable est aussi effective **au stade de la définition des besoins**, comme par exemple pour le Marché de produits de droguerie générale. Pour ce dernier, il a été défini dans le Bordereau des Prix Unitaires, des produits devant présenter obligatoirement un label écologique ; au préalable, le service s'est assuré que ces produits étaient communément proposés dans la version "écologique" par la majorité des fabricants, afin de permettre une juste concurrence entre les candidats.

III-1-5 | LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL INSCRIT SES ACTIONS DANS UNE DÉMARCHE LIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE LA COLLECTIVITÉ

UNE POSTURE ÉCO-RESPONSABLE

Dans sa démarche d'acteur public, éco-responsable, le SG a intégré en 2011, de manière systématique, aux cahiers des charges de ses Consultations et Marchés Publics, des critères ou clauses tenant compte des exigences liées au Développement Durable.

Il est ainsi demandé aux **entreprises soumissionnaires**, de transmettre **leur bilan carbone**, d'indiquer si elles s'inscrivent dans une démarche environnementale et si elles respectent les **normes environnementales et sociales** en vigueur.

Elles sont interrogées sur leur choix d'utilisation de produits et **fournitures certifiés ou labellisés "verts"** et, pour les Marchés de travaux, leur capacité à **valoriser leurs déchets**.

En ce qui concerne le Marché de location et d'achat de véhicules du pool communautaire, le Secrétariat Général a inscrit au titre des critères de sélection, le **rejet des émissions de CO²**, qu'il souhaite inférieur à 130 g/km et la possibilité d'obtenir une prime écologique.

Pour le Marché relatif à la livraison de repas froids : **le recours aux filières courtes**, l'utilisation de mets frais, de saison et issus de l'agriculture biologique ou de l'agriculture raisonnée, l'emballage, la vaisselle et les serviettes fabriqués autant que possible avec des produits recyclés et respectueux de l'environnement.



UNE PLATEFORME DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES COMMUNES MEMBRES

Sur un plan administratif, 2011 a vu naître une plateforme administrative spécifique de conseil et d'assistance technique aux communes dans les domaines fonctionnels compris au sens large : Administration générale, Commande Publique, Finances... **Cette plateforme, portée par le Secrétariat général, a permis notamment de réaliser des groupements de commandes communautaire et également au sein des services communautaires.**

Les consultations pour les fournitures de papier reprographie et petites fournitures de bureau, les équipements et uniformes de Police Municipale, ainsi que les vêtements de travail, ont elles aussi intégré des critères ou clauses tenant compte des exigences liées au Développement Durable.

Ainsi, pour le Marché fournitures de bureau et de papier, il a été intégré au BPU, une demande de produits recyclés et du papier reprographie 75g en remplacement du 80g précédemment livré. La rationalisation des commandes et des livraisons a également été intégrée à la consultation.



SUR UN PLAN TECHNIQUE : DES EXIGENCES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est demandé aux prestataires soumissionnaires des Marchés de maintenance techniques des locaux communautaires, des propositions de techniques, technologies ou d'améliorations permettant **la réalisation d'économies d'énergie**, afin d'optimiser à terme, la gestion des bâtiments.

Le SG a lancé en fin d'année une consultation pour remplacer les ascenseurs de l'Hôtel communautaire. Dans ce cadre, il a souhaité la mise en place d'un système d'entraînement dit régénératif qui propose **des performances en termes de consommation électrique et d'économies d'énergie.**

Il permet également d'intégrer d'ores et déjà des réponses aux impératifs imposés par le décret 2004-964 et qui doivent être mises en œuvre dès le 3 juillet 2018.

En ce qui concerne la flotte automobile communautaire, il a été décidé de poursuivre

la rationalisation de l'utilisation des véhicules communautaires grâce à un pool général géré à l'aide d'un automate qui a permis une diminution du nombre de véhicules. Nîmes Métropole a fait le choix **d'acquérir des véhicules de petites cylindrées** répondant aux normes de pollution actuelles, ce qui a permis l'octroi d'aides gouvernementales. Sur un plan plus général, la gestion globale et l'entretien des véhicules du pool doit permettre une réduction des consommations en carburant.

Le Secrétariat Général a également ciblé les actions engagées sur le domaine communautaire de VALLONGUE telles que la mise à la norme du système d'assainissement du Mas principal et, l'inscription d'un sous critère technique d'évaluation relatif aux mesures prises par les entreprises dans le cadre du Développement Durable, dans la consultation relative à l'élargissement de l'allée cavalière du domaine.

III-1-6 | LES SYSTÈMES D'INFORMATION ACCOMPAGNENT LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Levier d'innovation, vecteur de communication et outil de bonne gestion, les Systèmes d'Information sont un des moyens de la Collectivité pour relever le défi du Développement Durable. En se structurant, en refondant son architecture, en ayant une approche globale des enjeux métiers, les Systèmes d'information, épine dorsale de la Communauté d'Agglomération, fédèrent ses ressources autour d'objectifs communs et traduisent les orientations politiques en services novateurs et efficaces. La DSI accompagne la conduite du changement, en se positionnant dans l'anticipation des besoins de la Collectivité.



LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DSI

L'aménagement numérique du territoire, afin de lutter contre la fracture numérique et de faire émerger de nouveaux services, vecteurs de développement économique (accès très haut débit dans les ZAE, favoriser l'arrivée d'opérateurs télécom, cloud et hébergements, ...) et de bien être pour la population (télémédecine, éducation numérique, domotique, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, e-Administration, ...).

- La conception, la mise en œuvre et le déploiement d'un Système d'Information durable, permettant d'optimiser l'action des communes de Nîmes Métropole au service de ses habitants, un SI efficient, levier de la modernisation de l'Administration, pour garantir des prestations de qualité.

LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION INFORMATIQUE : MIEUX ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS FONCTIONNELLES

La réorganisation de la Direction des Systèmes d'Information a pour objectifs :

- L'amélioration et le soutien à la démarche de modernisation.
- L'amélioration des méthodes de travail.
- L'amélioration de l'efficacité du Service et l'optimisation de la qualité du service rendu.
- Le soutien au déploiement de la Démarche Projet, afin **d'accompagner les directions fonctionnelles dans la réalisation des différents programmes du Mandat.**

Les utilisateurs, dans les différents Services de la Communauté d'Agglomération se sont appropriés les outils informatiques ; ils sont montés en compétences et leur niveau d'exigence a fortement évolué.



Afin de répondre à ces enjeux la nouvelle organisation découpe la Direction en trois centres :

- **Le centre de service** : sa mission est de faire fonctionner le Système d'information. Il assure le soutien et la gestion des demandes utilisateur. Il organise les dotations les audits et les achats de matériel. Il veille au bon fonctionnement de tous les composants du SI et déclenche et suit les interventions en cas de défaillance. Ses objectifs principaux sont : la satisfaction des utilisateurs, la qualité de service du SI, la réactivité et l'efficacité des interventions.
- **Le centre de projet** : ses missions principales sont l'assistance aux maîtrises d'ouvrage (commanditaires et CPU), et la mise en œuvre les projets du Système d'Information en qualité de chefs de projet d'œuvre (CPO). Il assure le suivi et le pilotage des projets d'infrastructure, des projets de SI (informatique) et d'intégration.
Ses objectifs principaux sont : la Réussite des projets (coûts, délais, qualité), les transferts des projets aux activités récurrentes, la satisfaction des Maîtres d'Ouvrages.
- **Le pilotage stratégique de la Direction** : les objectifs sont de définir la stratégie et les plans de gouvernance du SI, le suivi administratif et financier et le management de la Direction.

UNE INFORMATIQUE VERTUEUSE AVEC LA REFORTE DE L'ARCHITECTURE TECHNIQUE

Dans le cadre du programme "EcoTIC", Nîmes Métropole inscrit la performance informatique dans le Développement Durable. Le programme EcoTIC, comme Ecoute, Economies et Ecologie, consiste à mettre en place une infrastructure centralisée, le **Cloud Computing**, pour l'ensemble des besoins

fonctionnels de la Collectivité mais aussi des communes membres. Cette architecture centralisée permet de délivrer un très haut niveau de service et s'inscrit dans une logique de Développement Durable ; c'est également une action pilote de l'Agenda 21.

Les outils informatiques classiques ont été remplacés par des équipements plus légers, **les clients légers**, et des serveurs virtualisés. Il s'agit de déployer une informatique durable, permettant de réduire les consommations énergétiques, d'allonger la durée de vie des matériels, de réduire les coûts d'achat et de maintenance et d'améliorer globalement la qualité de service du Système d'Information.

En 2011, la mise en exploitation par Nîmes Métropole, du Cloud communautaire, première en France pour une Collectivité publique, offre de nombreuses possibilités d'actions au regard du DD : amélioration du confort de travail des Agents, du recyclage, sensibilisation des Agents aux gestes éco-citoyens, base d'une généralisation des achats responsables, télétravail, vidéo et téléconférences, gestion des équipements et des bâtiments à distance...

Le Cloud réduit sensiblement l'empreinte environnementale de la Communauté d'Agglomération, notamment l'émission de CO2.

Il a aussi permis en 2011 de **mutualiser la DSI auprès d'une première vague de communes**, Générac, Bouillargues, La Calmette, leur permettant de réduire leurs coûts de fonctionnement, tout en améliorant le service rendu. D'autres mutualisations sont envisagées en 2012.

La mutualisation des Agents de la DSI auprès des communes de l'Agglomération qui le souhaitent permet de mettre en œuvre concrètement les services proposés dans un "catalogue" de services. Chaque commune peut ainsi souscrire



a une offre graduelle et cohérente, en réponse à ses besoins, et à des coûts particulièrement compétitifs.

Le programme Eco TIC constitue le socle d'infrastructure qui permet de soutenir le développement de la modernisation de l'Administration de la Communauté d'Agglomération, notamment par le déploiement de l'e-Administration.

MODERNISER ET INFORMATISER LES MÉTIERS DE LA COLLECTIVITÉ

Réduire la multiplicité des systèmes : réduire les coûts d'usage et faciliter la transversalité

La DSI a engagé une **réurbanisation** du Système d'Information, en choisissant des infrastructures qui garantissent la cohésion et la durabilité du SI.

Dans le domaine logiciel, les composants libres et Open Source ont été privilégiés et déployés de 2010 à 2011. Ils garantissent ouverture, pérennité et qualité : nouvelle messagerie **ZIMBRA**, **GLPI** (outil de gestion des interventions informatiques dans les Services de la Communauté d'Agglomération), **OPEN OFFICE** (pour la bureautique)... **Une architecture cloudisée** (centre technique des différents domaines fonctionnels de la Communauté d'Agglomération), **le SaaS** (le logiciel en tant que service ou Soft-ware as a service), la GED (La GED offre 3 usages : **stockage** : archives courantes, **traitement collaboratif** des documents numériques : processus workflow, **portail** : partage de documents dématérialisés par public ciblé), **les espaces SHARE**, sont des choix technologiques innovants.

Ils garantissent une **Administration Numérique efficiente et fédérée** autour du succès des projets et des réalisations de la Collectivité.

Faire évoluer les services de la communauté d'agglomération pour s'aligner sur ses objectifs et ses ambitions

La DSI participe à la refonte des processus métiers qui, de leur côté, doivent intégrer l'usage de nouveaux outils et les résultats qu'ils fournissent.

En 2011, le périmètre des outils informatiques en place a été augmenté

et de nouveaux métiers seront informatisés en 2012. Suite au transfert de la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, un outil de gestion des demandes des usagers sera déployé.

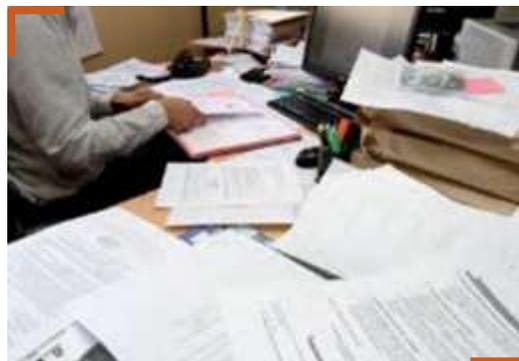
Les demandes de déclaration de travaux pour les réseaux, ont été informatisées.

Le SI Direction de l'Eau et de l'Assainissement est en cours de refonte pour déployer en 2012, une seule suite logicielle intégrée et interfacée, afin de rassembler et de traiter l'ensemble des démarches de paiement et des demandes de prestations.

Nîmes Métropole dispose à présent d'un socle matériel informatique, rationalisé et durable, pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.



III-2 | Nîmes Métropole vers l'exemplarité : une Administration moderne et apprenante pour concrétiser ses ambitions de Développement Durable



“Penser globalement - agir localement” - Une idée simple, bien résumée par une formule désormais célèbre qui rappelle que toute ambition de Développement Durable au niveau international doit être suivie d’actions concrètes au niveau local...

Nîmes Métropole est un vecteur et un acteur de premier plan du Développement Durable.

Partant du principe que le Développement Durable implique de penser et d’agir dans le cadre d’un nouveau modèle de développement territorial, un changement culturel s’impose aussi, dans un premier temps en interne, pour atteindre l’objectif d’exemplarité ; en effet, le Développement Durable “s’attaque” bel et bien à tous les aspects, ou presque, de la vie de la Collectivité...

Caractérisée par un renouvellement du mode de gouvernance, la recherche de solutions alternatives, ce changement culturel est pour les Agents de la Collectivité, une marche volontaire vers la culture d’apprenance, qui développe l’autonomie, le partage, l’expérimentation, l’innovation.

La démarche de performance, instaurée par la LOLF, qui fait passer l’État d’une logique de moyens à une logique de résultat est la voie à suivre pour la Communauté d’Agglomération : la mutualisation, le Mode Projet, l’évaluation continue, servent la performance de son Administration.

Stimuler l’intelligence individuelle et collective permet de se mobiliser autour d’une vision du futur suffisamment

partagée pour en assurer la cohérence et le succès. Développer la transversalité dans le travail, mais aussi dans la prise de décision garantit le partage et la capitalisation des savoirs et des savoir-faire.

De nouveaux outils collaboratifs renforcent la cohérence de l’action des Services, grâce à un sens partagé de l’action et des missions. Le Mode Projet et des outils de coaching interne apportent des réponses aux questions relatives au management des équipes et des projets.

Les Services de Nîmes Métropole portent l’ambition d’une Agglomération durable, ce qui exige davantage d’exemplarité pour porter la responsabilité d’un avenir meilleur, avec tous ses habitants.

III-2-1 | LA PERFORMANCE EST UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

A / LA MUTUALISATION EST PORTEUSE D'EFFICACITÉ : ELLE RENFORCE L'EXPERTISE AU SERVICE DES PROJETS DE LA COMMUNAUTÉ

La Mutualisation des Services s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres. Elle présuppose la mise en place de modes de gestion nouveaux entre collectivités, notamment managériaux et financiers.

Pour Nîmes Métropole, le processus de Mutualisation qui a démarré en 2006, est porteur **d'efficacité, d'efficience, d'économies d'échelle, de synergies et de simplification des organigrammes.**

La Mutualisation est un plus pour les Agents Territoriaux. Elle permet de renforcer l'efficience de l'Administration, en décloisonnant les services et d'allouer les Ressources Humaines, là où elles sont le plus nécessaires.

La Loi de réforme des Collectivités Territoriales sécurise les pratiques de mutualisation et les encourage. **Les Communautés d'Agglomération sont tenues, à partir de 2014, de réaliser avec leurs communes membres un Schéma Directeur de Mutualisation des Services, à mettre en œuvre durant la prochaine mandature.**



LES FINALITÉS DE LA MUTUALISATION :

- **Lutter contre l'éparpillement et la dilution des moyens** de fonctionnement des collectivités locales.
- Favoriser un fonctionnement optimal des collectivités, condition sine qua non d'un **service public de qualité.**

En 2011, le Conseil Communautaire a adopté son premier **Schéma Directeur de la Mutualisation** (2011⇒2014). C'est une marque de volontarisme en lui-même, car il anticipe l'obligation légale d'établissement en 2014.

UN CONTENU TRÈS AMBITIEUX

- Outre la poursuite de la mise à disposition partielle des services supports, il prévoit la mise en commun des principales directions fonctionnelles de Nîmes Métropole avec la Ville de Nîmes...et l'expérimentation de l'élargissement de cette mise en commun aux autres communes, sur le champ de la fonction informatique. **Cette rationalisation et cette fédéralisation des moyens amènent inexorablement à expérimenter un mode de gouvernance mutualisée. Ce dernier (de la souveraineté au Fédéralisme...) permet le partage du pouvoir de décision, pour les Systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération, sans transfert de compétence...**
- Il prévoit l'imputation des parts communales de ces mises en commun sur les Attributions de Compensation des communes, pour influencer positivement le calcul de la DGF de l'EPCI dans les prochaines années. Ce geste symbolique, accepté sans faille par les communes, témoigne de la maturation de l'intérêt communautaire.

UN DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE DÈS L'ANNÉE D'ADOPTION

- Mise à disposition partielle du Service Courrier de la Ville de Nîmes. Cette décision de mise en commun des moyens préfigure un projet de modernisation du traitement et de la distribution du courrier qui devrait poursuivre en 2012, le programme de Dématérialisation engagé par la Communauté d'Agglomération.
- Mise à disposition partielle des Services Foncier, Patrimoine et Assurances de la Ville de Nîmes. Précipitée par les besoins identifiés des projets de construction de STEP, la Mutualisation de cet ensemble cohérent, adoptée en 2011, sera opérationnelle en 2012.
 - Mise en commun du Service Juridique de Nîmes Métropole avec la ville-centre.
- Mise en commun de la DSI de Nîmes Métropole, avec les villes de La Calmette, Bouillargues et Générac, autour des projets de vidéosurveillance des communes. C'est une première concrétisation de la mise à disposition d'une Direction experte étendue à d'autres communes que la ville-centre. C'est une Fiche-Action de l'Agenda 21.

B / LE MODE PROJET RENFORCE LA QUALITÉ DU PILOTAGE

Progressivement, le Mode Projet s'ancre dans la culture interne de la Collectivité. Au-delà d'une pratique managériale, où transversalité, mobilisation active de tous les contributeurs et résultat, sont les maîtres mots, le travail en Mode Projet permet de structurer les différentes étapes des projets de l'Agglomération, de leur conception à leur réalisation.

Le travail en Mode Projet permet de rassembler les compétences utiles au sein de la Collectivité, pour porter et suivre les projets, de manière à ce que les objectifs définis soient atteints. **Il renforce la qualité de pilotage et donc de résultat des projets par la méthode.**

Le Mode Projet permet aussi d'associer les compétences en interne et de transcender le sacro-saint mode hiérarchique, sans remettre en cause son efficacité...

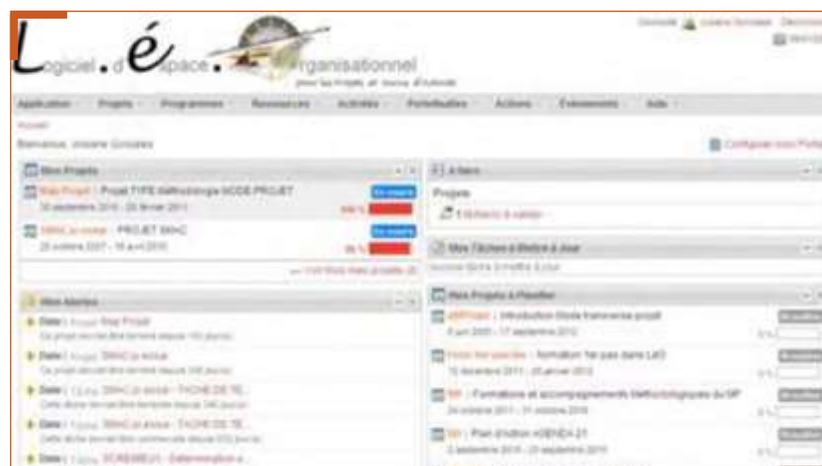
TRAVAILLER EN MODE PROJET NÉCESSITE DES OUTILS ADAPTÉS

Nîmes Métropole gère ses projets sous "LEO". Cet outil informatique a été déployé pour piloter les projets de manière transversale, laissant une large place au travail collaboratif : remontée automatique des informations, mise à disposition des vues de synthèse et des indicateurs nécessaires, alertes et traçabilité permettant au Chef de Projet, un pilotage opérationnel et réactif. **Les objectifs entre les acteurs projet sont partagés.**

Des livrables, à savoir les incontournables objectifs intermédiaires à atteindre et les missions à accomplir permettent de ne pas "sauter les obstacles" ; ils jalonnent méthodiquement le Projet.

LEO EST AUSSI UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE SUIVI, VIA UN ESPACE COLLABORATIF :

- **Pour fédérer au quotidien tous les acteurs des équipes projet**, sur un référentiel commun (langage commun, outils communs), accessible de façon sécurisée de tout lieu du projet, tout au long du projet, avec des droits d'accès différents selon les profils (confidentialité).
- **Pour permettre de produire**, stocker, gérer, partager, communiquer au quotidien l'information et les travaux.





- Pour anticiper et maîtriser les risques.
- Pour coordonner et aligner sur des objectifs communs plusieurs équipes projet venant de plusieurs départements/sites.
- Pour maîtriser un très fort volume d'informations sur une très longue durée.
- Pour faire fonctionner efficacement et au bon moment des instances de pilotage.

LEO permet de mettre en application de meilleures pratiques au sein de la Communauté d'Agglomération. Il favorise l'émergence du processus collaboratif, un collaboratif indispensable pour soutenir le travail dans la transversalité, rendant l'Administration plus performante au service des habitants de l'Agglomération.

La démarche collaborative et le partage d'une culture commune sont renforcés grâce à un **espace SHARE** (espace collaboratif).

LEO et les autres espaces collaboratifs déployés par la DSI, transforment en profondeur le travail de la Collectivité : plus de transparence et de fluidité des échanges, fondamentaux du partage d'une culture commune, au service de la réussite des projets et pour garantir la qualité du Service Public.



C / DES OUTILS DE COACHING INTERNE AU SERVICE DES PROJETS ET AU CŒUR DU CHANGEMENT

Le coaching est l'accompagnement "d'une personne ou d'une équipe, dans un cadre contractuel, pour lui permettre de mettre en œuvre ses capacités, d'atteindre les objectifs fixés et de donner forme et corps à ses projets ou besoins".

Le coaching s'ancre progressivement dans "les habitudes" des Collectivités Territoriales. **C'est un outil qui trouve sa place dans l'accompagnement d'un système hiérarchique croisé avec un management transversal.**

Pourquoi le coaching ? Le Mode Projet structure le déroulement des projets et apporte des outils en feed back ; **le côté humain du management** demande par ailleurs, un accompagnement et des outils adaptés, pour compléter et assainir les changements que cela implique. Les projets ou problèmes professionnels, sont démêlés, décortiqués et l'architecture de la solution s'organise avec des outils basés sur un déroulé logique et une recherche de solutions.

Des questionnements aidants permettent aux accompagnés de trouver leurs ressources et de bâtir des solutions, de revoir leur organisation avec leurs propres réponses.

Au sein de Nîmes Métropole, quelques actions s'appuient sur les outils de coaching et sont testés en expérimentiel. La mise en place de ces outils augurent un changement durable, vers de nouvelles pratiques plus adaptées à des échanges de transversalités et/ou participatifs.

Le coaching est une nouvelle voie de structuration en interne, aux côtés de la formation à la conduite de projet, pour **mobiliser durablement les hommes et les équipes**, et les

accompagner dans leur progression, voire dans leur parcours professionnel.

Ces outils appropriés à la gestion de projet organisationnelle permettent d'intégrer les moments forts du Mode Projet : au "bon moment" en fonction des objectifs stratégiques, de la "bonne façon" pour atteindre les résultats escomptés, avec les "bonnes ressources" critiques assignées aux projets appropriés. Une gestion de projet organisationnelle renforcée qui permet de normaliser et de **mettre en application les meilleures pratiques** au sein de la Collectivité, tout en **améliorant de façon continue**, les processus corporatifs et propres aux différentes entités.



D / L'EVALUATION "QUANTITATIVE, QUALITATIVE, ET PARTICIPATIVE", AU SERVICE DE LA PERFORMANCE



L'évaluation est levier d'amélioration de la qualité des actions publiques. Les finalités de l'évaluation sont de **maîtriser les informations nécessaires à l'amélioration continue des pratiques, de faciliter la compréhension des enjeux, de favoriser la transparence de la décision et de la communication.**

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, l'Evaluation trouve progressivement sa place, dans un environnement structuré de préparation de la décision publique, et dans un réseau d'acteurs à convaincre. "La compétence" Evaluation est rattachée à la DG Modernisation.

L'Evaluation doit permettre une amélioration des politiques de Nîmes Métropole, et ainsi contribuer à développer plus efficacement le territoire, au service de ses habitants.

Aussi, La Communauté d'Agglomération souhaite se lancer dans une démarche volontariste d'évaluation de ses interventions.

Un pré-requis et une étape importante : l'adaptation des Systèmes d'Information, en optimisant leur architecture au service de la mise en place d'un pilotage et d'un traitement efficaces du travail des Services de la Communauté d'Agglomération.

LES FINALITÉS :

- Accroître la réactivité, car le résultat des mesures de performance est mis rapidement et sous une forme attractive à disposition des utilisateurs, avec les Espaces Collaboratifs.
- Généraliser les bonnes pratiques.
- Asseoir la performance des Services en faisant évoluer les méthodes de travail.
- Dématérialiser.
- Améliorer la diffusion de l'information au sein de la Collectivité : **la Communication Interne** permet d'instaurer de nouveaux modes de communication entre les Agents, avec un Intranet qui permet un accès à des bases de données accessibles aux utilisateurs. En 2011, la modernisation et la refonte de l'Intranet, vers un Portail collaboratif, ont permis de fédérer les Agents : "un espace personnel" et des démarches dématérialisées, des outils-métiers et collaboratifs, la présentation de la démarche Agenda 21, le Mode Projet, des actualités-métiers... En 2012, le Pôle Communication Interne prendra en main, le chantier de refonte de l'Extranet, afin de faciliter et de **développer le mode de travail transversal entre élus communautaires.** La Communication Interne a pour mission stratégique de renforcer l'efficacité et le développement de la Collectivité.

Différentes pistes de réflexion autour de la mise en place de l'Evaluation, sont en cours...

L'Evaluation porte aujourd'hui, en matière de Développement Durable, à travers la démarche Agenda 21 : processus participatif au sein du Conseil de Développement Durable. **(Partie III/2-3)**

III-2-2 | DES MODES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX : UNE ADMINISTRATION OUVERTE ET RICHE DU PARTAGE DE SES COMPÉTENCES

A / LES OUTILS COLLABORATIFS RENFORCENT LE PROCESSUS PARTICIPATIF

La DSI Met en œuvre des solutions techniques pour faciliter la transversalité et la fluidité des échanges :

- **Accéder à “son bureau”** de n'importe quel poste informatique est possible pour tous les Agents de la Collectivité grâce au **tunnel VPN SSL**. Il est ainsi possible de se connecter au réseau de la Collectivité en toutes circonstances, par exemple, pour gérer les problèmes à distance, en cas de crise.
- Près de **30 espaces collaboratifs** fonctionnent au sein de la Communauté d'Agglomération ; le dernier mis en place au troisième trimestre 2011, est utilisé par le Club des Juristes de la Collectivité.

B / GED&MAT ET LA DÉMATÉRIALISATION : “SOYONS ÉCO-RESPONSABLES, DÉMATÉRIALISONS”



MODERNITÉ, PROXIMITÉ, BONNES PRATIQUES

Ces valeurs sont véhiculées par la Dématérialisation. Elle permet de nouveaux services et simplifie la vie quotidienne, en interne, des agents et des élus communautaires, en externe, des usagers : travail collaboratif, gestion de prestations en ligne, transmission de documents, suivi des procédures... La Dématérialisation concourt aussi au décloisonnement des Services et à un meilleur partage de l'information. **Pour “dématérialiser”, métiers et techniques sont indissociables.** Nîmes Métropole, entre 2009 et 2010, a mis en place une démarche de Dématérialisation en interne, première étape qui a abouti à un gain d'efficacité et de réactivité pour les Services.

Il s'agissait aussi de sécuriser les procédures (grâce au suivi des versions, la traçabilité des parapheurs, la signature électronique), de simplifier et de sécuriser le classement et l'archivage des documents et de faire monter en compétence l'Administration et les élus communautaires sur les outils de Dématérialisation.

C'est un projet transversal et fédérateur.

Suivra une **seconde étape de Dématérialisation** au service de l'utilisateur, pour plus de confort et une meilleure qualité de service, avec la mise en place de nouveaux e-services, dans le cadre du **déploiement d'une e-Administration efficace.**

UN LOGICIEL INNOVANT

Pour répondre à ces objectifs, Nîmes Métropole a fait le choix de l'innovation, en développant un outil transversal permettant de **traiter les fonctionnalités partagées par tous les métiers**, un outil commun pour tous les types de documents : actes réglementaires, documents internes, courriers, factures... C'est GFI qui a développé, en partenariat avec Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes, le logiciel "NîmesDém@t", outil innovant, élaboré sur une GED transversale, qui n'existait pas sur le marché.

LES PÉRIMÈTRES DE LA DÉMATÉRIALISATION 2011, LES PERSPECTIVES 2012

En 2011, les Délibérations, de leur conception à leur télétransmission, ont été dématérialisées.

En 2012, le périmètre de Dématérialisation s'étendra à la signature électronique, au classement et à la recherche en GED pour les Délibérations.

La GED offre trois usages : 1-Stockage : archives courantes, 2-Traitement collaboratif des documents numériques : processus workflow, 3-Portail : partage de documents dématérialisés par public ciblé.

Pour les autres périmètres documentaires, la Dématérialisation concernera les Arrêtés, ceux intégrés aux registres des Assemblées, puis progressivement les autres, ainsi que les formulaires internes et le courrier...



LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA DÉMATÉRIALISATION

1/Environnemental : économie de papier et réduction des déplacements ; en 2012, on ne transportera plus aucune Délibération.

2/Social : Nîmes Métropole s'est appropriée la culture du travail en mode collaboratif au travers de l'outil "NîmesDém@t", fédérant les utilisateurs autour de la culture du Développement Durable : gain de temps, travail en équipe, adoption de nouveaux comportements, enrichissement de la décision...

En 2011, 440 Agents (Communauté d'Agglomération et Ville de Nîmes) ont été formés ; en 2012, la formation se poursuivra et s'achèvera. Elle concernera une quarantaine d'Agents.

Dans le cadre de cette formation, une démarche qualité est menée, avec un questionnaire remis aux agents. Un taux de satisfaction élevé sur la formation, pédagogie des supports et applicabilité, acquisition des compétences et sur l'outil lui-même, est affichable.

3/Economique : on travaille mieux, plus vite et de manière plus efficace ; on a reclarifié les procédures.

Fédérer les Agents de la Collectivité autour de la valeur Développement Durable, en contribuant à l'amélioration des conditions de travail, grâce à une architecture technique et logicielle performante, en lien avec les exigences Métiers, est un des objectifs internes de la démarche de Dématérialisation, portée par la DGA Modernisation & Evaluation, et en son sein, la DSI.



III-2-3 | PARTAGER ET RENDRE COMPTE, MAIS AUSSI SENSIBILISER ET MOBILISER SONT DES OBJECTIFS DU PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'AGENDA 21

Le principe d'amélioration continue est une **Fiche-Action de l'Agenda 21**.

UN PRINCIPE FONDATEUR D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'Agenda 21 de Nîmes Metropole, démarche territoriale de Développement Durable a pour fondement majeur le principe de l'amélioration continue.

Outil d'aide à la décision et au développement, l'Agenda 21 est un document de référence auquel il convient de se reporter, en amont de toute intervention, afin de s'assurer, de façon permanente, que les principes du Développement Durable sont systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre des différentes politiques et actions des acteurs et partenaires de la Communauté d'Agglomération.

• **L'évaluation de l'Agenda 21 a été mise en place dès le début de la démarche**, notamment par l'identification dès l'état des lieux d'indicateurs thématiques clés du Développement Durable, mais aussi par une approche plus qualitative sur le niveau

d'intégration du développement durable dans l'action publique, par le biais d'enquêtes très complètes auprès des communes et services. Cette évaluation initiale a permis d'identifier les enjeux et orientations stratégiques clés à poursuivre par l'Agenda 21.

- Une Délibération de Mars 2009 a validé la refondation du Conseil de Développement en Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole ainsi que ses grands principes d'organisation et de fonctionnement.
- Le CDD a participé à l'ensemble du processus d'élaboration de l'Agenda 21, à travers de nombreuses séances plénières et ateliers.
- De la même manière, les référents communaux ont participé à l'ensemble des phases de l'Agenda 21, fait des propositions d'actions et ont été des relais importants au sein des communes.
- Les référents A21 des Services ont également été sollicités sur l'ensemble du processus et ont apporté leur vision interne et opérationnelle.
- **Une évaluation ex-ante** des actions a permis de définir de manière concertée, les actions les plus pertinentes en matière de Développement Durable. Cette évaluation a été menée par un **Comité de Suivi-Evaluation** qui a donné un avis en matière de



DD, pour chacune des actions proposées. Une grille de lecture DD des projets et un tableau de bord de suivi ont été mis à disposition.

L'OBJECTIF EST DE SUIVRE, ÉVALUER ET AMÉLIORER EN CONTINU L'AGENDA 21 AVEC L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTEURS DE L'AGENDA 21.

- Suivre et évaluer l'avancement et les effets de l'Agenda 21 sur le territoire et en interne.
- Recueillir et/ou initier et évaluer l'intérêt DD de nouvelles propositions d'actions à intégrer.
- Pérenniser et renforcer l'action des contributeurs de l'Agenda 21 et notamment, du Conseil de Développement Durable et des référents communaux.

Cette évaluation "ex-post" permet de vérifier de manière concertée, si les actions prévues sont bien engagées et quels sont les résultats obtenus. Elle enrichit la prise de décision et participe à la mobilisation des acteurs sur des objectifs communs, dans un contexte socio-économique et environnemental sans cesse en évolution.



LE DISPOSITIF ANNUEL D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le processus vise avant tout à favoriser les échanges, les passerelles entre acteurs, thématiques et échelles d'intervention. C'est donc un environnement porteur de progression et d'amélioration.

La planification prévisionnelle des actions permet d'envisager un renouvellement partiel du "premier Agenda 21" de Nîmes Métropole, à l'horizon 2012. Une quarantaine d'actions, sur les 110, devraient être réalisées avant cette date.

Néanmoins, les actions les plus nombreuses sont celles à développer sur l'ensemble des cinq années de planification. La plupart d'entre elles seront même à poursuivre au-delà des 5 ans. Cette part importante, environ 50 % d'actions de long terme, traduit clairement **la volonté de Nîmes Métropole et de ses partenaires d'agir pour un changement de pratiques profond en faveur d'un développement plus durable.**

L'Agenda 21 n'est pas un programme figé. Son principe fondamental est bien celui d'une amélioration continue et partagée.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2011 PAR LE "PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE", DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

• L'Agenda 21 et la lettre de candidature à l'appel à reconnaissance du Ministère de Développement Durable ont été officiellement signés le 18 avril 2011 par **Jean-Paul Fournier**, Président de Nîmes Métropole, **Vincent Allier**, Vice-Président délégué au Développement Durable, à l'Agenda 21 et aux Paysages, **Hélène Alliez-Yannicopoulos**, Adjointe au Maire de Nîmes, déléguée au Développement Durable et **Dominique Granier**, Président du Conseil de Développement Durable, en présence de tous les contributeurs du projet : membres du Conseil de Développement Durable, communes, partenaires et Services de Nîmes Métropole.

• Le premier appel à projets Développement Durable été mis en œuvre et a permis de soutenir financièrement 16 actions inscrites à l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. La sélection de ces projets à été proposée au Conseil Communautaire par le Comité de Suivi de l'Agenda 21, organe mixte composé d'élus, de représentants du Conseil de Développement, des Services de la Communauté d'Agglomération.

LE COMITÉ DE SUIVI/EVALUATION

COMPOSITION

L'originalité et la force du Comité de Suivi-Evaluation tiennent à sa composition mixte : il rassemble des représentants des groupes de contributeurs de l'Agenda 21 : élus de Nîmes Métropole (avec un référent DD par Commission, plus le Vice-Président délégué au Développement Durable siégeant en commission "Finances"), des référents des communes, les 5 rapporteurs du Conseil de Développement Durable, des représentants de la Direction Générale élargie de Nîmes Métropole, et ponctuellement des organismes extérieurs apportant leur expertise, si besoin.

MISSIONS

- Faire le bilan évaluatif des actions programmées lors de l'année précédente et d'en tirer les enseignements porteurs d'amélioration pour la suite de la démarche.
- Préparer les programmations suivantes, sur la même logique d'évaluation ex-ante.
- Chacun de ses membres assure un relais d'information au sein du groupe de contributeurs qu'il représente.

Les vocations de la démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21, incarnée par le Comité de Suivi, sont d'éclairer le Comité de Pilotage sur les possibilités de progrès et de favoriser les échanges de bonnes pratiques, en tissant des passerelles entre thématiques et acteurs.



- **Lancement du Plan Climat Energie Territorial**, qui viendra renforcer et ainsi constituer l'axe 1 de l'A21 de Nîmes Métropole. Ce plan permettra de répondre aux obligations du Grenelle de l'Environnement, tant pour l'Agglomération, que pour la Ville de Nîmes. **Il sera réalisé courant 2012.**
- Une grille de lecture Développement Durable a été élaborée et appliquée aux nouveaux projets de la Collectivité, afin de les questionner et ainsi de pouvoir identifier des réponses concrètes et si possible simultanées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- Un système de suivi-évaluation de l'Agenda 21 a été élaboré et proposé pour avis au Conseil de Développement Durable.
- **Une première évaluation de l'avancement de l'Agenda 21 a été réalisée fin 2011, afin d'être intégrée à ce rapport d'activités et de Développement Durable, et ainsi être diffusée et partagée par l'ensemble des acteurs.**



III-2-4 | “DES ESPACES” DANS LESQUELS SE MATÉRIALISENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS



Nîmes Métropole met les bases aux **pratiques de participation** qui permettent **les incidences de la citoyenneté**. La Communauté d'Agglomération souhaite être une Collectivité de proximité et un lieu d'émergence de diverses démarches participatives.

Des mécanismes “passifs” de participation existent déjà : information/Communication, présentation des projets aux habitants, explications en cas de difficultés, Enquêtes publiques réglementaires...

En 2012, **des consultations citoyennes**, mécanisme actif de participation, se dérouleront, notamment sur le TCSP...

Il s'agira d'entendre l'avis des habitants de l'Agglomération, de partager avec eux “le pouvoir” de décider et de faire, au-delà de la Démocratie électorale... d'associer leur contribution, à la construction de réponses aux besoins de la Collectivité-une opportunité pour Nîmes Métropole de bâtir les fondations d'une nouvelle Gouvernance, pour mieux promouvoir son territoire et le bien-être de ses habitants...

LA PARTICIPATION EST ÉGALEMENT UN OUTIL DE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Des espaces de dialogue et d'échanges favorisent la participation citoyenne : le Comité de suivi de l'Agenda 21, le Conseil de Développement Durable, la Commission d'Accessibilité.

NÎMES MÉTROPOLE
LE COLISÉE
3, RUE DU COLISÉE
30947 NÎMES CEDEX 9
TÉL. 04 66 02 55 55



BERNIS
BEZOUCÉ
BOUILLARGUES
CABRIÈRES
CAISSARGUES
CAVEIRAC
CLARENSAC
DIONS
GARONS
GÉNÉRAC
LA CALMETTE
LANGLADE
LÉDENON
MANDUEL
MARGUERITTES
MILHAUD
NÎMES

POULX
REDESSAN
RODILHAN
SAINTE ANASTASIE
SAINT CHAPTES
SAINT CÔME & MARUÉJOLS
SAINT DIONISY
SAINT GERVASY
SAINT GILLES
SERNHAC

www.nimes-metropole.fr

